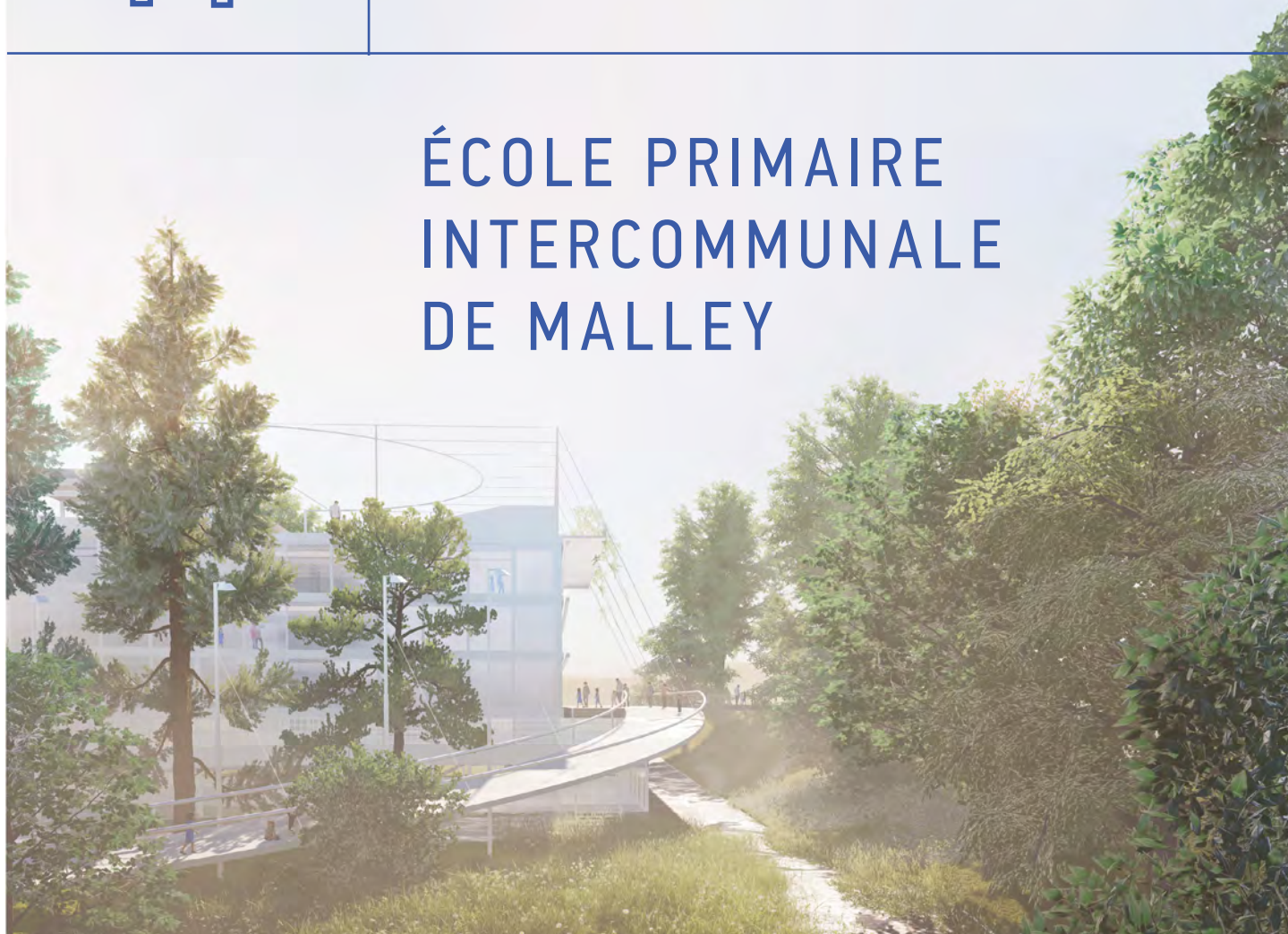




MALLEY-GAZOMÈTRE

ÉCOLE PRIMAIRE INTERCOMMUNALE DE MALLEY



CONCOURS D'ARCHITECTURE

PROCÉDURE OUVERTE À UN DEGRÉ
SELON RÈGLEMENT SIA 142

RAPPORT DU JURY

DÉCEMBRE 2025

RENSEIGNEMENTS
contact@fabrique-malley.ch



Ville de
Renens
Une différence créative

Sommaire

1.	Préambule	1
1.1	Introduction	1
1.2	Contexte	1
1.3	Situation	2
1.4	Objectifs du concours	3
2.	Clauses relatives à la procédure	3
2.1	Maître de l'ouvrage et organisateur	3
2.2	Forme de mise en concurrence et procédure	4
2.3	Mandats - Intentions du maître de l'ouvrage	4
2.4	Participation et inscription au concours	5
2.5	Litiges et recours	6
2.6	Composition du jury	7
2.7	Calendrier du concours	8
2.8	Critères d'appréciation	8
2.9	Prix et mentions	9
2.10	Propriété des projets	9
2.11	Devoir de réserve	9
3.	Cahier des charges	10
3.1	Contexte historique	10
3.2	Planification urbanistique	13
3.3	Contraintes du plan d'affectation	14
3.4	Synthèses des enjeux urbanistiques	15
3.5	Durabilité	17
3.6	Coût cible	17
3.7	Délai de réalisation	17
4.	Programme	18
5.	Jugement	22
5.1	Projets rendus	22
5.2	Séances du jury	23
5.3	Examen préalable	23
5.4	Acceptation des projets au jugement	23
5.5	1 ^{er} tour de jugement	25
5.6	2 ^e tour de jugement	25
5.7	3 ^e tour de jugement	26
5.8	Expertises des projets	26
5.9	Tour de repêchage	26
5.10	Classement, attribution des prix et mentions	27
5.11	Recommandations du jury	28
5.12	Levée de l'anonymat	29
5.13	Remerciements	29
5.14	Approbation du jury	30
5.15	Projets classés - levée de l'anonymat	31
5.16	Projets non classés - levée de l'anonymat	32
6.	Projets classés et critiques	37
7.	Autres projets rendus	79

1. Préambule

1.1 Introduction

La Fabrique de Malley organise un concours de projet d'architecture en procédure ouverte à un degré sur le site de Malley-Gazomètre. Ce site est localisé sur les communes de Renens et Prilly et son développement s'inscrit dans le cadre du réaménagement global de la friche industrielle de Malley.

La commune de Renens est le maître d'ouvrage du présent concours. La Fabrique de Malley, structure intercommunale, mise en place par Prilly et Renens, agit toutefois au nom du Maître d'ouvrage et au nom des deux communes territoriales concernées par le projet.

L'objectif est de regrouper les besoins scolaires des deux communes dans un projet intercommunal d'une capacité de dix-huit classes et d'une salle omnisports double de type VD5. Ce complexe scolaire prendra place sur le territoire communal de Renens. Des locaux destinés aux habitants du quartier viennent compléter le programme.

Pour des questions de simplification, nous nommerons l'école de 18 classes et la salle omnisports VD5 « école de Malley ».

1.2 Contexte

L'histoire de Malley est marquée par un passé industriel majeur pour l'agglomération lausannoise. Jusqu'à peu encore, le secteur possédait un tissu industriel très présent et diversifié.

Ce secteur a vu son développement s'accélérer vers 1910 avec l'arrivée de l'usine à gaz de Malley qui a alimenté la région jusque dans les années 1970. Vers l'année 1945, le site a accueilli également des abattoirs. Leur fermeture en 2002 marque la fin d'une époque et le début d'une reconversion pour la friche industrielle de Malley.

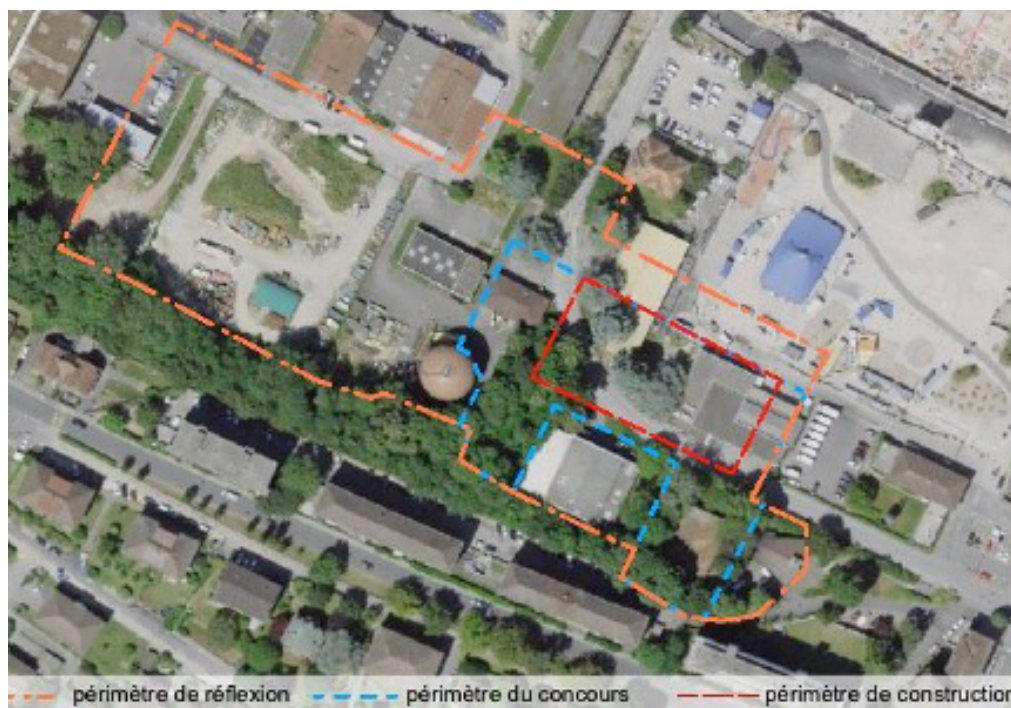
L'installation de nouveaux équipements sportifs et culturels dès les années 1980 (patinoire de Malley et Théâtre Kléber-Méleau - TKM) marque les prémices d'un renouveau et atteste de la réappropriation poste industrielle de l'Ouest lausannois. Ultérieurement, l'ouverture de la halte CFF Prilly-Malley en 2012 constitue une étape charnière vers la naissance d'une nouvelle centralité urbaine à Malley.

Aujourd'hui, Malley est en pleine métamorphose. La mise en service complète de la Vaudoise Arena en 2022 et les différents projets d'importances en construction (Central Malley, Tilia, Malley-Phare) de part et d'autre des voies CFF offrent un rayonnement nouveau. Néanmoins, le sud du site « Malley-Gazomètre » est aujourd'hui encore constitué d'importantes surfaces libres de construction et de bâtiments non utilisés ou provisoires. Une planification est en cours sur ce secteur.

D'ici à 2032, c'est entre 4'000 et 5'000 nouveaux habitants et emplois qui seront accueillis à Malley. Cette importante augmentation démographique implique la construction d'une nouvelle école qui complètera les infrastructures scolaires existantes. De plus l'aménagement d'une salle omnisports double de type VD5 couvrira les nouveaux besoins scolaires, mais aussi ceux des clubs sportifs régionaux hors temps scolaire pour leurs entraînements et compétitions.

Des locaux de quartier viendront compléter ces nouveaux équipements publics.

1.3 Situation



Dans le cadre du concours, la réflexion demandée aux participants propose de considérer trois périmètres.

Le périmètre de construction, indiqué par un liseré rouge, délimite précisément l'emplacement des bâtiments. Il prévoit l'implantation du programme scolaire et de la salle omnisports VD5, tout en garantissant un recul suffisant pour préserver l'espace environnant.

Le périmètre du concours, représenté par un liseré bleu, accueillera les surfaces dévolues aux préaux scolaires ainsi qu'aux aires sportives tous-temps. Il inclut la maison paroissiale à rénover au sud-est et une partie du parc du Gazomètre au nord-ouest. Il contourne les ateliers du théâtre de Vidy au sud dont l'accès devra être maintenu.

Le périmètre de réflexion, marqué par un liseré orange, englobe une zone plus vaste autour du site du projet. Il permet d'intégrer le projet dans son contexte urbain et paysager. Il accueillera l'aire gazonnée ainsi que les pistes de course.

1.4 Objectifs du concours

Les objectifs du concours de projet sont les suivants :

- construire un complexe scolaire de 18 classes de 1P à 6P (3 classes par année scolaire), 4 salles de dégagement, 2 salles multi-usages, des locaux pour les maîtres, une antenne pour les prestations de psychologie, psychomotricité et de logopédie en milieu scolaire (PPLS) et un centre de documentation scolaire. Les équipements sportifs comprendront une salle omnisports double (VD5) avec gradins et une salle de rythmique ;
- élaborer des propositions de réaménagement de la maison paroissiale existante et l'intégrer harmonieusement dans l'ensemble du site, en y incluant une partie du programme, avec prise en compte de l'accessibilité PMR ;
- proposer des aménagements paysagers qui valorisent les éléments et espaces caractéristiques du site et qui assurent des transitions harmonieuses entre le complexe scolaire, les espaces publics et le coteau ;
- concevoir un équipement public durable et exemplaire, propice à l'éducation, à l'activité physique, à l'échange et au développement humain et qui devienne un lieu emblématique et convivial du quartier ;
- organiser le programme en respectant les exigences qualitatives et quantitatives des locaux tout en permettant à l'équipement scolaire d'accueillir aisément des usages externes en dehors du temps scolaire ;
- concevoir un projet rationnel et performant pour limiter les coûts de construction et d'exploitation tout en favorisant l'évolution du bâtiment.

2. Clauses relatives à la procédure

2.1 Maître de l'ouvrage et organisateur

Le maître de l'ouvrage est la Ville de Renens, représentée par la Fabrique de Malley.

Adresse du maître de l'ouvrage :

Ville de Renens
P.A. Fabrique de Malley
Rue de Lausanne 35
CH-1020 Renens
www.fabrique-malley.ch

L'organisation du concours a été confiée au bureau xy-ar.ch sàrl.

L'adresse du secrétariat du concours est celle de l'organisateur :

xy-ar.ch
Rue de la Tour 35
CH -1004 Lausanne

info@xy-ar.ch
021 312 26 10

2.2 Forme de mise en concurrence et procédure

Le présent concours de projets d'architecture, en procédure ouverte à un degré, est régi par le Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie de la Société suisse des architectes et des ingénieurs - SIA n°142, édition 2009.

Le concours est anonyme.

Le jury se réserve le droit de prolonger le concours par un degré d'affinement anonyme en option, limité aux seuls projets qui resteront en lice, conformément au chapitre 5.4 du règlement SIA n°142.

La participation au concours implique pour l'adjudicateur, l'organisateur, le jury et les participant·e·s, l'acceptation des clauses du présent document, des réponses aux questions et du règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.

L'annonce officielle du concours est publiée sur le site Internet www.simap.ch et reprise dans la Feuille des Avis Officiels (FAO) du canton de Vaud, ainsi que dans le journal de la SIA (Tracés).

La langue officielle pour la procédure du concours et l'exécution des prestations est exclusivement le français.

2.3 Mandats - Intentions du maître de l'ouvrage

Le maître de l'ouvrage entend confier toutes les prestations d'études et d'exécution des phases 31 à 53 selon le règlement SIA 102 (édition 2020) à l'équipe auteure du projet lauréat recommandé par le jury.

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit de ne pas adjuger tout ou partie de la prestation, respectivement de révoquer tout ou partie de la décision d'adjudication :

- si les crédits nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyés par les autorités compétentes ;
- si les autorisations nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyées par les autorités compétentes.

S'il estime que le lauréat ne dispose pas ou plus de la capacité et/ou des compétences techniques et/ou organisationnelles nécessaires en matière de préparation d'exécution et de suivi du chantier, ou que celles-ci s'avèrent insuffisantes, ou encore dans le but de garantir un développement du projet dans le sens des objectifs visés, de la qualité, des délais et des coûts, l'adjudicateur se réserve le droit de demander de compléter en tout temps l'équipe du lauréat avec des spécialistes choisis par l'auteur du projet et agréés par l'adjudicateur sans aucun frais pour le MO. Le MO attend également que l'équipe retenue assure une représentation sur place à Renens (ou dans la région) tout au long du processus, afin de garantir le suivi du projet et une surveillance locale des travaux.

En cas d'interruptions de mandat, les honoraires seront calculés au prorata des prestations accomplies en tenant compte des articles du règlement SIA 142.

2.4 Participation et inscription au concours

2.4.1 Conditions de participation

Le concours est ouvert aux architectes établis en Suisse ou dans un État signataire de l'Accord GATT/OMC sur les marchés publics révisé du 30.03.2012, qui offre la réciprocité aux mandataires établis en Suisse, pour autant qu'ils répondent à l'une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme d'architecture délivré soit par l'une des Écoles Polytechniques Fédérales suisses (EPF), soit par l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG) ou par l'Accademia di Architettura di Mendrisio (USI), soit par l'une des Hautes Écoles Spécialisées suisses (HES ou ETS) ou d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence* ;
- être inscrit·e au Registre suisse des architectes, REG, au niveau A ou B (le niveau C étant exclu).

Les bureaux portant la même raison sociale, même issus de cantons, régions ou pays différents, ne peuvent déposer qu'un seul projet en qualité de membre d'un groupement. Les bureaux ne portant pas la même raison sociale mais faisant partie d'une même holding peuvent participer chacun à un groupement sous réserve que ces bureaux soient inscrits distinctement au registre du commerce et que la participation de la maison-mère dans ces bureaux ne dépasse pas 20 %.

Ces conditions de participation doivent être remplies au moment de l'inscription et jusqu'à la fin de la procédure. Une copie du diplôme ou d'un justificatif témoignant de l'inscription au REG est à joindre à l'inscription. Dans le cas d'un groupement temporaire d'architectes, tous les membres du groupe doivent remplir les conditions de participation.

* Lors de leur inscription, les participant·e·s en possession d'un diplôme étranger ou inscrit·e·s sur un registre professionnel étranger devront fournir la preuve de l'équivalence de leurs qualifications par rapport aux exigences suisses. Cette dernière doit être demandée à la Fondation du Registre suisse des professionnel·le·s de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG), <https://reg.ch> ou au Secrétariat d'État à la Formation, à la Recherche et à l'Innovation (SEFRI), <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home.html>

En qualité de membre associé d'un consortium, un mandataire, un bureau, une entreprise ou une société ne pourra déposer qu'un seul projet.

Les participant·e·s attestent pouvoir apporter la preuve, à la première réquisition, que chacun des membres de l'équipe est à jour avec le paiement des charges sociales de son personnel et qu'il respecte les usages professionnels en vigueur pour sa profession ainsi que l'égalité entre femmes et hommes.

2.4.2 Groupe pluridisciplinaire

La collaboration avec un·e architecte-paysagiste n'est pas obligatoire. Toutefois, Au vu de la dimension paysagère importante du projet, la collaboration avec un·e architecte-paysagiste est vivement conseillée. Ce dernier ne pourra participer qu'à une seule équipe.

Dans un souci de transparence conformément à l'article 9.3 de la ligne directrice SIA 142i-101 « Programme pour concours », le maître d'ouvrage s'engage à attribuer le mandat d'architecte-paysagiste à l'architecte-paysagiste membre de l'équipe lauréate, pour le périmètre du concours (bleu). Ce mandat sera confié selon les dispositions du règlement SIA 105 (édition 2020) et les conditions précisées au chapitre 2.4 du présent document.

Par ailleurs, l'architecte-paysagiste devra impérativement figurer sur la fiche d'identification (cf. document B2) et satisfaire aux conditions de participation spécifiées au chapitre 2.5.1, et pour son domaine de compétence remplir au moins l'une des conditions suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire (EPF, UNI) ou des Hautes écoles Spécialisées (HES/ETS) ou un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence*;
- Être inscrit·e au Registre suisse des architectes-paysagistes, REG, au niveau A ou B (le niveau C étant exclu).

En plus des compétences citées ci-dessus, les candidat·e·s sont libres de consulter ou de s'adjoindre d'autres spécialistes. Le maître de l'ouvrage ne sera pas lié contractuellement avec ceux-ci. Il se réserve toutefois le droit d'adjuger un mandat de gré à gré aux spécialistes ayant fourni une contribution de qualité exceptionnelle, saluée dans le rapport du jury.

Une participation multiple n'est pas admise pour les professionnels dont la contribution est d'ordre conceptuel et, à part entière, déterminante pour le résultat final, selon la ligne directrice SIA 142i-101 « programme pour concours », art. 9.3 « Constitution d'équipes pluridisciplinaires ». Une participation multiple n'est donc pas admise pour les architectes et les architectes-paysagistes.

2.4.3 Incompatibilité

Les participant·e·s doivent vérifier qu'ils ne se trouvent pas dans une situation de conflit d'intérêts selon l'art. 12.2 du règlement SIA 142. La ligne directrice de la commission SIA 142/143 « Conflits d'intérêts et motifs de renonciation » accessible sur le lien suivant sous rubrique « services - lignes directrices » aide à l'interprétation de l'art. 12.2. : https://shop.sia.ch/collection-des-normes/ingenieur/142_2009_f/F/Product

En signant la fiche d'inscription (Document B1), les candidat·e·s attestent qu'ils remplissent toutes les conditions de participation au moment de l'inscription et jusqu'à la fin de la procédure.

2.4.4 Confidentialité

Les documents et informations que se fourniront réciproquement le maître de l'ouvrage et les candidat·e·s seront utilisés exclusivement dans le cadre de la présente procédure et traités de manière confidentielle par les parties.

Conformément à l'article 12.2 du règlement SIA 142, il est rappelé que les membres du jury et leurs bureaux, les spécialistes-conseils et leurs bureaux, ainsi que l'organisateur ne sont pas autorisés à participer au présent concours. Ceux-ci sont informés qu'ils possèdent un devoir de réserve et de confidentialité sur les informations qu'ils détiennent. Ils ne peuvent donc pas transmettre des informations ou des documents à des tiers, qu'ils participent ou non au concours, sauf sur autorisation de la part de l'adjudicateur ou via ce dernier.

2.5 Litiges et recours

Les décisions du maître de l'ouvrage relatives à l'attribution du mandat peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vaudois. Le recours dûment motivé doit être déposé dans les 20 jours dès la notification. Le for est à Renens.

Les éventuels litiges relatifs au concours peuvent faire l'objet de recours selon le règlement SIA 142 art 28.1.

Les appréciations du jury sont sans appel.

2.6 Composition du jury

Présidence :	Thomas Padmanabhan	Dipl.-Ing. Arch SIA BSA, Lütjens Padmanabhan architekt·innen, Zürich
Vice-présidence :	Tinetta Maystre	Municipale, Urbanisme, Infrastructures et Mobilité, Ville de Renens
Membres professionnel·le·s :	Céline Bessire Astrid Dettling Adrien Meuwly Déirdre McKenna Vincent Joliat	Architecte ETH, Bessire Winter GmbH, Feldbrunnen Architecte EPFL SIA, Dettling, Péléraux architectes, Lausanne Architecte ETH SIA FAS, Comte/Meuwly, Genève Architecte UCD, Ville de Renens Architecte HES, Ville de Prilly
Membres non professionnel·le·s :	Alain Gilliéron Nathalie Jaccard Rebecca Joly Anne Roduit	Syndic, Ville de Prilly Municipale, Culture, Jeunesse et Affaires scolaires, Ville de Renens Municipale, Travaux publics et Mobilité - Parcs et promenades - Écoles - Paroisses, Ville de Prilly Directrice de l'Établissement primaire de Renens-Est
Suppléant·e·s professionnel·le·s :	Marielle Auberson Irina Alvarez	Architecte EPFL, Fabrique de Malley Architecte ETSAV, cheffe de projet, bureau de développement et projet Métamorphose, Ville de Lausanne
Suppléant·e·s non professionnel·le·s :	Cédric Pelletier	Architecte-paysagiste, Ville de Renens
Spécialistes-conseils :	Thibault Arm Laurent Essig Marine Maillet Bastien Millard Olivier Swysen Kilian Winz David Ciardo	Urbaniste, directeur de la Fabrique de Malley Architecte-paysagiste HES, urbaniste FSU, belandscape, Nyon Experte géotechnique / pollution, De Cérenville Géotechnique Expert durabilité, label SNBS, Amstein+Walthert Architecte, responsable des équipements sportifs, SEPS Vaud Conseiller en développement organisationnel, DGEO Vaud Doyen - Établissement primaire de Renens-Est

2.7 Calendrier du concours

Phase concours

Publication :	Jeudi 8 mai 2025
Remise des documents :	Jeudi 8 mai 2025
Retrait de la maquette dès le :	Vendredi 16 mai 2025
Visite des lieux	Mercredi 28 mai 2025
Dépôt des questions :	Mercredi 04 juin 2025
Réponses aux questions :	Mercredi 25 juin 2025
Inscription (délai d'ordre) :	Vendredi 08 août 2025
Remise des projets :	Vendredi 19 septembre 2025
Remise de la maquette :	Vendredi 03 octobre 2025
Jugement :	Octobre 2025
Attribution des prix et vernissage de l'exposition :	Jeudi 04 décembre 2025
Exposition des projets :	Décembre 2025
Retrait des projets non primés :	Décembre 2025

Suite des opérations (planning intentionnel)

Mandat d'architecte	Début 2026
Début des travaux	2028
Mise en service, rentrée scolaire	Été 2030

2.8 Critères d'appréciation

Les propositions seront jugées sur la base des critères suivants :

- respect du cahier des charges, du programme et du règlement ;
- qualités urbaines et paysagères de la proposition, pertinence de l'intégration au site et de la prise en compte du contexte et du développement du quartier ;
- qualités fonctionnelles et spatiales du projet ;
- qualité et cohérence architecturale de la proposition ;
- pertinence du concept structurel et constructif (en lien avec les objectifs énergétiques et environnementaux) ;
- solutions novatrices en matière de formulation et d'organisation des espaces pédagogiques ;
- économie de moyens, rationalité du projet pour limiter les coûts de construction et d'exploitation ;
- faisabilité sociale et économique du projet proposé
- pertinence de la stratégie environnementale du projet.

Cet ensemble de critères est exhaustif. L'ordre dans lequel ils sont mentionnés ne correspond pas à un ordre de priorité

2.9 Prix et mentions

Conformément à l'art. 17 SIA 142 et à son annexe « Détermination de la somme globale des prix » (révision 2015), la somme globale des prix et mentions éventuelles s'élève à CHF 182'000.- HT.

La somme globale des prix et mentions éventuelles a été déterminée d'après les coûts des ouvrages.

Il en résulte :

- coût de l'ouvrage CFC 2+4 (y compris honoraires), CHF 32'000'000.- HT
- catégorie d'ouvrage : IV
- degré de complexité : $n = 1.0$
- facteur de correction : $r = 1.0$
- majoration de 5% pour prestations visuelles (image, collage, photo de maquette...)
- majoration de 5% pour étude approfondie et représentation plus détaillée au 1/200 des aménagements extérieurs du périmètre du concours

Il sera attribué 4 à 9 prix, y compris d'éventuelles mentions. Selon l'art. 17.3 du règlement SIA142, des mentions peuvent être attribuées pour 40% de cette somme au maximum.

Conformément à l'art. 22.3 du règlement SIA 142, le jury peut recommander pour la poursuite des études un projet mentionné, à condition qu'il se trouve placé au 1er rang et que la décision du jury soit prise au moins à la majorité des trois quarts des voix et avec l'accord explicite de tous les membres du jury qui représentent le maître de l'ouvrage.

En cas de nécessité et selon l'art 5.4 du règlement SIA 142, le jury peut prolonger le concours par un degré d'affinement anonyme en option limité aux seuls projets restant en lice. Le cas échéant, il fera l'objet d'une indemnisation à part de la somme globale des prix et mentions.

2.10 Propriété des projets

Les droits d'auteur sur les projets restent propriété des participant·e·s. Les documents relatifs aux propositions des candidat·e·s primé·e·s deviennent propriété du maître de l'ouvrage.

Les autres projets seront repris par leurs auteurs après l'exposition publique, selon le calendrier du concours (cf. chapitre 2.7). Passé ce délai, les documents non repris seront détruits.

2.11 Devoir de réserve

Tous les participant·e·s ayant déposé un projet s'engagent à un devoir de réserve et à ne pas rendre leur projet public avant l'inauguration de l'exposition et la distribution des prix.

3. Cahier des charges

3.1 Contexte historique

Histoire de Malley

Malley est tout d'abord, et pendant longtemps, un terrain agricole, une vaste campagne. Des activités rurales s'y développent jusqu'au 20ème siècle.

Dès le milieu du 19ème siècle, de nouvelles voies de communication annoncent l'urbanisation future. En effet, placé à mi-chemin entre les gares de Renens et de Lausanne, Malley occupe une position stratégique. C'est en 1903 que fut inaugurée la première ligne de tramway Lausanne-Renens, comportant une halte à Malley.

Malley se distingue par ailleurs par une topographie peu accidentée, favorable au développement de l'industrie. C'est en 1909 que le secteur appelé aujourd'hui Malley-Gazomètre a vu son développement s'accélérer avec l'arrivée de l'usine à gaz, qui a alimenté la région jusque dans les années 1970. Vers l'année 1945, le site a accueilli également des abattoirs qui deviennent boucherie industrielle pour les communes de l'agglomération lausannoise. Ce site fermera en 2002 et l'entreprise sera démantelée, laissant un grand espace en friche en plein cœur de l'agglomération. La fermeture des abattoirs marque la fin d'une époque et le début d'une reconversion pour la friche industrielle de Malley.

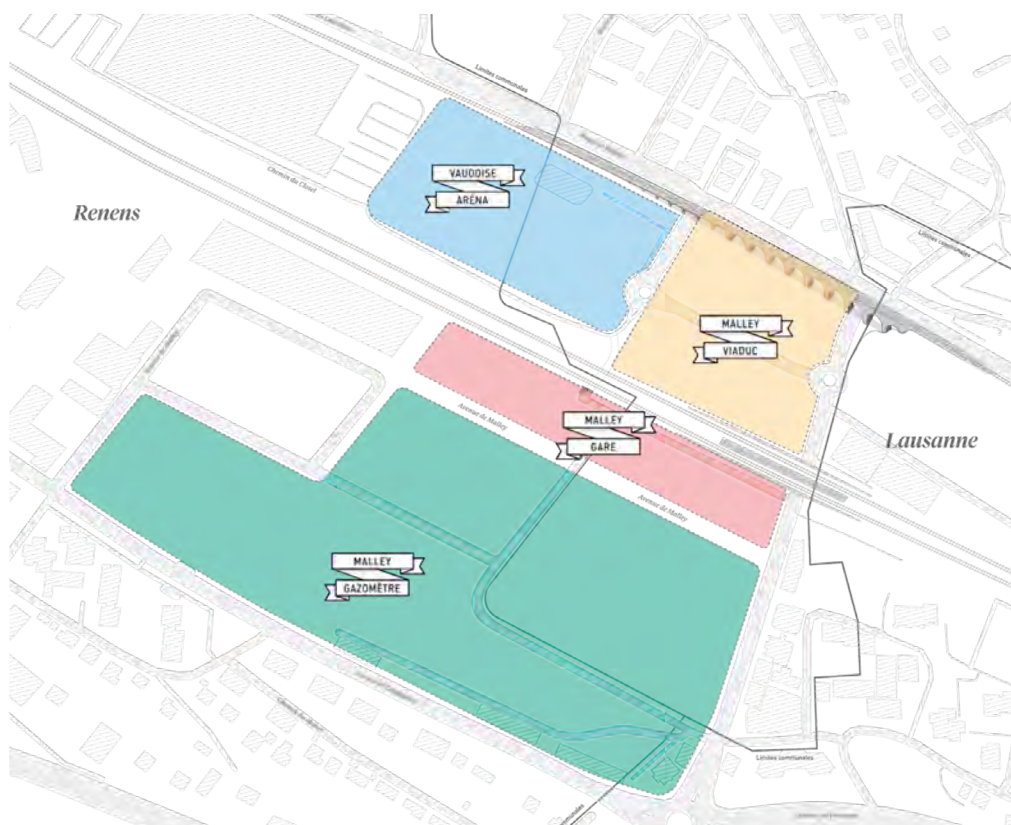
L'installation de nouveaux équipements sportifs et culturels dès les années 1980 (patinoire de Malley et Théâtre Kléber-Méleau - TKM) marque les prémices d'un renouveau et atteste de la réappropriation poste industrielle de l'Ouest lausannois. Ultérieurement, l'ouverture de la halte CFF Prilly-Malley en 2012 constitue une étape charnière vers la naissance d'une nouvelle centralité urbaine à Malley.

Les différents sites de Malley

Vaste friche industrielle au carrefour des communes de Prilly et Renens, Malley est un site stratégique au cœur de l'agglomération Lausanne-Morges. Voué à un développement urbanistique important, l'enjeu majeur vise à transformer 16 hectares en nouveaux quartiers de ville durable.

Malley est divisé en quatre sites totalisant un potentiel de 250'000m² de nouvelles surfaces de plancher : Malley-Gazomètre, Malley-Gare, Malley-Viaduc et le centre sportif de Malley (Vaudoise aréna). La première phase de réaménagement en cours de réalisation concerne les sites de Malley-Viaduc et Malley-Gare, alors que le centre sportif est aujourd'hui d'ores et déjà pleinement en exploitation. Au nord des voies, l'entrée en force en 2019 du plan partiel d'affectation Malley-Viaduc et l'octroi des permis de construire respectifs ont permis de démarrer la réalisation du projet « Malley Phare », extension du bâtiment Malley Lumières ainsi que celle de la « Tilia Tower » la plus haute tour du secteur. Ces deux bâtiments entreront en service en 2026.

Au sud des voies, les 5 bâtiments du secteur Malley-Gare désormais dénommé « Central Malley » par CFF Immobilier (propriétaire) sont actuellement en cours de construction. La mise en service des bâtiments se fera de manière échelonnée dans le courant de l'année 2025.



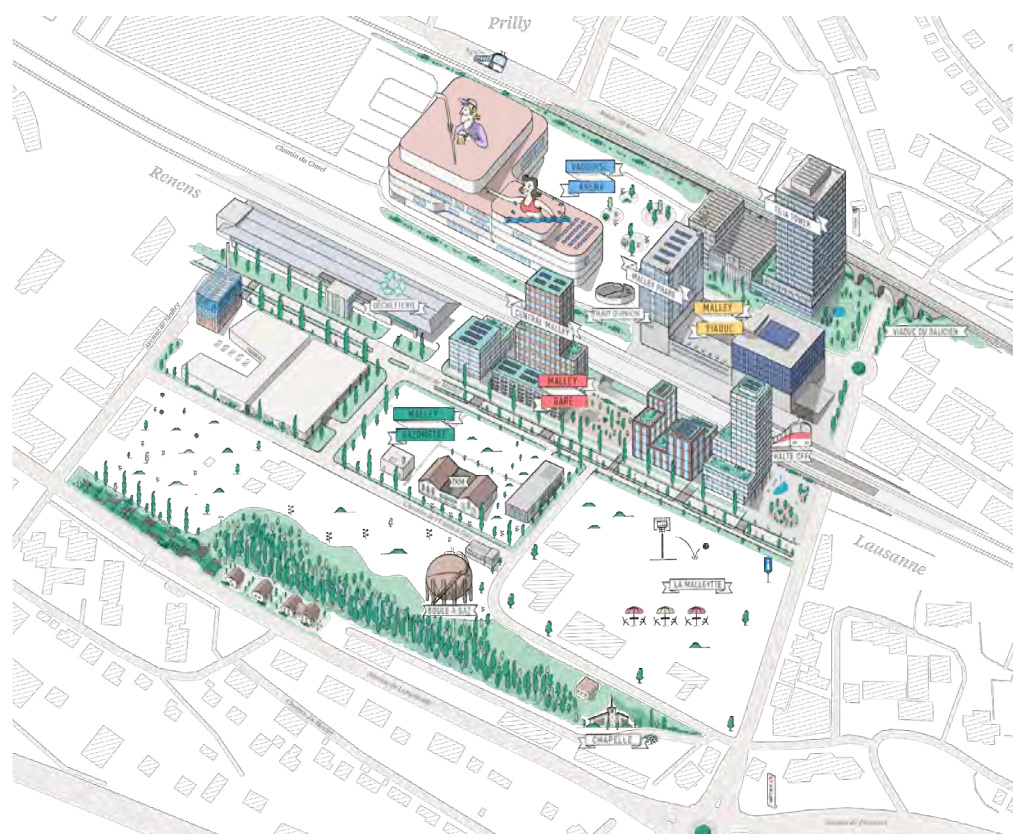
Plan général du secteur de Malley

Malley-Gazomètre :

Le site de Malley-Gazomètre, au sud des voies ferroviaires, fait partie de la deuxième phase du réaménagement de la friche. Le périmètre du plan d'affectation (PA) est le plus grand du secteur. Il permettra la construction de 110'000m² de SPd nouvelles, soit l'accueil d'environ 2'000 nouveaux habitant·e·s et emplois. L'établissement du plan d'affectation est en cours puisqu'il est actuellement à l'examen préalable auprès du canton. La mise à l'enquête publique est prévue fin 2025 et l'arrivée des premiers habitant·e·s pour 2030.

Actuellement, le site est partiellement en friche et sert d'espace d'entreposage de matériaux ou de stationnement de surface. Le sud du périmètre est occupé par des immeubles d'habitation et quelques maisons, implantés le long de l'avenue de Longemalle. Les autres éléments bâtis sont des constructions isolées à vocations technique, culturelle ou religieuse sans réelle cohérence les unes avec les autres ou par rapport au site.

Il existe un dénivelé important entre la partie industrielle du site implantée sur un vaste plateau et les habitations existantes au sud. Ce coteau est en grande partie occupé par un cordon boisé qui, malgré sa présence modeste, a une valeur écologique et paysagère importante. Les futures constructions intégreront une mixité de logements, d'activités de loisirs, de bureaux et de commerces. Parfaitement connecté aux transports publics (train RER Vaud, métro M1, tram et lignes de bus), l'ensemble du projet prévoit de nombreux espaces publics de qualité, un grand parc et des équipements publics, dont l'école de Malley



Malley à l'horizon 2026

Le périmètre du PA Malley-Gazomètre s'étend sur plus de 9 hectares et est délimité au nord par la future avenue de Malley, axe structurant du quartier qui le sépare du quartier Malley-Gare. A l'ouest, il est mitoyen avec la parcelle du service d'achat et logistique de la Ville de Lausanne (SALV) et de la zone artisanale du Chêne, tandis qu'il est bordé à l'est par l'avenue du Chablais. L'avenue de Longemalle marque la limite sud du site.

On y retrouve quelques éléments identitaires du lieu comme la boule du Gazomètre, le Théâtre Kléber-Méleau (TKM), les maisons ouvrières, une chapelle et une maison paroissiale.

Le site comprend également des bâtiments des services industriels d'importance régionale qui seront maintenus pour des raisons d'exploitation. L'intégration de ces bâtiments dans le quartier fait partie des objectifs urbanistiques plus larges.

3.2 Planification urbanistique

3.2.1 Planification supérieure

Le site de Malley fait partie d'un site stratégique défini par le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). Il s'agit du site stratégique E1 « Prilly-sud - Malley - Sébeillon ». Les sites stratégiques sont destinés à accueillir la plus grande part de la croissance de l'agglomération lausannoise. Ils doivent répondre à des principes d'aménagements spécifiques permettant de lutter contre l'étalement urbain et de favoriser une utilisation optimale des infrastructures existantes ou à créer. Au sein du site stratégique, le PA Malley-Gazomètre est compris dans un périmètre identifié comme une nouvelle centralité secondaire ainsi que dans un secteur à fortes mixité et densité.

Les principes définis par le PALM sont repris et détaillés dans le cadre des études menés par Le bureau « Stratégie et développement de l'Ouest lausannois » (SDOL), qui fixe les lignes directrices et les stratégies d'aménagement pour certains secteurs. Malley est compris dans le chantier 2 du SDOL « Bussigny à Sébeillon ».

Le quartier de Malley fait l'objet d'études urbanistiques spécifiques traduites dans le Schéma directeur intercommunal de Malley (SDIM). Le SDIM constitue un instrument de planification stratégique pour développer au mieux le potentiel de Malley et orienter l'émergence d'une véritable « ville dans la ville » de haute qualité. Il confirme, précise et dresse la synthèse des principaux objectifs des planifications supérieures.

Afin de concrétiser ces intentions, notamment dans le secteur sud de Malley (sud des voies CFF), un concours international d'urbanisme et d'espaces publics a été organisé en 2011 et a vu s'imposer le projet « Coulisses » des bureaux In Situ / FHY. Il a permis de déterminer un projet d'aménagement des espaces publics ainsi qu'un projet de forme urbaine qui affirment l'identité du secteur et offrent des espaces de grande qualité aux futurs habitant·e·s et usagers du quartier.

Du périmètre Malley-Coulisses, deux secteurs de plan d'affectation ont été définis ; le premier, Malley-Gare et le second, Malley-Gazomètre.

3.2.2 Plan d'affectation intercommunal de Malley-Gazomètre

S'agissant d'un projet situé sur les communes de Renens et Prilly, le développement de Malley-Gazomètre est porté par une structure intercommunale « la Fabrique de Malley ».

Le PA Malley-Gazomètre est piloté par la Fabrique de Malley, en étroite collaboration avec la Ville de Lausanne, propriétaire de la majeure partie du foncier qui prévoit de développer le secteur par une mise à disposition de lots. Cette dernière organisera des appels d'offres sur les différents périmètres dans le but de sélectionner des partenaires et futurs superficiaires chargés de développer, construire et exploiter les bâtiments du quartier. Les différents lots feront l'objet de concours d'architecture et entreront en service dès 2030.

Le secteur de Malley-Gazomètre est aujourd'hui constitué d'importantes surfaces libres de construction et de quelques bâtiments en fonction, ou désaffectés pour certains. Il fait l'objet d'une nouvelle planification dont les études ont été lancées à la suite du Concours Malley-Coulisses (2011), sur la base des orientations urbanistiques du projet lauréat.

Le plan d'affectation se caractérise par une certaine densité, en accord avec sa situation et son rôle de site de développement stratégique d'agglomération. Il prévoit quatre périmètres d'évolution pour les nouvelles constructions. Ces derniers accueilleront une part prépondérante de logements mais aussi des surfaces commerciales et d'activités. La création de ce nouveau quartier nécessitera des équipements publics, comme l'école de Malley, un accueil parascolaire, deux garderies et des locaux de quartier.

3.3 Contraintes du Plan d'Affectation

Les principales contraintes du plan d'affectation de la zone Malley-Gazomètre sont les suivantes:

- la capacité constructive maximale s'élève à 6'600m² de SPd. (Art.9, al.2). Un léger dépassement pourrait être admis si le projet le justifie ;
- les surfaces non bâties doivent constituer au minimum 40% du périmètre D (voir paragraphe 4.1) soit 2'870m² pour l'ensemble des deux programmes (1'472m² pour le scolaire et 1'398m² pour le privé) (Art. 12, al.3) ;
- Il est donc admis une emprise bâtie maximum de 2'208m² dans le périmètre de construction. Cette contrainte pourrait être adaptée si le projet le justifie ;
- sept arbres majeurs devront être plantés ou maintenus (1 arbre/500m² du périmètre D) (Art. 13) ;
- au minimum les 2 premiers niveaux des façades s'implantent sur la bande d'implantation obligatoire indiquée sur le plan (Art. 17, al.1);
- la hauteur maximale est définie dans le PA en cours d'élaboration par une limite de 6 niveaux (Art. 18). Toutefois, dans le cadre du concours, cette contrainte a été levée : le nombre maximal de niveaux est porté à 9, avec une altitude de référence fixée à 453.00 (456.00 si construction en bois). Le PA sera adapté si nécessaire en fonction du projet lauréat ;
- les locaux souterrains ne dépassent pas de l'emprise des bâtiments. Cette contrainte pourrait être adaptée si le projet le justifie pour autant qu'il demeure dans le périmètre des nouvelles constructions (Art.24).
- Bâtiment paroissial et coteau (art. 29) : les contraintes réglementaires applicables à ce secteur sont précisées à l'article 29 du PA. À ce stade, la possibilité de surélever le bâtiment est laissée ouverte dans le cadre du plan d'affectation et devra être justifiée par le projet proposé.

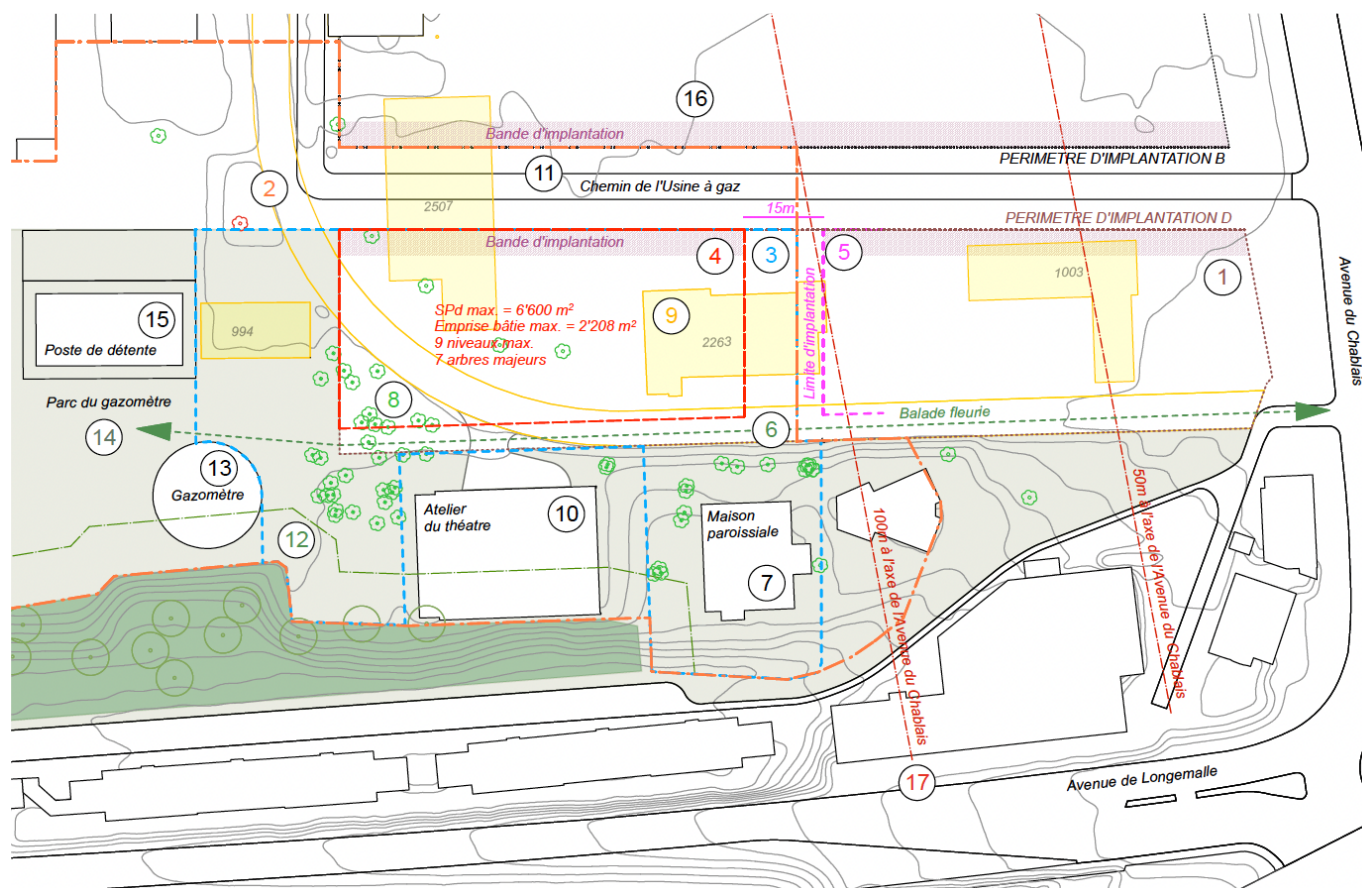
Les données suivantes doivent également être prises en compte :

- En référence aux premières études géotechniques et pollutions, les constructions souterraines sont limitées à un niveau maximum.
- La surface inconstructible d'une largeur de 15m séparant le périmètre de l'école de celui du programme privé voisin se décompose en 2 zones :
- du côté « ouest » une largeur minimale de 10m dans laquelle pourront être aménagées les surfaces extérieures scolaires dévolues au préau scolaire ainsi qu'à l'aire tous-temps. Ces surfaces extérieures pourront être divisées en deux surfaces distinctes si le projet le justifie.
- du côté « est » une largeur minimale de 5m clairement délimitée et réservée aux aménagements extérieurs du programme privé.

3.4 Synthèses des enjeux urbanistiques

Dans le cadre du concours, la réflexion demandée aux participants propose de considérer trois périmètres.

- le périmètre de réflexion, marqué par un liseré orange, englobe une zone plus vaste autour du site du projet.
- le périmètre du concours, représenté par un liseré bleu, accueillera la totalité du programme
- le périmètre de construction, indiqué par un liseré rouge délimite l'emplacement des bâtiments.



1. Périmètre d'implantation D (selon PA Malley-Gazomètre)

L'aire D, indiquée par un liseré marron sur le plan à gauche, correspond à un périmètre mixte : à l'ouest, il est dédié à l'école de Malley, tandis qu'à l'est, il est réservé au programme privé. Au minimum les 2 premiers niveaux des façades s'implantent sur la bande d'implantation obligatoire indiquée sur le plan.

2. Périmètre de réflexion

Afin de démontrer la bonne intégration du projet dans son environnement, les participant-e-s sont appelé-e-s à réfléchir à la portée plus large du projet. Il est donc demandé aux candidat-e-s la prise en compte, dans leur proposition, de points d'attention situés hors du périmètre du concours. Le maître d'ouvrage considère que le périmètre de réflexion accueillera l'aire gazonnée et les pistes de courses du programme scolaire.

3. Périmètre de concours

Le périmètre du concours, indiqué par un liseré bleu sur le plan ci-dessus, est délimité par le futur chemin de l'Usine à Gaz au nord et le programme privé à l'est. Il inclut la zone du coteau qui lui fait face, y compris le bâtiment existant de la maison paroissiale, tout en excluant le bâtiment des ateliers de Vidy, dont l'exploitation est maintenue. Les surfaces du parc du Gazomètre, jusqu'au pied du bâtiment du poste de détente et jusqu'en lisière de forêt, font également partie du périmètre. A l'exception de l'aire gazonnée et des pistes de courses, le périmètre du concours accueillera la totalité du programme.

4. Périmètre de construction

Le périmètre des nouvelles constructions, indiqué par un liseré rouge sur le plan ci-dessus, correspond à la zone d'implantation du programme bâti. Il s'aligne à l'ouest et au nord avec l'aire de construction D. Sa largeur permet d'accueillir une salle double de type VD5 tout en garantissant le recul suffisant pour l'aménagement de la balade fleurie. La limite à l'est garantit une zone inconstructible minimale de 15 m par rapport à la limite d'implantation du programme privé (voir paragraphe 5 ci-dessous).

5. Limite d'implantation du programme privé de constructions

À l'est de la parcelle prendra place un programme de logement et d'activités. Ce projet n'est pas encore développé. Afin d'assurer une bonne insertion urbaine, les participant·e·s au concours devront prendre en compte un front d'implantation situé à une distance de 15 m à l'est de la limite du périmètre de construction du programme scolaire.

6. Balade fleurie

Une « balade fleurie » sera aménagée au sud du périmètre de construction, en suivant l'ancien tracé du chemin de l'Usine à Gaz. Elle devra être intégrée aux aménagements extérieurs de l'école et disposer d'une largeur garantie de 5 m. Elle sera dévolue aux modes doux, mais devra aussi permettre l'accessibilité aux ateliers du théâtre de Vidy. Elle se poursuivra à travers le parc jusqu'à l'ouest du quartier.

7. Maison paroissiale

Située sur un coteau végétalisé dominant le périmètre des nouvelles constructions, la maison paroissiale forme un ensemble remarquable avec la chapelle attenante. Intégrée au périmètre du concours, elle doit être préservée et valorisée. Son affectation sera repensée pour en faire un lieu de vie scolaire et de quartier. Toutefois l'utilisation de la grande salle devra être garantie pour certains événements paroissiaux.

8. Arborisation existante

Les arbres qui doivent être maintenus sont identifiés dans le PA Malley-Gazomètre. Aucun d'entre eux ne se situe dans le périmètre du concours. Le maintien des autres arbres fera l'objet d'une pesée d'intérêt servant la qualité de l'ensemble du projet.

9. Bâtiments existants

Les bâtiments ECA n°994, 2263, 2507, situés sur le périmètre du concours, sont dans un état de vétusté avancé. D'un point de vue patrimonial, leur préservation n'est pas exigée et il est donc prévu de les libérer de toute utilisation et de les démolir.

10. Ateliers du théâtre de Vidy

Cet édifice, situé sur un coteau végétalisé et dominant le périmètre des nouvelles constructions doit être conservé et un accès adapté aux livraisons par camion doit être possible. L'adaptation de la rampe d'accès sera réalisée par le propriétaire.

11. Chemin de l'Usine à Gaz

Le nouveau tracé du chemin de l'Usine à Gaz se situe au nord du périmètre et constitue l'accès principal au site scolaire ainsi qu'au programme privé à l'est.

12. Forêt du Gazomètre

Une forêt se développe sur le coteau végétalisé au sud du site. Elle sera valorisée afin de maximiser son potentiel écologique et d'en faire un véritable biotope-relais davantage accessible à la population.

Une zone inconstructible de 10 m devra être respectée en bordure de cette lisière.

13. Boule du Gazomètre

Édifice singulier du site, la boule à gaz sera pris en compte dans la réflexion liée aux aménagements extérieurs de l'école. Il ne fait pas partie du périmètre du concours, mais du périmètre de réflexion.

D'éventuelles propositions peuvent être émises en ce sens.

14. Parc du Gazomètre

Situé à l'ouest du périmètre, le parc du Gazomètre sera aménagé dans la continuité de la forêt du Gazomètre. Il accueillera l'aire gazonnée ainsi que les pistes de courses liées au programme scolaire.

Les aménagements extérieurs de l'école devront être intégrés en cohérence avec le futur parc du Gazomètre.

15. Poste de détente de gaz

Ce bâtiment, implanté au cœur du parc, sera conservé pour des questions d'exploitation. Il sera pris en compte dans la réflexion liée aux aménagements extérieurs de l'école.

16. Périmètre d'implantation B (selon PA)

Au nord du site, le périmètre B est réservé aux développements futurs. Ceux-ci devront s'inscrire en continuité avec le projet global du secteur. Afin d'assurer une bonne insertion urbaine les participant·e·s au concours devront prendre en compte un front d'implantation situé sur la limite sud de ce périmètre. Ce front se situe à une distance de 16m par rapport à l'aire D. La hauteur des bâtiments dans cette zone pourra atteindre 9 niveaux.

17. Limite selon l'ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM)

Située à une distance de 100m de l'axe de l'avenue du Chablais, la limite OPAM ne concerne pas le périmètre du concours. Le maître de l'ouvrage entend confier toutes les prestations d'études et d'exécution des phases 31 à 53 selon le règlement SIA 102 (édition 2020) à l'équipe auteure du projet lauréat recommandé

3.5 Durabilité

Le développement durable est une préoccupation clé pour le maître d'ouvrage. Il s'agit d'un comportement sur le long terme qui tient compte des besoins des générations présentes, mais aussi des générations futures. Dans sa proposition, le projet lauréat fera ressortir les notions de développement durable dans ses trois dimensions :

- sociale : le projet sera générateur de liens sociaux, lesquels contribueront fortement à l'amélioration de la qualité de vie pour tous les groupes de population ou de personnes utilisant le site, à savoir : les élèves, les professionnel·le·s de l'établissement scolaire, les acteur·rice·s impliqué·e·s du parascolaire, les membres des associations locales ainsi que les participant·e·s et animateur·rice·s des clubs sportifs...
- environnementale : le projet devra être exemplaire dans son concept architectural, qui démontrera clairement sa capacité de réduire la consommation d'énergie et les impacts négatifs sur l'environnement, tout en privilégiant la préservation des ressources ;
- économique : le projet sera fondé sur les principes d'une construction robuste et durable permettant de maîtriser les coûts de maintenance, d'exploitation et d'entretien sur le long terme.

Plus concrètement, le maître d'ouvrage cherche un projet durable et robuste, fondé sur des principes simples qui privilégient les technologies passives et une stratégie cohérente de réduction de l'énergie grise. Qui se traduit par les objectifs suivants :

- réduire au maximum la consommation d'énergie dès la construction et au niveau de l'exploitation, en minimisant au maximum la consommation d'énergie grise ;
- trouver un équilibre réfléchi entre la densité du bâtiment et l'utilisation du terrain, minimisant les travaux de terrassement et les mouvements de terre, tout en répondant aux besoins du projet ;
- orienter le bâtiment de manière réfléchie, en cohérence avec des mesures architecturales (organisation des locaux, fenestration de la façade etc.) afin d'obtenir une lumière naturelle optimale et un système de ventilation naturelle hautement efficace ;
- gérer les gains de chaleur passifs, tout en maîtrisant les principes de l'inertie thermique ;
- éliminer le problème de la surchauffe par des stratégies passives, y compris l'utilisation d'ombrages passifs et de brise-soleil, sans recourir à des technologies actives.

3.6 Coût cible

Le maître de l'ouvrage prévoit un montant d'environ CHF 35'000'000.- HT, comprenant les CFC 1 à 5 pour la construction de l'école 18 classes, la salle omnisports VD5, les aménagements extérieurs liés aux besoins scolaires et la transformation de la maison paroissiale. Il ne comprend pas les coûts liés aux éventuels travaux de dépollution.

Le maître de l'ouvrage recommande aux candidat·e·s de prendre toutes les dispositions leur permettant de respecter les objectifs énoncés.

3.7 Délai de réalisation

La mise en service de l'école de Malley est prévue pour la rentrée 2030.

4. Programme

18 classes 1P- 8P_360 élèves

Centre de documentation, Groupe Santé

Rythmique, Gymnastique et surfaces extérieures

Locaux de quartier

N°	Affectation - désignation	nb locaux	s. utiles SU m2	remarques	total net m2	LUS
100	LOCAUX SCOLAIRES	nb	SU		3213	
101	Circulation	-	env. 25%	Comprend le hall, les surfaces de circulation, couloirs et surfaces vestiaires	(634)	non
110	Salles de classes				1893	
111	Salles de classes 1-4P	12	78	1 pt d'eau avec égouttoir + rangements. Hmin. = 2.70m	936	oui
112	Salles de classes 5-6P	6	78	1 pt d'eau avec égouttoir + rangements. Hmin. = 2.70m	468	oui
113	Salles multi-usages 1-6P	2	100	Y compris 20m2 pour local rangements/préparation, séparé ou intégré à la salle. Accès depuis le couloir et la salle si séparé	200	oui
114	Salles de dégagement	3	40	Réparties dans les étages. Salles dédiées à l'enseignement par sous-groupe. Attenantes ou à proximité des classes	120	oui
115	Salle de dégagement divisible	1	40	Séparable en 2 (2x20m2)	40	oui
116	Vestiaires	-	-	Compris sous 101 - Patères et bancs à prévoir adjacents à chaque salle. Min. 5,5ml par classe (25cm par élève). Emprise : 60cm à ajouter à la largeur du couloir	-	non
117	WC élèves	2	42	Filles : 14 x wc + 7 x lavabos ou lavabo-rigole. Garçons : 14 x wc + 7 x lavabos ou lavabo-rigole. Surface approximative, à répartir dans les étages à proximité des salles d'enseignement	84	non
118	WC PMR, enseignants et inclusif	5	5	Proches des classes et salle des maîtres ; 1 PMR à chaque étage. Mutualisation selon projet avec d'autres WC PMR du programme	25	non
119	Local sécurisé équipements multimédia	1	20	Local sécurisé pour recharger, préparer et stocker le matériel informatique commun. Peut être borgne	20	non
120	Salle des Maîtres			Vision sur le préau souhaitable	110	
121	Salle de travail	1	30	Adjacent à la salle de pause (122)	30	oui
122	Salle de pause	1	70	Y compris kitchenette équipée de 4-5 modules	70	oui
123	Reprographie	1	10	1 local ou sous-espace d'environ 10m2	10	oui
130	Groupe Santé				60	
131	Infirmierie	1	20	1 pt d'eau eau et frigo. 1 local soin (8m2) et bureau (12m2). Espace d'attente à prévoir si séparé des autres espaces de consultation	20	oui
132	Bureau PPLS	1	20	Prévoir uniquement un bureau. (Médiation, ESS, PPLS (psy et loges), ASS = locaux prévus ailleurs, à Verdeaux)	20	oui
133	Bureau de consultation	1	15		15	oui
134	Salle de psychomotricité	-	-	Mutualisée avec salle de rythmique sous 230	-	oui
135	WC PMR	1	5	1 WC + 1 lavabo	5	non
150	Locaux communs				40	
151a	Aula	-	-	Espace collaboratif - Mutualisée avec salle de rythmique sous 230	-	oui
151b	Parloir	1	10	Utilisable comme salle tranquillité et pièce d'allaitement	10	oui
152	Salle de réunion	1	30	10-15 personnes	30	oui
160	Centre de documentation scolaire				120	
161	Salle	1	105	Y compris bureau d'accueil, 100ml de rayonnages. Prévoir mobilier sous forme de gradins	105	oui
162	Bureau personnel	1	15	Attenant à la salle 161	15	oui

N°	Affectation - désignation	nb locaux	s.utiles SU m2	remarques	total net m2	
170	Entretien				65	
171	Locaux de nettoyage	5	5	1 par étage avec 1 pt d'eau, grille d'écoulement de sol, 1 raccordement pour lave-linge	25	non
172	Économat entretien	1	25	Stockage machines, produits et consommables pour locaux scolaires et sportifs	25	non
173	Bureau concierge	1	15	Si possible lumière naturelle	15	oui
180	Techniques				282	
181	Économat	1	55	Pour le stockage de matériel scolaire. Local accessible pour livraison palettes	55	non
182	Local technique CVSE	1	120		120	non
183	Local sous-station chauffage	1	40		40	non
185	Ascenseur/Monte-charge	1	7	Ascenseur et nombre selon projet - min. 1 ascenseur compatible avec transpalette et container	7	non
186	Local poubelles	1	15	Local ventilé	15	non
187	Local onduleur	1	10	Le plus proche possible de la toiture	10	non
188	Local station transformatrice du quartier	1	35	Voir chap. 4.6.5	35	non

200	EQUIPEMENTS SPORTIFS				2337	
201	Circulation	-	env. 25%	Accès séparé pour les externes et limité aux infrastructures sportives, hall non compris	(457)	non
202	Hall d'entrée	1	50	Pouvant servir de foyer	50	non
210	Salles omnisports (salle double)				1300	
211	Aire d'évolution VD5 - 28x32.5m	1	910	Aire d'évolution yc 1x séparation (10m2) - hauteur idéale 8m mais min. 7m hors tout (y.c. engins). Divisible en deux. Équipements selon standard VD5. Adaptée compétitions régionales	910	non
212	Gradins fixes et mobiles	1	75	2-3 rangées supérieures fixes pour une utilisation en tout temps (env. 100pl.) Gradins mobiles complémentaires pour les événements sportifs (+150-200pl.) Niche pour emplacement gradins mobiles, profondeur 1.0 à 1.5m	75	non
213	Buvette	1	15	Cuisine pour petites préparations. Équipement : plan de travail, lave-vaisselle, réfrigérateur, évier double. En lien direct avec le hall / foyer. Séparée ou intégrée sous forme de bar	15	non
214	Vestiaires/douches	4	50	2x filles et 2x garçons (y.c. séchage)	200	non
215	WC élèves et sportifs	2	12	4x wc filles, 2x wc garçons, 2x urinoirs	24	non
216	WC spectateurs	2	16	De 100 à 300 spectateurs ; 4x wc femmes, 2x wc hommes, 4x urinoirs	32	non
217	WC PMR	2	5	1 par étage ; peut être mutualisé selon projet	10	non
218	Local enseignants/accompagnants et arbitre	1	24	Y compris : 1 lavabo + 1WC + 1douche	24	non
219	Infirmierie	1	10	1 lavabo + prévoir surface au sol pour civière, 1 armoire avec trousse premier secours	10	non
220	Exploitation et rangement				277	
221	Local pour engins intérieurs	2	70	Lié(s) directement à chaque partie de la double salle	140	non
222	Rangement petit matériel (armoires)	2	10	Rangement de petit matériel scolaire et sociétés externes dans armoires (60x120cm) - peut se situer entre le couloir et les salles de gym	20	non
223	Local pour matériel extérieur	1	25	A disposer à proximité et à niveau des aménagements extérieurs sportifs	25	non
224	Local nettoyage entrée	1	5	Situé au niveau de l'entrée	5	non
225	Local nettoyage salle	1	10	Situé au niveau de la salle, Pt eau, vidoir, rayonnage matériel et grille de vidange pour auto-laveuse	10	non
226	Local technique CVSE	1	60	Installation de ventilation des salles. Les autres installations CVSE et MCR sont complètes en commun dans le programme de l'école sous 182	60	non
227	Local régie	1	10	Sonorisation, lumière etc.	10	non
228	Ascenseur	1	7	Accès pour équipements sportifs assuré - selon projet mutualisé avec ascenseur locaux scolaires	7	non

N°	Affectation - désignation	nb locaux	s. utiles SU m2	remarques	total net m2	
230	Salle de rythmique 1-2P				253	
230	Hall d'entrée, dégagement	-	-	Selon projet - compris sous 201		non
231	Aire d'évolution	1	130	Accès indépendant de l'école pour usage hors temps scolaire - Surface d'évolution min. 10x13m/ h=3m Mutualisée avec la salle de psychomotricité et l'aula - Min. 130 m2. Peut-être implantée dans la grande salle de la maison paroissiale 302 – (cf. chap. 3.3.4)	130	non
232	Vestiaires/douches élèves et sportifs	2	20	1x filles et 1x garçons (y.c. séchage)	40	non
233	Local de rangement	1	15		15	non
234	Rangement PPLS	1	5		5	non
235	Rangement associations	1	10		10	non
236	Rangement Aula	1	10		10	non
237	WC élèves et sportifs	5	3,5	Mutualisation selon projet	18	non
238	WC enseignants et PMR	1	5	Mutualisation selon projet	5	non
239	Local enseignants, accompagnants, moniteurs. Vestiaire adulte	1	10		10	non
240	Local nettoyage	1	10	Selon projet – peut être mutualisé avec autres locaux de nettoyage	10	non

300	LOCAUX DE QUARTIER ET DE PAROISSE				469	
301	Circulation + hall d'entrée	-	env. 25%	Accès indépendant	(94)	non
302	Salle Paroissiale	1	220	Maintenue dans maison paroissiale – mutualisation possible avec salle de rythmique 230 (cf. chap. 3.3.4)	220	non
303	Salles destinées à l'usage du quartier	3	35	Associations, locations, etc. Selon projet - peut-être une seule salle divisible	105	non
304	Cuisine pour les salles de quartier	-	-	Selon projet - p-e incluse sous forme de kitchenette dans une des salles ou externalisée et mutualisée	-	non
305	Cuisine de la salle paroissiale	1	20	Selon projet - actuellement dans maison paroissiale (cf. chap. 3.3.4)	20	non
306	WC y.c. PMR	1	5	Possibilité de mutualisation selon organisation	5	non
307	WC supplémentaires	-	-	Selon projet		non
308	Bureau paroisse	1	20	Selon projet - actuellement dans maison paroissiale (cf. chap. 3.3.4)	20	oui
309	Local rangement	-	-	Selon projet - sous forme d'armoires		non
310	Local nettoyage	1	5	Selon projet - mutualisé avec autres locaux nettoyage	5	non
311	Local CVSE	1	-	Selon projet - à prévoir dans maison paroissial	-	non

400	LOCAUX EXPLOITATION EXTERIEURE				100	
401	Circulation	-	env. 25%		(20)	non
402	Local de rangement scolaire récréation	1	10	Jeux extérieurs	10	non
403	Dépôt pour tri conteneurs à déchets	1	20		20	non
404	Dépôt pour matériel d'entretien extérieur	1	10	Outils entretien préaux	10	non
405	Dépôt pour matériel d'entretien Service voirie	2	20	Équipements entretien espaces publics et local personnel avec kitchenette. Accès indépendants depuis l'extérieur	40	non

N°	Affectation - désignation	nb locaux	s.utiles SU m2	remarques	total net m2	
500	SURFACES EXTERIEURES				5509	
510	Installations scolaires extérieures				2269	
511	Surfaces de préau et couvert	-	2160	Yc préau couvert de 10% (216m2) - peut être divisé en 2 préaux distincts. (surface minimale du préau principal = entre 1'200 et 1'500m2) Sous-espaces, jeux, points d'eau, arborisation, ombrage ... > ne peut pas être disposé en toiture	2160	oui
512	Places vélos (courte durée)	6	1	Proches de l'entrée	6	non
513	Places vélos (longue durée)	72	1	Dimension 0.5 x 2m. Couvertes avec arceaux	72	non
514	Places trottinettes (couvertes)	36	0.5	Nombre maximum	18	non
515	Places voitures en surface	1	13	1 place urgence-livraison, dépose-minute	13	non
520	Installations sportives extérieures				3240	
521	Aire tous temps - 28x45m	1	1260	Peut être scindée en 2 aires de 28x16m (1-6P = basket + 1 surface plus libre et adaptée aux petits) Le moins de grillages possible, avec pare-ballons derrière les buts, surface souple. Ces surfaces peuvent être complabilisées avec la surface de préau (511) selon projet, sauf si disposées en toiture > voir réponse 44	1260	oui
522	Aire gazonnée - 36x51m	1	1836	Comprend le périmètre de sécurité de 3m A prévoir dans le Parc du Gazomètre, (périmètre de réflexion)	1836	non
523	Piste de course de vitesse - 60x2.4m	1	144	2 pistes de 50m + 3m départ + 7m arrivée (60m hors tout) - revêtement en EPDM (pas carrossable) A prévoir dans le périmètre de réflexion	144	non
524	Installation de petits agrès	-	-	Mutualisée avec la place de jeux publique - hors programme	-	oui

5. Jugement

5.1 Projets rendus

69 inscriptions valables ont été enregistrées par le secrétariat du concours.

61 projets ont été rendus dans les conditions et délais prescrits par le programme.

Les projets devaient être remis à l'adresse du secrétariat du concours jusqu'au vendredi 19 septembre 2025 à 17h00 au plus tard ou envoyés par la poste dans le délai prescrit.

La date de réception de chaque projet a été consignée par le secrétariat du concours avec la mention de la devise.

Les projets ont été numérotés dans l'ordre d'arrivée.

Les projets suivants ont été rendus dans les conditions et délais prescrits par le programme du concours :

1 La Haute-Cour	32 L'ÉCOLE DU CLIMAT
2 MATILDA	33 ROBIN WOOD
3 Supercalifragilistic	34 BIGFOOT
4 Triclinium	35 TRANSITION
5 ANTHOEPITHESIS	36 TOTORO
6 LàO	37 IL FERA BEAU, DEMAIN!
7 IN BETWEEN	38 BOB MALLEY 1
8 A FOND LES BALLONS	39 O_Prés_O
9 L'escargote	40 SPONGEBOB
10 Bel Étage	41 PHARE OUEST
11 TRAIT D'UNION	42 Le manteau de soleil
12 Préau Perché	43 ORIGAMI
13 LES PRÉS-HAUTS	44 TIPI
14 PERRA	45 Dream Machine
15 LAYER CAKE	46 PARTOUT UNE DÉCOUVERTE
16 GASOLINA	47 COLLINE
17 COEUR VERT	48 Emma
18 FROME NOSE TO TAIL	49 FOLLOW YOUR NOSE
19 Parc, Structure et Légèreté	50 PLUS
20 Rhizome	51 CONTRETYPE
21 Licorice Pizza	52 Le Virage
22 EN MEYLAN	53 cosmo
23 LOGGIA	54 Bob Malley 2
24 Hirondelles	55 OUISTITI
25 Billie la boule	56 Paula
26 JESTER	57 LA FORÊT DE PETITS POIS
27 ALLEZ CROCO	58 ROMEO ET JULIETTE
28 BUBULLE	59 LES HEURES CLAIRES
29 L'USINE À RÊVES	60 PLEIN AIR
30 NID URBAIN	61 LISIÈRE
31 Malleylélé	

5.2 Séances du jury

Le jury s'est réuni les 28, 29 et 31 octobre 2025 pour examiner et juger les projets exposés au centre paroissial de Malley. Le jury a siégé en s'engageant à respecter l'aspect confidentiel des débats. Tous les membres et suppléant·e·s ayant participé aux délibérations ont pu exprimer leur point de vue. La procédure du déroulement des travaux du jury a d'emblée été définie et les principaux enjeux du concours ainsi que les critères de jugement ont été rappelés.

Le 28 octobre, Mme Jaccard, membre non professionnelle a été excusée et remplacée par M. Pelletier, jury suppléant.

L'après-midi des 29 et 31 octobre, Mme Alvarez, membre professionnelle suppléante, a été excusée. Elle n'a donc pas pu prendre part aux délibérations finales ni à la rédaction des recommandations relatives au projet lauréat. En raison de son statut de suppléante, son remplacement n'a pas été nécessaire.

5.3 Examen préalable

Conformément à l'art. 15 du règlement SIA 142, les projets rendus ont été soumis à un examen préalable, effectué sans jugement de valeur, portant sur les prescriptions du programme du concours. Le compte rendu de cet examen a été consigné dans un rapport distribué aux membres du jury.

Remise des projets

Tous les documents, y compris les maquettes ont été remis dans les délais.

Anonymat

Tous les projets sont parvenus sous le couvert de l'anonymat. Le respect de l'anonymat a été confirmé pour l'ensemble des documents remis.

Documents demandés

Les projets étaient complets dans leurs parties essentielles et ne laissaient pas supposer d'intentions déloyales.

Les clés USB ont été mises en lieu sûr. L'anonymat des fichiers a été vérifié avant usage des données par un expert neutre.

Dérogations au règlement programme

Les projets ont répondu dans l'ensemble au cahier des charges avec parfois quelques écarts qui ont été pris en compte dans leur appréciation. Un cahier contenant les tableaux de contrôle de conformité a été établi et remis à chaque membre et suppléant du jury.

Les éléments de programme manquants et les écarts significatifs de surfaces par rapport au programme ont été signalés.

5.4 Acceptation des projets au jugement

Exclusion du jugement selon art. 19.1a de la norme SIA 142

Aucun projet n'a été exclu pour le motif décrit à l'article 19.1a (proposition livrée hors délai ou de manière incomplète dans ses parties essentielles, incompréhensible, qui laisse supposer des intentions déloyales ou ayant enfreint la règle de l'anonymat).

Le jury a considéré que les libertés prises par certaines propositions ne justifiaient pas une exclusion du jugement, celles-ci n'ayant pas été livrées de manière incomplète dans leurs parties essentielles. Par conséquent, le jury a décidé à l'unanimité de retenir l'ensemble des projets au jugement.

Exclusion de la répartition des prix selon art. 19.1b de la norme SIA 142

L'analyse plus détaillée des projets a permis de définir les cas éventuels d'exclusion de la répartition des prix selon l'article 19.1b (proposition qui s'écarte des dispositions du programme sur des points essentiels).

Le contrôle de conformité a été réalisé pour l'ensemble des projets. Les écarts suivants ont été relevés :

- non-implantation des 2 premiers niveaux de façades sur la bande d'implantation;
- non-respect de la hauteur max (453.00 alt. / 456.00 alt. si construction en bois);
- non-respect du périmètre de construction;
- agrandissement de la maison paroissiale hors et/ou dans l'emprise bâtie;
- niveau d'assise général trop bas (<420.50 alt.);
- dimensions incorrectes de la salle de gym;
- non-respect de la hauteur minimale de la salle de gym (7.00m);
- aire(s) tous-temps manquante(s), située(s) hors périmètre ou trop petite(s).

L'ensemble de ces manquements a été recensé et illustré dans un document de synthèse présenté au jury. Le nombre total de manquements s'élève à 142.

A la suite de cette analyse, il a été constaté que très peu de projets étaient exempts de toute non-conformité et que de nombreux projets ont des non-conformités mineures, ne justifiant pas une exclusion des prix.

le jury a décidé de procéder aux premiers tours de jugement, avant de revenir ultérieurement sur les projets concernés afin de statuer sur les éventuelles exclusions de la répartition des prix.

Comme le précise le programme du concours et conformément aux articles 22.2 et 22.3 du règlement SIA 142, les projets exclus de la répartition des prix peuvent recevoir une mention.

5.5 1^{er} tour de jugement

Le jury a dans un premier temps pris connaissance de l'ensemble des projets admis au jugement individuellement puis par petits groupes. Il a ensuite procédé par tours éliminatoires en siégeant en plénum.

Le jury a procédé à un premier tour d'élimination sur la base des critères d'appréciation énoncés dans le programme du concours. En plus de l'insertion dans le site et du fonctionnement général de l'école et de la salle de sport, le jury a porté son attention dès le 1^{er} tour à la vie dans l'école et à la richesse des espaces proposés. En conséquence, le jury a écarté les projets suivants :

1 La Haute-Cour	32 L'ÉCOLE DU CLIMAT
3 Supercalifragilistic	33 ROBIN WOOD
4 Triclinium	35 TRANSITION
6 LàO	39 O_Prés_O
7 IN BETWEEN	41 PHARE OUEST
11 TRAIT D'UNION	42 Le manteau de soleil
12 Préau Perché	43 ORIGAMI
14 PERRA	47 COLLINE
20 Rhizome	48 Emma
21 Licorice Pizza	49 FOLLOW YOUR NOSE
22 EN MEYLAN	53 cosmo
23 LOGGIA	54 Bob Malley 2
24 Hirondelles	55 OUISTITI
26 JESTER	58 ROMEO ET JULIETTE
28 BUBULLE	60 PLEIN AIR
31 Malleylélé	

5.6 2^e tour de jugement

Après une visite in situ, le jury a procédé au deuxième tour d'élimination en affinant son analyse sur la base des critères de jugement. Les aspects suivants ont été particulièrement examinés : la vision sociale et durable du projet, les prolongements extérieurs ainsi que les parcours du quotidien.

Les projets suivants ont été écartés lors de ce deuxième tour :

5 ANTHOEPITHESIS	38 BOB MALLEY 1
8 A FOND LES BALLONS	44 TIPI
9 L'escargote	46 PARTOUT UNE DÉCOUVERTE
13 LES PRÉS-HAUTS	50 PLUS
19 Parc, Structure et Légèreté	51 CONTRETYPE
25 Billie la boule	56 Paula
27 ALLEZ CROCO	57 LA FORÊT DE PETITS POIS
30 NID URBAIN	59 LES HEURES CLAIRES
36 TOTORO	

5.7 3^e tour de jugement

Le jury a opéré un nouveau tour d'élimination, en analysant les projets restants de manière plus détaillée. Les projets suivants sont écartés au 3^e tour :

2 MATILDA	29 L'USINE À RÊVES
15 LAYER CAKE	40 SPONGEBOB
17 COEUR VERT	61 LISIÈRE

A la suite de ces trois tours de jugement, le jury a encore effectué un passage devant l'ensemble des projets et a confirmé le choix de réaliser un examen approfondi des 7 projets suivants :

10 Bel Étage	37 IL FERA BEAU, DEMAIN!
16 GASOLINA	45 Dream Machine
18 FROME NOSE TO TAIL	52 Le Virage
34 BIGFOOT	

A l'issue de ce dernier passage, le jury a décidé de procéder à l'expertise des trois projets suivants :

16 GASOLINA	52 Le Virage
45 Dream Machine	

5.8 Expertises des projets

Pour permettre aux membres du jury d'affiner leur choix, les experts suivants ont réalisé le 30 octobre 2025 leur analyse respective des 3 projets retenus :

- M. Thibault Arm, urbaniste, directeur de la Fabrique de Malley
- M. Laurent Essig, architecte-paysagiste HES, urbaniste FSU, belandscape
- M. Alain Oulevey et Mme Marine Maillet, experts géotechnique / pollution, De Cérenville Géotechnique
- M. Bastien Millard, expert durabilité, label SNBS, Amstein+Walthert
- M. Lionel Borloz, architecte, SEPS Vaud
- M. Nathanaël Vorlet, conseiller en développement organisationnel, DGEO Vaud
- M. David Ciardo, doyen, Établissement primaire de Renens-Est
- Mme. Silvia Navarra, IEC (contrôle croisé des données)

Les résultats de ces expertises ont été présentées le vendredi matin 31 octobre 2025 et pris en compte dans l'appréciation des propositions.

5.9 Tour de repêchage

Conformément à l'art. 21.2 du règlement SIA 142, le jury a procédé à un tour de repêchage durant lequel il a passé en revue encore une fois l'ensemble des projets. À la suite de cet examen, il a confirmé les tours d'élimination.

5.10 Classement, attribution des prix et mentions.

Avant de procéder au classement, et selon l'art. 19.1b de la norme SIA 142, le jury a décidé à l'unanimité d'exclure de la répartition des prix les projets retenus s'écartant du programme sur le point essentiel suivant :

non-respect du périmètre de construction (cf. chapitre 5.4).

Il s'agit des projets suivants :

- **Projet n°52 – Le Virage :**

programme scolaire (chauffé) hors périmètre de construction, implanté dans un bâtiment destiné à la démolition mais maintenu ;

- **Projet n°45 – Dream Machine :**

porte-à-faux dépassant le périmètre de construction de plus de 5.00 m.

Comme le précise le programme du concours et conformément aux articles 22.2 et 22.3 du règlement SIA 142, les projets exclus de la répartition des prix peuvent tout de même recevoir une mention.

Le jury disposait d'un montant total de CHF 182'000.- (HT) pour l'attribution de 4 à 9 prix et mentions, conformément au programme du concours.

Selon l'article 17.3 du règlement SIA 142, des mentions peuvent être attribuées pour 40% au maximum de cette somme.

Enfin, conformément à l'article 22.3 du même règlement, le jury peut recommander pour la poursuite des études un projet mentionné, à condition qu'il soit classé au 1er rang et que cette décision soit prise à la majorité des trois quarts des voix, avec l'accord explicite de tous les membres représentant le maître de l'ouvrage.

Ainsi, sur la base des critères d'appréciation énoncés dans le programme, et en tenant compte de l'ensemble des délibérations du jury, des expertises et des critiques détaillées de chaque projet sélectionné, le jury a procédé au classement des projets et a décidé à l'unanimité d'attribuer les prix et mentions suivants :

1er rang	projet n° 52	Le Virage	1 ^{ère} mention	50'000.-
2e rang	projet n° 16	GASOLINA	1 ^{er} prix	45'000.-
3e rang	projet n° 45	Dream Machine	2 ^e mention	22'000.-
4e rang	projet n° 37	IL FERA BEAU, DEMAIN!	2 ^e prix	20'000.-
5e rang	projet n° 34	BIGFOOT	3 ^e prix	18'000.-
6e rang	projet n° 10	Bel Étage	4 ^e prix	14'000.-
7e rang	projet n° 18	FROM NOSE TO TAIL	5 ^e prix	13'000.-

Seuls les projets retenus pour le classement final sont commentés de façon individuelle dans le rapport.

5.11 Recommandations du jury

Le jury recommande à l'unanimité au Maître d'ouvrage d'attribuer le mandat d'études et d'exécution aux auteurs du projet classé au 1^{er} rang, 1^{ère} mention, *Le Virage*, sous réserve de la décision des autorités compétentes.

Il relève et salue les grandes qualités du projet qui devront être conservées et recommande au lauréat de prendre en compte les améliorations suivantes :

Maison du Quartier

La proposition de réutiliser le bâtiment situé au pied de la rampe, qui était initialement destiné à la démolition, pour en faire une Maison du Quartier est saluée et doit être examinée quant à sa faisabilité. Il convient d'étudier dans quelle mesure l'augmentation de la perméabilité du bâtiment permettrait de renforcer les relations visuelles et les chemins souhaités dans le sens nord-sud.

Rampe

La rampe d'accès en forme de S devrait être développée sur le plan conceptuel et constructif de manière à conserver la légèreté de son apparence et à pouvoir être utilisée de multiples façons comme espace de rencontre sociale. La rampe devrait être plus qu'une simple liaison entre deux points. Elle devrait activer socialement le parc à différents endroits et le mettre en réseau. Cela pourrait se faire de différentes manières, avec des escaliers, des descentes ou d'autres éléments de liaison. Une attention particulière devrait être accordée à la qualité des espaces libres situés sous les rampes. La sous-face de la rampe doit être soigneusement conçue.

Façades

Les façades doivent être développées de manière à mettre en valeur la subtile différenciation existante entre la façade du parc et les autres façades. Une attention particulière doit être accordée aux façades du rez-de-chaussée le long de la « Balade Fleurie » et le Chemin de L'Usine à Gaz. La façade à ouverture flexible le long de la loggia doit être conçue de manière à offrir à la fois ouverture et intimité par rapport à la loggia.

Protection solaire de la loggia

Il convient d'examiner si une protection solaire mobile peut être intégrée dans la structure diagonale au-dessus de la loggia afin d'améliorer l'utilisation de celle-ci pendant les mois d'été.

5.12 Levée de l'anonymat

Le jury a procédé ensuite à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrents et levé l'anonymat en suivant l'ordre de classement des projets primés, puis en suivant la numérotation des projets.

La question de potentiels conflits d'intérêts entre les membres du jury et les candidats primés a été posée. Adrien Meuwly a annoncé un potentiel conflit d'intérêt avec les candidats du troisième prix : le projet 45 – Dream machine.

Le service juridique de la SIA a été contacté par les deux parties, et le conflit d'intérêt n'est pas clairement établi. Sur cette base, la décision du jury est de s'en tenir à son analyse qualitative et maintenir ce projet au jugement et au classement.

5.13 Remerciements

Le jury tient à relever la difficulté de la tâche demandée aux concurrents, notamment du fait de la densité du programme, des contraintes liées au cahier des charges et de ses enjeux nombreux et complexes.

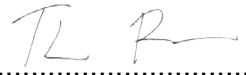
Le jury remercie chaleureusement toutes les équipes pour leur importante contribution. La qualité et la diversité des propositions présentées ont permis au jury de choisir une excellente réponse au cahier des charges du concours.

5.14 Approbation du jury

Le présent rapport est adopté par les membres du jury le 20 novembre 2025.

Présidence :

M. Thomas Padmanabhan



Vice-présidence :

Mme Tinetta Maystre



Membres professionnel·le·s :

Mme Céline Bessire



Mme Astrid Dettling



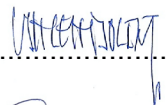
M. Adrien Meuwly



Mme Déirdre McKenna

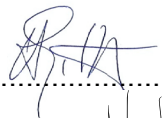


M. Vincent Joliat

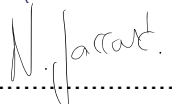


Membres non professionnel·le·s :

M. Alain Gilliéron



Mme Nathalie Jaccard



Mme Rebecca Joly

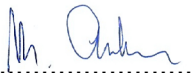


Mme Anne Roduit



Suppléant·e·s professionnel·le·s :

Mme Marielle Auberson



Suppléant·e·s non professionnel·le·s :

M. Cédric Pelletier



5.15 Projets classés

1 ^{er} rang - 1 ^{ère} mention	projet n°52	Le Virage
	Architecte pilote	ALIAS architects GmbH + DU STUDIO Zürich
2 ^e rang - 1 ^{er} prix	projet n°16	GASOLINA
	Architecte pilote	dorsa + 820 Architektur AG Zürich
	Architecte paysagiste	THE ROCK Landschaft Zürich
3 ^e rang - 2 ^e mention	projet n°45	Dream Machine
	Architecte pilote	MacIver-Ek Chevroulet Sàrl + URBAITE Sàrl Lausanne
	Architecte paysagiste	studio erde GmbH Zürich
4 ^e rang - 2 ^e prix	projet n°37	IL FERA BEAU, DEMAIN !
	Architecte pilote	MAR ATELIER + STUDIOLO Lausanne
	Architecte paysagiste	Samuel Badoux Architecte paysagiste Lausanne
5 ^e rang - 3 ^e prix	projet n°34	BIGFOOT
	Architecte pilote	Nicolas de Courten Architectes + fala atelier Lausanne
	Architecte paysagiste	EN DEHORS Lausanne
6 ^e rang - 4 ^e prix	projet n°10	Bel Étage
	Architecte pilote	Jan Kinsbergen Architekten AG Zürich
	Architecte paysagiste	Forster Paysages SA Prilly
7 ^e rang - 5 ^e prix	projet n°18	FROM NOSE TO TAIL
	Architecte pilote	detritus. + a-roh Lausanne

5.16 Projets non classés

projet n°1	La Haute-Cour
Architecte pilote	Hasani Architectes Morges
projet n°2	MATILDA
Architecte pilote	point 0 Sàrl Lausanne
projet n°3	Supercalifragilistic
Architecte pilote	atelier MARCH sa Genève
Architecte paysagiste	approches. sa Lausanne
projet n°4	Triclinium
Architecte pilote	Atelier simplon architectes Sàrl + AGA architectes associés Lausanne / Aurey, France
projet n°5	ANTHOEPITHESIS
Architecte pilote	STUDIO GUMA Paris, France
Architecte paysagiste	Christinaz Fanny Préverenges
projet n°6	LàO
Architecte pilote	Y architecture Estavayer-le-Lac
projet n°7	IN BETWEEN
Architecte pilote	Yves Macherel architecte Lausanne
projet n°8	A FOND LES BALLONS
Architecte pilote	DISERENS MAUREL ARCHITECTES Lausanne
Architecte paysagiste	In Situ SA Lausanne
projet n°9	L'escargote
Architecte pilote	studio SML SÀRL Lausanne
Architecte paysagiste	Officina del Paesaggio Lugano
projet n°11	TRAIT D'UNION
Architecte pilote	NIETO ARCHITECTURE Sàrl Ecublens
projet n°12	Préau Perché
Architecte pilote	labac société coopérative / architectures et espaces chantiers Montreux

projet n°13	LES PRÉS-HAUTS
Architecte pilote	Benoist Rouel-Brax Architecte Genève
projet n°14	PERRA
Architecte pilote	MAO architectes Paris, France
projet n°15	LAYER CAKE
Architecte pilote	atelier itsé Sàrl Bienne
projet n°17	COEUR VERT
Architecte pilote	Clancy Moore Architects Dublin, Irlande
projet n°19	Parc, Structure et Légèreté
Architecte pilote	Dürig AG Zürich
Architecte paysagiste	BÖE studio Zürich
projet n°20	Rhizome
Architecte pilote	Dreier Frenzel architecture + communication Lausanne
Architecte paysagiste	EDER Landschaftsarchitektur GmbH Zürich
projet n°21	Licorice Pizza
Architecte pilote	Sergison Bates architekten GmbH Zürich
projet n°22	EN MEYLAN
Architecte pilote	butikofer de oliveira architectes sàrl Lausanne
Architecte paysagiste	Monnier Architecture du paysage SA Lausanne
projet n°23	LOGGIA
Architecte pilote	Architekturgenossenschaft C/O Zürich
projet n°24	Hirondelles
Architecte pilote	ACI-GROUPE SA Genève
projet n°25	Billie la boule
Architecte pilote	Itten+Brechbühl SA Lausanne
projet n°26	JESTER
Architecte pilote	d4 atelier d'architecture SA Lausanne

projet n°27	ALLEZ CROCO
Architecte pilote	MPH architectes Sàrl Lausanne
projet n°28	BUBULLE
Architecte pilote	Colin Stauffer Neuchâtel
Architecte paysagiste	Chen Bertha Zürich
projet n°29	L'USINE À RÊVES
Architecte pilote	ZW/A zweyacker & associes sas Bordeaux, France
Architecte paysagiste	ZW/A zweyacker & associes sas Bordeaux, France
projet n°30	NID URBAIN
Architecte pilote	STUDIO4 Sàrl Lausanne
Architecte paysagiste	DUO Architectes paysagistes Landschaftsarchitekten SARL Lausanne
projet n°31	Malleylélé
Architecte pilote	farra zouboulakis & associés Lausanne
Architecte paysagiste	L'Atelier du Paysage Sàrl Lausanne
projet n°32	L'ÉCOLE DU CLIMAT
Architecte pilote	Kunik de Morsier Architectes + Parc Architectes Lausanne / Paris, France
projet n°33	ROBIN WOOD
Architecte pilote	ACTESCOLLECTIFS ARCHITECTES SA Vevey
projet n°35	TRANSITION
Architecte pilote	CP3 Architecture SA Lausanne
projet n°36	TOTORO
Architecte pilote	emixi architectes sàrl Lausanne
projet n°38	BOB MALLEY 1
Architecte pilote	8-) + Taller.3000 Genève
projet n°39	O_Prés_O
Architecte pilote	ARK. Architectes Sàrl Lausanne

projet n°40	SPONGEBOB
Architecte pilote	Junod Architectes Sàrl Genève
Architecte paysagiste	Junod Architectes Sàrl Genève
projet n°41	PHARE OUEST
Architecte pilote	artgtech sa architectes Lausanne
projet n°42	Le manteau de soleil
Architecte pilote	Guy Barreto architectes Sàrl Lausanne
Architecte paysagiste	MG associés sàrl Vuissens
projet n°43	ORIGAMI
Architecte pilote	Studio Lausanne Architecture Lausanne
Architecte paysagiste	PROAP - Estudos e Projectos de Arquitectura Paisagista Lda Lisbonne, Portugal
projet n°44	TIPI
Architecte pilote	GNWA - Gonzalo Neri & Weck Architekten GmbH Zürich
projet n°46	PARTOUT UNE DÉCOUVERTE
Architecte pilote	Atelier Amont GmbH + Arkitekt Jonas Løland AS Basel
projet n°47	COLLINE
Architecte pilote	STUDIO IANNONE Zürich
Architecte paysagiste	Uniola AG Genève
projet n°48	Emma
Architecte pilote	Bachelard Wagner Architekten AG Basel
Architecte paysagiste	profil paysage sarl Yverdon-les-Bains
projet n°49	FOLLOW YOUR NOSE
Architecte pilote	Atelier Schenk GmbH Basel
projet n°50	PLUS
Architecte pilote	Cabinet Fanny Noël et Diogo Lopes Architectes Sàrl Genève
Architecte paysagiste	Studio Céline Baumann Basel

projet n°51	CONTRETYPE
Architecte pilote	Alejandra Alonso Esteve + Matthieu Brasebin El + Elisabeth Terrisse de Botton + Joan Massagué Sánchez Genève
projet n°53	cosmo
Architecte pilote	Aalaih Studio GmbH Zürich
projet n°54	Bob Malley 2
Architecte pilote	PONT12 architectes SA Chavannes-près-Renens
Architecte paysagiste	Interval Paysage Chavannes-près-Renens
projet n°55	OUISTITI
Architecte pilote	ON architecture Sàrl Genève
projet n°56	Paula
Architecte pilote	Lorenzo De Pascale + Loris L. Perillo Bergame, Italie
Architecte paysagiste	STUDIOMAAN Naples, Italie
projet n°57	LA FORÊT DE PETITS POIS
Architecte pilote	MHPM architectes Fribourg
Architecte paysagiste	Pascal Heyraud sàrl Neuchâtel
projet n°58	ROMEO ET JULIETTE
Architecte pilote	Le Roy architectes Sàrl Nyon
projet n°59	LES HEURES CLAIRES
Architecte pilote	Atelier Mora Millan + Atelier Identità Sàrl Genève
Architecte paysagiste	Pleineterre paysage et communication Sàrl Genève
projet n°60	PLEIN AIR
Architecte pilote	Ruffieux-Chehab Architectes SA + Tekhne SA Fribourg
Architecte paysagiste	Urbaplan SA Lausanne
projet n°61	LISIÈRE
Architecte pilote	Lino Lebet Basel

6. Projets classés et critiques

1er rang - 1ère mention

projet n°52

Le Virage

Architecte
**ALIAS architects GmbH +
DU STUDIO**
Zürich

Berchier Antoine
Donati Lorenza
Hägele Steffen
Küng Tina
Steib Carlota

Consultant·e·s
Dr. Schwartz Consulting AG
Ohlbrock Patrick Ole

Le projet *Le Virage* définit un volume urbain allongé qui clôt le nouveau parc du quartier de Malley à l'est. Un coude dans sa façade orientée vers le parc délimite de manière remarquable l'espace libre autour de trois magnifiques arbres existants. Le coude dans la façade fait directement référence au gazomètre, symbole emblématique du nouveau quartier. Une rampe incurvée de forme organique en S relie le parc, le niveau de l'école et la salle paroissiale d'un seul geste précis. Au pied de la rampe, un bâtiment destiné à la démolition devient la nouvelle Maison de Quartier. Il ancre davantage l'école dans le parc et dans le nouveau quartier. La faisabilité de la conservation de cette structure doit être examinée. Devant le bâtiment scolaire, une cour ouverte et arborée dessert à la fois l'école et le foyer du rez-de-chaussée de la salle de sport. Grâce à son expression architecturale différenciée, la nouvelle école s'intègre harmonieusement dans la vaste étendue du parc. Au lieu de dominer le parc, elle contribue à définir son espace. Par sa position longitudinale, elle souligne



la profondeur du paysage avec ses différentes couches de végétation. La nouvelle école s'intègre naturellement et sans ostentation dans le nouveau quartier.

Le bâtiment scolaire s'élève au-dessus de la salle de gymnastique partiellement enfouie dans le terrain. Les salles de classe sont disposées de manière efficace le long d'une zone centrale ouverte et bien proportionnée. L'escalier principal est placé avec précision et intégré dans la couche des salles de classe. La zone centrale ouverte est efficacement divisée en quatre zones informelles d'activité et de repos par des volumes contenant les toilettes. Trois de ces espaces sont disposés en façade : ils ont donc une qualité de lumière naturelle optimale et offrent une vue attrayante sur l'extérieur. La zone centrale, en revanche, a un caractère protecteur et sécurisant. Le plan de l'école allie clarté organisationnelle et richesse de l'offre d'espaces informels. Il dégage une impression de convivialité, de calme et de sérénité.

La rampe relie le parc au niveau d'entrée de l'école, situé à cinq mètres au-dessus du terrain. Elle mène ensuite à la salle paroissiale située au Chemin de Rionza. La rampe incurvée, qui donne son nom au projet « Le Virage », sert à la fois de voie d'accès, d'espace social et d'élément structurant du parc. Les enfants rejoignent leur école de manière ludique. Ils découvrent par eux-mêmes le parc et leur école avec joie sur cette remarquable sculpture sociale. La rampe, représentée de manière presque immatérielle dans les plans, devrait être soigneusement conçue afin de pouvoir tenir pleinement sa promesse socio-spatiale. À hauteur de l'école, la rampe s'élargit pour former une terrasse en saillie généreuse, que les auteurs qualifient à juste titre de loggia. Elle sert à la fois de lieu d'arrivée, de cour d'école clairement délimitée et de lieu de manifestation en plein air. Les auteurs font ici une invention remarquable, dont le potentiel pour l'enseignement dépasse largement les demandes du cahier des charges. Ils proposent un espace de loggia flexible.

Toute la couche des espaces le long de la loggia peut être ouverte sur l'espace extérieur grâce à des cloisons et des vitrages pliants et modulables. On peut y jouer des pièces de théâtre, y célébrer des fêtes. Cet espace très flexible est un geste optimiste d'ouverture. L'espace loggia peut être soit un espace intérieur, soit un espace extérieur, divisé à petite échelle ou sans limites et généreux. Il promet d'inspirer les enseignants et les élèves pour de nouvelles formes d'apprentissage et d'expérience communes. Cet espace peut susciter l'enthousiasme. C'est la véritable innovation de ce projet.

La construction du bâtiment scolaire est rationnelle, simple et très flexible à long terme. Au-dessus d'une coque en béton coulé sur place enfoncée dans le terrain s'élève une structure régulière de panneaux et de piliers en bois dont les dimensions correspondent à celles des salles de classe. À long terme, les murs intérieurs non porteurs permettent de modifier facilement l'agencement intérieur en fonction des besoins futurs, encore inconnus à l'heure actuelle. Il s'agit là d'un engagement en faveur de la durabilité. Malgré leur représentation très simplifiée, les façades laissent entrevoir une future différenciation subtile entre la façade principale côté parc et les autres façades. La qualité du plan inspire confiance dans la possibilité d'élaborer une expression de façade également de très haut niveau.

Le projet *Le Virage* relève avec brio le défi posé par le concours, qui consistait à concevoir le projet comme un lieu communautaire pour le nouveau quartier, témoignant d'une grande maîtrise architecturale et urbanistique.

Grâce à la rampe en forme de S, élément principal du projet, les auteurs parviennent à créer une synthèse entre infrastructure, connexion, espace paysager et concept d'espace social. La tâche complexe est résolue de manière simple et claire. Il en résulte une architecture composée d'éléments simples qui apporte des réponses convaincantes à des exigences élevées et parfois contradictoires. Le projet présente une économie formelle et réelle exceptionnelle et est extrêmement solide dans ses choix. La nouvelle École intercommunale de Malley rayonne de joie et d'optimisme et promet de devenir un centre lumineux pour le nouveau quartier.

Une école-parc entre les cèdres,
reliant mémoire du lieu, paysage et communauté

PROLOGUE
La démarche vise une architecture et un paysage durables, où l'école s'inscrit dans une synergie avec son environnement contemporain et à venir, tout en résonnant avec l'histoire et la mémoire du lieu.

En préservant les traits anciens existants, le projet réveille le rapport au sol en privilégiant les surfaces perméables en pleine terre, tout en élargissant l'espace public pour donner naissance à un véritable parc du Gauximier. L'école se définit alors à la fois comme un lieu d'apprentissage et un espace vert ouvert à tous. Le nouveau quartier à la forêt et s'affirme comme une école-parc au cœur d'un espace paysagé. Une séquence d'espaces ouverts relie le quartier résidentiel, l'école de Mally et la maison paysanale. Elle compose un prisme paysagé qui ferme les instants de la journée scolaire. Inspirés par la merveilleuse capacité de l'enfant à réviser et à vagabonder, guidé par des décors inconnus, ses émotions brèves et ses impulsions étonnantes, les espaces extérieurs, inclusifs, diversifiés et généreux, favorisent le jeu, l'exploration et les activités pédagogiques. Cet ensemble définit à la fois cadre éducatif, espace public et repère identitaire pour le quartier.

L'ÉCOLE COMME INFRASTRUCTURE PUBLIQUE

Avant tout, le projet cherche à offrir un paysage d'apprentissage, où l'éducation s'expérimente à travers le jeu et le contact avec l'environnement. L'école se veut aussi institution ouverte, agissant comme équipement public au cœur du quartier et garantissant un lieu de rencontre pour les habitants. Cette ambition se traduit par quatre gestes :

- le second du volume principal, qui agrandit le port du Cloître vers l'est et intègre une nouvelle maison de quartier
- une aile longue spatiale articulée autour de la grande rampe et de la loggia centrale, conçue comme terrazzo de jeu et reliant la maison patrimoniale par une passerelle
- dix ailes universelle et sans barrières au toit et à la loggia
- une salle de sport en tra-di-porc, pensée comme espace

UN AGENT PAYSAGER ET CLIMATIQUE

UN AGENT PAYSAGER ET CLIMATIQUE
- stratégie paysagère

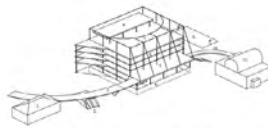
La première étape consiste à reconnaître et à valoriser la richesse et la diversité du site. Celui-ci ne se limite pas à sa situation urbaine, entre voies ferrées, zones de développement, langues, vestiges industriels, ensembles résidentiels...

PRÉSERVER LA MÉMOIRE

Un nouveau projet à Mafley exige une lecture fine des qualités urbaines et paysagères du site ainsi qu'une intervention architecturale souple mais affirmée, capable de dialoguer avec un environnement en constante transformation, sujet des dynamiques urbaines.

A grande échelle, cela se traduit par un bâtiment compact libérant des espaces poreux, la prolongation du pare de Gauchemètre et l'intégration progressive de la forêt dans le futur quartier sous la forme de « doigts arborés » reliant végétation et urbanité. Le site devient ainsi un véritable agent climatique, capable d'influencer son environnement d'implantation.

A l'échelle locale, différents axes extérieurs se distinguent par leur climat, leur nature et leurs usages, influant sur habitants du quartier et aux élève une variété d'ambiances adaptées à leurs besoins individuels. Le projet a visé de la préservation du paysage vuq et volé dnt du par le Guano mbre à l'immigration des installations sportives, en passant par le prime de la forêt et la zone plancton ombrologie sous le camp; jusqu'au pelais des côbles, niché sous les hauteurs catéopie Il met également la place de quartier de l'usine à Gue, le terrain de son urban côté est du bâtiment, ainsi que la chorégraphie ludique des rampes, loggias et passerelles, reliant l'ensemble à la forêt de la Maison personnelle.

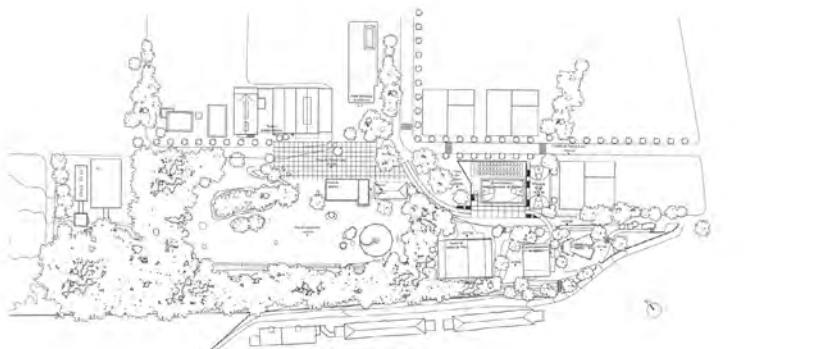


DECLARATION OF INTEREST



ÉCOLE DANS LES ARBRES

ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLBY



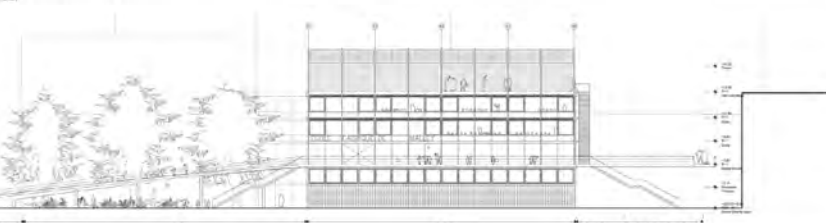
PLAN DE SITUATION 1798

Un agent paysager et climatique - les designs urbains sont une extension de la forêt



EFFECTS OF LONGITUDINALITY 209

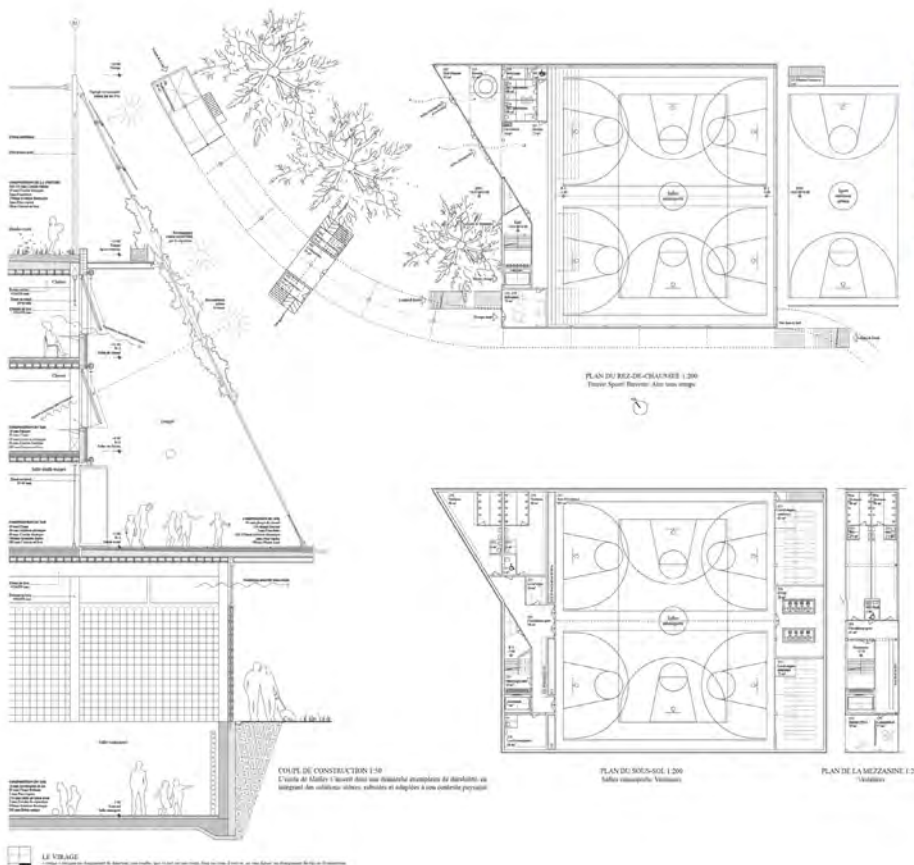
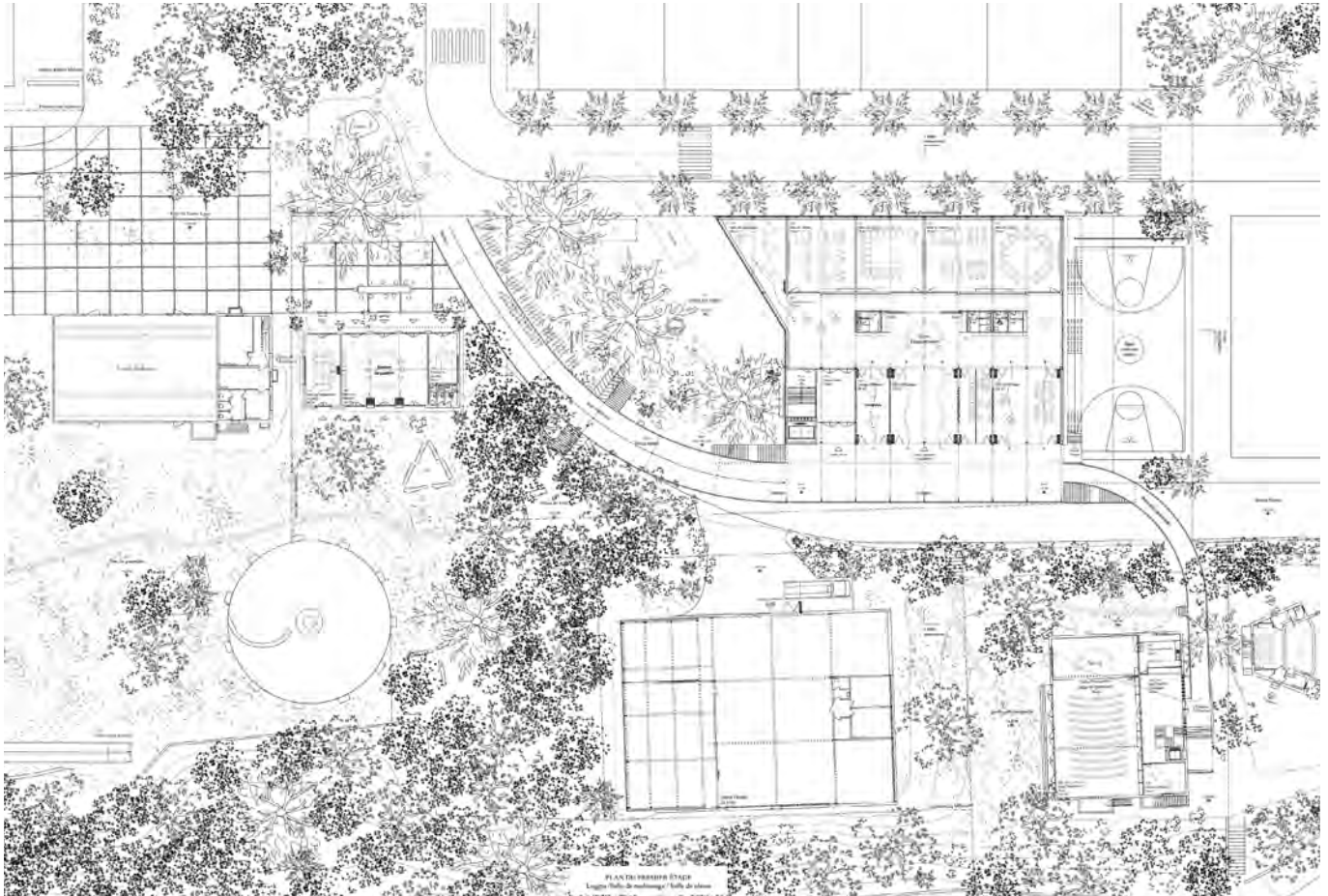
La bipédie convergente, observée comme brève de jeu et relayée le mouvement quadrupède par une paenologie.



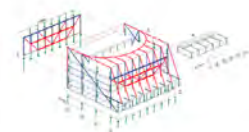
© 2001 Blackwell Science Ltd *Journal of Internal Medicine* 250: 105–112

L'avis de Mailey - une infrastructure publique insaisissable

BOOK REVIEW: THE MALLEY



LA KASSIN
Inspirée par la structure en arc de l'édifice à l'architecture et à la végétation, guidée par une élévation lumineuse, une structure blanche et une végétation luxuriante, la coupe sera la nouvelle face de jour.



1. Plan de la maison de paysan pour l'édifice à l'architecture et à la végétation, guidée par une élévation lumineuse, une structure blanche et une végétation luxuriante, la coupe sera la nouvelle face de jour.

2e rang - 1er prix

projet n°16

GASOLINA

Architecte

dorsa + 820 Architektur AG

Zürich

Horkulak James

König Nicolas

He Yufei

Horkulak Lewis

Ehlers Merlin

Architecte paysagiste

THE ROCK Landschaft

Zürich

Hu Pan

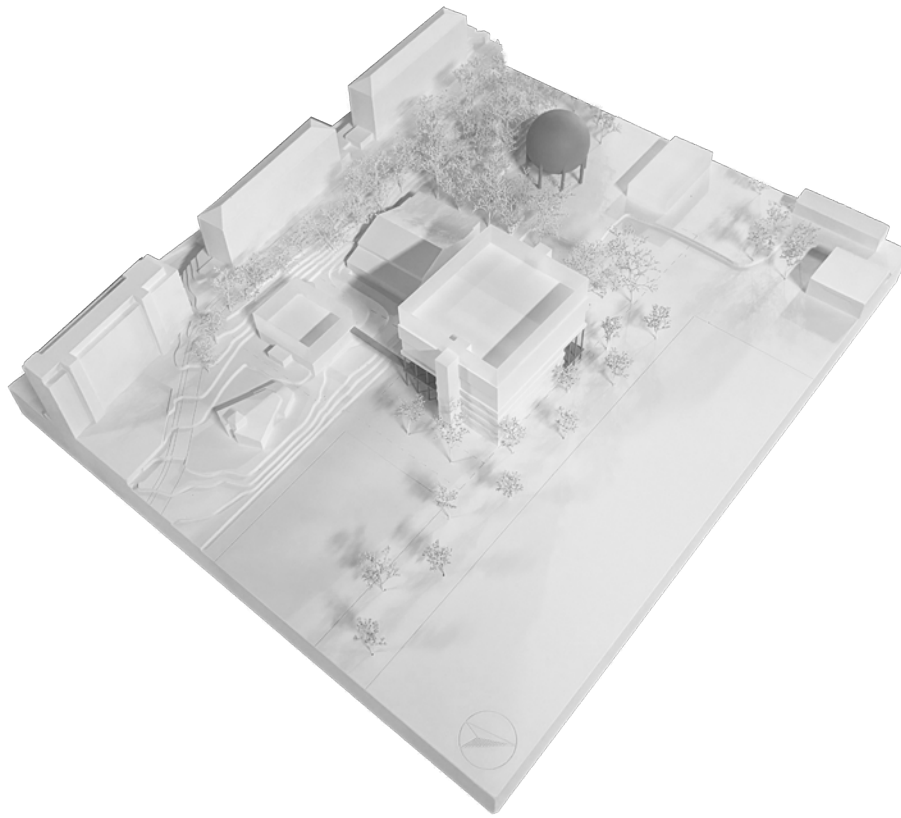
Consultant·e·s

co-struct SA

Fabrice Meylan

Le projet *GASOLINA* se dresse seul à l'extrémité est du nouveau parc de Malley. Son volume vertical en marque avec assurance la limite. Sa structure spatiale et fonctionnelle est clairement lisible de l'extérieur et crée une figure composite aux multiples facettes. Grâce à son apparence architecturale habilement composée, il parvient à structurer l'échelle du grand volume du bâtiment en un ensemble raffiné d'éléments individuels qui s'imbriquent les uns dans les autres. Les tours d'escalier sculpturales en forme de piliers, les étages scolaires délicatement superposés et le volume horizontal clair de la salle de gymnastique, associés aux loggias rouges placées dans les angles, créent une apparence riche, une promesse architecturale de bonheur pour une nouvelle école.

L'organisation verticale de l'école est simple et claire. Au-dessus d'une école de quatre étages accessible au rez-de-chaussée s'élève la salle de gymnastique, qui est elle-même surmontée d'un terrain de sport ouvert. Les



deux loggias emblématiques s'inscrivent dans le volume de quatre étages de l'école et lui confèrent un plan séduisant en forme de S. Elles créent des espaces extérieurs attrayants à différents étages et ouvrent une connexion vers la Maison Paroissiale via une passerelle.

Les étages de l'école sont structurés par deux tours d'escalier sculpturales, flanquées de deux groupes de trois salles de classe chacun. Le cœur social du plan est l'escalier de la bibliothèque. Un mur de bibliothèque s'étendant sur tous les étages forme la colonne vertébrale de deux escaliers opposés, qui servent à la fois d'espace d'accès, de circulation et de repos. Le long des loggias se trouvent des niches attrayantes qui peuvent servir d'espaces de jeu, de repos et de retraite. Le plan de l'école, complexe sur le plan structurel et spatial, révèle à la fois les forces et les faiblesses du projet. D'une part, la structure différenciée en espaces de différentes tailles est une grande qualité du plan. D'autre part, le plan de l'école semble ainsi

étroit et surdéterminé. Les possibilités d'aménagement pour l'apprentissage collectif sont limitées. En raison de sa forte différenciation spatiale, le plan met l'accent sur le retrait, l'individualité et l'isolement. Chaque geste spatial est ancré dans la structure et immuable. Il manque une certaine ouverture et, malgré toutes ses qualités, le plan a quelque chose de labyrinthique.

La forme structurelle du plan, basée sur des règles, conduit finalement à une situation urbanistique avec deux entrées au rez-de-chaussée. L'école s'ouvre ainsi doublement sur l'espace urbain. Cette ouverture des deux côtés peut être considérée comme positive, car elle relie les préaux au rez-de-chaussée. Mais cela signifie également que l'école n'a pas d'adresse claire.

La structure de la nouvelle école est tout aussi composite que son plan. Différentes idées structurelles sont combinées à la manière d'un collage. Alors que la struc-

ture principale se compose des piliers des cages d'escalier et d'une grille de supports continue, les loggias disposent de leur propre structure porteuse indépendante. La structure multiforme exprime une architecture hétérogène, complexe et polyphonique. La cave partielle proposée semble judicieuse pour limiter les travaux d'excavation. Malheureusement, il est à prévoir que les mesures de stabilisation supplémentaires nécessaires sur le terrain annuleront l'avantage écologique obtenu.

La principale faiblesse du projet réside dans le fait que la salle de sport située au dernier étage n'est pas suffisamment reliée à l'espace urbain et ne peut donc pas remplir de manière convaincante son rôle de salle communautaire et de salle de spectacle, indépendamment de son utilisation scolaire. L'escalier qui y mène est trop étroit et sombre, et il n'y a pas de foyer approprié, ni au rez-de-chaussée ni au niveau de la salle de sport. Les lieux d'arrivée à la salle de sport semblent exigus et peu accueillants.

Le projet *GASOLINA* présente des plans riches en idées pour de nouveaux espaces d'apprentissage. Ces nouvelles configurations spatiales stimulent et inspirent. Elles offrent des surfaces de friction et ouvrent des possibilités. Le projet réussit à traduire cette richesse d'idées en une structure complexe et une apparence architecturale riche qui rayonne dans l'espace du parc et de la ville.

ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY

"GASOLINA"



La perspective culturelle
Le projet architectural du bâtiment scolaire intègre les caractéristiques du site et des enjeux de développement durable.

Volume de construction

À l'échelle de la zone d'implantation, le projet architectural s'inscrit dans le tissu urbain existant et se caractérise par une forme simple et épurée. Le bâtiment est conçu pour s'intégrer dans le paysage urbain et se caractériser par une forme simple et épurée.

La volumétrie des bâtiments est déterminée par les dimensions du terrain et les exigences du programme. Le bâtiment est conçu pour s'intégrer dans le paysage urbain et se caractériser par une forme simple et épurée.

Un volume de bâtiment moderne s'intègre naturellement dans le tissu urbain existant et se caractérise par une forme simple et épurée.



Répartition de l'utilisation

Le plan de bâtiment est organisé en trois zones, avec une zone d'entrée, une zone de circulation et une zone de destination.

Le plan de bâtiment est organisé en trois zones, avec une zone d'entrée, une zone de circulation et une zone de destination.

Le plan de bâtiment est organisé en trois zones, avec une zone d'entrée, une zone de circulation et une zone de destination.



Structure

Tous les matériaux utilisés sont naturels et s'intègrent dans le paysage urbain existant.

Tous les matériaux utilisés sont naturels et s'intègrent dans le paysage urbain existant.

Tous les matériaux utilisés sont naturels et s'intègrent dans le paysage urbain existant.



Maison paroissiale

Un secteur d'habitat est prévu pour les familles qui souhaitent s'installer dans le quartier.

Un secteur d'habitat est prévu pour les familles qui souhaitent s'installer dans le quartier.



Centre de doc. scolaire

Un centre de documentation scolaire est prévu pour les élèves de l'école.

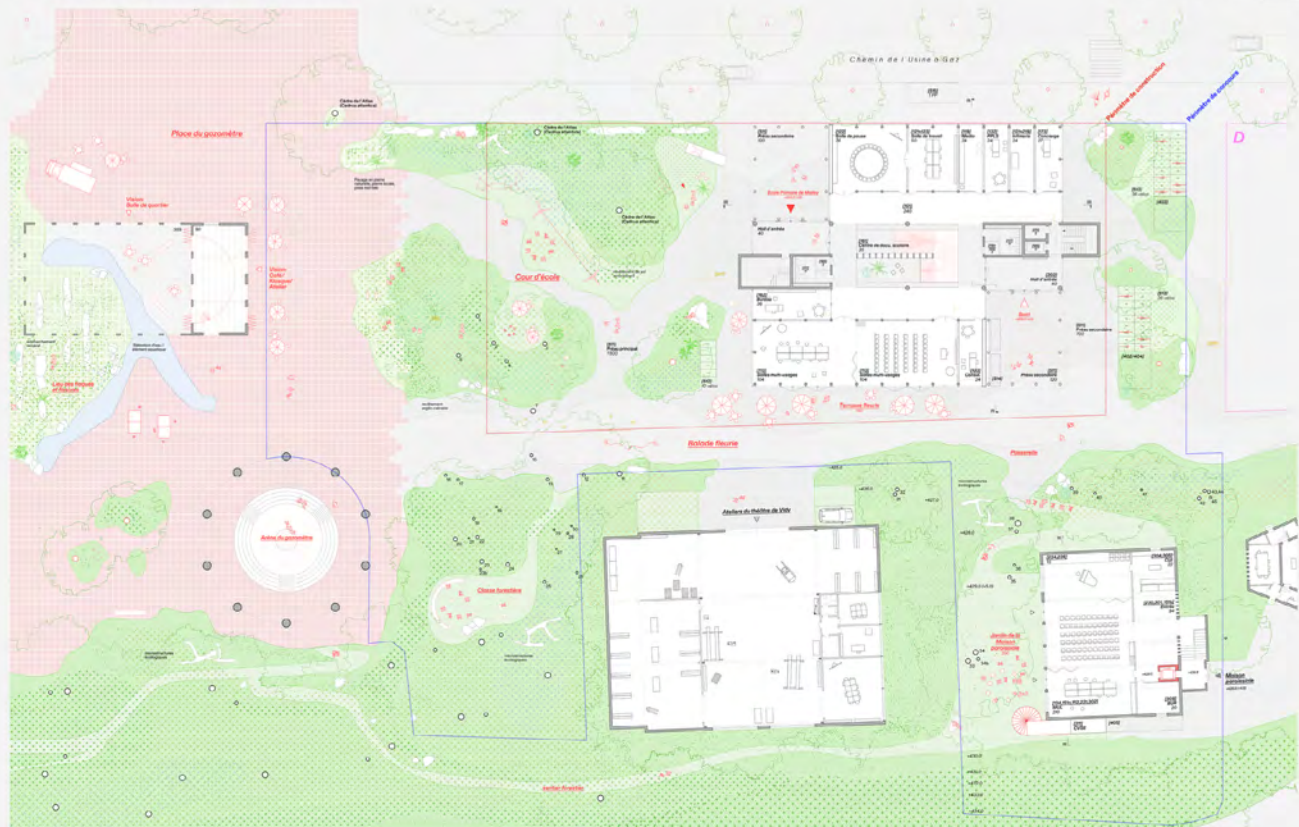
Un centre de documentation scolaire est prévu pour les élèves de l'école.



[2] Coupe longitudinale
1:200

ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY

"GASOLINA"



Plan du campus / RDC (1:500 - 1:200)

ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY

"GASOLINA"



Le Synthèse Peur
Un bon design de l'extérieur, un bon design des intérieurs pour permettre le bon de la Maison personnelle

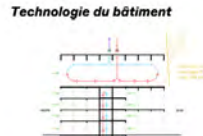
Expression & re-use



Matériau	Utilisation	Surface	Volume (m³)
A	Structure	Structure	1000
B	Structure	Structure	1000
C	Structure	Structure	1000
D	Structure	Structure	1000

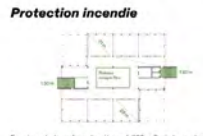
La réutilisation et le réaménagement de matériaux de construction ne sont, selon nous, pas une particularité mais une évidence. Il vaut mieux le savoir de l'extérieur des bâtiments que de l'intérieur d'un bâtiment. La réutilisation de matériaux de construction est une évidence. La réutilisation de matériaux de construction est une évidence. La réutilisation de matériaux de construction est une évidence.

Technologie du bâtiment



Après l'analyse des besoins et des contraintes, un concept de technologie du bâtiment a été développé. Ce concept est basé sur la réutilisation de matériaux de construction et sur la réutilisation de matériaux de construction. Ce concept est basé sur la réutilisation de matériaux de construction et sur la réutilisation de matériaux de construction.

Protection incendie



En raison de la surface des étages (1000 m²) et du nombre de personnes présentes dans le bâtiment, des mesures de sécurité incendie ont été prises. Ces mesures sont basées sur la réutilisation de matériaux de construction et sur la réutilisation de matériaux de construction.

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

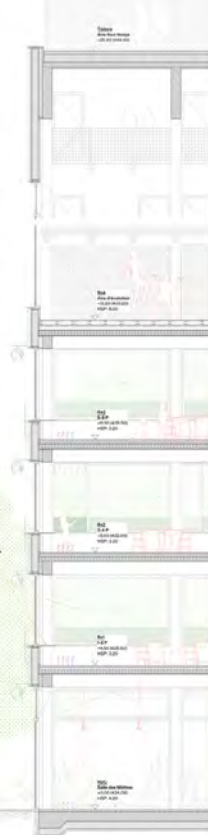
Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

Données techniques

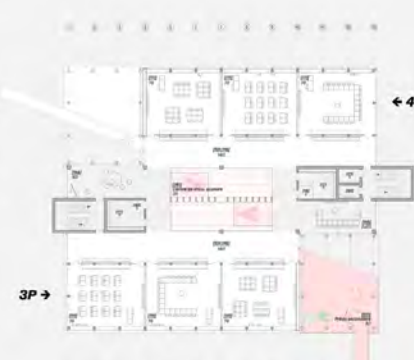


ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY

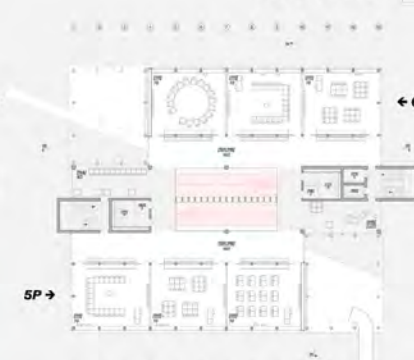
"GASOLINA"



R1 (100, +21.0)



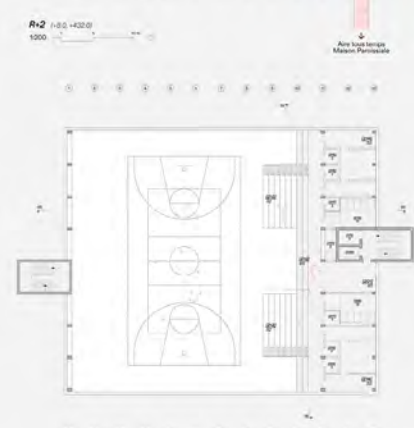
R2 (100, +22.0)



R3 (100, +23.0)



R4 (100, +24.0)



R5 (100, +25.0)



Toiture (100, +26.0)

Aire d'évolution

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

Aire tous temps (5-6P)

3e rang - 2ème mention

projet n°45

Dream Machine

Architecte

**MacIver-Ek Chevroulet Sàrl +
URBAITE Sàrl**

Lausanne

Chevroulet Axel

MacIver-Ek Anna

Urbaite Marija

dos Santos Joao Lourenco

Kang Jeongwoo

Martin Wiktor

Nougué Simon

Architecte paysagiste

studio erde GmbH

Zürich

Tröger Marcel

Burckhardt Violeta

Lichtie Antoine

Consultant-e-s

Société Coopérative 2401

Pathé Julien

Tecnoprogetti SA

Barbey Patrick

ISI Ingénierie et Sécurité

Incendie Sàrl

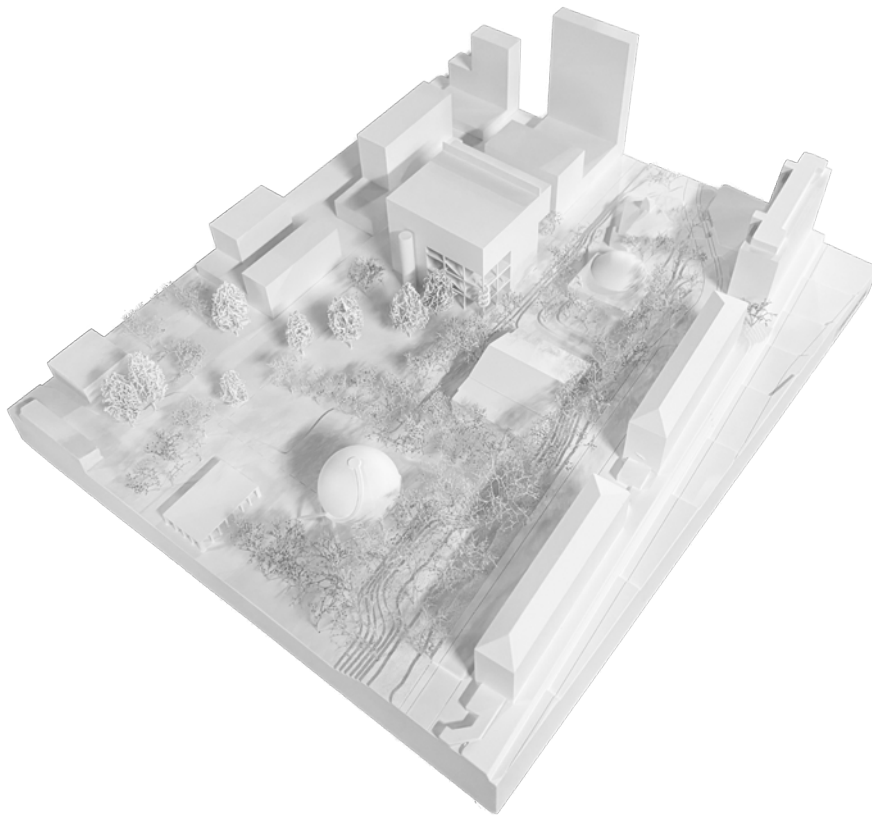
Tonicello Eric

Implantation

Le projet se caractérise par une emprise au sol réduite, concentrée sur la partie est du site. Cette compacité implique un bâtiment vertical, accueillant l'école sur plusieurs niveaux, avec le volume de la salle de sport double placé au dernier étage, dépassant le gabarit de l'école et formant un porte-à-faux dont la force expressive dépasse sa simple fonction programmatique. Cette disposition traduit une volonté de monumentalité et de signal dans le paysage, tout en optimisant l'espace libéré au sol.

Relation au paysage

L'implantation compacte libère un préau généreux à l'ouest et permet la conservation des grands arbres existants, renforçant la qualité paysagère du site. L'axe principal du futur quartier, reliant la gare de Malley au site, est valo-



risé par le parc central, où la boule à gaz joue un rôle structurant. Les différentes typologies paysagères s'articulent harmonieusement avec la topographie et les éléments végétaux existants, offrant une cohérence globale.

Néanmoins, le bâtiment, malgré son expression forte, semble se replier sur lui-même. Cette position soulève la question de son rayonnement et de sa capacité à soutenir positivement le développement du futur quartier.

Structure et fondations

La compacité du projet entraîne une concentration importante des efforts statiques, nécessitant des pieux de fondation ponctuels importants. Cette solution, bien que techniquement réalisable, n'est pas optimale d'un point de vue géologique, et une répartition plus homogène des efforts aurait été préférable.

Un préau en hauteur

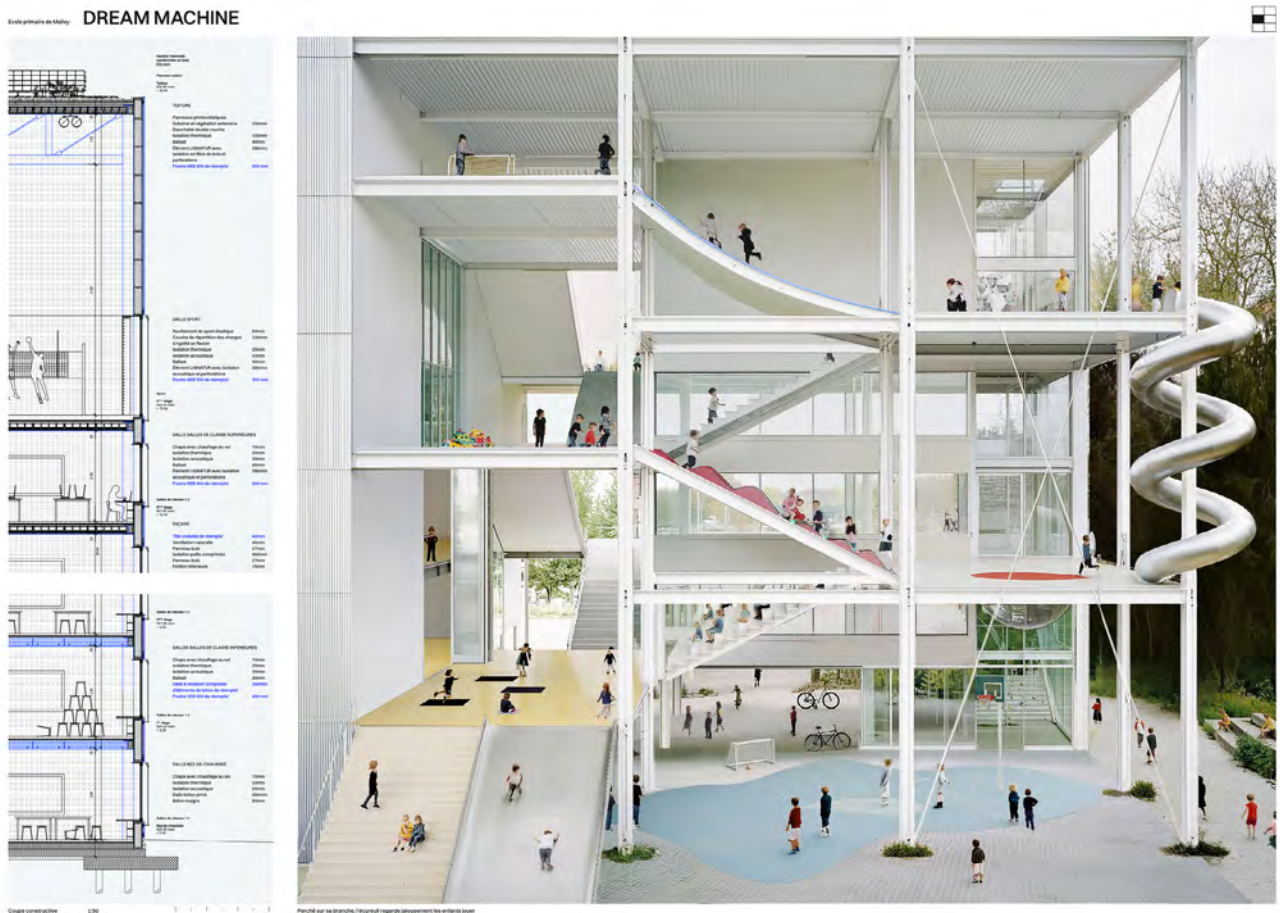
Le projet propose des espaces extérieurs déployés sur plusieurs niveaux, constituant bien plus qu'un simple escalier : une succession d'espaces ludiques, sportifs et pédagogiques relie les étages. Ces circulations extérieures permettent un accès direct à l'air libre depuis chaque niveau, offrant un potentiel d'activation et de vie très riche, malgré la hauteur du bâtiment. Toutefois, ce système ne permet pas un accès direct à la salle de sport située au dernier étage, ce qui limite la fluidité des parcours publics et la synergie avec le programme sportif.

Cette logique d'espaces extérieurs rappelle certaines réalisations, comme *l'école mélopee* à Gand, mais appliquée hors contexte, elle soulève des interrogations. Dans le cas de Malley, où des espaces extérieurs et un parc généreux sont déjà prévus, le dispositif vertical risque de

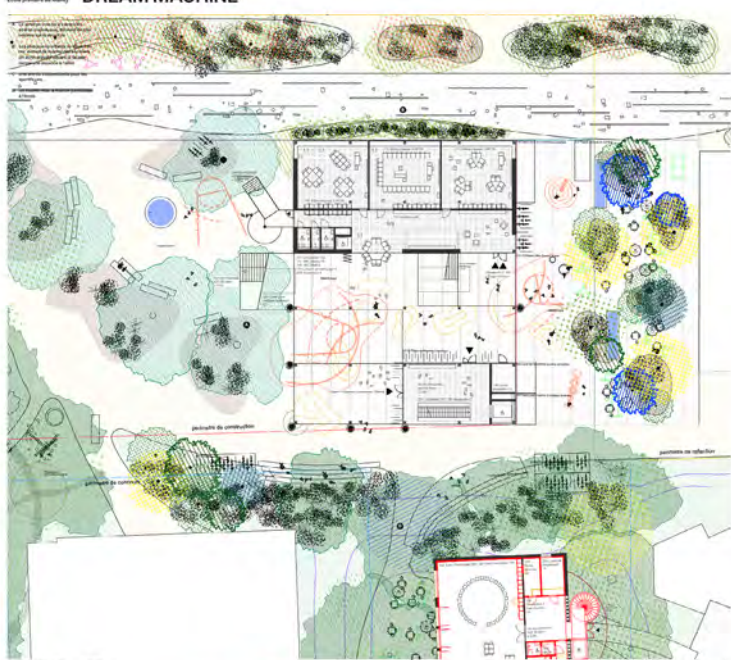
créer une redondance avec le paysage environnant plutôt qu'un enrichissement du site.

Organisation de l'école

L'école s'organise en deux volumes reliés par la généreuse circulation verticale extérieure. Le premier volume comprend six niveaux, chacun regroupant trois salles de classe, avec des circulations suffisamment larges pour permettre plus que le simple déplacement des enfants. Le second volume accueille les salles multiusages, les salles de dégagement et autres programmes spécifiques. Bien que la capacité d'évolution à long terme d'un tel plan semble limitée, la logique interne du projet convainc : elle reste cohérente avec l'approche radicale d'une école en hauteur, et offre une articulation claire et lisible des fonctions scolaires.



DREAM MACHINE



PAYSAGE CIRCULAIRE

Le projet conçoit le site comme un palimpseste, superposant mémoire industrielle, potentiel écologique et vie sociale dans un espace résilient et généreux. Plutôt que d'imposer un nouvel ordre, le projet amplifie les traces existantes et les réinterprète pour donner un cadre cohérent à l'écologie et au parc. La circulation, dans les usages et les matériaux, devient un principe structurant. Sept éléments encastrés articulent ce paysage.

Arbres existants

Les écosystèmes se diversifient comme les monuments vivants d'un passé réinventé, faisant écho au goût pour l'histoire du 21^{ème} siècle du fait du manque de nombreux parcs de la région. Importants pour l'histoire, l'histoire culturelle des environs de Lausanne, les arbres d'intérieur étaient aussi un marqueur des structures, ils les soulignent l'entrée, garantissant un alignement en courbe qui définit la rue, les transports et l'école. Leur préservation nous permet de connaître le volume corporel du bâtiment permet nous identifier sans danger sur réseaux de réseaux ainsi que leur rôle. Le décalage de la salle de sport à 5 mètres vers l'air permet de les laisser libre de la vent, évitant un arrosage qui peut être une croissance possible. Ce porte-à-faux vers l'air est possible en fonction des explications données au point 3.2 du programme également qu'il n'existe aucune possibilité à l'extérieur du périmètre du concours sera réalisé un fonction de projet.

Pavillon

A l'interface entre la cour de l'école et le parc, un nouveau pavillon émerge à travers le réemploi. Des dalles de béton sont extraites du département des murs existants et deviennent de robustes assises. Le plan de toiture reste intact pour préserver un espace couvert et flexible pour le sport, des performances et de l'ombrage. Cette structure hybride prend un rôle de charnière entre la vie civile et scolaire — porouse, inclusive et toujours active.

Topographie

Ces terracettes semi-réduites forment un relief de dunes à la limite occidentale. A la fois paysage, tampon acoustique et infrastructure hydraulique, il se transforme durant les épisodes de fortes pluies en une chaîne de bassins temporaire : un petit archipel flottant et scindé les cycles hydrologiques comme des équilibres volants. Dans des conditions usuelles, les pentes offrent un lieu de retrait pour les enfants et adultes, coordonnant visibilité et intimité.

Vestiges industriels

Des fragments du passé industriel du site – tuyaux, rails, poutres – sont intégrés dans le nouveau sol. Disposés le long de l'axe est-ouest, ils ponctuent la liaison piétonne. Cette « allée industrielle » transforme les vestiges en repères narratifs, tout la mémoire au mouvement.



Cour de l'école

Centre de gravité du site, bordée de cônes, est aérée mais ouverte. Le parc s'étend de l'entrée, sous le bâtiment, jusqu'à la cour orientale, où une surface pavée offre un espace modulable pour se réunir sous les arbres. Le rez de chaussée ouvre aussi une connexion est-ouest forte. Le site n'est pas partagé en deux : au contraire, cette porosité crée une continuité du parc jusqu'à l'extrémité de la parcelle.

Gazomètre

Le gazomètre reste fidèlement emblématique du site. Son intérieur creux devient une scène publique, propice aux événements et jeux. Une plate-forme légère et un escalier permettent d'accéder à la couronne, la transformant en un belvédère surplombant le tombeau environnant. À la fois ancrée au sol et surélevée, la structure est interactive en un registre du site (cf. schéma ci-dessous).

Eau et revêtement

Le sol reste en grande partie perméable afin de permettre l'infiltration. L'eau est collectée dans des bassins et stockée pour être réutilisée dans l'entretien des espaces verts.



DREAM MACHINE



UN PROGRAMME TISSÉ PAR LE JEU

L'école a une adresse claire: les élèves y accèdent par les vides généreux situés à l'est et à l'ouest du bâtiment. Elle est composée de trois volumes simples et conjugués disposés dans une grille tridimensionnelle. Les clusters d'enseignement, le programme résidentiel et la salle omnisport. Une topographie extérieure relie les différents espaces du programme.

Cheminement extérieur

La circulation verticale est conçue comme une expérience spatiale et ludique : la montée est douce, ponctuée d'éléments (puits géométriques, zones de repos, tribunes, auditoriums, trampolines, échelles) qui circulent autour d'une topographie de jeux. Elle participe à un apprentissage par le corps et par le mouvement. Elle devient également une partie intégrante de l'acte de récréation, les élèves y accèdent directement depuis le niveau de leur classe.

Classes - Petits mondes, grande école

L'École se compose de trois clusters de six classes - trois par niveau - et d'une salle de groupe organisées autour d'un espace d'accueil de vestiaire généreux. Un rapport visuel est introduit entre les deux niveaux de chaque cluster. Cette organisation crée des adresses idéales, favorisant un sentiment d'appartenance. Chaque élève s'attache à un lieu, à une école domestique, tout en faisant partie d'une école plus vaste.

Espaces communs

Les programmes communs tels que les salons multi-usage et les locaux administratifs sont superposés dans le second volume du bâtiment. Chaque niveau est accessible par la topographie extérieure ainsi que le noyau sud du bâtiment, garantissant un accès séparé et rapide, ainsi que la possibilité de s'ouvrir sur les grands plateaux extérieurs.

Sport en hauteur

possibilité permet de théoriser le sol et assurer la proximité à travers le site. Son accès est situé, soit par le rayon situé au sud du site, soit par la grande circulation existante : une première course pour s'échauffer les ventouses au suivant aux quartiers et d'acquiescer à l'usage, dans la progression vers la salle de sport. La salle est la des directeurs d'une salle semantique VCS et dispose d'une zone générale pour les spectateurs : riverains au-dessus des gradins (circulation, accès) sur les sites.

Salle de rythmique

Salle de rythmique et centre de documentation
La salle de rythmique prend place dans la maison parcellaire, facilement accessible depuis l'école et dominant sur une plate-forme élevée. Le centre de documentation, nouveau chapeau de la structure, s'élève sur une terrasse ensoleillée.

L'école ne dort pas le soir

Précaution, le web-end ou du site des vaccinations, le composant sécurisé occultera une variété d'activités. Si souhaité, la grande circulation extérieure peut rester accessible, donnant accès à la salle communale ou directement en tant qu'espace publique, sans qu'une intrusion soit possible dans les volumes de l'école. Ainsi, le projet profitera à des publics divers, à différents moments de la journée et de l'année.

LA DURABILITE COMME VECTEUR DE

PROJET ET CONSTRUCTION
La notion de durabilité se trouve au fondement du projet et est comprise de façon holistique.

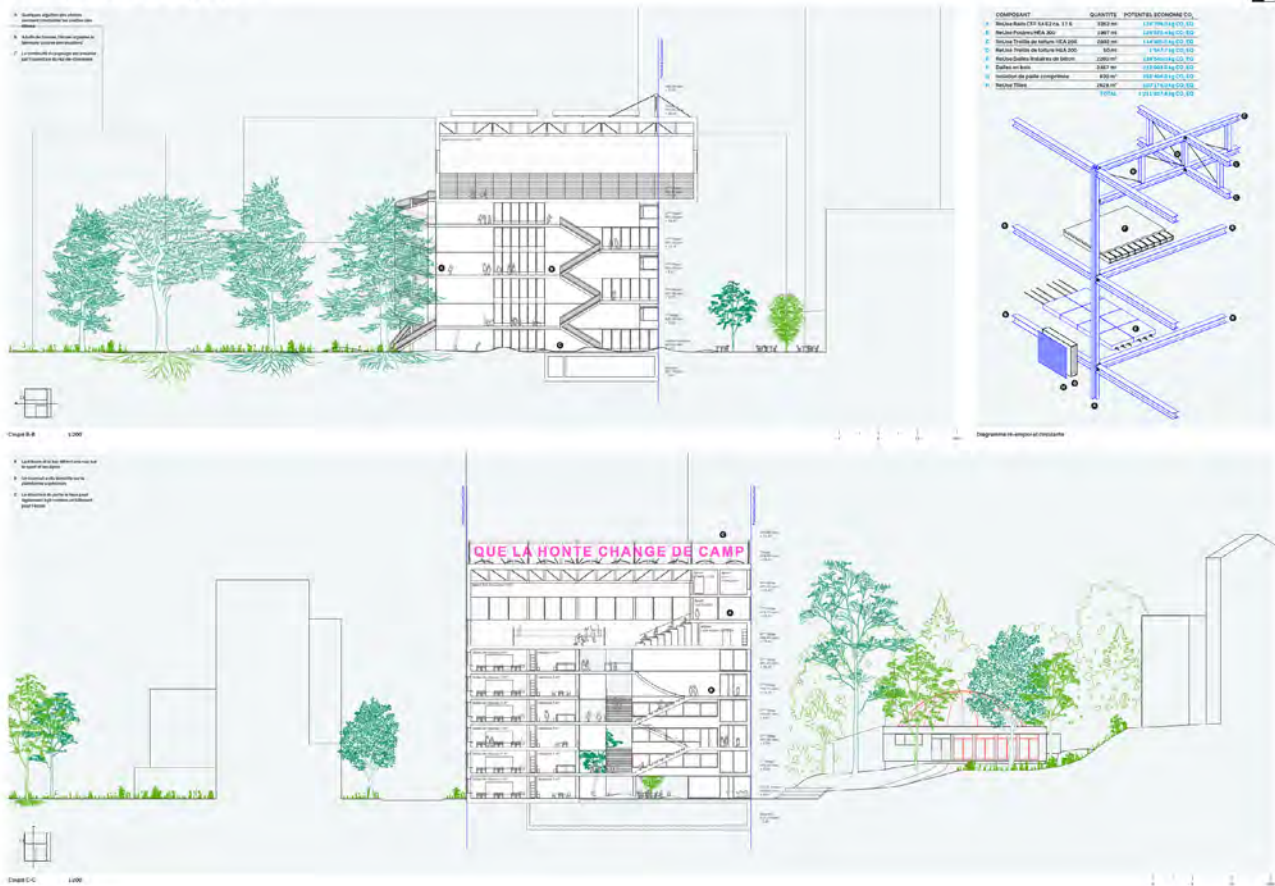
Volumes compacts et efficaces
En externalisant la plupart des circulations, le bâtiment dispose de volumes chauffés très compacts. Les géométries simples assurent

Également une enveloppe affranchie.

La géométrie du bâtiment comme pare-soleil passif
L'arrangement du programme permet d'utiliser la circulation comme pare-soleil principal et de favoriser une exposition au nord pour les salles de classe procurant une lumière douce et adaptée à l'enseignement.



Leslie Jamison du Mallory **DREAM MACHINE**



Écriture primaire de Malley **DREAM MACHINE**



Rechts eine Reihe von neuen, im 19. und 20. Jahrhundert erbauten Häusern zu sehen, die die Stadtgeschichte widerspiegeln.



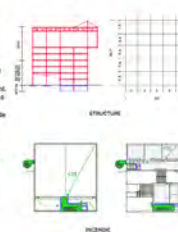
Réemploi intensif et matériaux bio-sourcés

La structure du projet se constitue entièrement de matériaux de réemploi. Les colonnes sont un assemblage de 4 rails CHC 100. Ces rails sont fixés par des boulons à la plate-bande de réemploi des CFT. Les poutres HEA 300 sont également en profil standard, assemblées par exemple à la ressource centre de Fribourg qui dispose d'un stock suffisant de ces poutres. Les poteaux sont réalisés sous forme d'assemblages métalliques de réemploi. Ce principe est en œuvre en ce moment dans les travaux de rénovation de la Manufacture de Lausanne.

Les dalles de béton sont réalisées à partir de débris d'éléments de béton du réemploi assemblés par des câbles de pré-contrainte en dalles à vouture de 7 mètres. La faisabilité de cette méthode innovante a été démontrée par un essai de compression réalisé sur un réacteur jusqu'à leur limite de rupture.

Sur réacteur jusqu'à leur limite de rupture.

En conclusion, les DCE modulaires pré-fabriquées en béton précontraint peuvent être facilement transportées, mises en œuvre et démontées et accueillent l'avancement du chantier.



Une grille structure tri-dimensionnelle

Valorisation des ressources du site

L'implantation de surfaces de sols perméables, l'absence d'asphalte, l'usage d'eau de toiture d'effluents et infiltrés sur des sites participant à la réduction des effets d'îlot de chaleur. Le choix de la végétation adaptée assure permet de ne pas dégrader les ressources en eau. Les fondations plates et le volume de sous-sol sont

Valorisation des ressources du site

L'augmentation de surface de sols perméables permet aux eaux de toiture d'être récoltées et infiltrées sur site participant à la réduction des effets d'îlot de chaleur. La conservation de la végétation existante permet de ne pas perdre la biodiversité locale et de la renforcer. Les fondations justes et le volume de sous-sol réduit.

remblais sont disposés directement sur le site, dans une nouvelle topographie. La surface de pavements intermédiaires est existante de 60 à 100 m.

Flexibilité et extension
La grille structurelle, hiérarchique claire des éléments et approche low tech de la technique permet une reorganisation aisée du programme. La compacité du volume ouvre des possibilités d'extensions futures sur site.

CVSE

L'école s'inscrit dans une approche fondée sur la sécurité énergétique, le recours à des solutions low-tech raisonnées et la stricte conformité aux normes nationales et fédérales en vigueur. L'objectif est de concevoir un système durable, facile à exploiter, autonome et ayant recours aux énergies renouvelables tout en assurant un haut niveau de confort pour les élèves et le corps enseignant. Il s'agit d'une approche inédite entre solutions low-tech et technologies citées à haute performance.



Ventilation

La ventilation des salles de classe est assurée de

manière naturelle par l'ouverture des fenêtres. Une ventilation simple flux permet l'extraction de l'air vicié des sanitaires communs dans les étages. Une ventilation double flux avec échangeur de récupération à haut rendement permet de maximiser la récupération d'énergie ainsi que d'assurer un confort hygiénique optimal par contrôle de la qualité de l'air dans les espaces à fortes occupations, les salles de

et les salles de gymnastique et les vestiaires. Des ouvrants motorisés permettant également un rafraîchissement passif des locaux par free-cooling.

Chauffage et rafraîchissement une conception bioclimatique durable

en électronique le bâtiment et les installations techniques (PAC et monoflocc). La pompe à chaleur eau/eau surgeoise (Stoc) — fluide naturel respectueux de

« Les grappes sont situées autour l'espacement et l'orientation des arbres, la pousse des arbres, la grande diversité des données, les phénomènes physiques verticaux et horizontaux. La production de chaleur est ainsi 100% renouvelable avec un rendement élevé, performant à basse température pour les besoins de chauffage tout comme à haute température pour la production de Très Haute Température : la diffusion de chaleur et du rattachement se fait par plancher actif à basse température pour un confort optimal dans les salles de classe, les salles des maîtres et les salles multi-usage. Les salles de gymnastique sont chauffées à radiateurs également par le sol actif pour la base. Un complément de chauffage et de rattachement dynamique sera apporté par la ventilation permettant de répondre rapidement aux variations de charges thermiques en fonction de l'occupation.

INCEN

deux escaliers (ouest et est) serviront de voies de futures
verticales, libérant ainsi la grande circulation extérieure
de cette fonction. Cette surface est donc entièrement

4e rang - 2e prix

projet n°37

IL FERA BEAU, DEMAIN !

Architecte

**MAR ATELIER +
STUDIOLO**

Lausanne

Cunha Maria

Pinto Rui

Meier Florin

Fraga Humberto

Quintas Dália

Architecte paysagiste

Samuel Badoux

Architecte paysagiste

Lausanne

Badoux Samuel

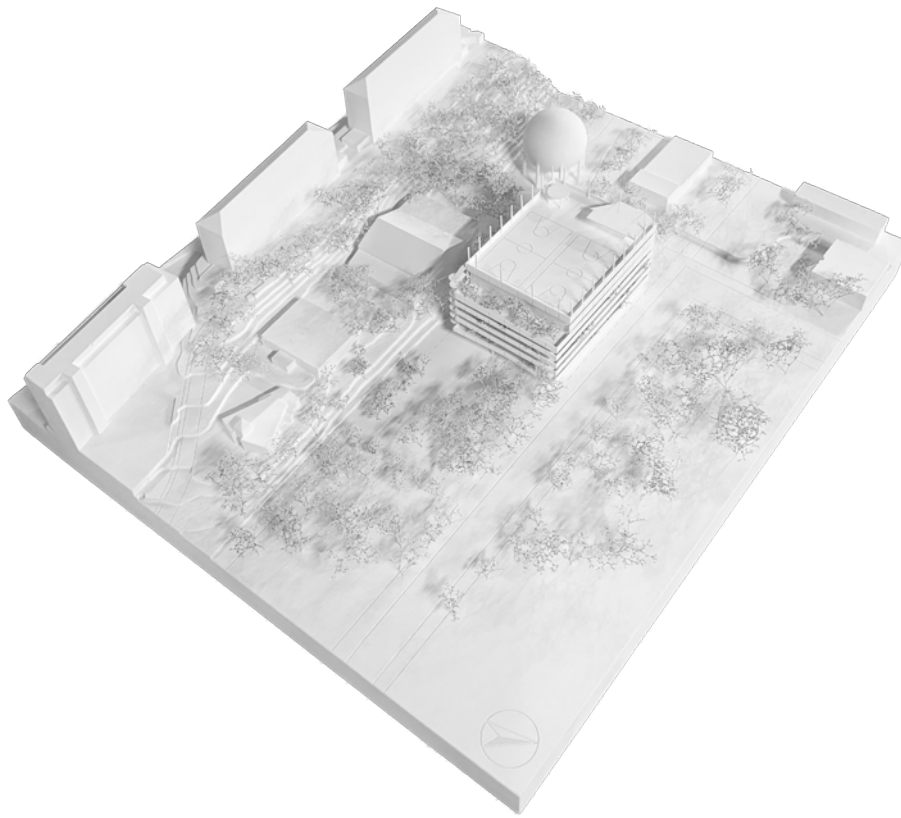
Consultant·e·s

2401 Ingénierie civile

Savatier Antonin

L'implantation urbaine à l'extrémité ouest du périmètre libère une grande surface pour la végétation par rapport aux futurs développements résidentiels à l'est ; l'école devient une maison dans le parc. Les espaces verts sont des espaces de détente proches de la nature, utilisables par les élèves et le quartier, soigneusement pensés et dotés de multiples ambiances de qualité. Les espaces d'apprentissage et d'enseignement en plein air sont intégrés dans le paysage et renvoient à une approche pédagogique ouverte et holistique et à une certaine conception de l'école. Si l'élaboration détaillée des différentes caractéristiques paysagères promet une grande qualité de vie et une grande biodiversité, la suppression des cèdres existants, qui contribuent à l'identité du lieu, est regrettable.

Le plan d'étage convainc par une disposition claire et bien structurée en deux couches spatiales qui abritent le programme scolaire. Entre les deux se trouve une zone ouverte avec des accès, des espaces partagés et des ins-



tallations sanitaires. Au rez-de-chaussée, ce centre ouvert s'étend entre l'est et l'ouest, reliant les deux côtés du parc et impliquant, avec le programme de l'aula, une certaine ouverture au public, du moins pendant les heures de cours. La façade en retrait libère tout autour un espace extérieur couvert qui s'articule vers l'est comme entrée principale grâce à des piliers colorés. Au-dessus, une sorte de loggia en saillie se développe, ajoutant aux niveaux supérieurs un balcon spacieux et polyvalent. Un jardin sur le toit couronne ce bâtiment fait de nombreux espaces extérieurs.

Le programme scolaire avec les salles de classe s'étend sur trois étages réguliers, du premier au troisième étage. L'organisation spatiale des classes est conçue de telle manière que le décalage des pièces centrales libère un espace extérieur étroit qui permet des relations variées entre les différentes classes et différents types d'activités pédagogiques. La couche centrale, en tant qu'espace fluide, crée des zones de qualité et polyvalentes et

offre la possibilité de séparer une salle de classe supplémentaire le long de la grande loggia extérieure si nécessaire. Les nombreux espaces extérieurs offrent certes une diversité surprenante de possibilités pour l'enseignement, mais la question de leur proportionnalité et de leur qualité se pose : les grands balcons sont orientés vers l'est et ne peuvent donc probablement être intégrés que brièvement dans l'enseignement en raison des conditions climatiques ; en termes de qualité, ils représentent un doublement des niches extérieures libérées entre les salles de classe, ce qui remet en question leur justification par rapport à leur coût. Enfin, l'effort conséquent nécessaire à la mise à disposition d'espaces extérieurs à travers l'ensemble du bâtiment affaiblit la pertinence, la présence et la qualité du parc en tant qu'espace scolaire élargi.

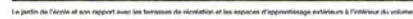
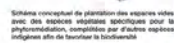
La salle de sport est située au 4^e étage et est accessible par un escalier dans l'angle nord ouest du bâtiment. Pour le public et l'utilisation externe de la double salle de sport

par les clubs sportifs en dehors des heures d'ouverture de l'école, on utilise cette cage d'escalier fermée, qui sert également d'issue de secours. Il n'est pas prévu d'entrée généreuse et claire, indépendante de l'école, depuis l'extérieur. La difficulté à utiliser la salle de sport de manière autonome, respectivement la faible connexion entre l'école et le public, constitue l'une des principales faiblesses du projet. Les exigences imposées à la salle de sport en termes de taille résultent des exigences des associations externes et des utilisations non scolaires. L'école étant le point de départ du développement du quartier, la question de l'implication du public en tant que potentiel joue un rôle important dans le concours, ce qui n'est pas un thème explicitement abordé dans le projet.

Dans le prolongement du parc à la verticale et en tant que bâtiment poreux et absorbant, la végétation revêt une importance capitale dans l'ensemble du projet : une strate végétalisée sous forme de bacs à plantes, qui constitue la couche extérieure de la façade, sert de filtre visuel entre l'école et l'extérieur à chaque étage. Compte tenu des saisons, des points cardinaux, des exigences techniques et de l'entretien, il est difficile de vérifier si cette promesse d'un tampon visuel et climatique sera tenue.

Le rôle de la végétation en tant que force régénératrice et créatrice dans le projet est fascinant. Cependant, avec la duplication de la végétation sous forme de verdure domestiquée dans le bâtiment, la question susmentionnée de la perte d'importance du parc en tant qu'espace vert et d'un doublement ou d'une obsolescence des qualités associées se pose à nouveau.

Avec son attitude positive, le projet *IL FERA BEAU DEMAIN* ! parvient à traduire les défis actuels en une idée d'école tournée vers l'avenir et optimiste, tant sur le plan spatial qu'organisationnel et créatif.

[illegible]

soit à est un véritable monstre, mais qui ne pourra pas être
 maîtrisé. L'homme emprisonne lui-même son être cosmique
 historique...
 Il propose de construire une nouvelle ontologie, celle du
 monde, de l'embrasure du monde, en se dégageant de tout
 tout en cherchant, simultanément, dans une modernisation
 responsable, un culte de secours. Toute la mission du projet
 est de créer une culture de position positive, d'écologie
 sociale et écologique.
 La proposition débute par une approche historique du monde
 et de l'homme, à l'aune de la philosophie de la culture.
 La lecture et la durée de ce manuel démontrent à une
 opportunité transformatrice.
 L'ouvrage est divisé en trois parties. La première est la
 philosophie de la culture. Elle est divisée en deux sous-
 sections, un espace suspendu entre passé et avenir - c'est
 aussi un lieu d'opposition.
 A Mayes, le lieu de l'homme se marque par une intervention
 dans le monde. Ce n'est pas un acte de domination
 d'usage intellectuel.
 J'ajoute, ce n'est pas une espérance de manoirs temporels.
 L'homme ne peut pas tout, mais il peut tout. Il peut tout
 transformer en deuil de la mort - une pause ultime
 avant la construction définitive.
 Les propositions de ce manuel démontrent un temps
 de guérison ?
 Nous proposons de transformer le lésion en champ de
 force, de la culture à la culture, de la culture à la culture.
 Un mélange d'écologie phénoménologique et de plaisir

[illegible][illegible]

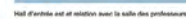
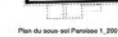
Le jardin de l'école et son rapport avec les territoires

...aux résidences et les espaces d'apprentissage et de

Laure & l'extérieur (ci-dessous)



ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY



IL FERA BEAU, DEMAIN!

FOCUS PRIMAIRE DE MALLET



Plan du 1er étage 1,200



Plan du 2ème étage 1,200



Plan du 3ème étage 1,200



Eugène Beaudouin & Marcel Lods
Opéra de Strasbourg, 1933



Salle de classe - climat favorable



Salle de classe - climat défavorable



La circulation favorise les rencontres spontanées entre les élèves et l'espèce déstabilisée d'un lieu propre aux jeux



Continuité spatiale proposée par la relation entre les terrasses et la répartition des salles de classe



Les espaces d'apprentissage extérieurs - Opéra de Strasbourg (Eugène Beaudouin & Marcel Lods, 1933)



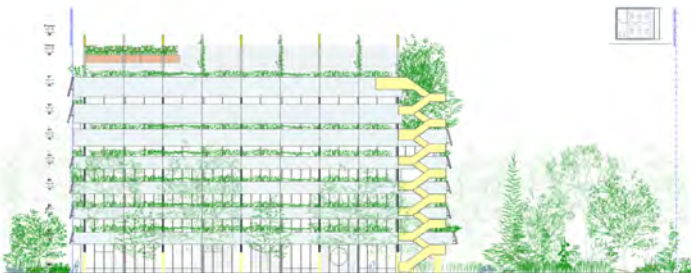
La relation entre la salle de classe et les balcons de phytothérapie - proximité permanente avec la nature



La relation entre la salle de classe et les balcons de phytothérapie - proximité permanente avec la nature

IL FERA BEAU, DEMAIN!

FOCUS PRIMAIRE DE MALLET



Façade Sud 1,200



Façade Ouest 1,200



Schéma technique du bâtiment : solutions techniques du bâtiment pour réduire les coûts et les dimensions de CO2



Schéma d'agrandissement du bâtiment : la structure préfabriquée en béton et en acier pour l'extension de nouvelles salles de classe

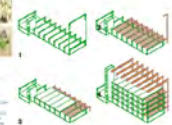


Schéma de coupe de réutilisation de l'eau



Schéma de l'assemblage du bâtiment : pré-fabrication industrielle et forte design par classe

Écologie Durable

Optimisation architecturale et performance énergétique
Le projet architectural vise à optimiser la performance énergétique du bâtiment. Les solutions techniques proposées incluent l'utilisation de matériaux à faible empreinte carbone, l'isolation renforcée, et l'intégration de systèmes de ventilation mécanique contrôlée (VMC) à récupération de chaleur. L'objectif est de réduire les consommations d'énergie et de minimiser l'impact environnemental du bâtiment.

Matériaux écologiques et stratégie de démontage
Le choix des matériaux est crucial pour atteindre les objectifs de durabilité. Les matériaux sélectionnés sont écologiques, locaux, et conçus pour être facilement démontés et recyclés. Cette stratégie vise à réduire l'impact environnemental tout au long du cycle de vie du bâtiment.

Optimisation technique du bâtiment
L'architecture technique du bâtiment repose sur une approche globale qui intègre l'ensemble des systèmes : structure, ventilation, chauffage, et éclairage. L'objectif est de créer un environnement intérieur sain et confortable tout en optimisant les performances techniques.

Technique mixte intégrée dans les éléments porteurs
Le bâtiment utilise une technique mixte qui combine des éléments préfabriqués en béton et en acier avec des structures traditionnelles. Cette approche permet de réduire les coûts de construction tout en maintenant une haute qualité architecturale et technique.

Énergie et autonomie
Le bâtiment est conçu pour être autonome en énergie grâce à l'utilisation de panneaux solaires photovoltaïques et de systèmes de stockage d'énergie. Cette solution permet de réduire la dépendance aux réseaux électriques et de contribuer à la transition énergétique.

Écologie et paysage
Le bâtiment est intégré dans son environnement grâce à des solutions paysagères innovantes. Les toits végétalisés et les jardins intérieurs contribuent à améliorer la qualité de l'air et à créer un cadre de vie agréable.

La relation entre la salle de classe et les balcons de phytothérapie
Le projet vise à créer une relation étroite entre les salles de classe et les espaces extérieurs. Les balcons de phytothérapie offrent aux élèves un accès direct à la nature, favorisant ainsi leur bien-être et leur apprentissage.

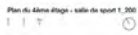
La circulation favorise les rencontres spontanées
Le design du bâtiment encourage la circulation et les rencontres spontanées entre les élèves. Les espaces communs et les zones de transit sont conçus pour favoriser l'interaction sociale et l'apprentissage collaboratif.



Robert Smithson, Richard Serra, Donald Judd, Alvaro Siza, etc.



La terrasse - espace d'apprentissage et de jeu



5e rang - 3e prix

projet n°34

BIGFOOT

Architecte

**Nicolas de Courten Architectes +
fala atelier**

Lausanne

de Courten Nicolas

Belkhodja Ahmed

Perregaux Noémie

Figueiredo Alexandre

Golay Martin

Schmitz Elias

Architecte paysagiste

EN DEHORS

Lausanne

Legros Romain

Cherpillod Swann

Implantation

Le projet propose un bâtiment comme infrastructure publique, en articulant les différents éléments du programme dans le quartier, en lien avec les structures bâties et paysagères existantes et futures. Plus qu'un simple bâtiment scolaire, il se conçoit comme une articulation du tissu urbain : son implantation vise à renforcer les relations entre l'école, les équipements sportifs et le futur quartier.

BIGFOOT met en relation des différents niveaux du terrain, reliés par une nouvelle passerelle publique, qui s'inscrit dans le cheminement reliant Malley-Gare à l'avenue de Longemalle. Par cette passerelle, l'école et les programmes sportifs bénéficient d'entrées indépendantes, toutes accessibles directement depuis l'extérieur. Cette organisation permet un fonctionnement aisé des programmes, tant durant les périodes scolaires qu'en dehors de celle-ci. Le programme sportif, bien que situé en hauteur, au quatrième étage dans le bâtiment proposé, conserve une bonne accessibilité.



Le bâtiment devient un passage, une articulation entre différentes activités du quartier. La passerelle crée également des liens directs avec le bâtiment de la salle paroissiale et le cordon boisé.

Une relation au paysage

L'implantation du projet offre une proximité avec le cordon boisé qui borde le site. Le projet cherche à renforcer et sécuriser les chemins forestiers existants, souvent informels, en les intégrant dans la trame des parcours du futur quartier.

La disparition des grands cèdres situés dans le périmètre du concours est regrettable. Leur présence aurait pu contribuer à la mémoire du lieu et à la qualité d'ancrage paysager du projet. Néanmoins, pour les espaces extérieurs, l'ensemble du projet cherche à préserver un rapport sensible au paysage, en ouvrant généreusement les vues et les accès vers le cordon boisé, tout en offrant des espaces paysagers à l'échelle du futur quartier.

Une distribution tournée vers l'extérieur

L'organisation de l'école, aux trois niveaux inférieurs du bâtiment, repose sur une échelle centrée sur l'enfant et sur la salle de classe plutôt que sur l'ensemble du bâtiment. Les classes sont regroupées par trois, formant des unités relativement autonomes accessibles directement depuis les circulations extérieures. Cette idée, à la fois forte et radicale, offre aux enfants une relation immédiate avec l'extérieur.

La logique des étages de l'école, externalisant les surfaces de circulation, permet également de concevoir un volume chauffé compact. Les parcours extérieurs, en contact direct avec le paysage et le quartier alentours, participent à une expérience spatiale quotidienne où les transitions entre intérieur et extérieur deviennent autant de moments pédagogiques.

Cependant, ces circulations extérieures, relativement étroites, laissent peu de place aux activités collectives

ou pédagogiques de groupe. Leur dimension ne permet pas d'en faire de véritables prolongements des salles de classe, d'autant qu'un élargissement de ces espaces compromettrait la qualité de lumière naturelle à l'intérieur.

De plus, l'organisation en unités de trois classes soulève certaines limites fonctionnelles : les espaces partagés - telles les salles multiusages ou d'activités communes - se trouvent au centre de ces groupements, générant des flux croisés et une certaine confusion dans les circulations générales des enfants dans l'école.

Cette organisation induit également l'absence d'un espace fédérateur pour l'ensemble de l'école, d'un lieu de rencontre, d'exposition ou de discussion, capable d'accueillir des activités collectives et de renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté scolaire. Enfin, les espaces extérieurs couverts, bien que présents, apparaissent morcelés, sans véritable continuité d'usage.

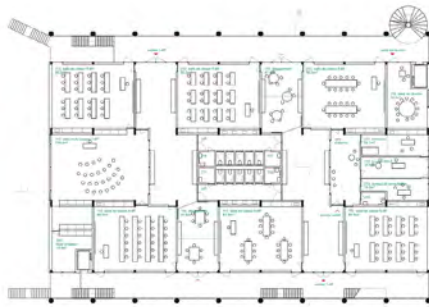
Expression architecturale affirmée

L'expression architecturale du projet reflète une volonté de clarté et de lecture immédiate du programme. À chaque fonction correspond une façade, une matérialité, un mode constructif propre, exprimant la diversité du programme. Cette approche confère au bâtiment une présence forte dans le quartier.

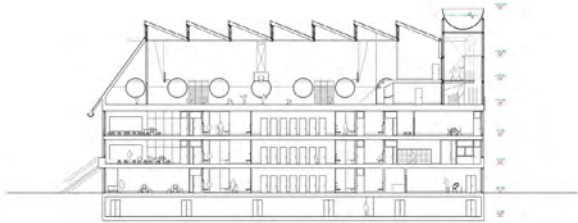
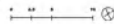
L'emploi de hautes colonnes en bois sur trois niveaux affirme une certaine monumentalité, mais leur échelle suscite aussi une interrogation : la dimension du portique, à la fois généreuse et imposante, produit un décalage avec l'échelle domestique et ludique de l'école.

Dans son ensemble, le projet se distingue par la cohérence de ses intentions et la force de son expression architecturale. Il propose une école ouverte, structurante pour le quartier, ancrée dans le site et son paysage.

ECOLE PRIMAIRE DE MALLEY / «BIGFOOT»



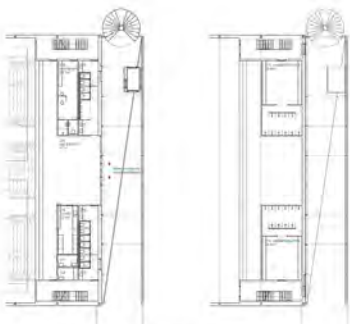
PLAN ETAGE 2 1/200



COUPE LONGITUDINALE 1/200



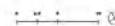
ECOLE PRIMAIRE DE MALLEY / «BIGFOOT»



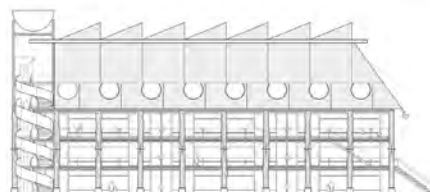
PLAN ETAGE 4 & 5 1/200



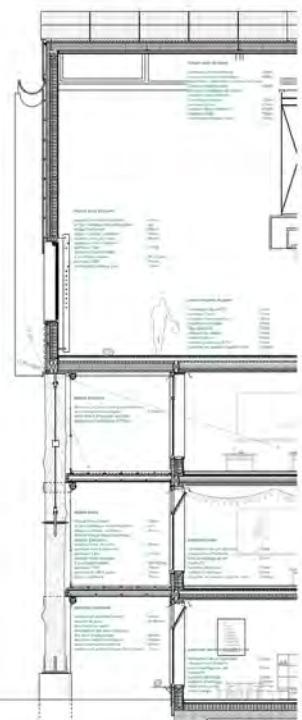
PLAN SOUS-SOL 1/200



ELEVATION NORD-OUEST 1/200



ELEVATION NORD-EST 1/200



COUPE CONSTRUCTIVE 1/50



6e rang - 4e prix

projet n°10

Bel Étage

Architecte

Jan Kinsbergen Architekten AG
Zürich

Kinsbergen Jan
Scarpis Sofia
Carlberg Dan
Luhtala Saga

Architecte paysagiste

Forster Paysages SA
Prilly

Forster Jan
Kistani Melina
Sari Kartika

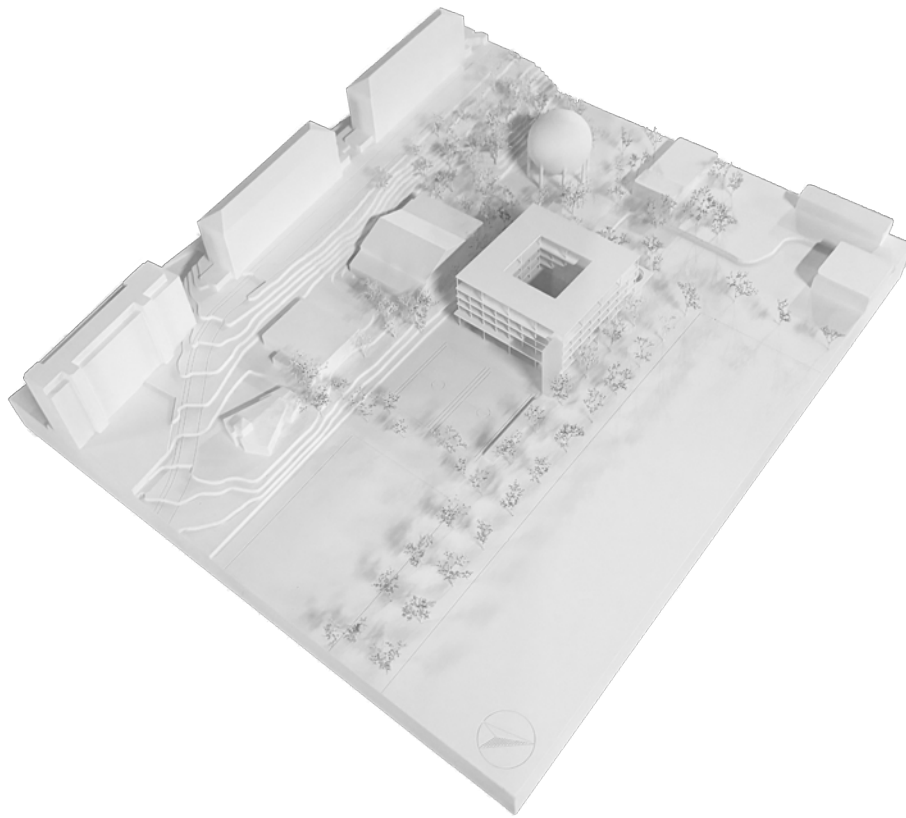
Consultant·e·s

Dr. Neven Kostic GmbH

Le projet *Bel Étage* propose un volume cubique simple et rayonnant, dont l'intérieur est évidé par un grand atrium central. La dalle du premier étage se prolonge à l'ouest pour former une grande marquise, qui oriente avec pertinence le bâtiment sur le parc public. Elle s'aligne sur le front des futures constructions nord situées le long de l'axe culturel transversal.

A l'opposé, l'interstice entre l'école et le tissu bâti à l'est accueille les installations sportives extérieures. Cette séquence accompagne la façade arrière de la salle de gymnastique. L'espace est clairement délimité, en particulier au nord par un pavillon contenant les locaux annexes extérieurs. Il en résulte toutefois qu'aucune connexion autre que visuelle n'est proposée dans toute la longueur du site de l'école.

Le dispositif en coupe donne une réponse intéressante à la problématique de ce concours ; assurer deux entrées



distinctes, pour l'école et pour la salle de gymnastique ouverte au public en dehors des heures scolaires. Tout en attribuant aux activités sportives l'entrée au rez-de-chaussée, la toiture de la marquise, accessible par un grand escalier hélicoïdal de liaison devient le préau d'entrée de l'école. Ce dernier est toutefois jugé de trop petites dimensions par rapport à l'accueil de 360 élèves. Une continuité spatiale depuis le préau jusqu'à l'atrium aurait été bienvenue, mais la présence de locaux administratifs en façade empêche cette relation.

Les salles de classe se déploient sur trois étages autour de l'atrium, espace central de repère et de vie de l'école. A chaque étage, les circulations s'étirent en diagonale dans les angles aménagés tantôt de terrasses, d'une classe en plein air ou de locaux dont la fermeture peut être modulée par des rideaux. Ces relations diagonales demeurent néanmoins peut connectées au centre et l'atmosphère du cluster central est relativement introvertie.

Un dernier étage en couronne est aménagé en préau-jardin couvert qui intègre les installations techniques, dessinant ainsi l'entier du volume et la cinquième façade.

L'excavation d'un niveau complet au-dessus de la nappe équilibre le poids de la terre enlevée par rapport au poids de la nouvelle construction, perturbant ainsi peu l'équilibre actuel des écoulements souterrains. L'utilisation du béton ne se cantonne pas aux parties enterrées, mais définit l'entier de la salle de gymnastique. Si ce choix se révèle coûteux en énergie grise, il présente l'intérêt de simplifier le transfert des charges des étages et de réaliser une marquise élégante et fine entièrement en porte-à-faux. Au-dessus, se pose une structure modulaire en bois, qui suggère une bonne flexibilité d'usage. Le niveau de la toiture est proposé en poutres de réemploi. De manière générale, il est prévu d'intégrer une mise en œuvre réfléchie sur l'ensemble du cycle de vie, dans une démarche cradel to cradel.

La typologie même de l'école est favorable à une ventilation naturelle par effet de cheminée, augmentée par la présence de la forêt au sud. Un bâtiment ventilé entièrement naturellement serait à étudier.

Il n'est pas cherché de relation forte avec la maison paroissiale. Son accès s'effectue par un chemin qui ondule depuis la promenade fleurie, mais la déclivité est trop importante pour un accès PMR. Les transformations intérieures sont sobres et respectueuses de la typologie originelle.

En conclusion, le projet *Bel Étage* se distingue par une implantation rigoureuse, une sobriété formelle et une typologie générant des espaces diversifiés et stimulants pour la vie de l'école. Néanmoins, l'atrium, plutôt que d'être introverti, aurait gagné à s'ouvrir sur le parc. Par ailleurs, le préau d'entrée à l'école et l'unique escalier d'accès, apparaissent manifestement sous-dimensionnés par rapport à la capacité de l'école.

Bel Étage



École primaire de Malley



Plan de situation : 1/500

Urbanisme, contexte et quartier

L'idée directrice repose sur l'enfillement précis des fonctions en coupe: un parvis couvert orienté vers le parc et un rez de chaussée surélevé dédié à l'école primaire. Cette mise en adresse claire cadre le parc, tandis que la transparence du rez de chaussée ouvert maintient la fluidité de l'espace urbain.

Au rez de chaussée sud-est, protégé de la rue et largement ouvert sur la nature, se déploie l'école primaire. Elle offre une grande diversité d'espaces de séjour, intérieurs et extérieurs favorisant l'apprentissage et la convivialité. Le lien fut avec l'école se prolonge jusqu'à dans la relation avec la maison parcellaire : les deux bâtiments communiquent à travers l'espace extérieur délimité à l'est de l'école. Il en résulte un

En locaux secondaires de l'école et de la salle de sport sont aménagés en gradins. Associés aux aménagements extérieurs, ils améliorent la qualité des espaces, protègent les zones de rencontre du trafic et ancrent l'école dans le tissu urbain. L'axe principal se situe au point névralgique au nord-ouest du périmètre, angle urbain important, qui assure l'intégration de l'école dans son contexte bâti. L'ouverture est le fil conducteur du projet : ouverture sur le quartier, sur le paysage et sur la commune.



Coupe d'Innovation

Functionalité

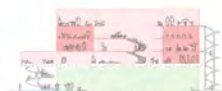
Garantir l'indépendance de fonctionnement entre la salle de sport et l'école est essentielle. Les parcours sont ainsi courts; le bâtiment est isolé et clairement structuré. L'organisation logique en coupe clarifie les fonctions et rend l'orientation intuitive.

La salle de sport, semi-enterrée, est inscrite au niveau des gradins. Elle forme un faîte transparent offrant une vue d'ensemble sur le site. L'édifice occupe le nez de chaussée surélevée, directement accessible depuis l'entrée principale. Les espaces s'organisent autour d'un atrium central source de lumière et d'air, qui offre des surfaces supplémentaires pour des formes d'apprentissage variées.

À l'intérieur, la flexibilité est maximale : successions d'espaces différents, salles de classe extérieures et zones d'apprentissage dans les circulations. Une grande

Dessertes

La question des circulations, notamment en lien avec l'usage de la salle de sport, est centrale. Il faut créer les parcours les plus courts possibles, avec des qualités



Page 330 programme

spatiales et clarté maximales. Le nez de cheville surélève, écarté, conçu comme espace d'accès et de circulation, constitue la petite invention efficace qui résout la tâche avec assurance.

Avec son large escalier hélicoïdal - à la fois descente, lieu de vie, atrium et gradins - cet encheînement d'espaces forme le cœur de la nouvelle école. Deux escaliers extérieurs, adossés à des espaces extérieurs, complètent

la descente verticale entre l'école et les classes en plein air. À l'intérieur, la circulation, se prolonge avec l'escalier de l'atrium-jardin d'ouest, où naissent des zones d'apprentissage et de vie informelles.

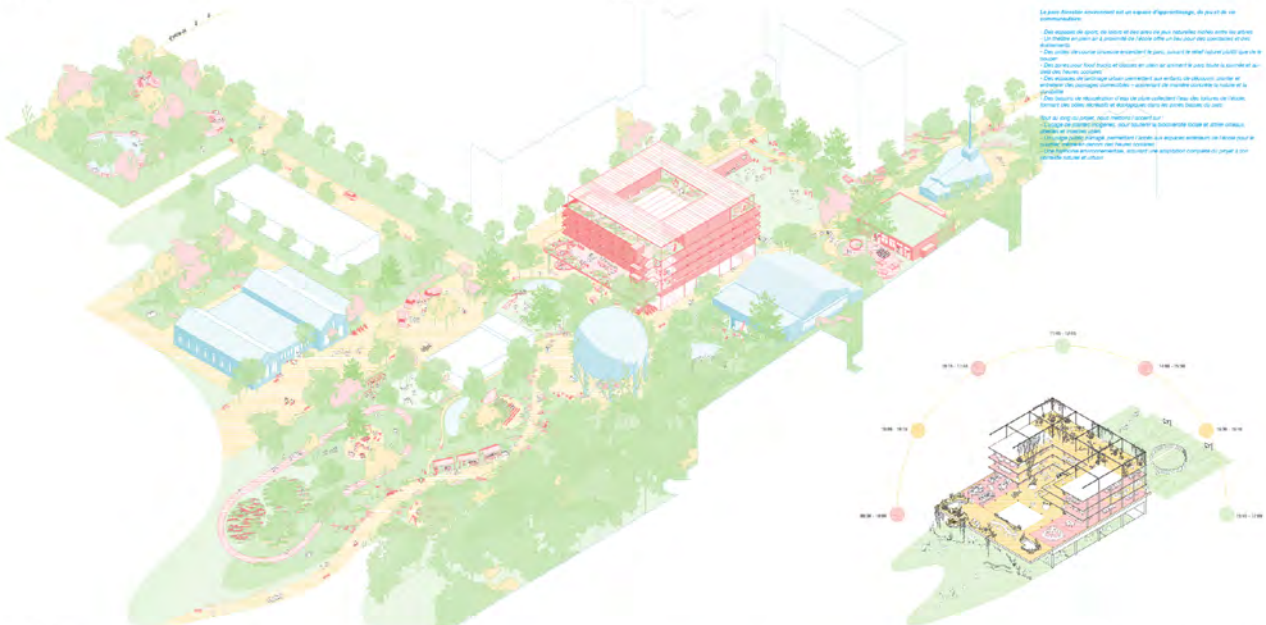
Expression architecturale

La nouvelle école est ouverte et immédiatement appropriable : à l'opposé d'un volume hermétique. Apprendre, jouer et se détendre doivent être possibles partout : dans, sur et autour du bâtiment. Le rez-de-chaussée s'élève, espace paysager ouvert, accès et cour de récréation, confère au bâtiment sa singularité et renforce le lien au contexte. La structure est simple, légère et aérienne. Dans l'esprit des écoles de plein air, intérieur et extérieur s'imbriquent.

Bel Étage



École primaire de Malley



Ascomedusa uliana

Une forêt dans la ville - une école dans la forêt

L'école de Malley et son paysage sont conçus comme un seul et même système vivant – où la nature, l'éducation et la communauté se rencontrent dans un environnement vibrant et en perpétuelle évolution.

Dès l'arrivée, une entrée accueillante invite élèves, enseignants et visiteurs, dans une transition fluide entre surfaces vertes et minérales, donnant le ton d'un environnement où architecture et paysage dialoguent en harmonie. Ici, la forêt pénètre jusque dans les espaces de l'école, adoucissant les contours bâtis et invitant la nature dans la vie quotidienne.

A l'entrée de l'école, une allée fleurie se déploie, honorant la mémoire du lieu en intégrant l'ancien observatoire dans un espace vivant et fleuri. Ce geste se prolonge en hauteur : le toit de l'école devient un paysage vivant, avec balcons végétalisés, plantes grimpantes et un chemin qui serpente autour de jardins ludiques. Ces espaces offrent des lieux pour des classes en plein air, des activités récréatives, et des moments de rassemblement - tous entourés d'une mer de fleurs sauvages, en écho à l'allée du nez-de-chouette.



Chapman de modéliser



Diagramme de topologie des arbres



Diagramme de centralité du no



Diagnostic des usages

Bel Étage



Créer une perspective d'usage

Concepts pédagogiques

Le projet explore diverses thématiques spatiales et pédagogiques. Au centre, un lieu de rencontres et d'échanges. La structure en courtes fermes ne permet pas d'alignement, la coopération et le sentiment d'appartenance, chaque niveau dispose d'un secteur propre, bien structuré.

Les routines et l'habitus deviennent des espaces d'apprentissage informels, propices à l'habiter, à la nature et aux présentations. Les salles de classe s'ouvrent sur l'extérieur et favorisent le lien à la nature et permettent l'apprentissage en plein air.

Le bâtiment est conçu ouvert, transparent et adaptable, des zones partagées peuvent être modulées avec des tables ou des classes mobiles. L'école est pensée comme une communauté d'apprentissage flexible et collaborative.

Le partage de la Maison permet de créer des cours de gymnasiums, des salles de classe ou d'intégration des élèves ne vivant pas dans les logements. L'école devient un lieu de vie, d'apprentissage et d'échanges - chaleureux, flexible et ouvert.



Système spatial de l'enseignement - P-1



Système spatial de l'enseignement - P-2



Système spatial de l'enseignement - P-3

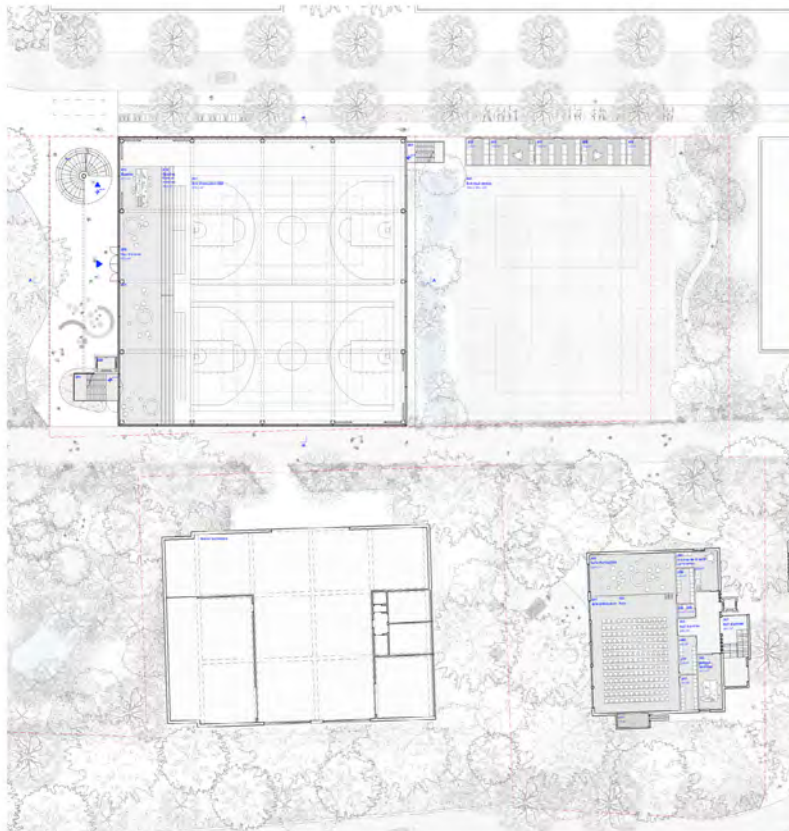


Créer une perspective d'usage - P-1



Les espaces, indépendamment de la structure architecturale, sont conçus en fonction de leur usage et de leur fonction. Les espaces sont conçus en fonction de leur usage et de leur fonction. Les espaces sont conçus en fonction de leur usage et de leur fonction.

Bel Étage



Plan de situation - 1:200



Créer une perspective d'usage



Plan de situation - 1:200

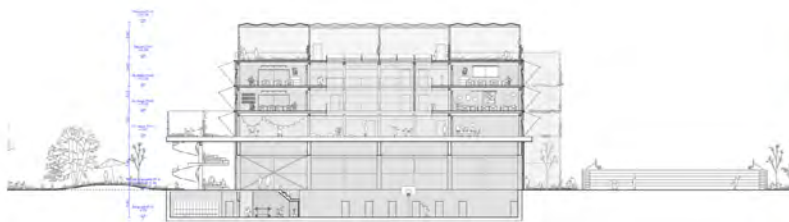


Créer une perspective d'usage - P-1

Bel Étage



Price: \$24.95



● ● ● ●

Durabilité

Sociale

Le rez de chaussée soutient/dévoile/bénéficie les flux et les espaces de vie, les différents groupes d'usagers coexistent naturellement. Une diversité de lieux de rencontre, dans et autour de l'école, constitue un pilier de la durabilité sociale.

Econometrics

Le projet évite les redondances: un bâtiment hautement efficace, où les circulations deviennent des surfaces utiles et où les solutions techniques restent simples. Un gros œuvre habité, sans habitacles superflus, à la maîtrise claire. Conçu selon le principe de suffisance en construction, exploitation et usage.

brûls d'exploitation, sans refroidissement mécanique ni entrainement tous. Composité, principe statique simple, production en série et absence de terrassements profonds garantissant une mise en œuvre économique. Le projet respecte le budget visé et évite les risques liés au sol (érosion, rasage). Le confort visuel et la récupération du prestataire réduisent en outre le volume de la

En exploitation, le bâtiment se distingue par une très faible consommation d'énergie (certification Minergie P), des matériaux durables et une technique simple, ouverte et facilement accessible. Les panneaux photovoltaïques en toiture permettent un taux d'autoproduction élevé, jusqu'à la couverture complète selon les usages. La ventilation naturelle et le rafraîchissement nocturne réduisent les consommations en été.

Ecological

Le bâtiment satisfait ENES Or et Minergie PECO. Sa forme compacte, sa construction bois, ses pignons photovoltaïques et ses stratégies passives (ombrage, inertie thermique, ventilation naturelle) rendent l'exploitation quasi neutre en CO₂, les toitures produisant plus d'énergie que le bâtiment n'en consomme.

L'axe paysager de la Dalade l'Eurie traverse le site et se prolonge verticalement par une façade végétalisée jusqu'à la terrasse plantée, assurant une continuité écologique du sol au toit. La terrasse accueille des zones végétalisées et des espaces

pédagogiques de plein air, protégés par la pergola solaire. Les eaux pluviales sont collectées, stockées et réutilisées : la salle de sport et pour l'arrosage, réduisant la consommation surpasse la logique de ville éponge.

Le principe du réemploi est intégré dès la conception: recyclage des matériaux et réutilisation de pièces en acier pour la pergola en toiture. Le nouveau bâtiment suit l'approche cradle to cradle. Le démontage est anticipé dès la conception: assemblages réversibles, matériaux standardisés, documentation complète. Il pourra être démonté, demain, réemployé ou transformé.

tous les aménagements extérieurs – cours, jardins, terrasses – sont perméables, ancrés, végétalisés et favorisent la biodiversité. Autres résistants à la chaleur, matériaux sans polluants et dépolluants pour la machine douce et électrique soutenant l'ambiance durable. Ensemble, le projet combine efficacité technique, qualité paysagère, gestion de l'eau, énergie saine, réemploi des matériaux et valeur pédagogique dans une stratégie intégrée et ambitieuse. En résumé, le projet allie efficacité technique, qualité paysagère, gestion de l'eau, production saine, réemploi des matériaux et valeur pédagogique dans une stratégie environnementale intégrée et ambitieuse.

École primaire de Malley

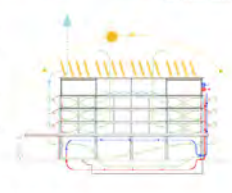


© 2004 Blackwell Publishing Ltd *Journal of Internal Medicine* 255: 105–112

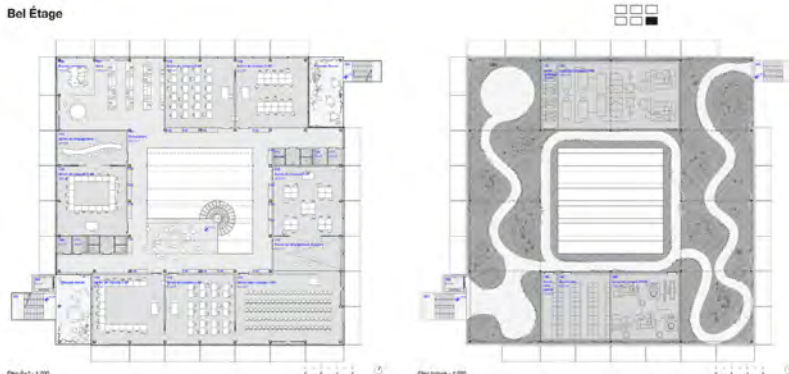
Technique du bâtiment

Le low tech comme posture et comme expression, la majeure partie des équipements techniques est rassemblée en toiture - les terrassements sont réduits, réseaux aérodynamiques sont courts. Les installations suivent un principe plug and play, adaptable et flexible.

La ventilation mécanique avec récupération de chaleur, est complétée par la ventilation naturelle via la façade et l'atrium-jardin d'hiver. Le rafraîchissement nocturne s'effectue par la façade et l'atrium; l'effet de cheminée réduit fortement le recours à la ventilation mécanique. Il n'y a pas de refroidissement mécanique. Si des sondes géothermiques sont envisagées, un free cooling est prévu. Les réseaux sont apparents et accessibles; les encombrements sont évités. Une vaste installation photovoltaïque en toiture couvre 100 % des besoins électriques de l'édifice.

15. *Journal of the American Statistical Association* 97:123-132.

Bel Étage



Page 10 of 10



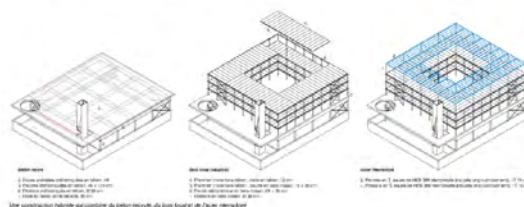
Division code: 1-200

Structure et construction

La structure est pragmatique et simple. Le montage sériel et modulaire, ainsi que la séparation des corps de mâties, garantissent la flexibilité croisée. Une trame régulière de 4,5 m en construction bois reporte directement les charges d'étage en étage. Des poteaux bois et des dalles minces bois pâtes non collées constituent les systèmes porteurs.

La balle de sport est réalisée en balle recyclée - parfaitement au regard des portées et de son implantation semi-enterrée. L'école ne comporte qu'un seul sous-sol, situé au dessus du niveau de la nappe phréatique; des fondations superficielles respectent les spécificités hydrogéologiques et évitent les pieux susceptibles d'avoir influence sur la nappe.

Le pergola photovoltaïque en toiture est réalisée avec des profils d'aluminium anodisé, tous des éléments démontable du site - contribution concrète aux ambitions de durabilité : les éléments porteurs sont réutilisables, préfabriqués et efficients : réduction de l'empreinte carbone, rapidité du montage et haute qualité d'exécution.



École primaire de Malley



Protection incendie

Le bâtiment dispose de deux niveaux extérieurs, à l'est et à l'ouest. Chaque niveau a du soutènement à la toiture - isolé directement au-dessous, permettant une évacuation redondante et sûre.

Implantés hors du volume, les escaliers permettent de faire sans exposition directe aux fumées et facilitent l'accès des secours, leur déplacement évitant toutefois le débordement naturel. Les cheminements d'évacuation sont intérieurs à 25-30 cm du bord tout du bâtiment et répondent à la directive 18-13 de l'AFNOR (Association des établissements contractuels d'assurance incendie) relative aux voies d'évacuation. Signétique, éclairage de sécurité et matériaux sont conformes aux prescriptions AFNOR (édition 2015). Les structures porteuses atteignent un degré de résistance à la chaleur de 120 minutes, assurant la stabilité pendant au moins 90 minutes.



7e rang - 5e prix

projet n°18

FROM NOSE TO TAIL

Architecte
**detritus. +
a-roh**
Lausanne

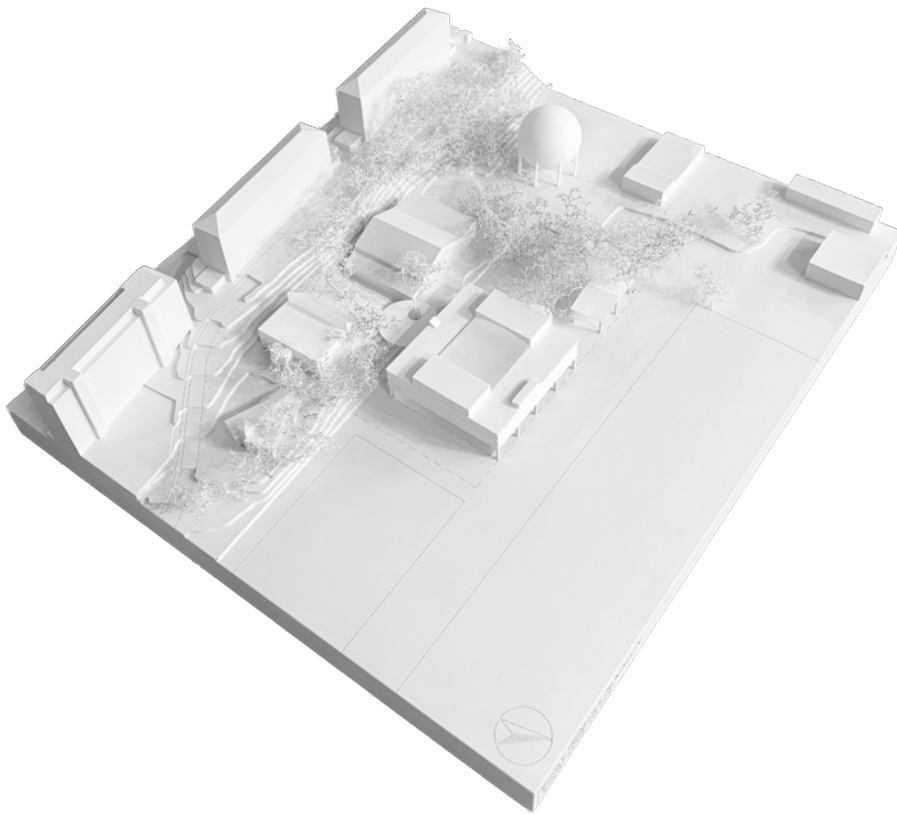
Logoz Claire
Friedli Matthieu
Marzoli Bastian
Sautet Agathe
Cherbuin Milla

Consultant·e·s
co-struct SA
Fabrice Meylan

En réponse à la transformation radicale du quartier de Malley, qui se manifeste aussi bien sur le plan spatial, que programmatique et social, ce projet cherche à mettre en valeur les caractéristiques uniques du site, en considérant le terrain de l'école comme un fragment historique à valoriser, situé à la croisée d'une série d'environnements très variés et de caractère hétérogène.

L'idée organisationnelle centrale est la définition d'un bâtiment scolaire qui sert à relier les différents niveaux topographiques grâce à la création d'une cour supérieure accessible par une passerelle circulaire reliée à la maison paroissiale, et d'une cour inférieure définissant une extension du parc du gazomètre.

La disposition compacte de l'école et son implantation à l'est du terrain permet de préserver quatre des cèdres existants, une intention qui a été appréciée par le jury. L'implantation de la salle de sport au rez-de-chaussée inférieur



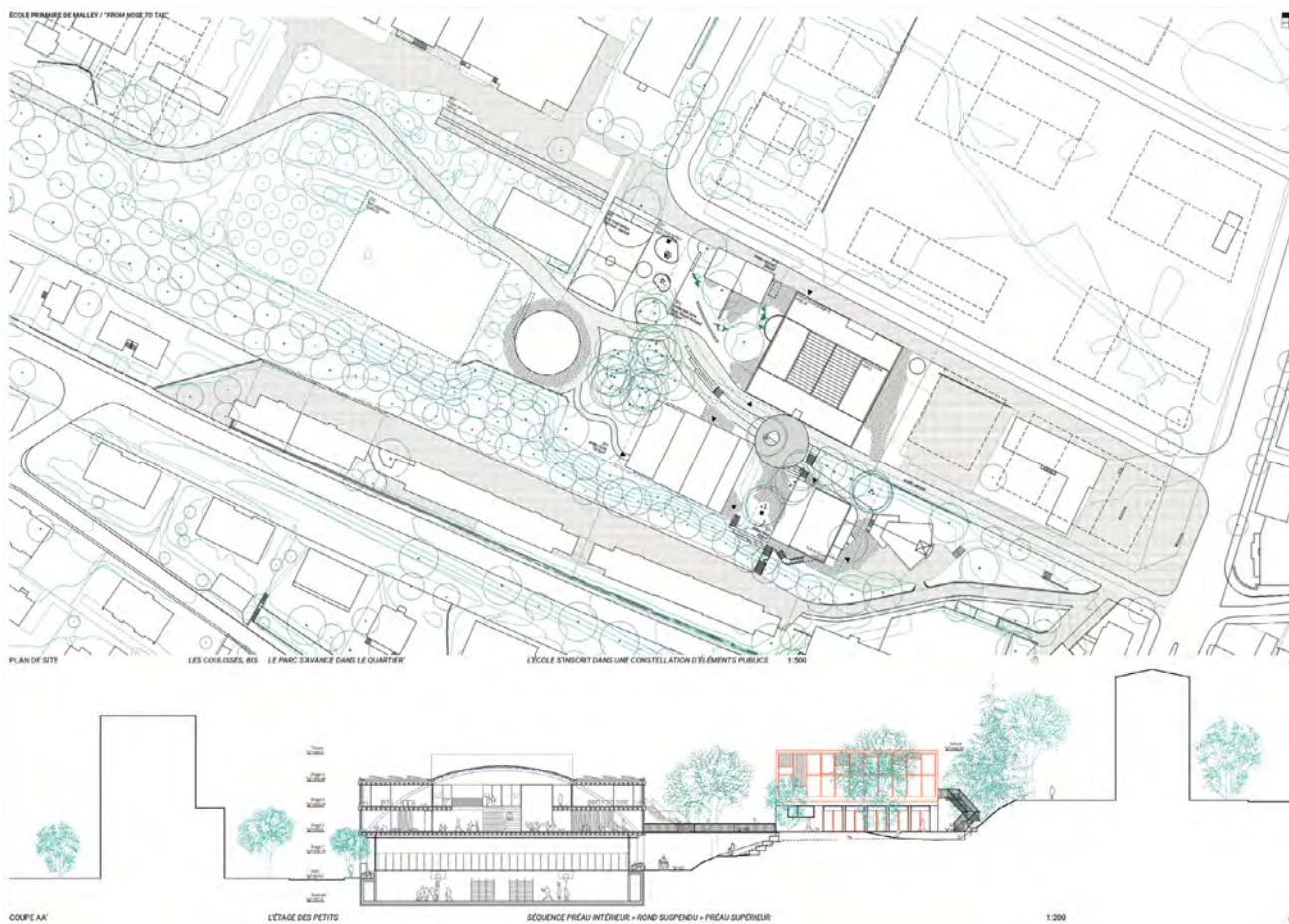
a été jugée claire et qualitative en raison de l'accès public bien orienté et direct qui est proposé en conséquence.

Le bâtiment scolaire fait preuve d'une certaine inventivité typologique, avec son plan carré organisé autour d'un vaste escalier central et d'un espace de rassemblement. Une construction légère compose une grande partie de l'intérieur de l'école, configurée de panneaux rétractables et coulissants, qui démontrent un fort potentiel de flexibilité, d'appropriation et d'évolution de la typologie scolaire au fil du temps. Cependant, il a été considéré que dans l'organisation du plan de l'école, la répartition très équivalente des salles de classe sur les quatre faces du bâtiment est trop ambivalente par rapport au contexte et à la façon dont la sensation d'ouverture, de luminosité et de vue changeait considérablement dans chaque direction.

L'une des principales ambitions du projet est la préparation d'un inventaire très précis des différentes ressources

et matériaux présents sur l'ensemble du site, ce qui a été considéré par le jury comme un aspect tout à fait remarquable de la proposition. En conséquence, toutes les structures proposées dans le cadre du projet sont conçues à partir des métrages trouvés sur le site et offrent une palette étonnamment variée de formes et de figures spatiales, parfois imaginées avec une présence assez héroïque et imposante, d'autres fois plus discrètes.

L'ambition parallèle de réapproprier le bâtiment existant des Ateliers du théâtre de Vidy par l'ajout d'un programme complémentaire à l'intérieur de son volume a également été considérée comme incarnant les bonnes intentions des auteurs à l'égard des vestiges fragmentaires du patrimoine industriel du quartier.



AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS, SURFACES, VÉGÉTATION, RELATIONS.

FROM
NOSE
TO
TAIL

"De La Tête à La Queue", en cuisine, fait référence au fait de consommer l'intégralité des parties comestibles d'un animal, nobles ou non, afin d'être tout gaspillé. Plus qu'un clin d'œil évident à l'historique du lou, ce titre lui a servi de fil conducteur au développement du projet présenté ci-dessus. Il d'une intention forte d'utilisation pragmatique et généreuse des ressources à disposition.



FRAGMENTS / ESPRIT DU LIEU

LE SITE VIERGE N'EXISTE PAS / UNE PRÉSERVATION RÉTROACTIVE

La place de Mully (accusée d'être l'égale d'un lieu de culte) accueille dès le début du 20^{ème} siècle de nombreux développements particuliers issus de la modernisation et à de la rationalisation de services aux habitants de l'agglomération lyonnaise.

l'insertion du quartier comme planche indocile, multipliée sous le bon d'une collection de typologies particulières distribuées dans une grille circulaire pragmatique, à l'opposé d'elles 400 lettres de façon réversible. La démolition récente des anciens abattoirs rend difficile le développement d'un quartier ancré dans un héritage spatial et social, privilégiant des opérations de reconstruction d'éléments en relief.

[illegible]

MAQUETTE

UNE VISION HOLISTIQUE DU RÉEMPLOI SPATIAL ET MATÉRIEL / A /
STRUCTURES EXTÉRIEURES, SOLS ET VÉGÉTATION

De nombreuses visites de site et une recherche approfondie nous ont permis de dresser un inventaire des différentes ressources spatiales, matérielles et naturelles présentes sur site, permettant ainsi de concevoir une proposition en réponse à ces conditions considérées comme des opportunités riches de sens.

Le principe d'implantation premier est celui d'une école servant de lien entre deux zones, s'inscrivant entre un pôle supérieur (alt. 400m), au sud, accessible via une passerelle ronde et en lien direct avec la maison de paroisse, et un pôle inférieur (alt. 424-425), à l'ouest, servant de parvis et d'entrée du parc du gazomètre, accueillant collectivement les espaces sportifs.

Les conditions de sol et la végétalisation ont également été le sujet d'un relevé précis, permettant ainsi de proposer une implantation tirant profit de ces éléments : la dalle de gytte est implantée en aqueduc et la paroi porteuse aux excavations existantes accueillant actuellement le niveau -1 des milles Tutoor (Urbain à Gac), minimisant ainsi les quantités de terre excavées.

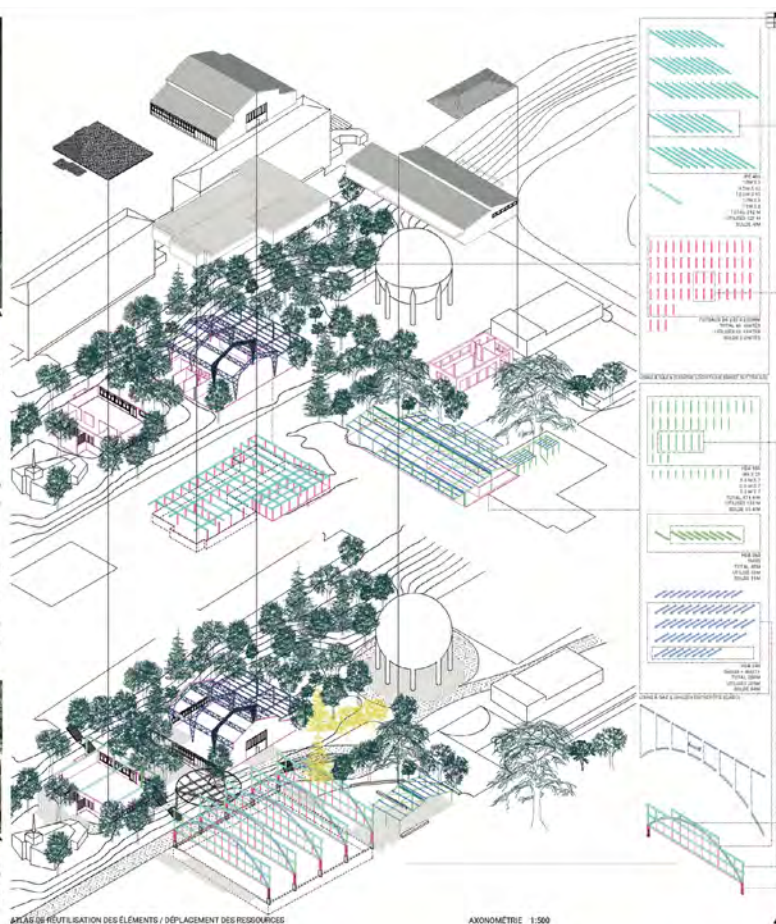
Implantation compacte de l'école à l'est de la parcelle permet de préserver 4 des 5 arbres majeurs existants (Sédres de l'Atlas) qui serviront naturellement d'obis dans les différentes études préliminaires comme éléments remarquables. Entre les arbres qui articuleront le préau intérieur, la structure et la toiture des entrepôts Scabo sont partiellement conservés et rationalisés afin de servir de préau couvert.

Une large rampe est aménagée en suivant le relief du col afin de permettre ainsi de proposer deux itinéraires pour la balade fluviale le long du couloir de la palétine vers le bas. Au carrefour initialment prévu (cf. schéma), un déviation de 5m de large permet de longer la rive de gauche et de se diriger vers la Du Châtelet. Vers le haut, on peut décider de se diriger vers le parvis de l'église de Mallevy, en passant devant les Ateliers de Vieux Mallevy (cimetière) et traverser la zone publique existant, jusqu'à



LE SITE ET SON HISTOIRE, SOURCES DIVERSES

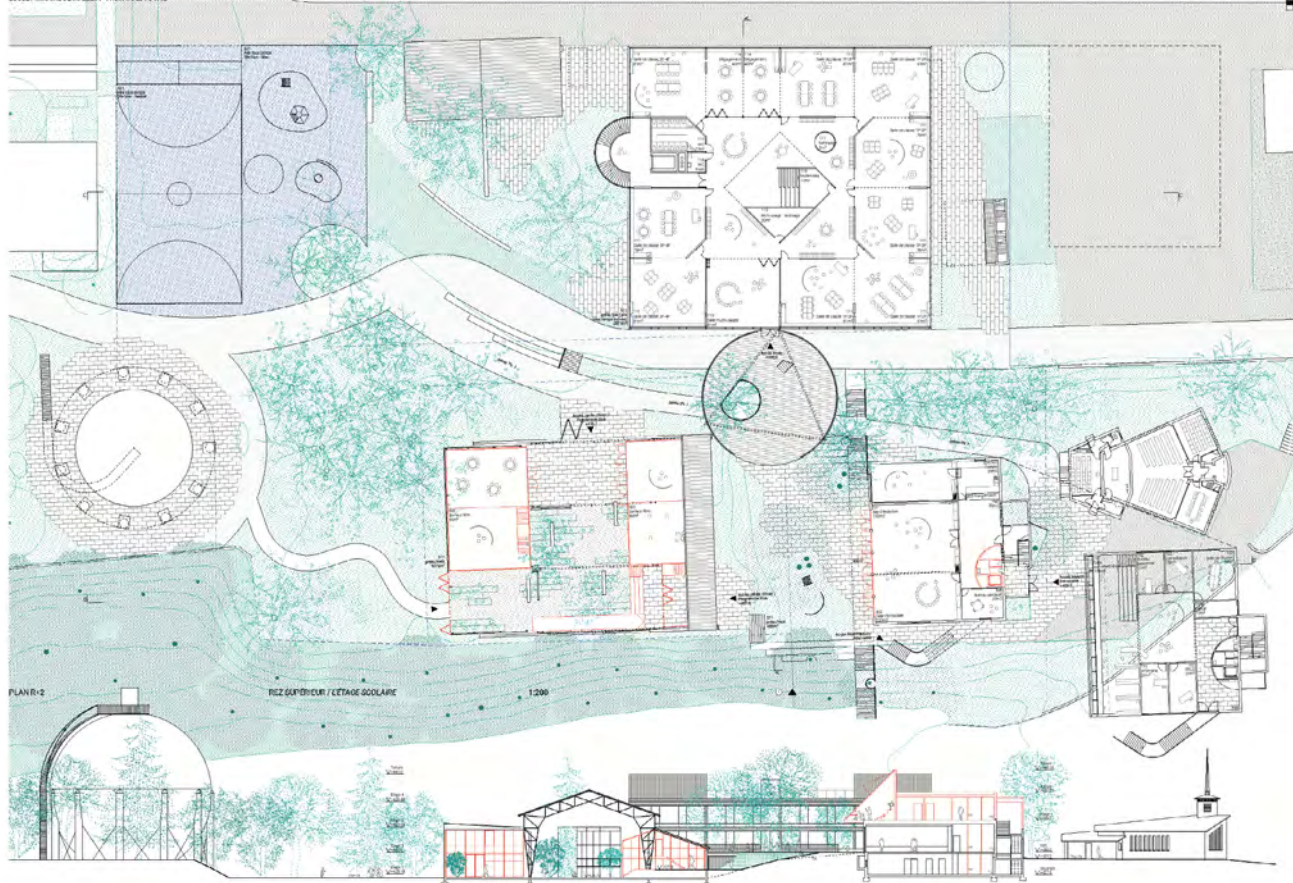
L'art des aménagements extérieurs proposés prennent en compte le relief existant pour limiter les mouvements de terres, et s'adaptent entre les arbres présents sur site pour éviter leur abattage. Les bâtiments voués à la démolition, notamment les débris de Vélizy et les entrepôts Scafer, sont intégrés aux aménagements paysagers, permettant de répondre à certaines demandes programmatiques en diversifiant les espaces extérieurs tout en préservant la végétation et les arbres existants à proximité directe, dont le maintien sera d'office en cas de démolition.



ATLAS DE RÉUTILISATION DES ÉLÉMENTS / DÉPLACEMENT DES RESSOURCES

AXONOMÉTRIE 1:500

ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY / "FROM HOSE TO TAP"



COUPE BB

LE PARC TRAVERSE LES ATeliers

SÉQUENCE JARDIN BOTANIQUE - JARDIN D'HYVER - ESPACE LIBRE (AFEMST) - PRÉAU SUPÉRIEUR

1:200

ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY / "FROM HOSE TO TAP"

UNE RICHE DÉAMBULATION / UN VIDE À LA CROISÉE DES NIVEAUX

L'implantation en crête entre les deux plateaux détermine le cœur de l'organisation spatiale intérieure de l'école : le préau intérieur est en lien direct avec les programmes à vocation publique ou semi-publique (buvette, hall d'entrée, cafétéria sur salle de sport). Ces programmes servent de socle permettant d'élever les deux étages de salles de classe au niveau du préau supérieur faisant office via la passerelle d'accès de passage de référence pour les programmes purement scolaires.

Un escalier à double révolution, dit "de chambre", permet de relier directement le préau supérieur et le hall d'entrée de l'école donnant sur la ville, au restaurant du bâtiment au niveau inférieur dominant sur la passerelle (R+1). Ainsi, les entrées supérieures et inférieures de l'école sont connectées. La salle de marche à pied permet aussi à la fois de créer directement l'usage mixte des visiteurs (R+1) au sous-sol et aux salles de gymnastique.



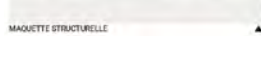
PERSPECTIVE SUR LE PRÉAU INTÉRIEUR / LA COUR DU MIEUX

L'utilisation d'un escalier à double révolution permet ainsi aux programmes les plus importants à des étages différents de bénéficier de connexions directes, sans avoir à traverser des espaces intermédiaires, offrant ainsi une double vue claire et efficace en coupe.

Les classes sont réparties sur deux étages, connectées par un grand escalier et une cour d'un côté central en type hall commun et lumineux, permettant d'être tout autour. Les salles et vestibules des classes sont directement partie de ces espaces intermédiaires qui peuvent servir de préau intérieur en cas de mauvais temps. Les parties (R+2) et (R+3) sont directement les grands (R+4) et les coursives (R+5) et peuvent se joindre du jour ou se déambuler à leur tour dans l'étage haut.

Les plus intimes accèdent même à la salle d'attente... Ils bénéficient quant à eux d'un accès direct à la passerelle et donc au préau supérieur.

En envisageant l'édifice de leur petit édifice, au R+4, et de leur terrasse en futur, sur laquelle ils sont censés de s'asseoir et de travailler les enfants influencent sans peine le montage le montage des salles à leurs besoins.



MAQUETTE STRUCTURELLE



2ÈME / L'ÉTAGE DES GRANDS / STRUCTURE ET POSSIBLE ENLÈVAGE

FLEXIBILITÉ SPATIALE ET ENTRÉE ENGLOUANTE

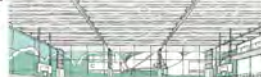
Tout en offrant la possibilité de comportement d'usage selon les normes et habitudes scolaires actuelles, le système structurel qui constitue le plan et mis à profit, coupé à différents points, couloirs, pour permettre d'ouvrir les classes entre elles et ainsi créer une série d'entrées.

Cette flexibilité spatiale donne la possibilité d'imaginer le partage de ces salles périodes, ou à un empiètement de travailler la classe d'un collègue et cette dernière étant accompagnée d'une élève à besoins éducatifs particuliers aux toilettes, toujours s'adaptent pour d'autres raisons.

À l'heure où les effectifs enseignants sont fortement réduits, cette flexibilité spatiale permet de trouver des pistes pour réimaginer la gestion de classes accueillies au travers de l'édifice et l'invention de nouveaux formats d'enseignement plus courts.



REPARTITION PROGRAMMES, ENTRÉES ET DÉAMBULATIONS



GYM / POROSITÉ, VUE VERS LE CÔTÉAU FLEURI

UNE VISION HOLISTIQUE DU RÉEMPLISSEMENT SPATIAL ET MATÉRIEL / B / STRUCTURES

Pour répondre à la volonté du maître d'ouvrage de privilégier le réemploi lors de la construction de l'école, les bâtiments existants à la démolition (particulièrement ceux à l'ouest) ont été réutilisés, en se concentrant sur les éléments de structure existants (poutres, murs, etc.) et ont été intégrés à une réorganisation et un réaménagement. Ces halls ont été construits en grande partie selon les principes de design for disassembly, pour faciliter l'accessibilité et la construction à long terme, et une réorganisation des éléments construits est donc à l'usage envisagé sans avoir à démolir d'autres éléments.

Les structures existantes ont été réutilisées en fonction des éléments laissés sur site, permettant une réutilisation presque totale des éléments structurels des bâtiments existants, tout en permettant une marge de manœuvre (à 10%) permettant de faire face aux imprévus ou à des besoins plus tardifs de réaménagement sans avoir à démolir d'autres éléments.

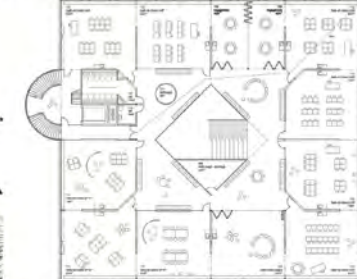
Les profils (EA 548) tous du diamètre des entrées de la classe sont conçus sur place avec des éléments, permettant la création des arcs de courbes. Ces éléments sont conçus de la façon à être utilisés du bâtiment pour franchir la largeur des salles de gym en minimisant l'utilisation de matériaux, tout en constituant un élément qui facilite l'ouverture la largeur des entrées de la classe et la donne au personnel.



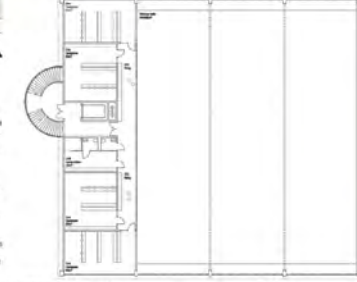
PLAN R+1 / LA MEZZANINE



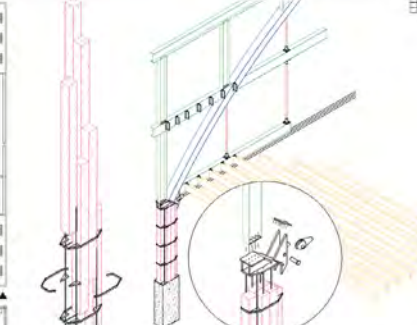
PLAN R+4 / L'ÉTAGE DES PROFES



PLAN R+3 / L'ÉTAGE DES GRANDS



PLAN R+1 / LA MEZZANINE



AND COLATÈS

LE RÉEMPLISSEMENT GÉNÉRATEUR DE GRAMMAIRE ARCHITECTURALE



TOUTURE



DALL-TYPE



FAÇADE



STRUCTURE PRIMAIRE



MUR CONTRE-TERRASSE

DET. NOUVEAU BÂTIMENT 1:50

7. Autres projets rendus

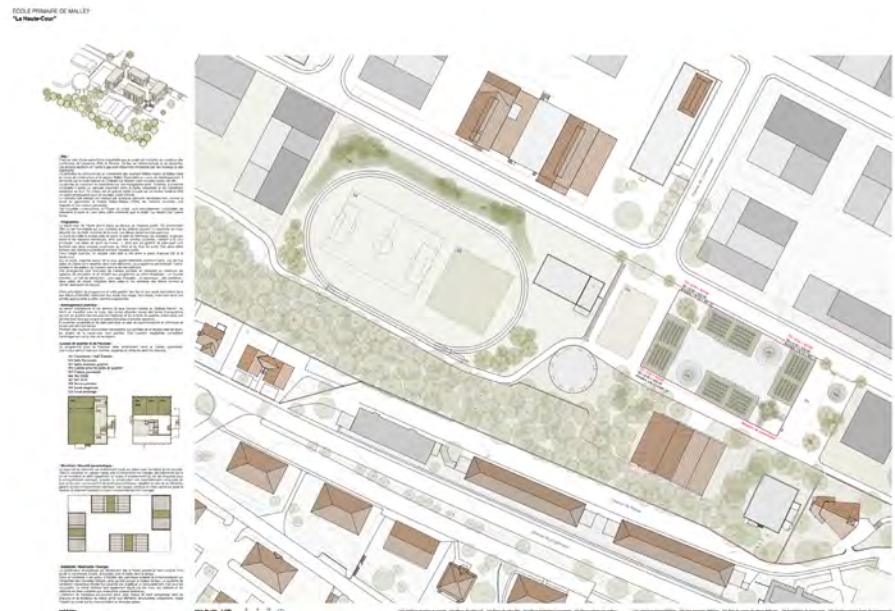


projet n°1

La Haute-Cour

Architecte
Hasani Architectes
Morges

Hasani Argjend





Échelle 1:500
17 Page 1/20



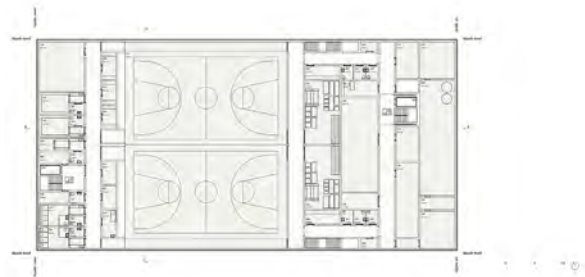
Échelle 1:500
17 Page 1/20



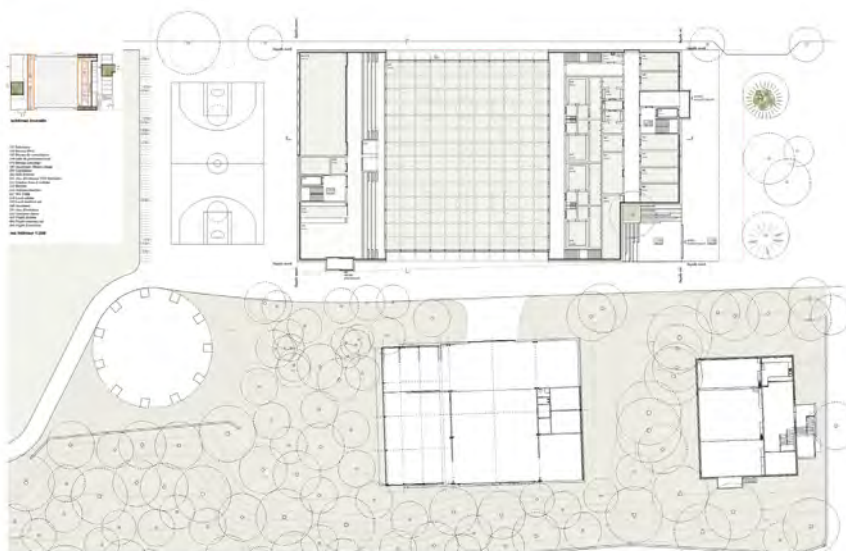
Échelle 1:500
17 Page 1/20

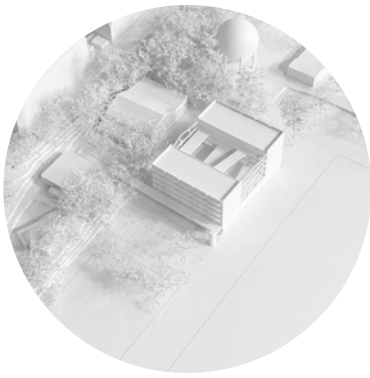


Échelle 1:500
17 Page 1/20



Échelle 1:500
17 Page 1/20





projet n°2 MATILDA

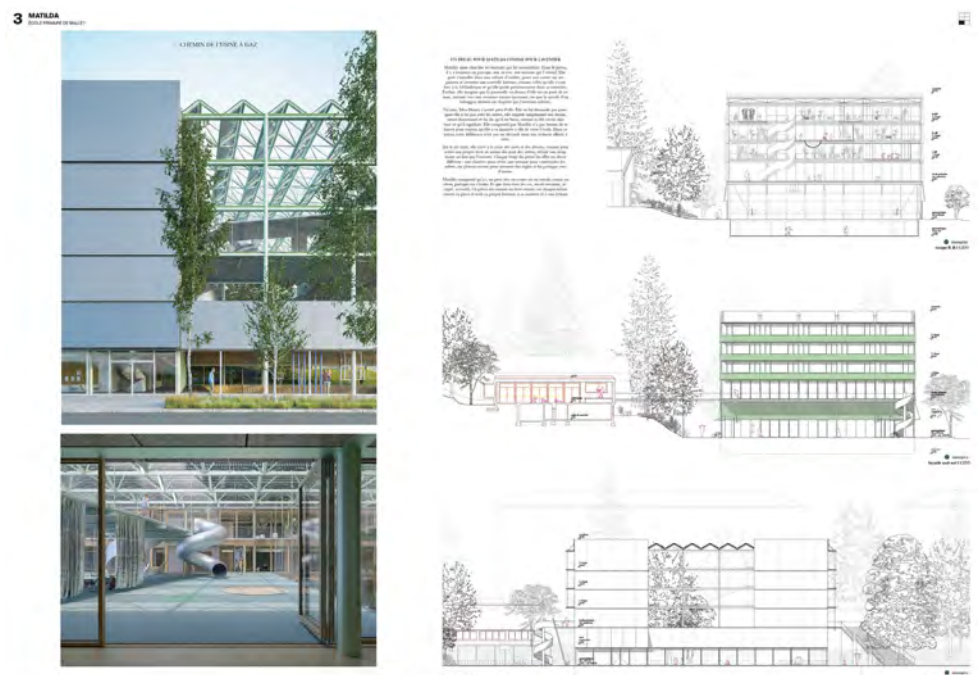
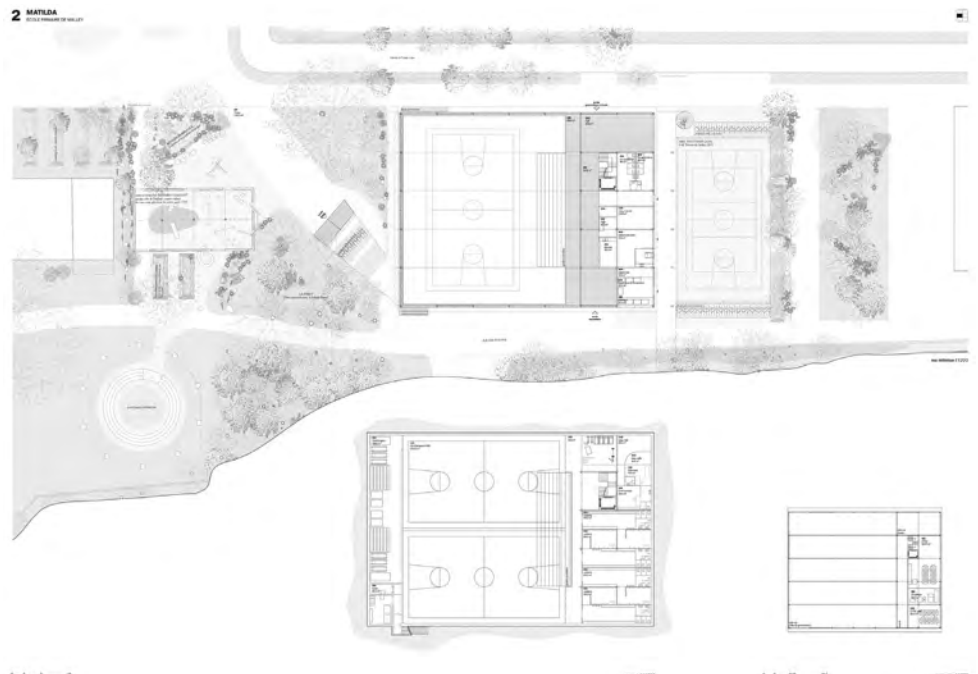
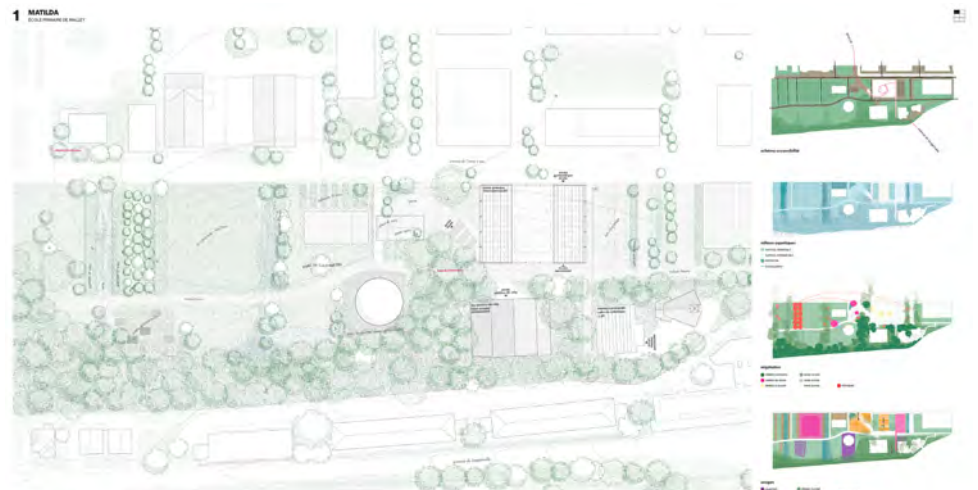
Architecte
point 0 sàrl
Lausanne

Wetherell Adrian
Tritz Dane
Wirth Sidney
Vaucher Baptiste
Labhard Samuel

Consultant·e·s
Windows of Opportunities
Schneider Michelle

Fire Safety & Engineering SA
Burnier Olivier

co-struct SA
Meylan Fabrice
Lestang Vincent
Bauer Lucas
Bouten Sam



4 MATILDA



REPERES DE POSITIONNEMENT

Matilda est située dans le quartier de la Gare, à l'ouest de la ville de Lyon. Elle est bordée par la rue de la Gare au nord, la rue de la République au sud, la rue de la Liberté à l'est et la rue de la Paix à l'ouest. Le bâtiment est implanté dans un terrain en pente, ce qui a permis de créer une architecture intégrée au paysage.

REPERES DE STRUCTURE

Matilda est un bâtiment à structure mixte, combinant des éléments en béton et en acier. La structure est conçue pour supporter des charges importantes, notamment celles liées à la présence de jardins suspendus et de terrasses extérieures. Les colonnes sont espacées de 4,50m, ce qui permet une grande flexibilité dans l'agencement des espaces intérieurs.

REPERES DE CONSTRUCTION

Matilda est un bâtiment à construction mixte, combinant des éléments en béton et en acier. La structure est conçue pour supporter des charges importantes, notamment celles liées à la présence de jardins suspendus et de terrasses extérieures. Les colonnes sont espacées de 4,50m, ce qui permet une grande flexibilité dans l'agencement des espaces intérieurs.

REPERES DE CONSTRUCTION

Matilda est un bâtiment à construction mixte, combinant des éléments en béton et en acier. La structure est conçue pour supporter des charges importantes, notamment celles liées à la présence de jardins suspendus et de terrasses extérieures. Les colonnes sont espacées de 4,50m, ce qui permet une grande flexibilité dans l'agencement des espaces intérieurs.

REPERES DE CONSTRUCTION

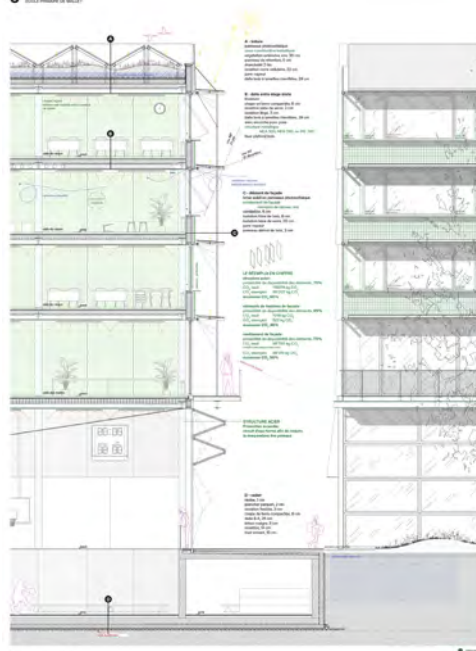
Matilda est un bâtiment à construction mixte, combinant des éléments en béton et en acier. La structure est conçue pour supporter des charges importantes, notamment celles liées à la présence de jardins suspendus et de terrasses extérieures. Les colonnes sont espacées de 4,50m, ce qui permet une grande flexibilité dans l'agencement des espaces intérieurs.

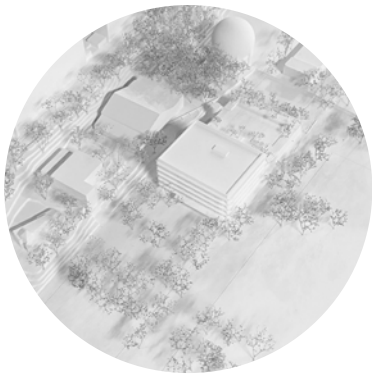


5 MATILDA



6 MATILDA





projet n°3

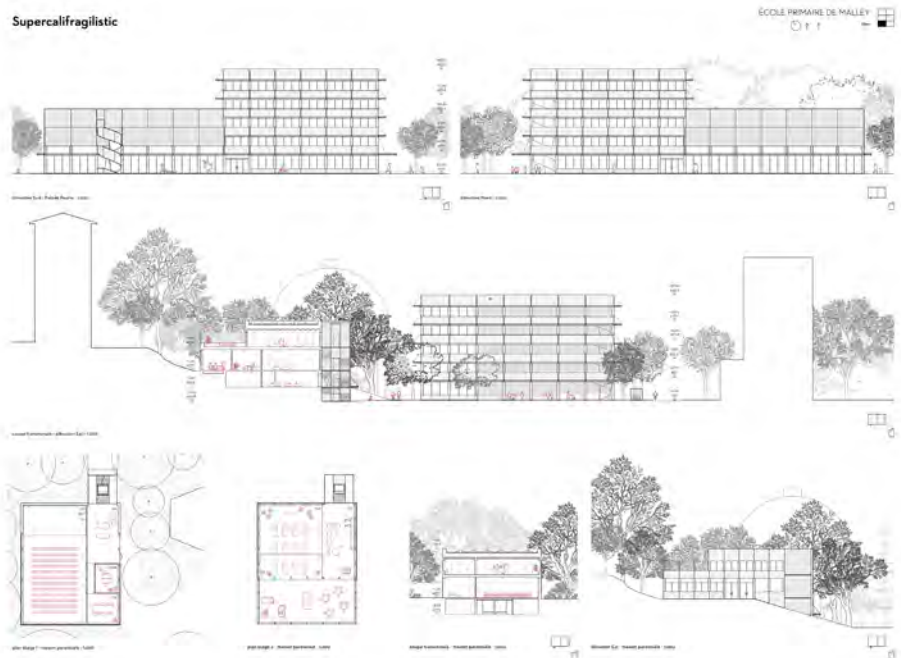
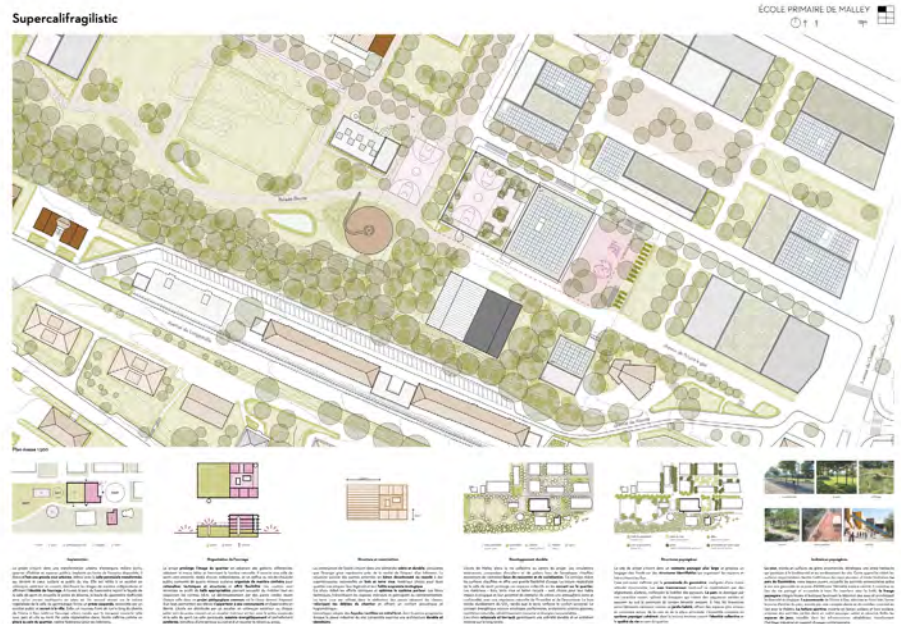
Supercalifragilistic

Architecte
atelier MARCH sa
Genève

Madrinan Juan
Dulon François
Casares Michaël
Voirol Morgane
Bregnard Emma
Carollo Léa

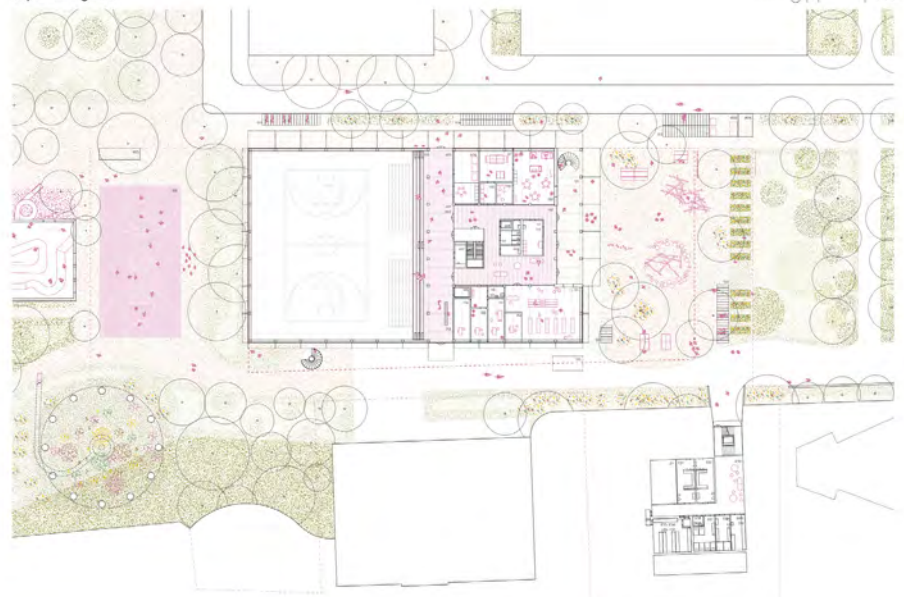
Architecte paysagiste
approches. sa
Lausanne

Jochenbein Pauline
Michelon Remy
Dürig Florian



Supercalifragilistic

ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY



plan de site - 1/500

Supercalifragilistic

ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY



photo aérienne - 1/500



photo intérieure - 1/500



plan étage 0 - 1/500



plan étage 1 - 1/500



plan étage 2 - 1/500

Supercalifragilistic

ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY



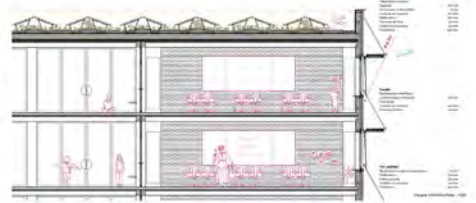
élévation façade - 1/500

élévation latérale - 1/500



section transversale - 1/500

Éléments	Matériaux	Coloris	Dimensions	Quantité
Structure	Béton armé	Blanc	1000 x 1000	100
Plancher	Béton	Blanc	1000 x 1000	100
Murs	Brique	Rouge	1000 x 1000	100
Fenêtres	Alu	Blanc	1000 x 1000	100
Portes	Alu	Blanc	1000 x 1000	100
Escaliers	Béton	Blanc	1000 x 1000	100
Plafond	Béton	Blanc	1000 x 1000	100
Sol	Béton	Blanc	1000 x 1000	100
Verres	Verre	Blanc	1000 x 1000	100
Bois	Bois	Blanc	1000 x 1000	100
Plantes	Plantes	Blanc	1000 x 1000	100
Éclairage	Éclairage	Blanc	1000 x 1000	100
Sanitaires	Sanitaires	Blanc	1000 x 1000	100
Équipements	Équipements	Blanc	1000 x 1000	100
Autres	Autres	Blanc	1000 x 1000	100



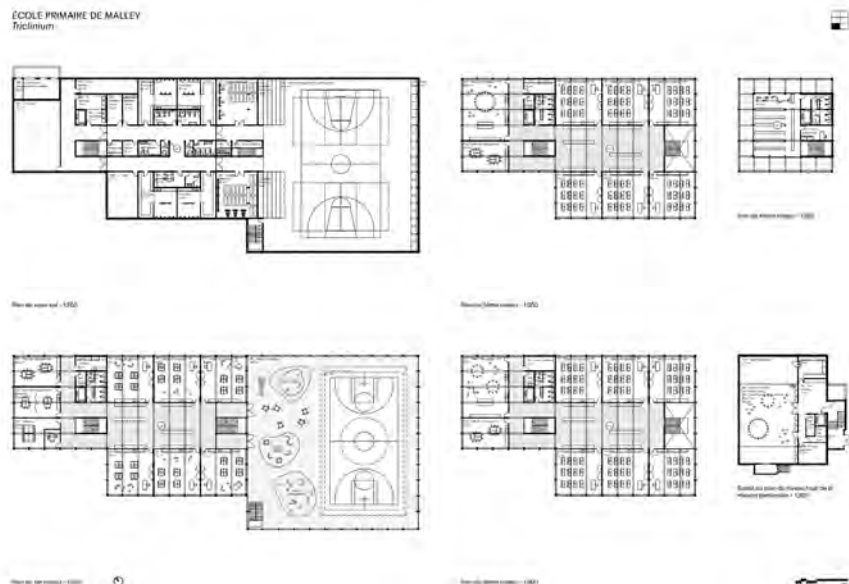
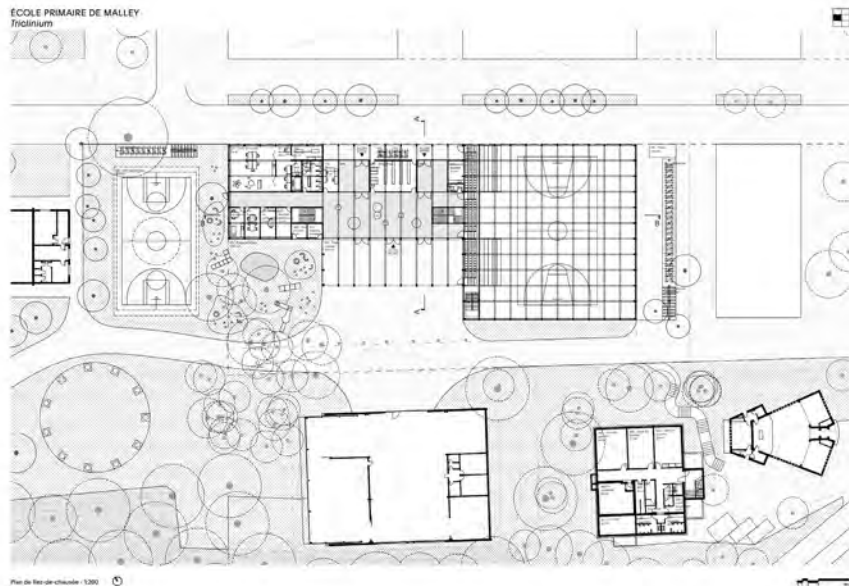
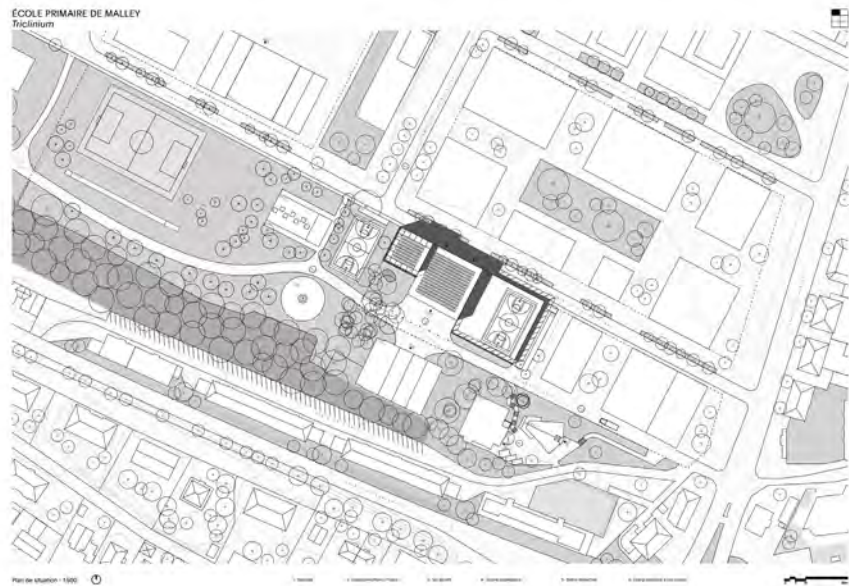


projet n°4

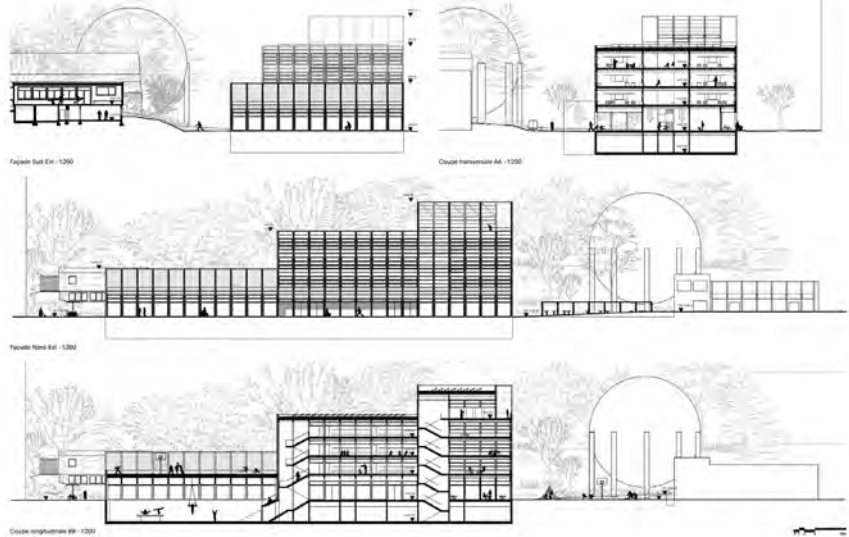
Triclinium

Architecte
Atelier simplon architectes
+ AGA architectes associés
 Lausanne / Auray, France

Odic Samuel
 Gonzalez Alejandro
 Van Arkel Andie
 Valverde Ana



ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY
Ticinium



ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY
Ticinium

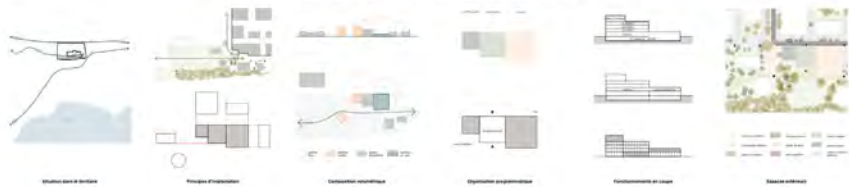
Contexte
L'école primaire de Malley est située dans un quartier résidentiel en développement. Le site est caractérisé par une topographie en pente et une végétation dense. L'objectif principal du projet est de créer un espace éducatif moderne et durable, qui s'intègre harmonieusement dans son environnement.

Programme
Le programme de l'école comprend des salles de classe, des espaces de récréation, une bibliothèque, une salle polyvalente et des espaces extérieurs. L'architecture doit favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves.

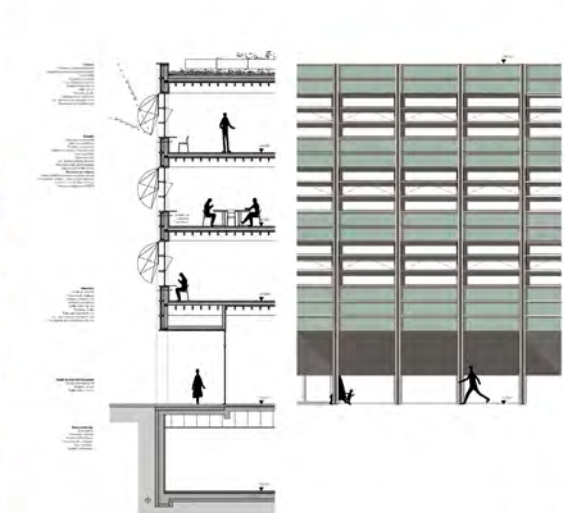
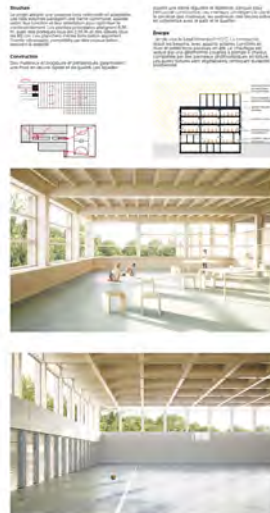
Concept
Le concept architectural repose sur l'idée d'un bâtiment ouvert et transparent, qui invite à l'interaction et à la participation. Les volumes sont organisés autour d'un espace central commun, permettant une circulation fluide et une connexion avec l'extérieur.

Détails
Les détails architecturaux mettent l'accent sur la qualité des matériaux et la précision des finitions. Les espaces intérieurs sont conçus pour être lumineux et aérés, avec une attention particulière portée sur l'éclairage naturel et la ventilation.

Conclusion
L'école primaire de Malley est un projet ambitieux qui vise à offrir un cadre d'apprentissage de qualité pour les enfants de la région. Grâce à une collaboration étroite entre les architectes, les autorités locales et les habitants, ce projet représente une avancée significative dans le développement de l'éducation publique.



ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY
Ticinium





projet n°5

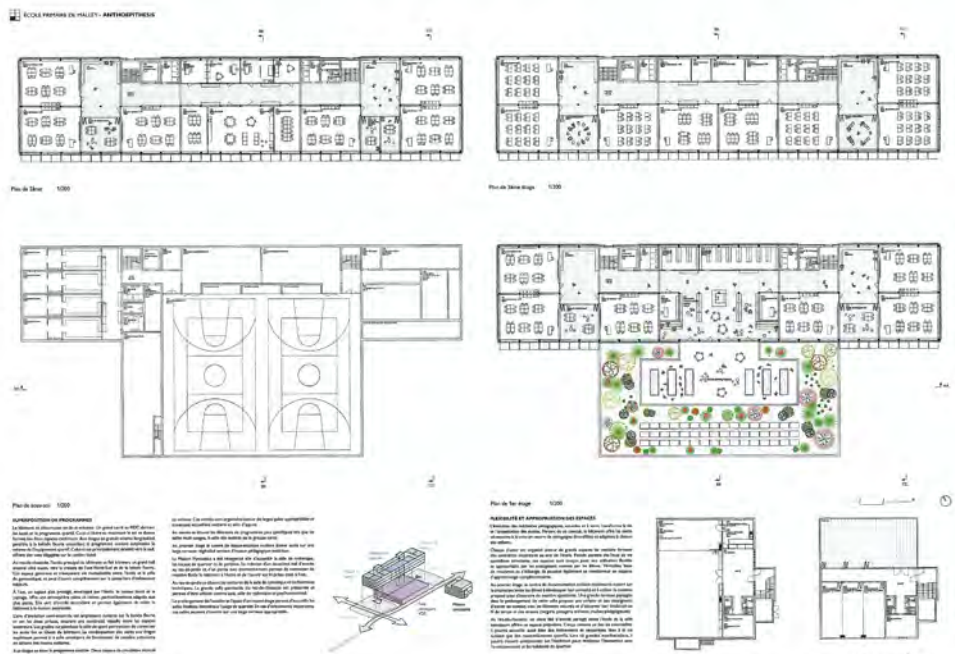
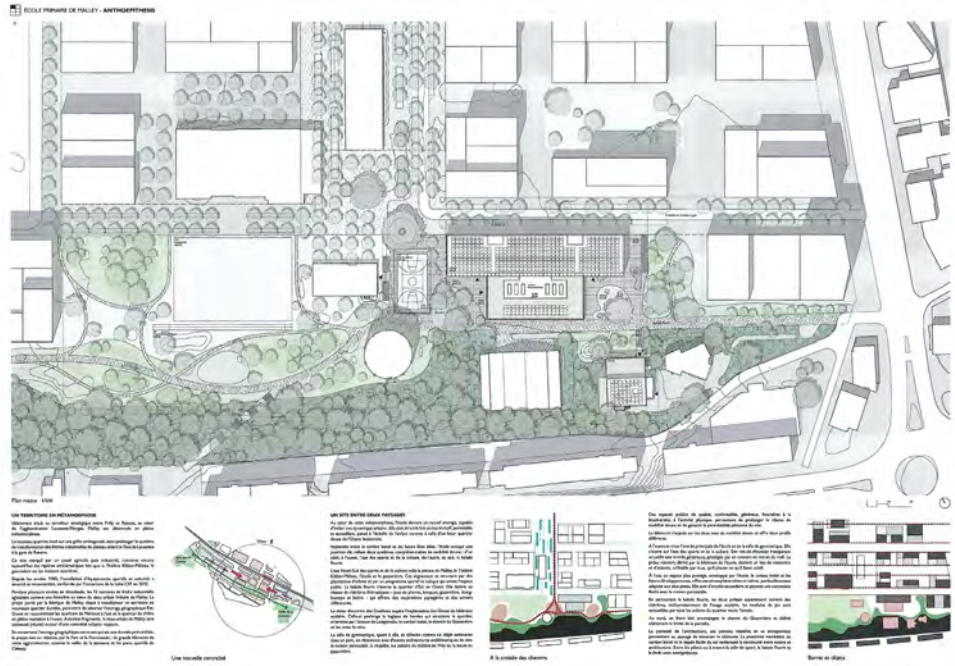
ANTHOEPITHESIS

Architecte
STUDIO GUMA
Paris, France

Guilloux Emmanuel
Mathieu Clément
Eunsel Jo
Not Ludovica

Architecte paysagiste
Christinaz Fanny
Préverenges

Consultant·e·s
BACKGROUND
ARCHITECTURE SARL
Lausanne
Villat Jaël





projet n°6

LàO

Architecte
Y architecture
Estavayer-le-Lac

Boivin Pierre-Alain
Bamert Nicolas alias L'Original

Concours Ecole Primaire Intercommunale de Malley

Devise : LàO

Concept Architectural : Dessine moi ... un Nuage

Créer une mise en relation avec une nouvelle "composition" dans un Espace en devenir tout en gardant la possibilité de gérer de nouvelles parties et de nouvelles Lieux d'expression ... pour tous les usagers.



Maintien emblématique de l'édifice existant qui par sa présence, à l'entrée du partage éducatif, exprime par son symbolisme, l'histoire du ... présent, présent à l'avenir ainsi que son Esprit de Protection (1er Lieu de distribution du Savoir à l'abri d'un Arbre).

Intégration de la durabilité et de la résilience énergétique via une mise en place structurelle principalement en bois à l'exception des dalles et radiers "béton vert" recyclés. Les isolations bio-sourcées et le sous-sol réduit au minimum pour une intervention ponctuelle du sol fait également partie de cette réflexion et démarche.

La production de chaleur quant à elle fait partie d'une centralisation connue via le raccordement CAD du quartier, la ventilation est naturelle et la gestion de l'eau est imaginée par récupération sur site afin de décharger au maximum les collecteurs publics.



La chose structurelle vient naturellement à nous par le biais d'une ossature "bois" permettant une "préfabrication modulaire" et de ce fait réduit les interventions sur site avec un contrôle plus "économique" sur la planification des interventions permettant également une flexibilité d'extension future. Les différentes essences de bois qui seront utilisées permettront d'harmoniser à l'architecture les différents espaces au service des utilisateurs.

La matérialité s'exprime par des strates de bois (bardage) agrémente de bris-soleil végétalisés dont l'ombrage rythme individuellement le temps qui passe ...

Les bois extérieurs cherchent à s'intégrer aux forêts de son environnement direct : bois clair et couleur vert tendre permettant une appropriation future via une alternative au service d'une colonnade "émotionnelle" favorisant le retour de notre regard d'enfant.



Avec la possibilité pour l'ensemble du quartier d'offrir un Lieu où l'imaginaire trouvera un espace "haut en couleurs" via plusieurs expériences de



Plan Masse & Accessibilité 1/500



Plan de Situation & Aménagements Extérieurs 1/500

01

Concours Ecole Primaire Intercommunale de Malley

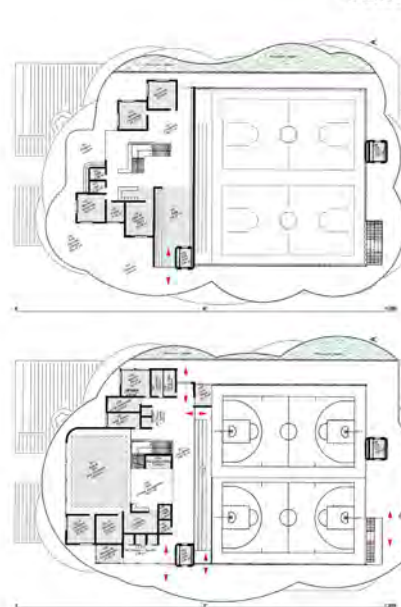
Devise : LàO



02

Concours Ecole Primaire Intercommunale de Malley

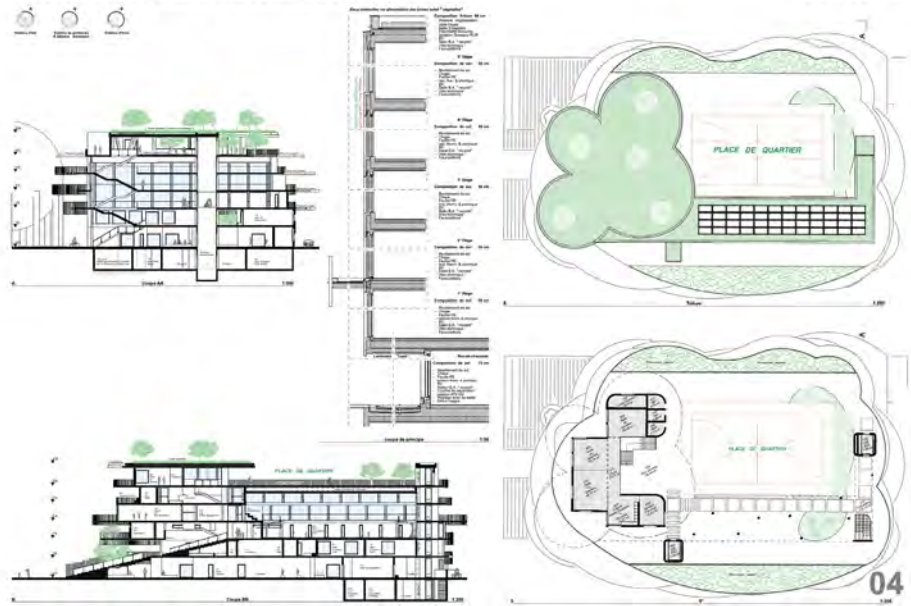
Devise : LàO



03

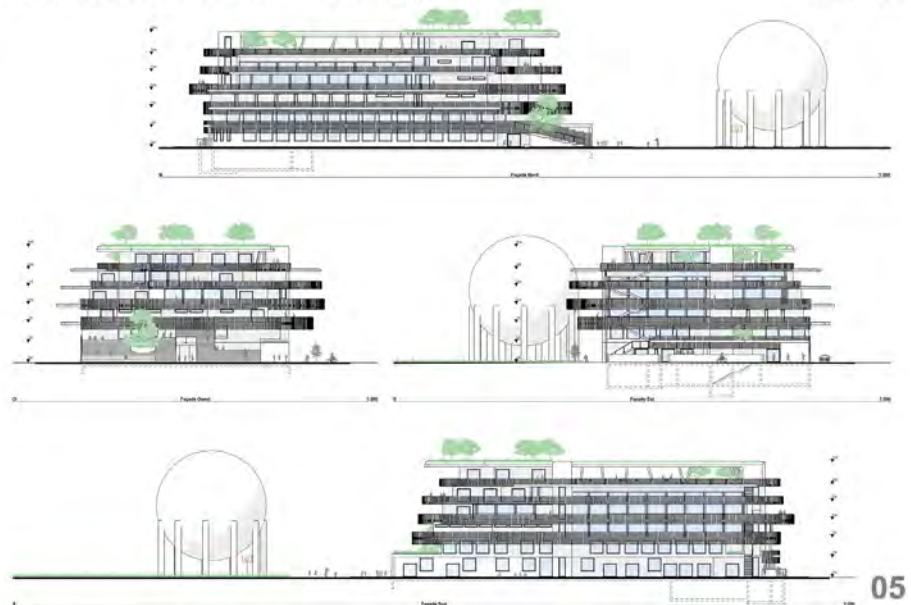
Concours Ecole Primaire Intercommunale de Malley

Devise : L'AO



Concours Ecole Primaire Intercommunale de Malley

Devise : L'AO



Concours Ecole Primaire Intercommunale de Malley



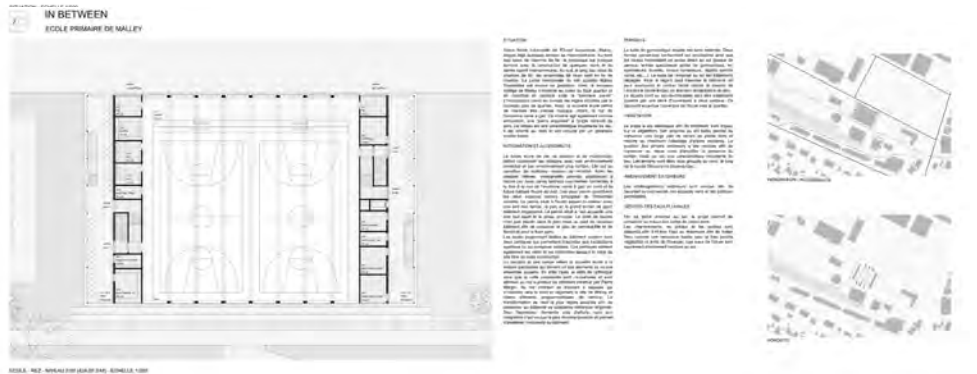


projet n°7

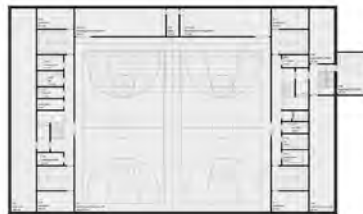
IN BETWEEN

Architecte
Yves Macherel architecte
Lausanne

Yves Macherel



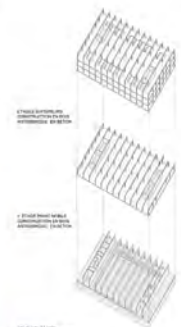
MOBIL - 1422 - 1423 - 1424 - 1425 - 1426 - 1427 - 1428 - 1429 - 1430



MOBIL - 1422 - 1423 - 1424 - 1425 - 1426 - 1427 - 1428 - 1429 - 1430



MOBIL - 1422 - 1423 - 1424 - 1425 - 1426 - 1427 - 1428 - 1429 - 1430





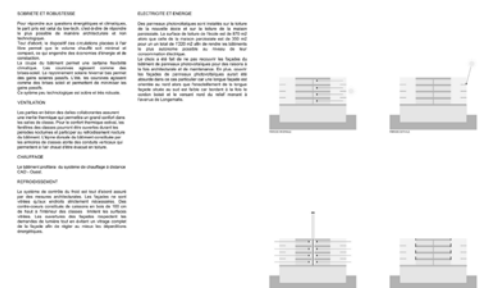
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----



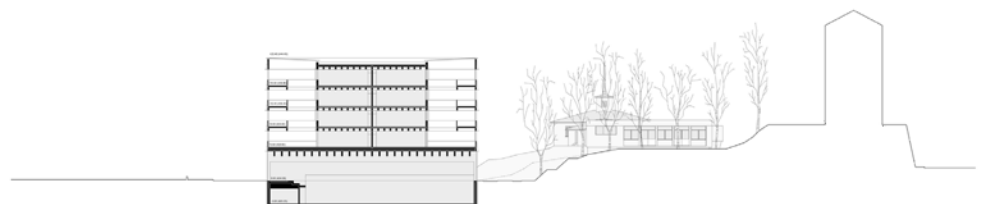
BOOK.

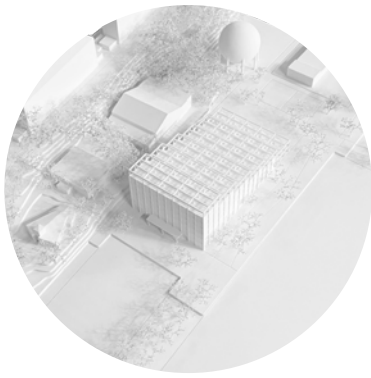


SCOL



SCOL





projet n°8

A FOND LES BALLONS

Architecte
DISERENS MAUREL
ARCHITECTES
Lausanne

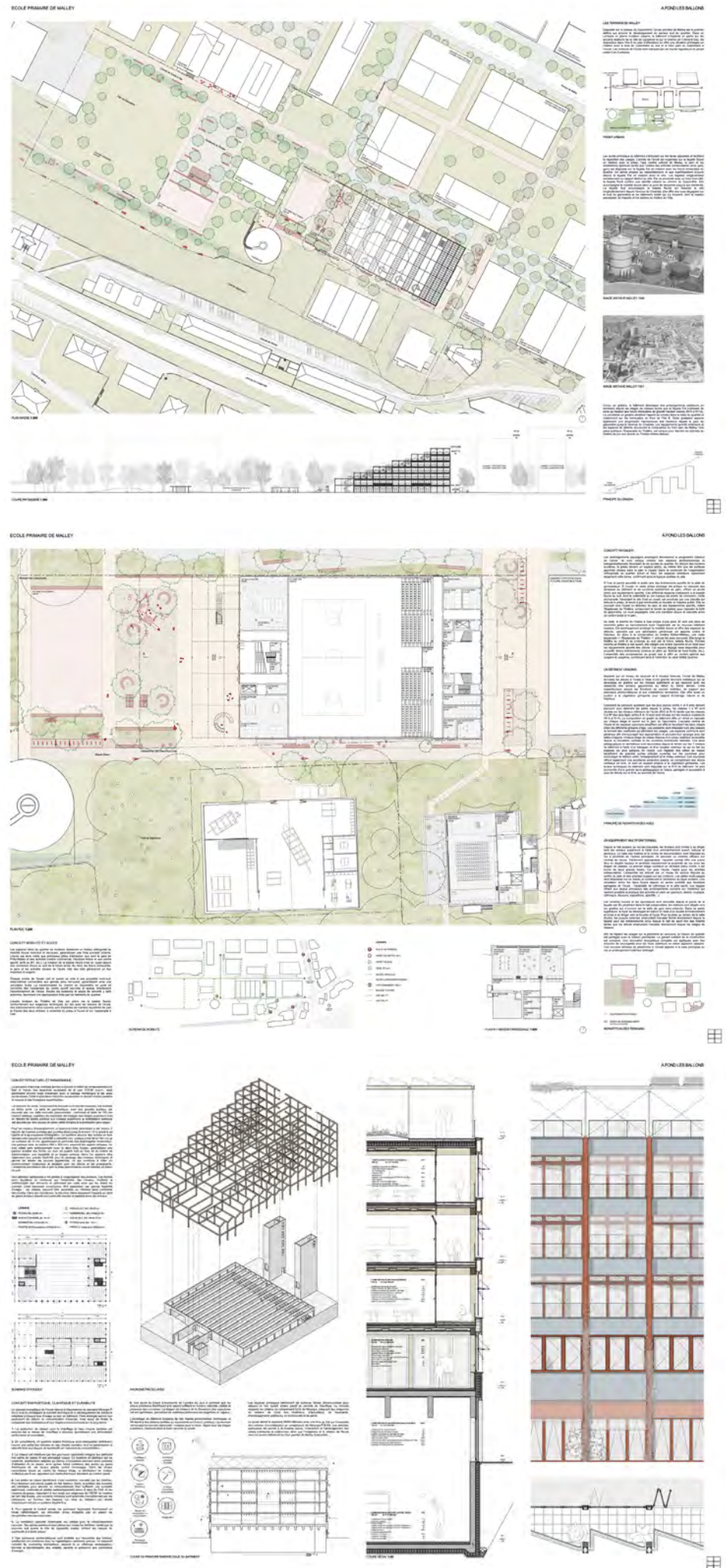
Maurel Ludovic
Pénicaud Agathe
Tomara Myrto

Architecte paysagiste
In Situ SA
Lausanne
Stierlin Benjamin

Consultant·e·s
MP Ingénieurs
Ebner Patrick

Le Bird
Martin Guillaume

Trigone
Boillet Denis



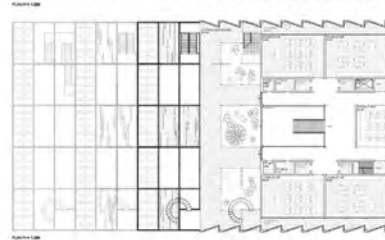
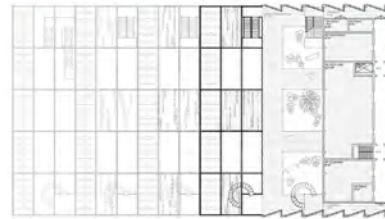
ECOLE PRIMAIRE DE VALLEY



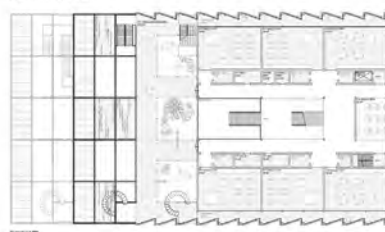
- ZONE D'AMÉNAGEMENT URBAIN
- ZONE D'AMÉNAGEMENT LOCAL
- ZONE D'AMÉNAGEMENT LOCAL
- ZONE D'AMÉNAGEMENT LOCAL
- ZONE D'AMÉNAGEMENT LOCAL
- ZONE D'AMÉNAGEMENT LOCAL



- ZONE D'AMÉNAGEMENT URBAIN
- ZONE D'AMÉNAGEMENT LOCAL
- ZONE D'AMÉNAGEMENT LOCAL
- ZONE D'AMÉNAGEMENT LOCAL
- ZONE D'AMÉNAGEMENT LOCAL
- ZONE D'AMÉNAGEMENT LOCAL



ECOLE PRIMAIRE DE VALLEY



ECOLE PRIMAIRE DE VALLEY

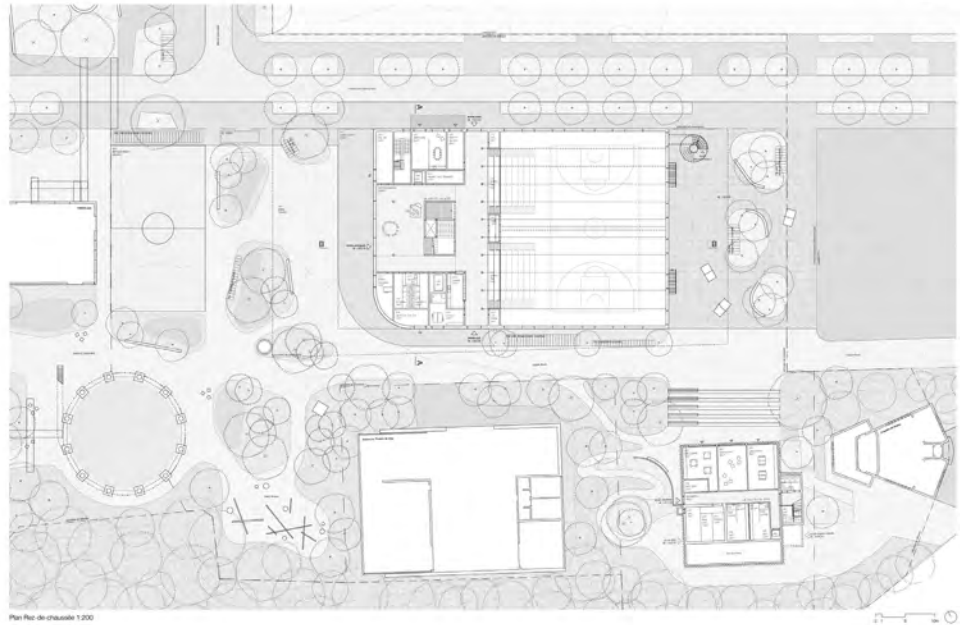


AFORD-LES-BAINS

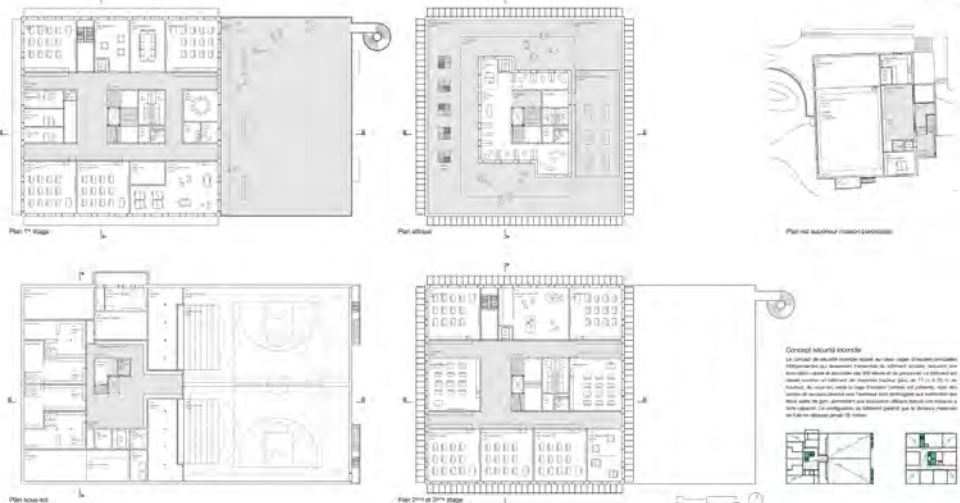


AFORD-LES-BAINS





Plan site de l'école 1:200



Plan 1er étage

Plan 2nd et 3rd étage

Plan de section transversal

Concepts énergétiques et durables

Le projet se veut moderne et innovant en matière d'architecture durable. L'objectif est de créer un bâtiment qui respecte l'environnement et qui offre un cadre de vie agréable pour les élèves et les enseignants. Les concepts énergétiques et durables sont intégrés dès la conception du projet.

Choix des matériaux et des finitions

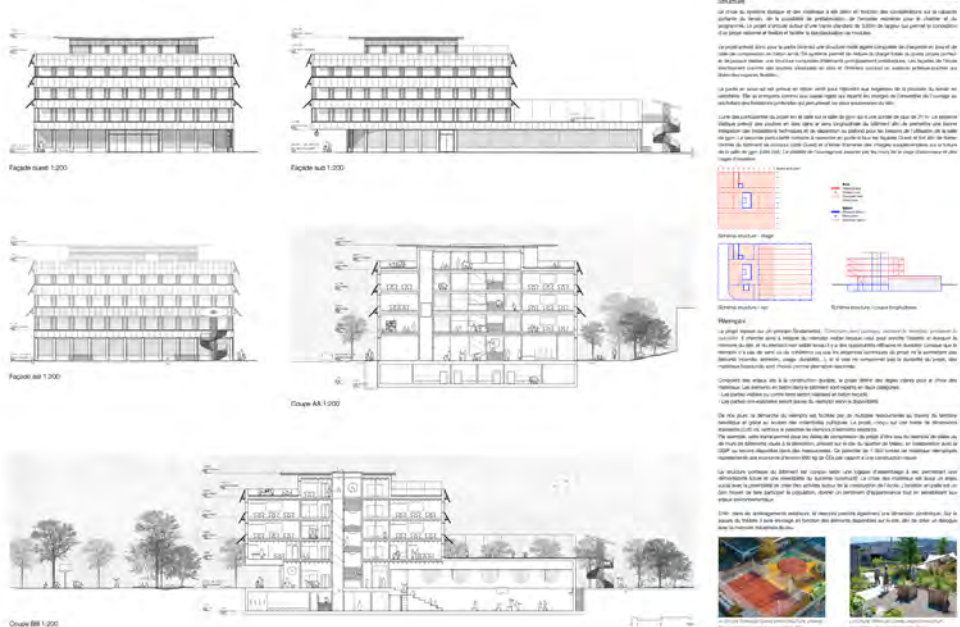
Les matériaux choisis pour la construction de l'école sont des matériaux naturels et locaux, tels que le bois et la pierre. Ces matériaux sont choisis pour leur qualité, leur durabilité et leur caractère écologique.

Choix des équipements et des services

Les équipements choisis pour l'école sont des équipements modernes et innovants, tels que les ordinateurs, les tablettes et les logiciels éducatifs. Ces équipements sont choisis pour leur qualité, leur durabilité et leur caractère écologique.

Choix des espaces et des services

Les espaces choisis pour l'école sont des espaces modernes et innovants, tels que les salles de classe, les salles de réunion et les espaces extérieurs. Ces espaces sont choisis pour leur qualité, leur durabilité et leur caractère écologique.



Élévation sud 1:200

Élévation nord 1:200

Élévation ouest 1:200

Coupe AA-1:200

Situation

Le projet se situe dans un quartier résidentiel et scolaire. L'école est implantée dans un terrain plat, ce qui facilite la construction et l'entretien du bâtiment.

Le projet se situe dans un quartier résidentiel et scolaire. L'école est implantée dans un terrain plat, ce qui facilite la construction et l'entretien du bâtiment.

Le projet se situe dans un quartier résidentiel et scolaire. L'école est implantée dans un terrain plat, ce qui facilite la construction et l'entretien du bâtiment.

Le projet se situe dans un quartier résidentiel et scolaire. L'école est implantée dans un terrain plat, ce qui facilite la construction et l'entretien du bâtiment.

Le projet se situe dans un quartier résidentiel et scolaire. L'école est implantée dans un terrain plat, ce qui facilite la construction et l'entretien du bâtiment.

Le projet se situe dans un quartier résidentiel et scolaire. L'école est implantée dans un terrain plat, ce qui facilite la construction et l'entretien du bâtiment.

Le projet se situe dans un quartier résidentiel et scolaire. L'école est implantée dans un terrain plat, ce qui facilite la construction et l'entretien du bâtiment.

Le projet se situe dans un quartier résidentiel et scolaire. L'école est implantée dans un terrain plat, ce qui facilite la construction et l'entretien du bâtiment.

Le projet se situe dans un quartier résidentiel et scolaire. L'école est implantée dans un terrain plat, ce qui facilite la construction et l'entretien du bâtiment.

Le projet se situe dans un quartier résidentiel et scolaire. L'école est implantée dans un terrain plat, ce qui facilite la construction et l'entretien du bâtiment.

Le projet se situe dans un quartier résidentiel et scolaire. L'école est implantée dans un terrain plat, ce qui facilite la construction et l'entretien du bâtiment.

Le projet se situe dans un quartier résidentiel et scolaire. L'école est implantée dans un terrain plat, ce qui facilite la construction et l'entretien du bâtiment.

Le projet se situe dans un quartier résidentiel et scolaire. L'école est implantée dans un terrain plat, ce qui facilite la construction et l'entretien du bâtiment.

Le projet se situe dans un quartier résidentiel et scolaire. L'école est implantée dans un terrain plat, ce qui facilite la construction et l'entretien du bâtiment.

Le projet se situe dans un quartier résidentiel et scolaire. L'école est implantée dans un terrain plat, ce qui facilite la construction et l'entretien du bâtiment.

Le projet se situe dans un quartier résidentiel et scolaire. L'école est implantée dans un terrain plat, ce qui facilite la construction et l'entretien du bâtiment.

Le projet se situe dans un quartier résidentiel et scolaire. L'école est implantée dans un terrain plat, ce qui facilite la construction et l'entretien du bâtiment.



projet n°11

TRAIT D'UNION

Architecte
NIETO ARCHITECTURE SÀRL
Ecublens

Nieto Enrique
Ricci Tania
Nieto Léa
Calik Dylhan
Tschopp Benjamin
Rotzetter Esteban

ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY TRAIT D'UNION

La première de création de cette nouvelle école s'inscrit dans une réflexion plus large sur la transformation du quartier de Malley. Ancienne zone industrielle, desservie depuis des années et longtemps soumise à l'impact environnemental, le quartier se trouve en situation de pleine transition, malgré des traces de son passé industriel. Le projet vise à transformer un terrain à l'interface entre le tissu urbain existant et le tissu urbain en pleine mutation.

Dans le contexte, le projet de l'école s'inscrit dans une réflexion plus globale. Elle cherche à créer un environnement urbain intégré à la fois par son rôle social et son caractère de renouvellement. L'école devient alors un élément catalyseur, capable de créer la nouvelle identité du tissu du quartier et de faciliter son équilibre.

Pour ce projet, Nieto Architecture a travaillé avec les services publics, les associations et les habitants pour concevoir une école qui soit véritablement un lieu de vie. Cette école est conçue pour accueillir les enfants de la maternelle à la sixième. Elle est conçue pour être un lieu de vie, un lieu de rencontre, un lieu de partage. Elle est conçue pour être un lieu de vie, un lieu de rencontre, un lieu de partage. Elle est conçue pour être un lieu de vie, un lieu de rencontre, un lieu de partage.

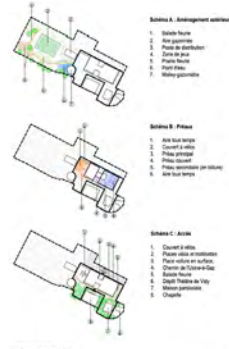
Dans la perspective de la durabilité, le projet vise à créer une école qui soit véritablement un lieu de vie. Elle est conçue pour être un lieu de vie, un lieu de rencontre, un lieu de partage. Elle est conçue pour être un lieu de vie, un lieu de rencontre, un lieu de partage. Elle est conçue pour être un lieu de vie, un lieu de rencontre, un lieu de partage.

Le projet vise à créer une école qui soit véritablement un lieu de vie. Elle est conçue pour être un lieu de vie, un lieu de rencontre, un lieu de partage. Elle est conçue pour être un lieu de vie, un lieu de rencontre, un lieu de partage. Elle est conçue pour être un lieu de vie, un lieu de rencontre, un lieu de partage.

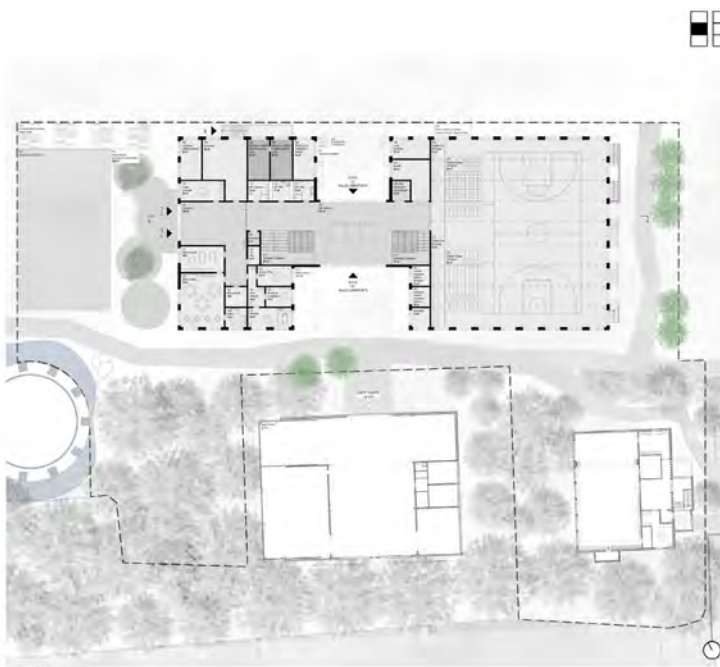
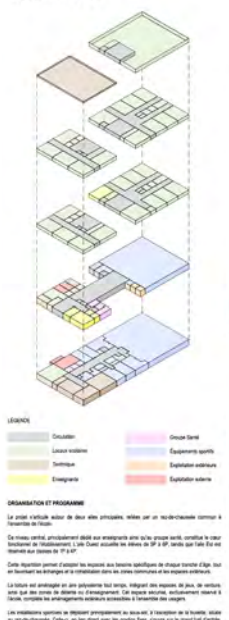
Les conditions architecturales, environnementales et sociales ont été prises en compte. Les conditions architecturales, environnementales et sociales ont été prises en compte. Les conditions architecturales, environnementales et sociales ont été prises en compte.

La vision architecturale se traduit par une école qui soit véritablement un lieu de vie. Elle est conçue pour être un lieu de vie, un lieu de rencontre, un lieu de partage. Elle est conçue pour être un lieu de vie, un lieu de rencontre, un lieu de partage. Elle est conçue pour être un lieu de vie, un lieu de rencontre, un lieu de partage.

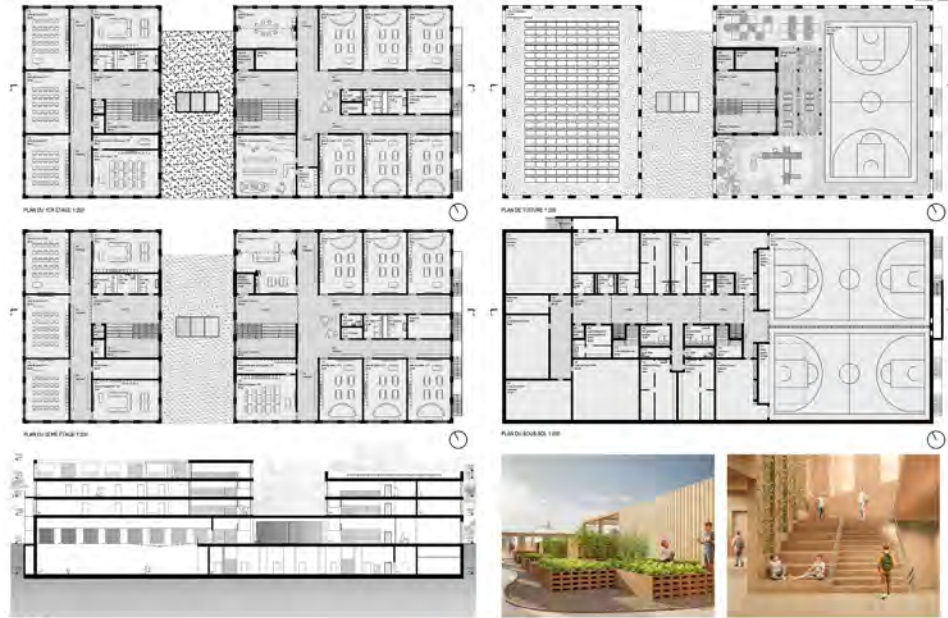
L'architecture de l'école s'inscrit dans une réflexion plus globale. Elle cherche à créer un environnement urbain intégré à la fois par son rôle social et son caractère de renouvellement. L'école devient alors un élément catalyseur, capable de créer la nouvelle identité du tissu du quartier et de faciliter son équilibre.

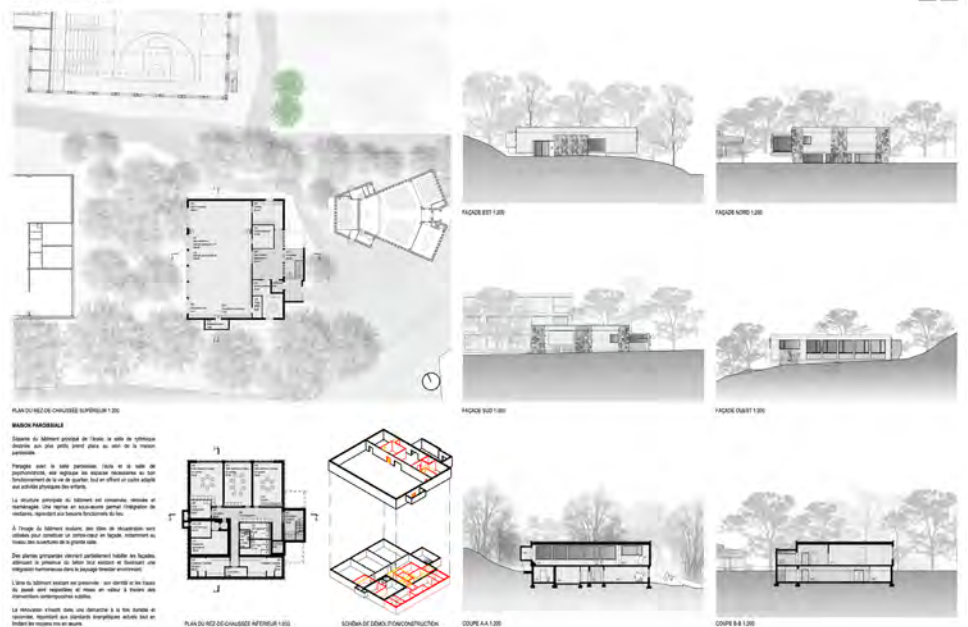
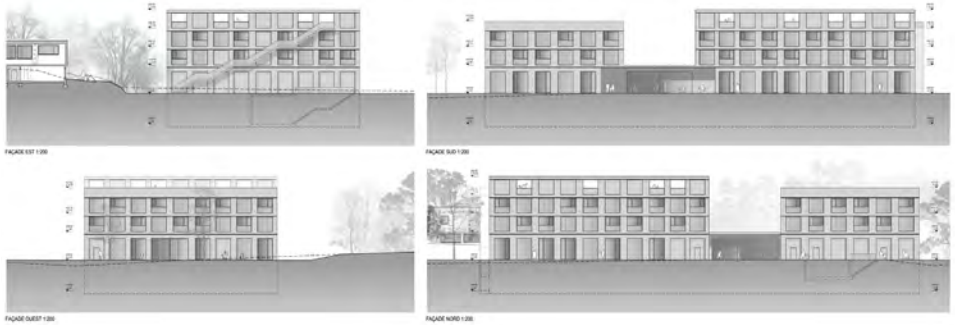


ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY TRAIT D'UNION



ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY TRAIT D'UNION







projet n°12

Préau Perché

Architecte
labac, scoop / architectures
et espaces chantiers
Montreux

Solla Isabel
Bellmann Théo
Duràn Raquel
Bellmann Gilles
Pajaziti Zikret
Ahmadi Morteza
Genillard Laurie
Ostolaza González Carlos

« Préau perché »

Le site

une topographie à relever

Le site est caractérisé par une topographie à relever, ce qui a conduit à la conception d'un bâtiment à deux niveaux, avec un premier niveau en dessous du terrain et un second niveau au-dessus.

le contexte local

Le site est situé dans un quartier résidentiel, ce qui a conduit à la conception d'un bâtiment à deux niveaux, avec un premier niveau en dessous du terrain et un second niveau au-dessus.

la fonction du bâtiment

Le bâtiment est destiné à accueillir des activités éducatives, ce qui a conduit à la conception d'un bâtiment à deux niveaux, avec un premier niveau en dessous du terrain et un second niveau au-dessus.

les contraintes

Le site est soumis à des contraintes environnementales, ce qui a conduit à la conception d'un bâtiment à deux niveaux, avec un premier niveau en dessous du terrain et un second niveau au-dessus.

la programmation

Le bâtiment est destiné à accueillir des activités éducatives, ce qui a conduit à la conception d'un bâtiment à deux niveaux, avec un premier niveau en dessous du terrain et un second niveau au-dessus.

la structure

Le bâtiment est destiné à accueillir des activités éducatives, ce qui a conduit à la conception d'un bâtiment à deux niveaux, avec un premier niveau en dessous du terrain et un second niveau au-dessus.

le programme scolaire

Le bâtiment est destiné à accueillir des activités éducatives, ce qui a conduit à la conception d'un bâtiment à deux niveaux, avec un premier niveau en dessous du terrain et un second niveau au-dessus.

le programme sportif

Le bâtiment est destiné à accueillir des activités éducatives, ce qui a conduit à la conception d'un bâtiment à deux niveaux, avec un premier niveau en dessous du terrain et un second niveau au-dessus.

les préaux

une continuité d'habitat

Le site est caractérisé par une topographie à relever, ce qui a conduit à la conception d'un bâtiment à deux niveaux, avec un premier niveau en dessous du terrain et un second niveau au-dessus.

le contexte local

Le site est situé dans un quartier résidentiel, ce qui a conduit à la conception d'un bâtiment à deux niveaux, avec un premier niveau en dessous du terrain et un second niveau au-dessus.

la fonction du bâtiment

Le bâtiment est destiné à accueillir des activités éducatives, ce qui a conduit à la conception d'un bâtiment à deux niveaux, avec un premier niveau en dessous du terrain et un second niveau au-dessus.

les contraintes

Le site est soumis à des contraintes environnementales, ce qui a conduit à la conception d'un bâtiment à deux niveaux, avec un premier niveau en dessous du terrain et un second niveau au-dessus.

la programmation

Le bâtiment est destiné à accueillir des activités éducatives, ce qui a conduit à la conception d'un bâtiment à deux niveaux, avec un premier niveau en dessous du terrain et un second niveau au-dessus.

la structure

Le bâtiment est destiné à accueillir des activités éducatives, ce qui a conduit à la conception d'un bâtiment à deux niveaux, avec un premier niveau en dessous du terrain et un second niveau au-dessus.

le programme scolaire

Le bâtiment est destiné à accueillir des activités éducatives, ce qui a conduit à la conception d'un bâtiment à deux niveaux, avec un premier niveau en dessous du terrain et un second niveau au-dessus.

le programme sportif

Le bâtiment est destiné à accueillir des activités éducatives, ce qui a conduit à la conception d'un bâtiment à deux niveaux, avec un premier niveau en dessous du terrain et un second niveau au-dessus.

le programme scolaire

le site

Le site est caractérisé par une topographie à relever, ce qui a conduit à la conception d'un bâtiment à deux niveaux, avec un premier niveau en dessous du terrain et un second niveau au-dessus.

le contexte local

Le site est situé dans un quartier résidentiel, ce qui a conduit à la conception d'un bâtiment à deux niveaux, avec un premier niveau en dessous du terrain et un second niveau au-dessus.

la fonction du bâtiment

Le bâtiment est destiné à accueillir des activités éducatives, ce qui a conduit à la conception d'un bâtiment à deux niveaux, avec un premier niveau en dessous du terrain et un second niveau au-dessus.

les contraintes

Le site est soumis à des contraintes environnementales, ce qui a conduit à la conception d'un bâtiment à deux niveaux, avec un premier niveau en dessous du terrain et un second niveau au-dessus.

la programmation

Le bâtiment est destiné à accueillir des activités éducatives, ce qui a conduit à la conception d'un bâtiment à deux niveaux, avec un premier niveau en dessous du terrain et un second niveau au-dessus.

la structure

Le bâtiment est destiné à accueillir des activités éducatives, ce qui a conduit à la conception d'un bâtiment à deux niveaux, avec un premier niveau en dessous du terrain et un second niveau au-dessus.

le programme scolaire

Le bâtiment est destiné à accueillir des activités éducatives, ce qui a conduit à la conception d'un bâtiment à deux niveaux, avec un premier niveau en dessous du terrain et un second niveau au-dessus.

le programme sportif

Le bâtiment est destiné à accueillir des activités éducatives, ce qui a conduit à la conception d'un bâtiment à deux niveaux, avec un premier niveau en dessous du terrain et un second niveau au-dessus.

École Primaire Intercommunale de Malley



Plan d'ensemble 1/200



Plan de détail 1/200

« Préau perché »

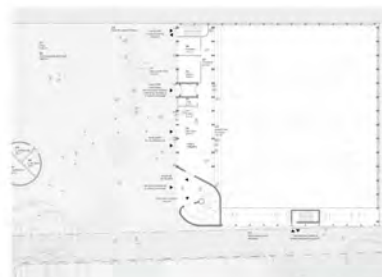
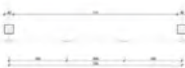
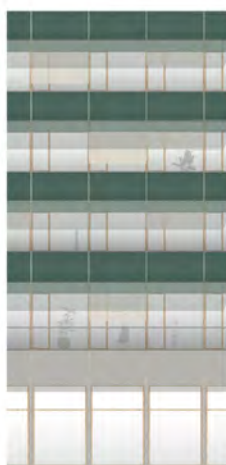
École Primaire Intercommunale de Malley



Plan d'ensemble 1/200

« Préau perché »

École Primaire Intercommunale de Malley



Plan de détail 1/200



Plan de détail 1/200





projet n°13

LES PRÉS-HAUTS

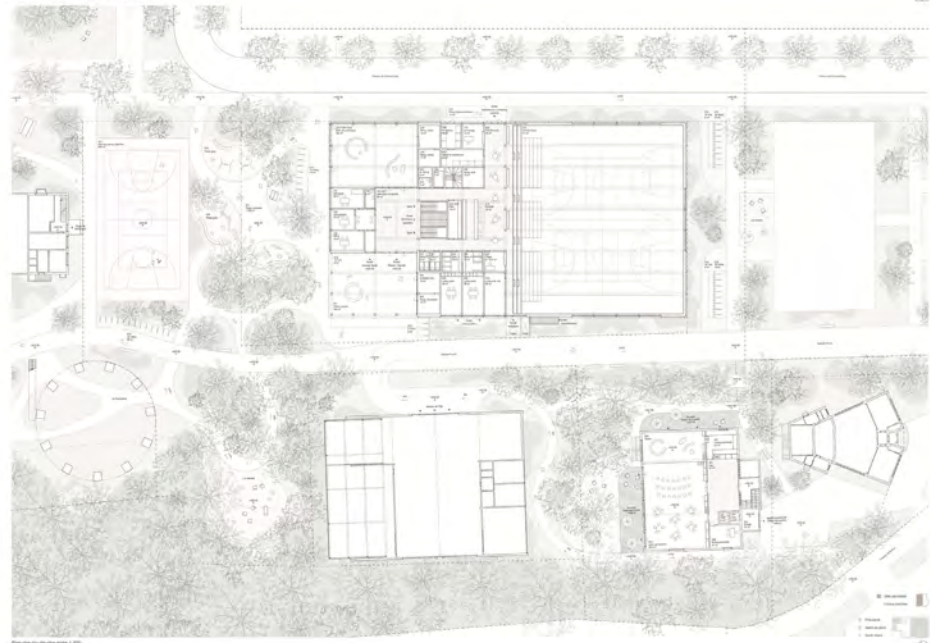
Architecte
Benoist Rouel-Brax
Architecte
Genève

Rouel-Brax Benoist
Leman Antoine

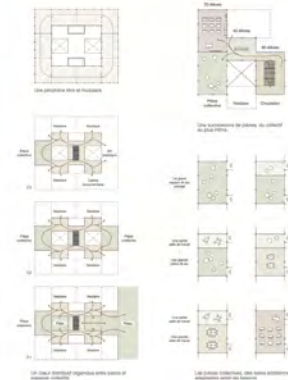
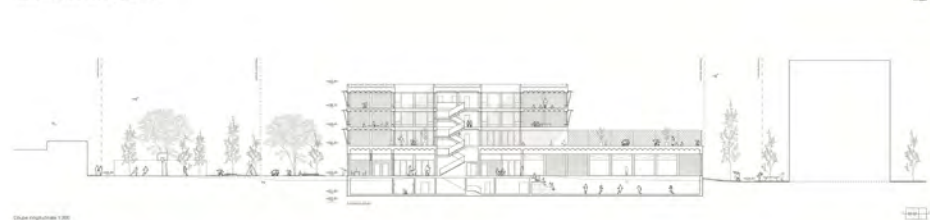
ÉCOLE PRIMAIRE DE VALLEY - LES PRÉS-HAUTS



ÉCOLE PRIMAIRE DE VALLEY - LES PRÉS-HAUTS



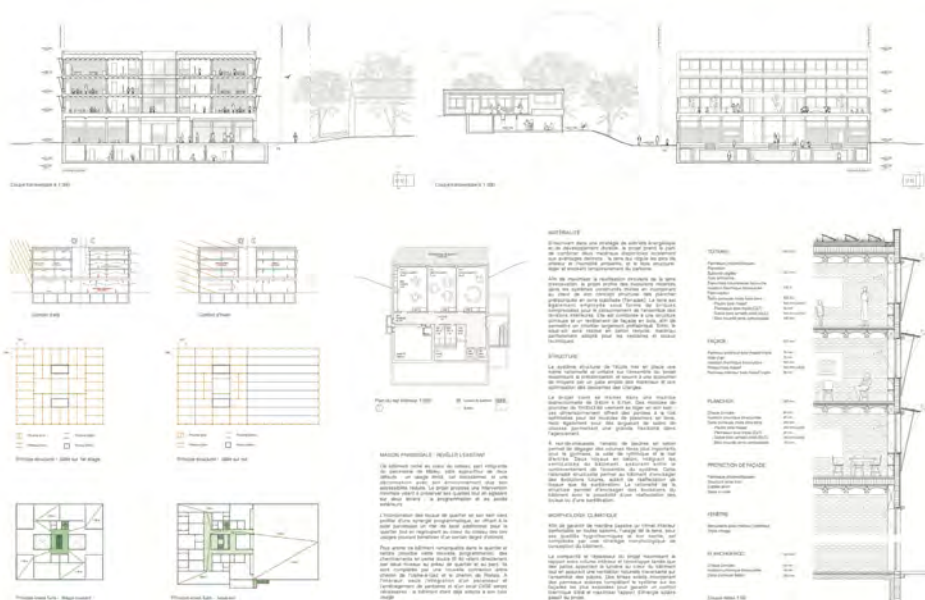
ÉCOLE PRIMAIRE DE VALLEY - LES PRÉS-HAUTS



UNE ÉCOLE DOMESTIQUE
L'école de Valley est une école de quartier, une école de proximité, une école de proximité. Elle est conçue pour être une école de quartier, une école de proximité, une école de proximité. Elle est conçue pour être une école de quartier, une école de proximité, une école de proximité.

RECONSTRUIRE L'ÉCOLE
L'école de Valley est une école de quartier, une école de proximité, une école de proximité. Elle est conçue pour être une école de quartier, une école de proximité, une école de proximité. Elle est conçue pour être une école de quartier, une école de proximité, une école de proximité.

UNE ÉCOLE DOMESTIQUE
L'école de Valley est une école de quartier, une école de proximité, une école de proximité. Elle est conçue pour être une école de quartier, une école de proximité, une école de proximité. Elle est conçue pour être une école de quartier, une école de proximité, une école de proximité.





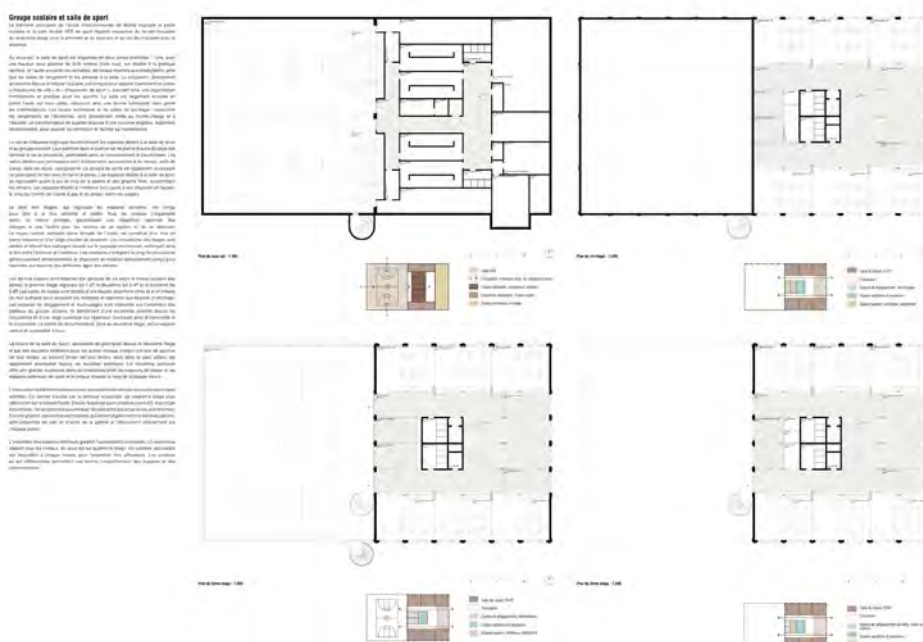
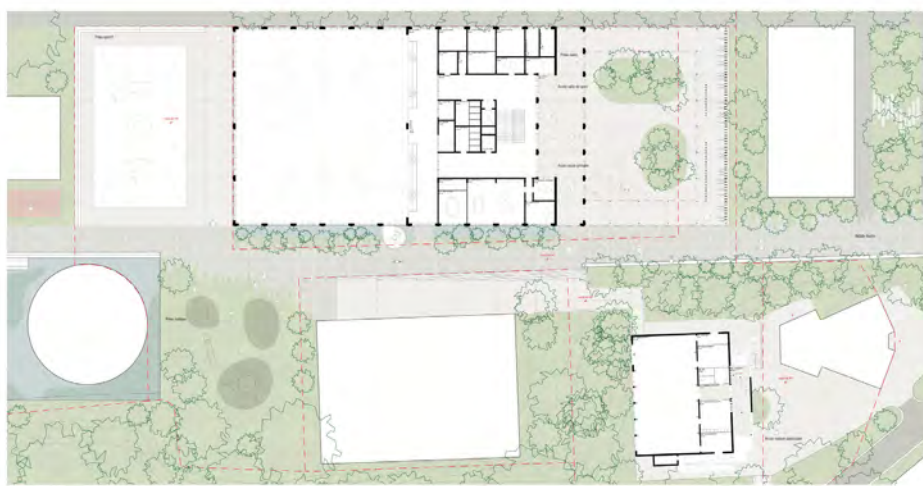
projet n°14

PERRA

Architecte
MAO architectes
Paris, France

Brissaud Fabien
Ferry Aurélien
Coderey Fanny
Moshkalo Kostas

PERRA - ÉCOLE PRIMAIRE INTERCOMMUNALE DE MALLEY





projet n°15

LAYER CAKE

Architecte
atelier itsé Sàrl
Bienne

Baumann Michel
Prins Charlotte

Consultant·e·s
Weber Brönniman
Bauingenieur AG
Weber Dominique



Scénario de projet
LAYER CAKE

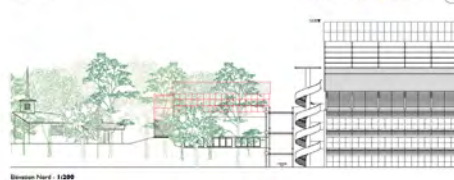
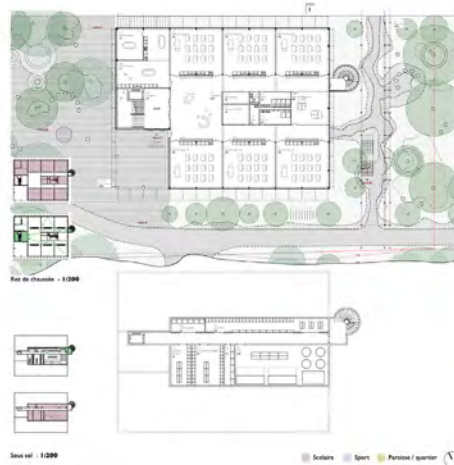
Stratification du paysage
L'architecture doit intervenir dans le tissu urbain existant de la zone de la gare de Bienne, en tenant compte de la structure urbaine et des enjeux de développement. Le projet doit s'inscrire dans le tissu urbain existant, en tenant compte de la structure urbaine et des enjeux de développement. Le projet doit s'inscrire dans le tissu urbain existant, en tenant compte de la structure urbaine et des enjeux de développement.

A grand échelle, nous considérons les enjeux de la zone de la gare de Bienne, en tenant compte de la structure urbaine et des enjeux de développement. Le projet doit s'inscrire dans le tissu urbain existant, en tenant compte de la structure urbaine et des enjeux de développement.

A l'échelle du site, nous considérons les enjeux de la zone de la gare de Bienne, en tenant compte de la structure urbaine et des enjeux de développement. Le projet doit s'inscrire dans le tissu urbain existant, en tenant compte de la structure urbaine et des enjeux de développement.

Le projet propose de réviser son emplacement au sein du tissu urbain existant, en tenant compte de la structure urbaine et des enjeux de développement. Le projet doit s'inscrire dans le tissu urbain existant, en tenant compte de la structure urbaine et des enjeux de développement.

Le bâtiment propose une structure ouverte et flexible, en tenant compte de la structure urbaine et des enjeux de développement. Le projet doit s'inscrire dans le tissu urbain existant, en tenant compte de la structure urbaine et des enjeux de développement.



[illegible]

Low-tech et confort des usagers

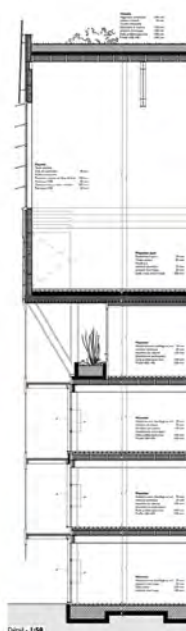
Les principes énoncés ci-dessus ne se greffent pas sur une technologie déterminée, mais sur des principes phénoménologiques. Ce confort dépend du jeu entre deux pôles : la qualité du bâtiment et la qualité des usages. Ce confort est le résultat d'un processus continu d'ajustement entre les deux. Pour le maintenir, le bâtiment, le groupe humain, les usages doivent évoluer ensemble. Le confort est une notion qui existe de plein droit. La suite du guide traite des paramètres sur lesquels on peut agir, mais aussi des paramètres sur lesquels on ne peut pas agir, mais qui sont néanmoins des paramètres à connaître.



Wiley-Blackwell Publishing

En plus de la flexibilité d'installation, ces systèmes
sont à l'écoute de la météo et de tous types de séismes
grâce à une suspension de la cage. Les caractéristiques
sont aussi adaptées à celles des climats secs où il y a
un long intervalle où les parois sont anhydres.
Après une mise à l'abri et l'absence d'entretien
régulier, on peut donc profiter de l'absence de
tout au long des années. L'absence de
composants permet aussi d'éviter la perte des
matériaux. En tout cas, ces systèmes sont
les meilleurs pour les installations.





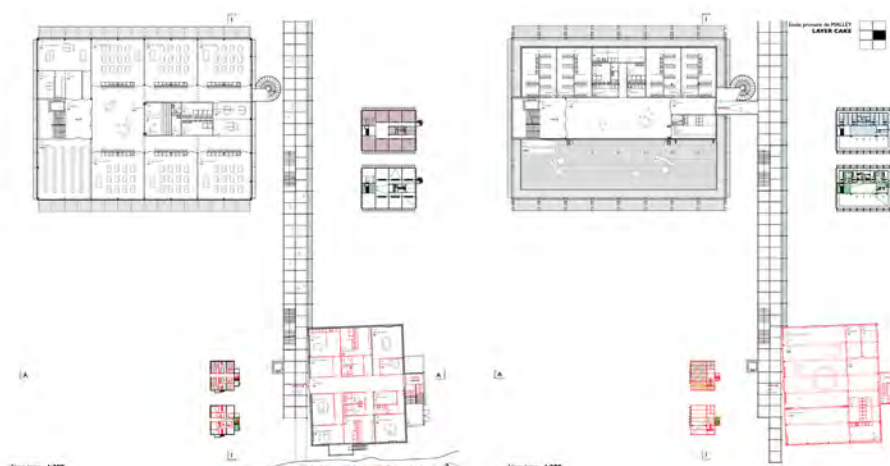
Diluent - 1:100



100

Vegetation

Le Paradoxe de la construction et du consommateur. Les experts estimèrent avoir identifié avec les régions de grande taille, principalement métropolitaines, les zones pour les besoins à venir les plus importants. Les grandes zones de la métropole ont subi une grande chute des ventes de la construction et du bâtiment (chute de 30 à 40 % du chiffre d'affaires par rapport au pic de 1973). Les régions périphériques ont subi une chute plus modérée (chute de 10 à 20 %). Les zones de grande taille ont subi une chute plus importante que les zones de petite taille. Les zones de grande taille ont subi une chute plus importante que les zones de petite taille. Les zones de grande taille ont subi une chute plus importante que les zones de petite taille.

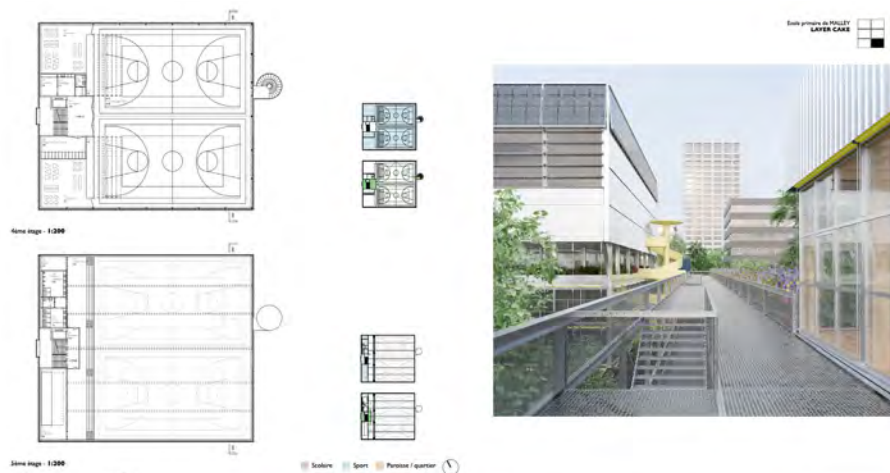
[illegible]

1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 2677, 2678, 2679, 26

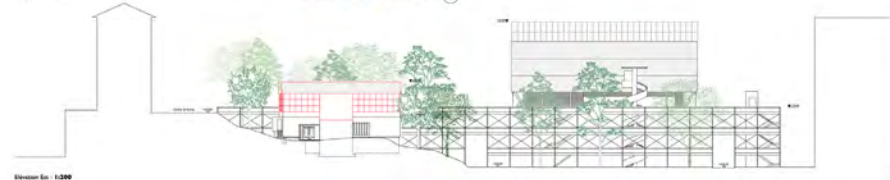
© 2000 Blackwell Science Ltd



Coupe 3.0 - £1200



Some stage - 1 (20)



Elevation Est. = 1:300

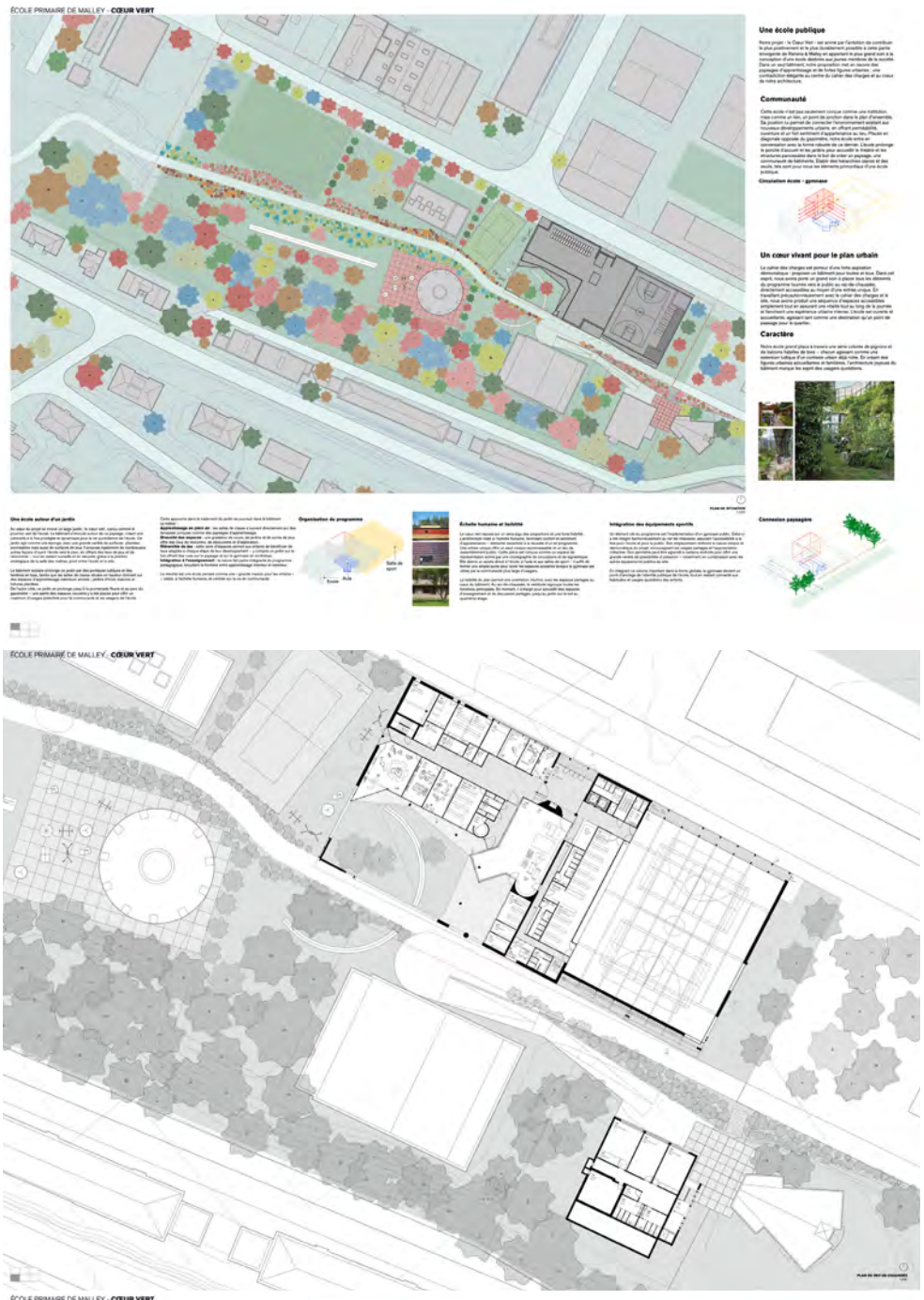


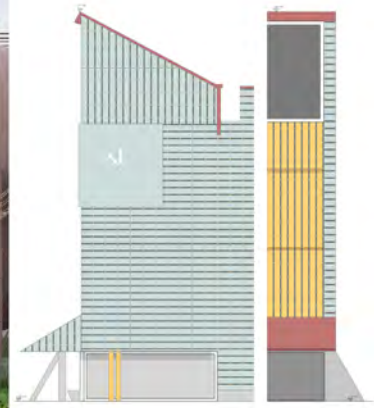
projet n°17

COEUR VERT

Architecte
Clancy Moore Architects
Dublin, Irlande

Clancy Andrew
Moore Colm
Beale Tobias
Bedin Piera Francesca
Crafa Camilla
Franklin Joe
Lopes Larissa





Présentation

Le projet consiste en la construction d'une école primaire de 12 classes, d'un jardin d'enfants de 20 places, d'un espace de jeux et d'un espace de détente. Le bâtiment est conçu pour être un lieu de vie, un lieu de rencontre, un lieu de partage. Il est conçu pour être un lieu de vie, un lieu de rencontre, un lieu de partage. Il est conçu pour être un lieu de vie, un lieu de rencontre, un lieu de partage.

Synthèse

Le projet consiste en la construction d'une école primaire de 12 classes, d'un jardin d'enfants de 20 places, d'un espace de jeux et d'un espace de détente. Le bâtiment est conçu pour être un lieu de vie, un lieu de rencontre, un lieu de partage. Il est conçu pour être un lieu de vie, un lieu de rencontre, un lieu de partage.

Les axes de développement éducatif - Formation et vie

Le projet consiste en la construction d'une école primaire de 12 classes, d'un jardin d'enfants de 20 places, d'un espace de jeux et d'un espace de détente. Le bâtiment est conçu pour être un lieu de vie, un lieu de rencontre, un lieu de partage. Il est conçu pour être un lieu de vie, un lieu de rencontre, un lieu de partage.

Les aspects techniques

Le projet consiste en la construction d'une école primaire de 12 classes, d'un jardin d'enfants de 20 places, d'un espace de jeux et d'un espace de détente. Le bâtiment est conçu pour être un lieu de vie, un lieu de rencontre, un lieu de partage. Il est conçu pour être un lieu de vie, un lieu de rencontre, un lieu de partage.

Les aspects techniques

Le projet consiste en la construction d'une école primaire de 12 classes, d'un jardin d'enfants de 20 places, d'un espace de jeux et d'un espace de détente. Le bâtiment est conçu pour être un lieu de vie, un lieu de rencontre, un lieu de partage. Il est conçu pour être un lieu de vie, un lieu de rencontre, un lieu de partage.

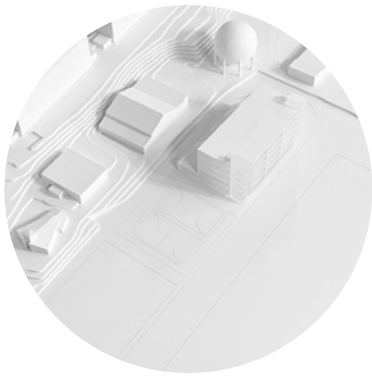
Les aspects techniques

Le projet consiste en la construction d'une école primaire de 12 classes, d'un jardin d'enfants de 20 places, d'un espace de jeux et d'un espace de détente. Le bâtiment est conçu pour être un lieu de vie, un lieu de rencontre, un lieu de partage. Il est conçu pour être un lieu de vie, un lieu de rencontre, un lieu de partage.

Les aspects techniques

Le projet consiste en la construction d'une école primaire de 12 classes, d'un jardin d'enfants de 20 places, d'un espace de jeux et d'un espace de détente. Le bâtiment est conçu pour être un lieu de vie, un lieu de rencontre, un lieu de partage. Il est conçu pour être un lieu de vie, un lieu de rencontre, un lieu de partage.





projet n°19

Parc, Structure et Légèreté

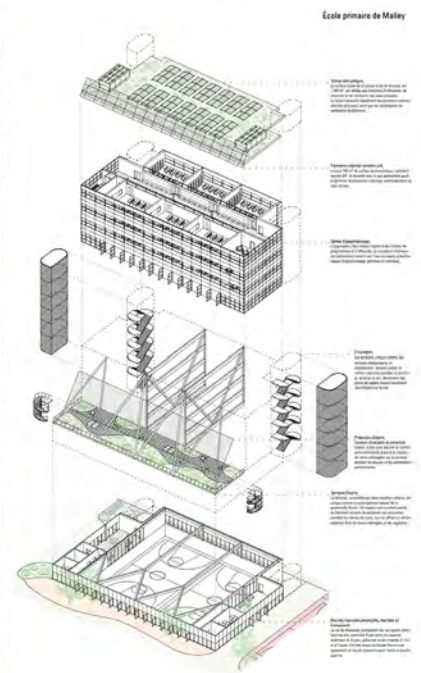
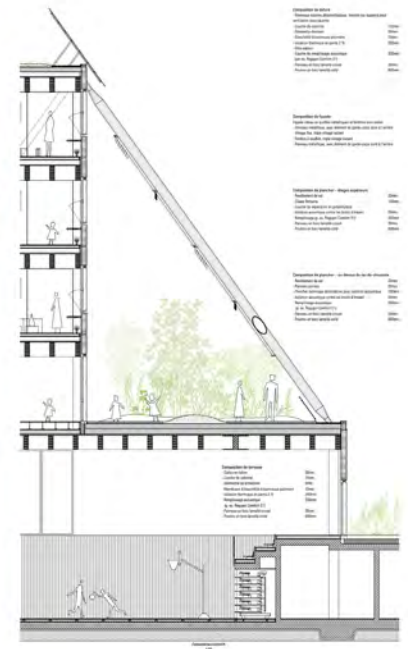
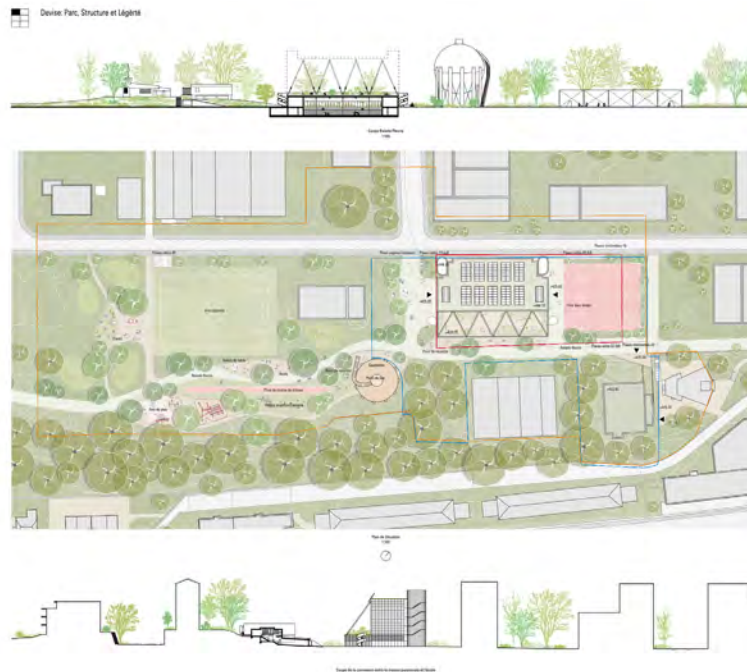
Architecte
Dürig AG
Zürich

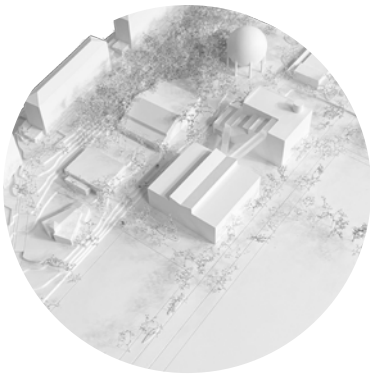
Dürig Guillermo
Bidorini Alice
Brägger Joshua
Balassiano Lia

Architecte paysagiste
BÖE studio
Zürich

Heine Johannes
Schwenk Maya

Consultant·e·s
ETEC SA
Jundt Thomas
Frigerio Michele





projet n°20

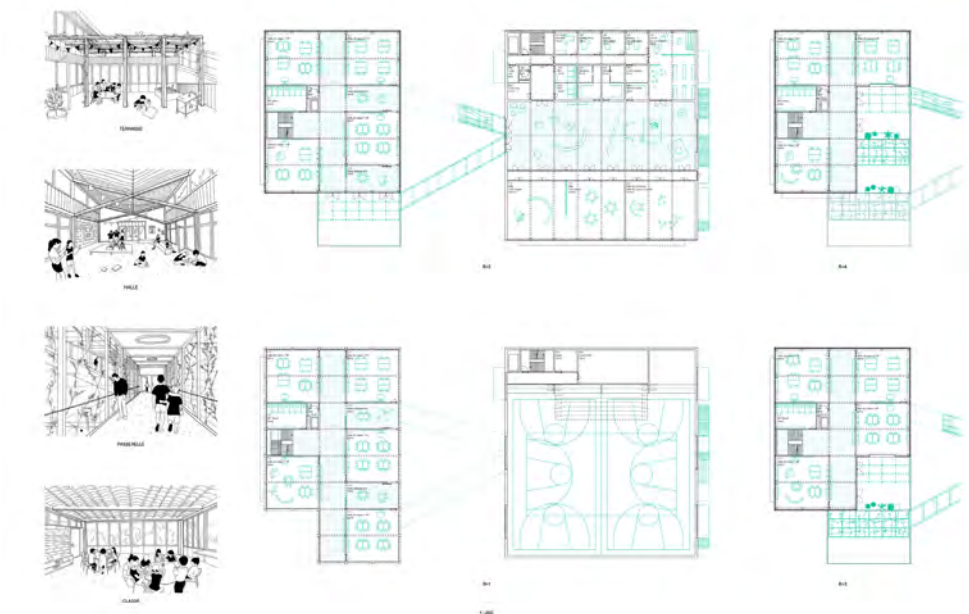
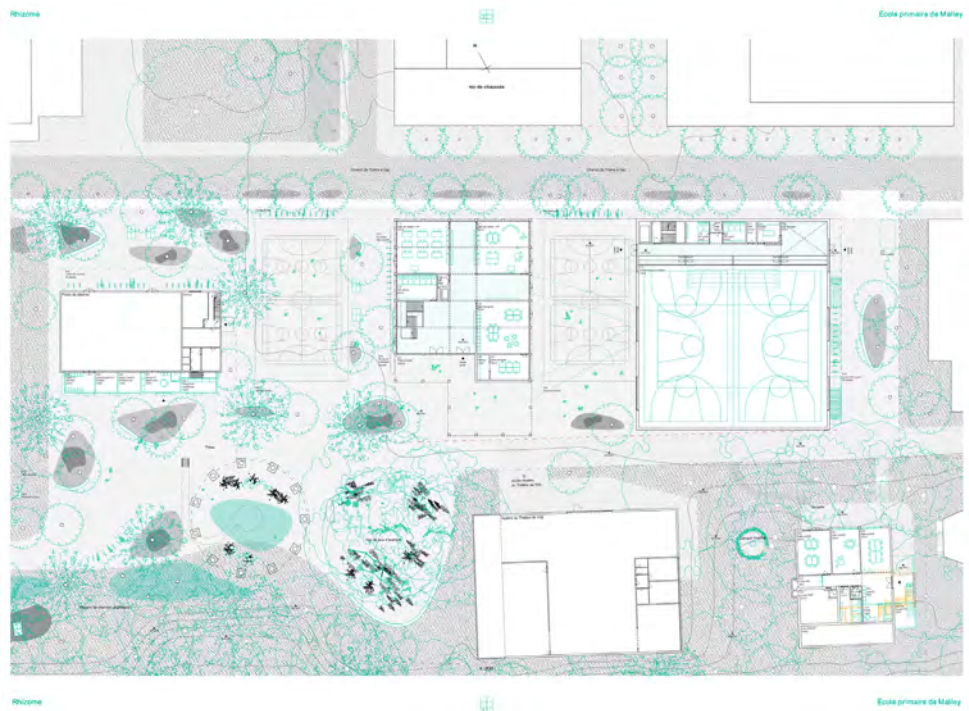
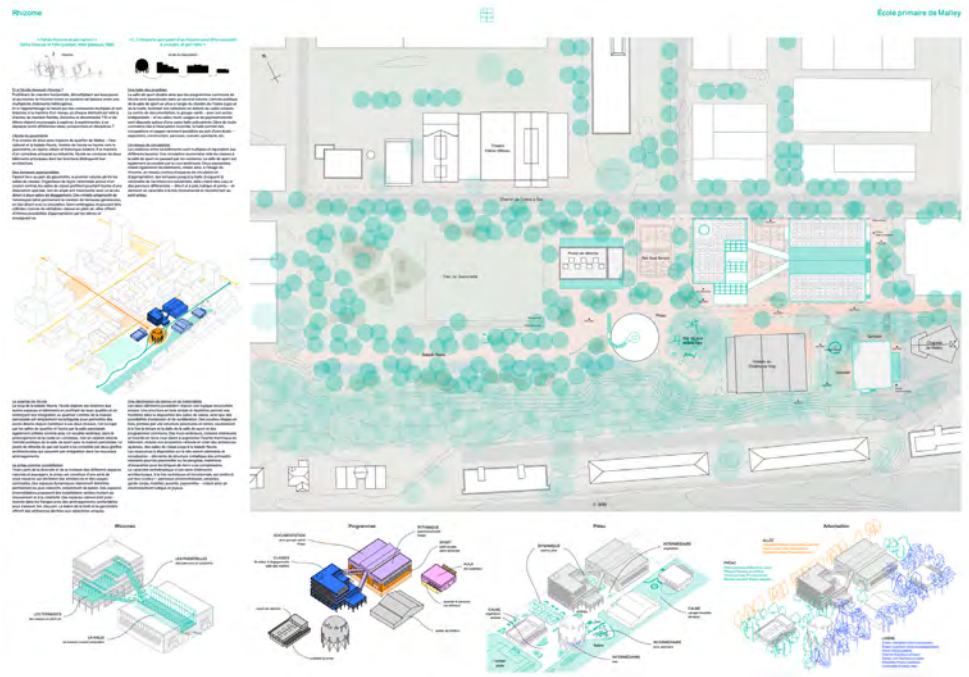
Rhizome

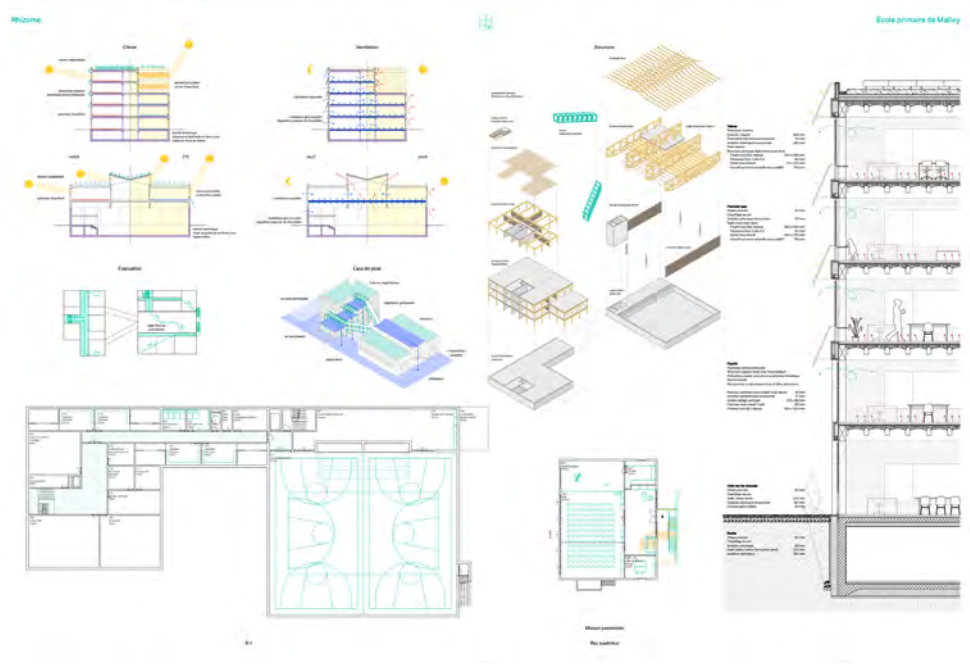
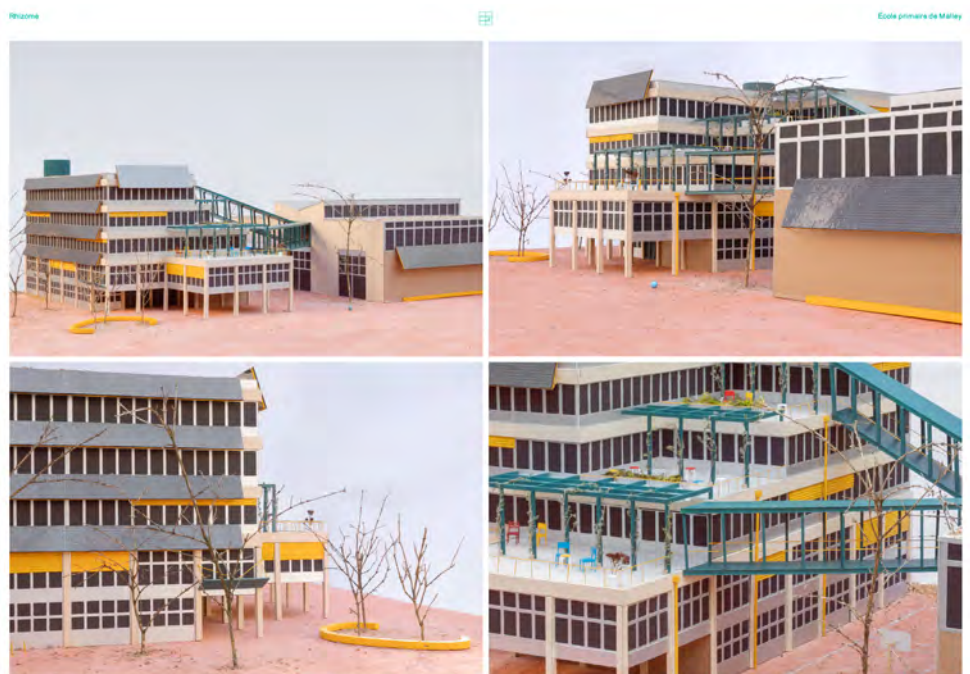
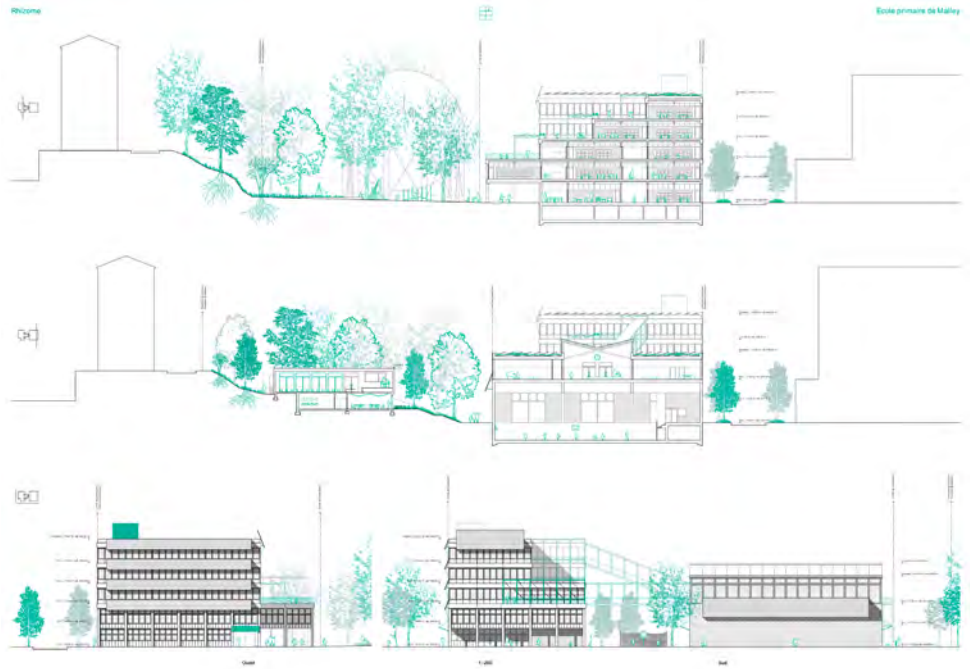
Architecte
Dreier Frenzel architecture
 + communication
 Lausanne

Dreier Yves
 Frenzel Eik
 Filipe Maria Eduarda
 Gentil Oscar
 Eap Maeva
 Eberle Balthasar

Architecte paysagiste
EDER Landschaftsarchitektur
GmbH
 Zürich

Eder Felix







projet n°21

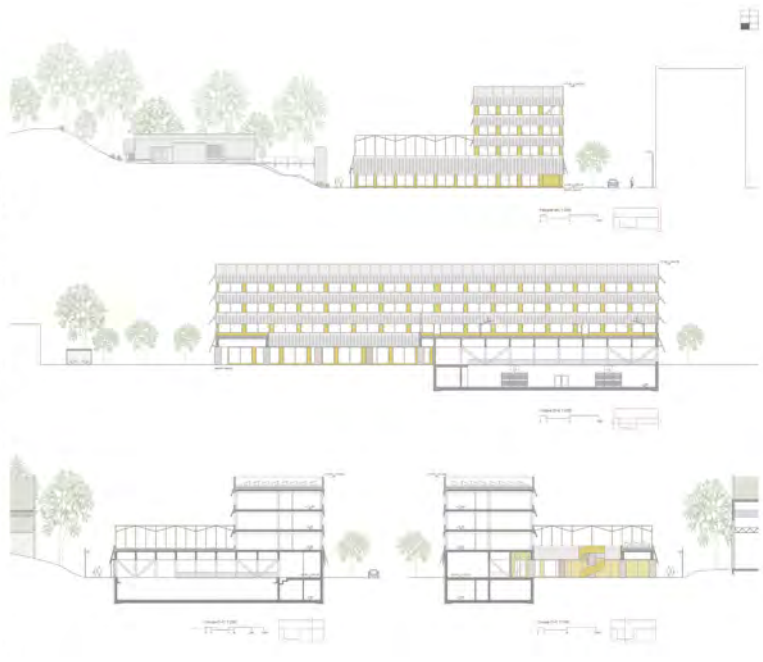
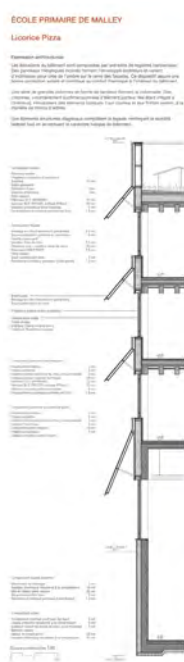
Licorice Pizza

Architecte
Sergison Bates
architekten GmbH
 Zürich

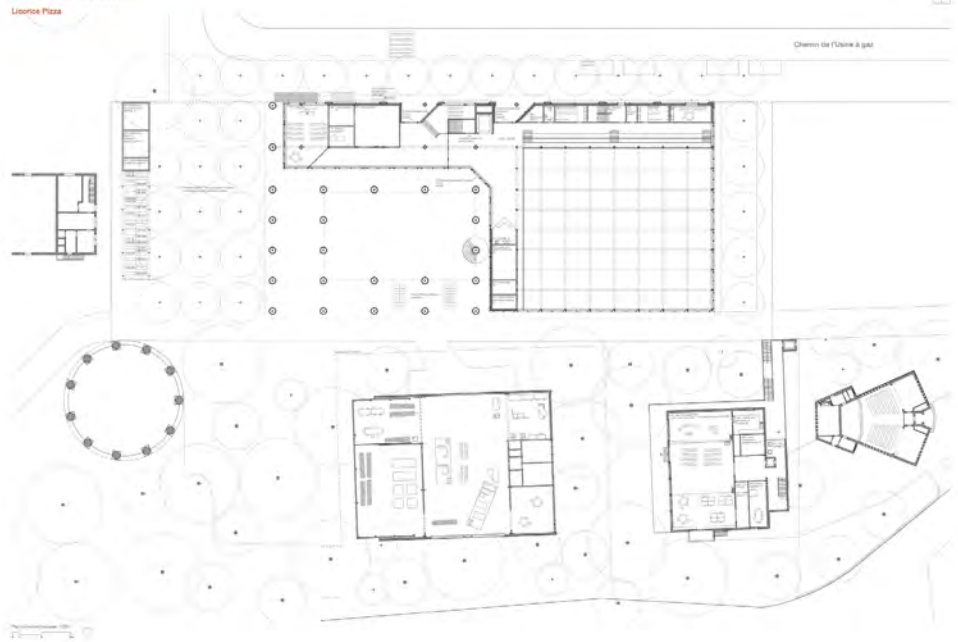
Sergison Jonathan
 Stettler Michael
 Koivu Sofia
 Reuse Barthélemy
 Jalon Stij
 Cibeira Lachmann Christina

Consultant·e·s
Beaud Ingénieurs Bois
Sàrl
 Martin Antoine

Secchi Smith Limited
 Smith Joshua
 Croce Giovanni
 Catillo Marta

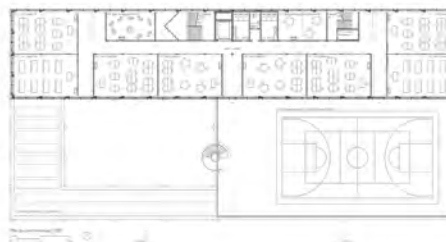
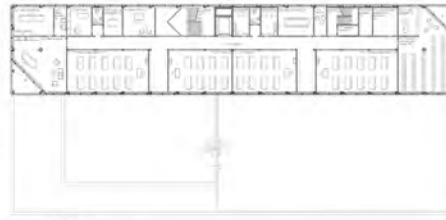


ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY
Lycoris Piza

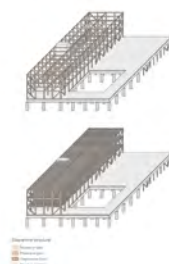
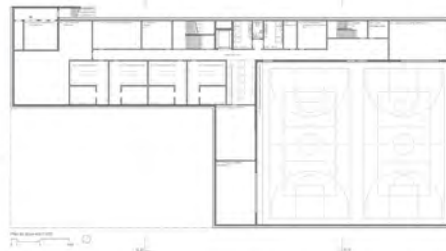
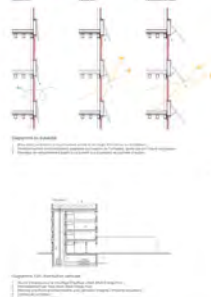


ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY
Lycoris Piza

Présentation des plans
Ces plans ont été réalisés dans le cadre d'un concours d'architecture pour la construction d'une école primaire à Malley. Le projet a été initié par la commune de Malley et le canton de Vaud. L'objectif était de créer un espace éducatif moderne et accueillant, capable de répondre aux besoins des élèves et des enseignants. Les plans ont été élaborés en collaboration avec les architectes et les élus locaux.



ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY
Lycoris Piza





projet n°22

EN MEYLAN

Architecte
butikofer de oliveira
architectes sàrl
Lausanne

de Oliveira Olivia
Butikofer Serge
Lu Tri Minh Michel

Architecte paysagiste
Monnier Architecture du
paysage SA
Lausanne

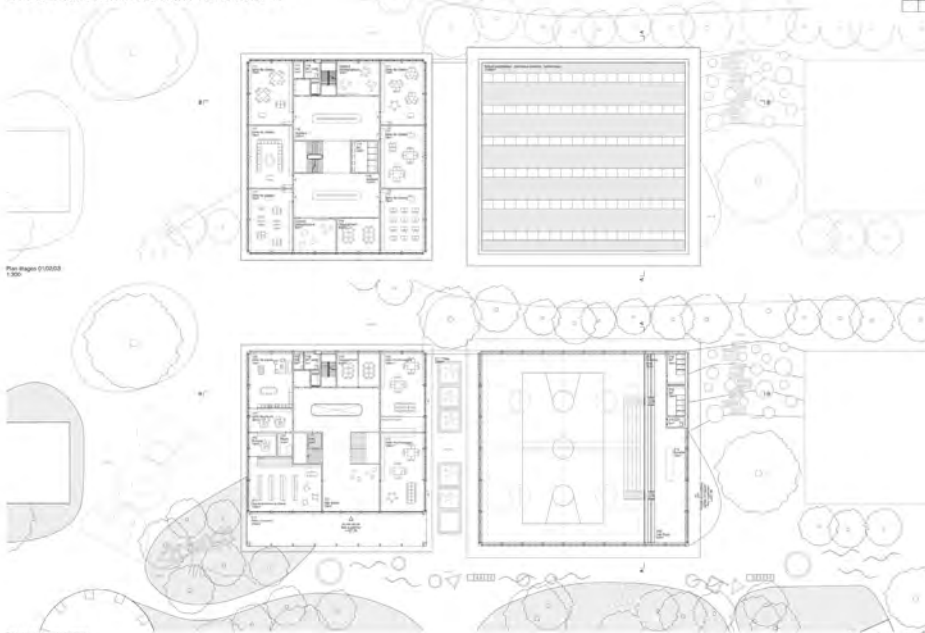
Monnier Maxime
Sicilia Venegas Claudia

ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY - EN MEYLAN



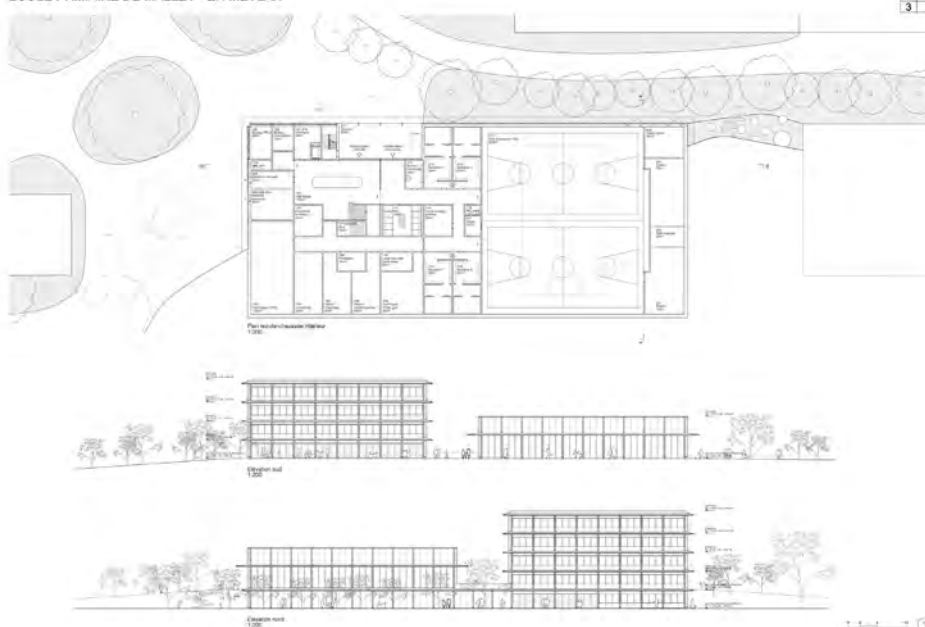
Plan de situation 1:500

ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY - EN MEYLAN



Plan d'implantation 1:500

ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY - EN MEYLAN



	5



Figures 11b



projet n°23

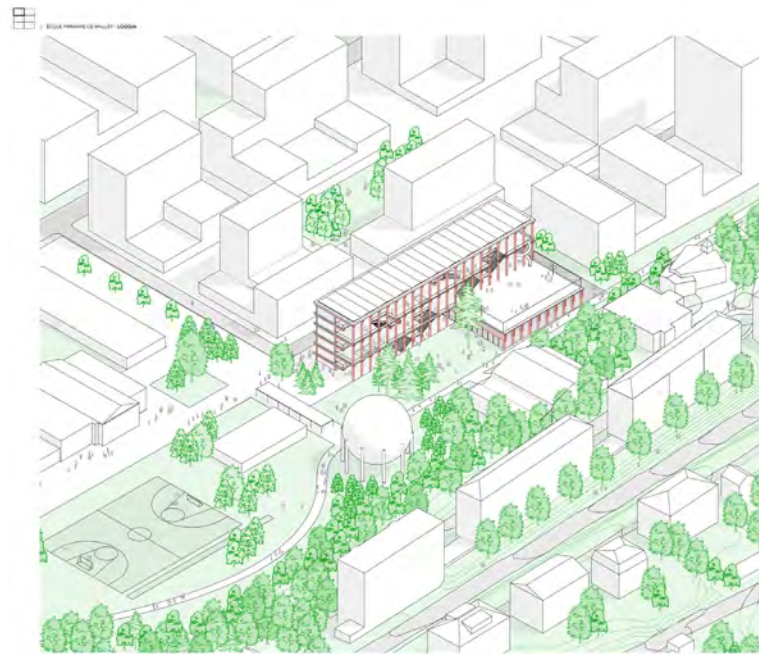
LOGGIA

Architecte
Architekturgenossenschaft
C/O
Zürich

Bachmann Lorenz Gabriel
Meile Philip

Consultant·e·s
Lüchinger Meyer Partner
Wanninger Flavio

Kuster + Partner AG
Egler Florian



INTRODUCTION



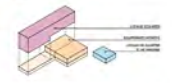
ESPACE ET URBANISME

- L'édifice s'inscrit dans le tissu urbain existant.
- L'édifice s'inscrit dans le tissu urbain existant.
- L'édifice s'inscrit dans le tissu urbain existant.
- L'édifice s'inscrit dans le tissu urbain existant.



STRUCTURE ET DURABILITÉ

- L'édifice est conçu en bois massif, matériau durable et écologique.
- L'édifice est conçu en bois massif, matériau durable et écologique.
- L'édifice est conçu en bois massif, matériau durable et écologique.
- L'édifice est conçu en bois massif, matériau durable et écologique.



FAÇADE ET USABILITÉ

- La façade est conçue en bois massif, matériau durable et écologique.
- La façade est conçue en bois massif, matériau durable et écologique.
- La façade est conçue en bois massif, matériau durable et écologique.
- La façade est conçue en bois massif, matériau durable et écologique.



CLIMAT ET ÉNERGIE

- L'édifice est conçu en bois massif, matériau durable et écologique.
- L'édifice est conçu en bois massif, matériau durable et écologique.
- L'édifice est conçu en bois massif, matériau durable et écologique.
- L'édifice est conçu en bois massif, matériau durable et écologique.



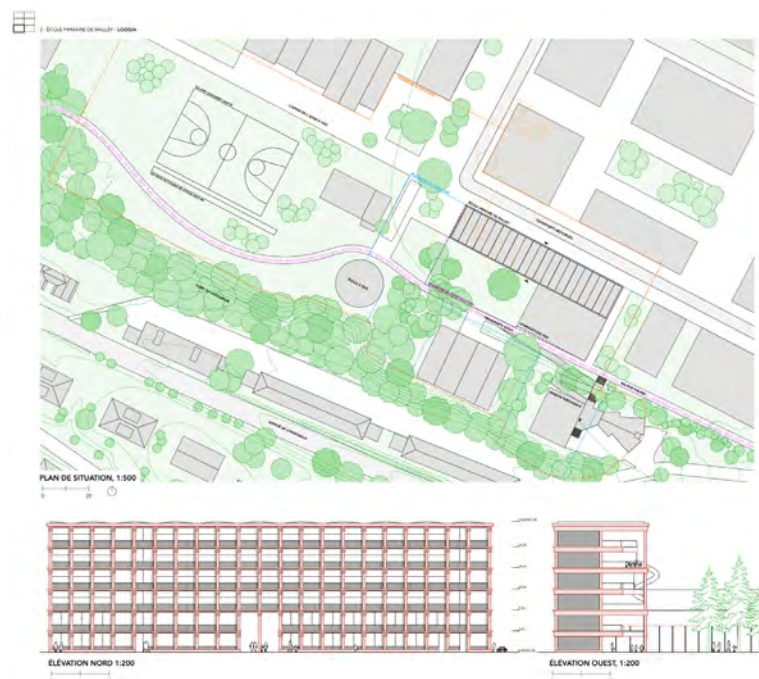
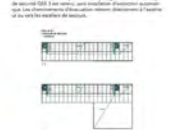
LA MAISON DE FAMILLE

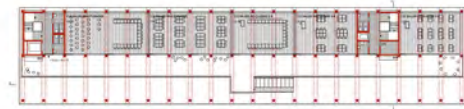
- L'édifice est conçu en bois massif, matériau durable et écologique.
- L'édifice est conçu en bois massif, matériau durable et écologique.
- L'édifice est conçu en bois massif, matériau durable et écologique.
- L'édifice est conçu en bois massif, matériau durable et écologique.



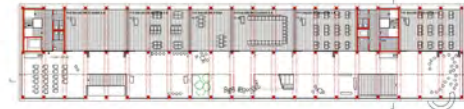
CIRCULATION ET SÉCURITÉ

- L'édifice est conçu en bois massif, matériau durable et écologique.
- L'édifice est conçu en bois massif, matériau durable et écologique.
- L'édifice est conçu en bois massif, matériau durable et écologique.
- L'édifice est conçu en bois massif, matériau durable et écologique.

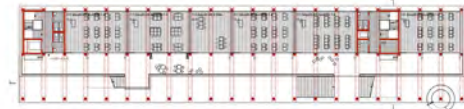




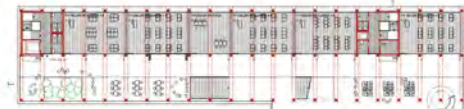
NIVEAU +1, 1,200



NIVEAU +4, 1,200



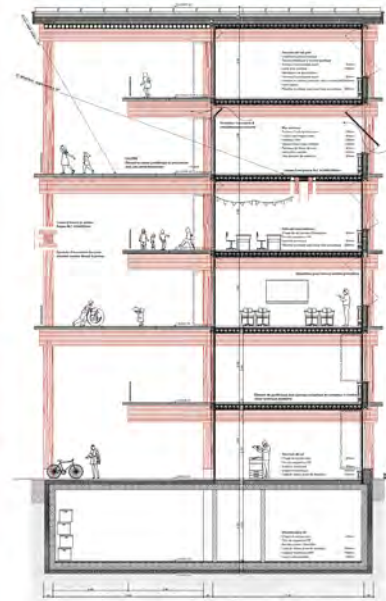
NIVEAU +3, 1,200



NIVEAU +2, 1,200



NIVEAU +1, 1,200



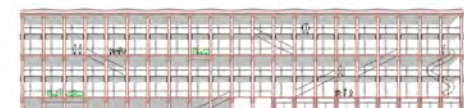
COUPE SUR LA FAÇADE 1-50



SOUS-SOL, 1,200



COUPE LONGITUDINALE, 1,200



ELEVATION SUD, 1,200



COUPE TRANSVERSALE, 1,200



ELEVATION EST, 1,200

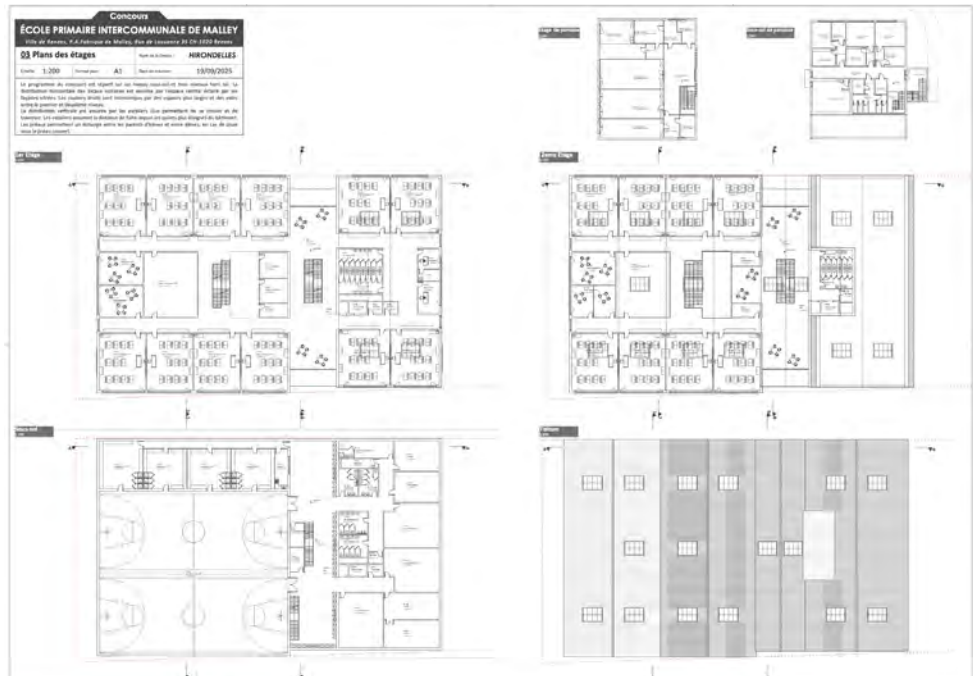


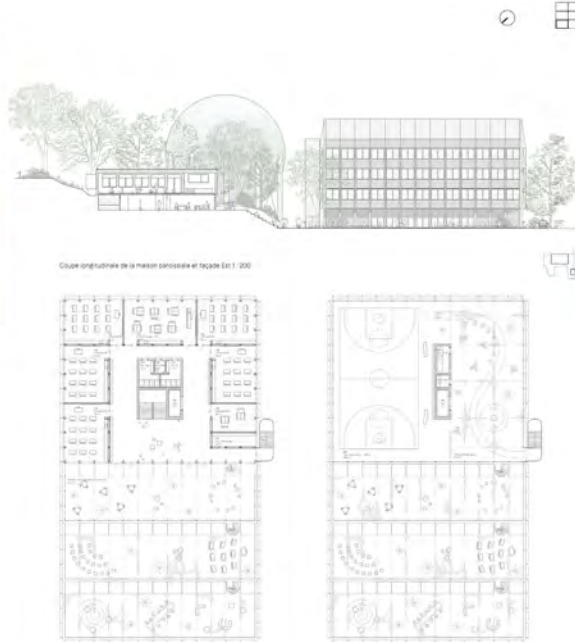
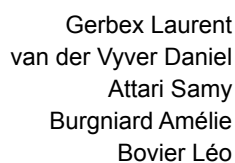
projet n°24

Hirondelles

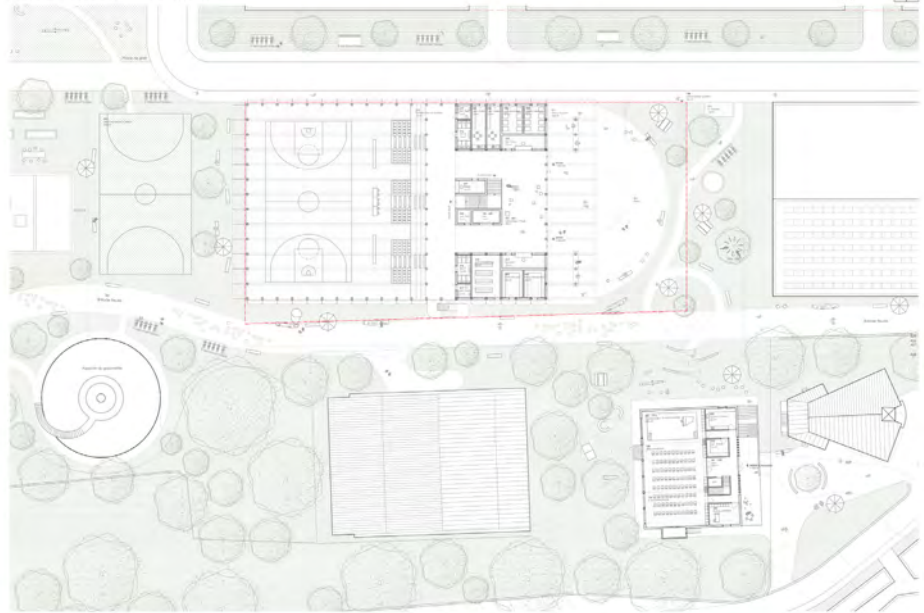
Architecte
ACI-GROUPE SA
Genève

De Angelis Emanuele





ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY Bille la boule



Plan de site de l'école 1 : 200

ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY Bille la boule



Coupe longitudinale 1 : 200



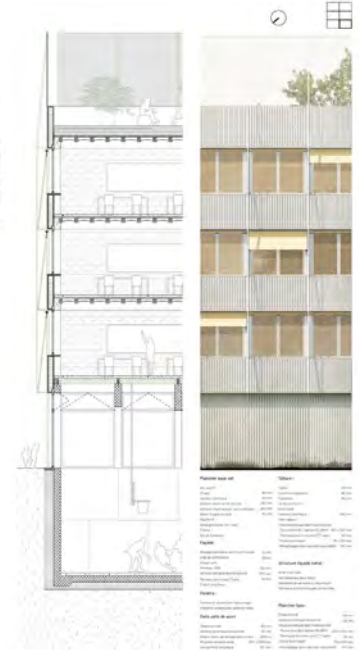
ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY Bille la boule



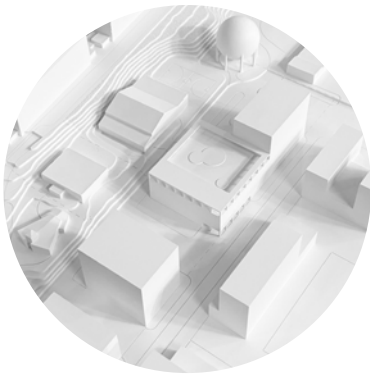
Vue Sud 1 : 200



Plan de site de l'école 1 : 200



Coupe de l'école 1 : 200



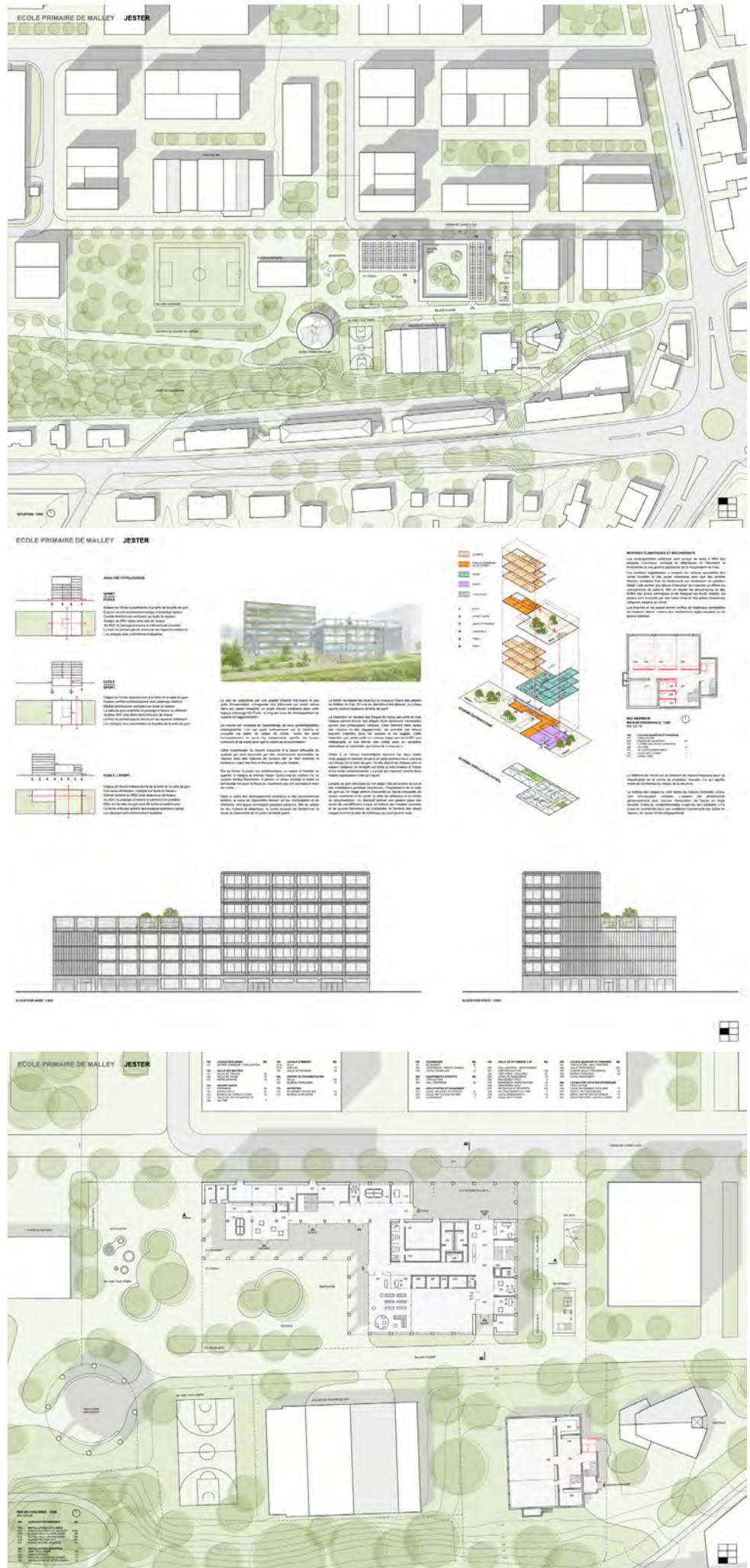
projet n°26

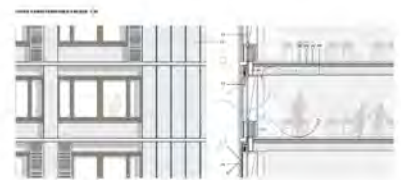
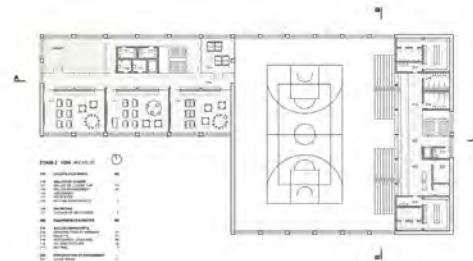
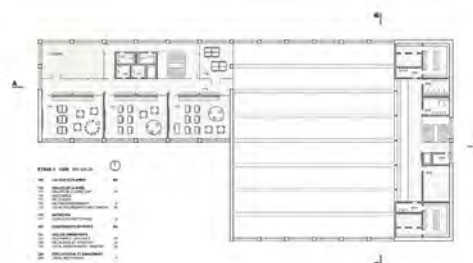
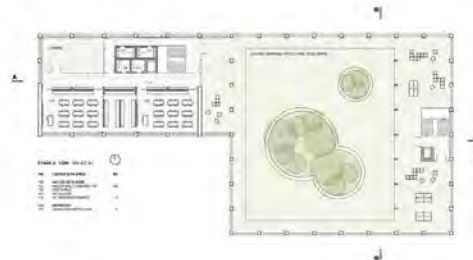
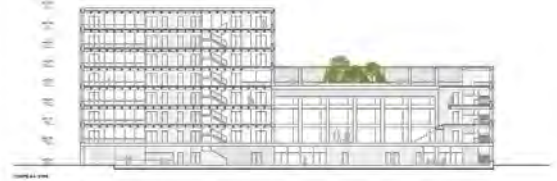
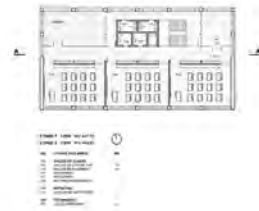
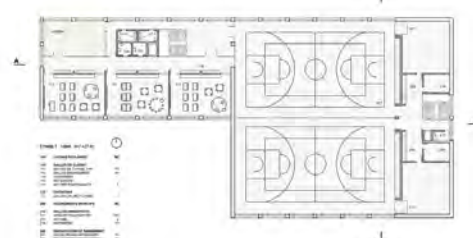
JESTER

Architecte
d4 atelier d'architecture SA
Lausanne

Dériaz Dominique
Driebek Dagmar
Pinto Guilherme

Consultant·e·s
Planeo conseils SA
Emery Morgane



[illegible][illegible]



projet n°27

ALLEZ CROCO

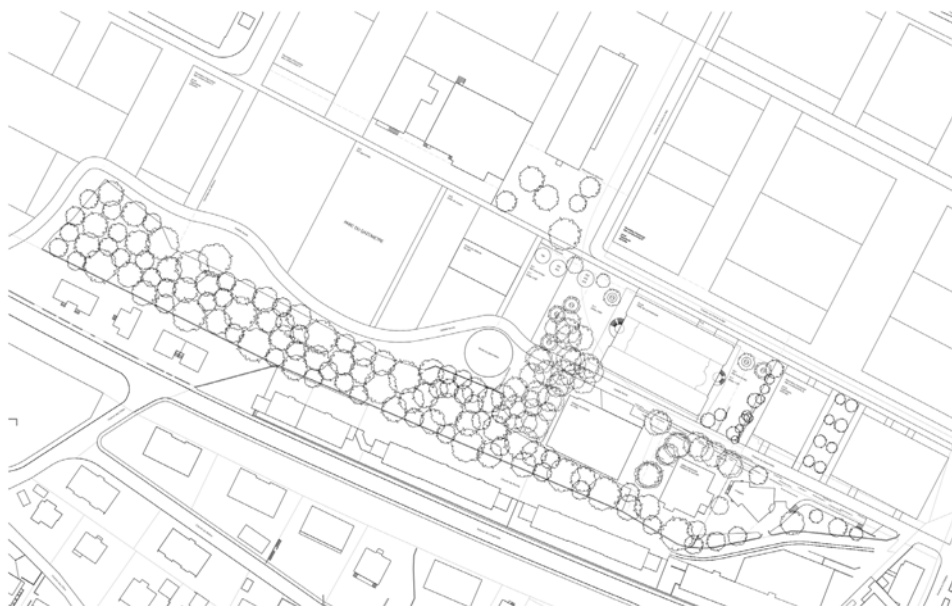
Architecte
MPH Architectes Sàrl
Lausanne

Hunger Olaf
Monnerat Nicolas
Petitpierre Franck
Prelicz Briana
Fahrni Joanne
Barman Célia
Tarbush Salma
Goy Yves

Consultant·e·s
AB Ingénieurs SA
Giampietro Yves

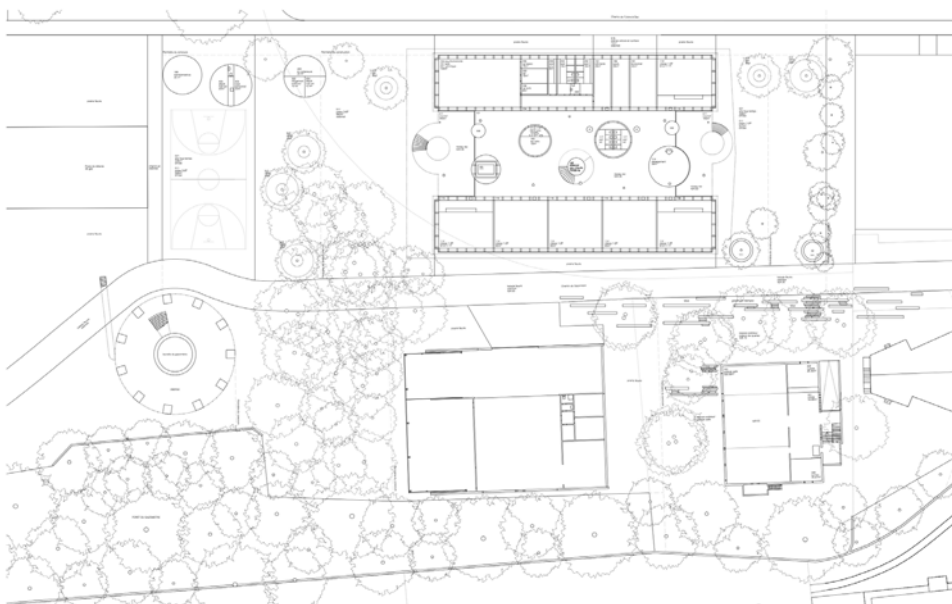
Enpleo
Jakubowski Julien

ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY ALLEZ CROCO



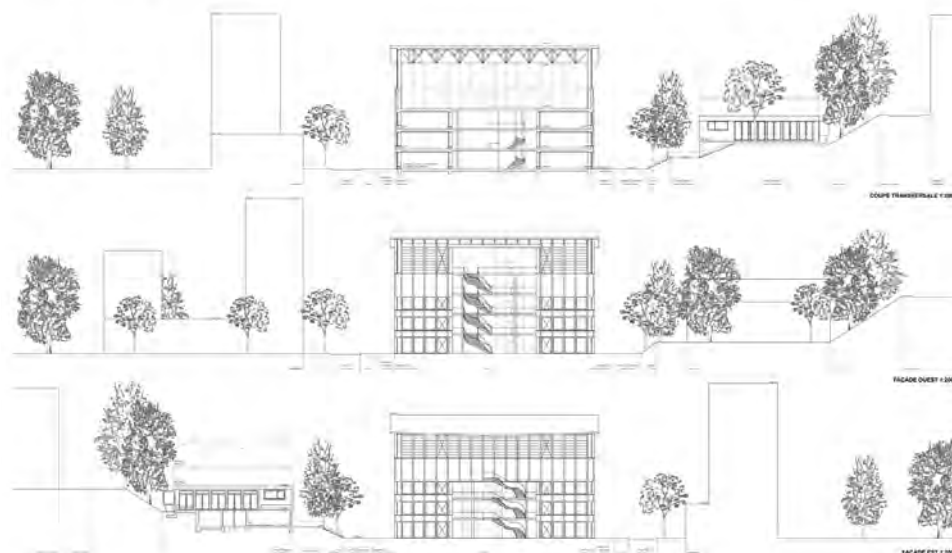
PLAN DE SITUATION 1:500

ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY ALLEZ CROCO



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE 1:200

ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY ALLEZ CROCO



COUPE TRANSVERSALE 1:200

FACADE OUEST 1:200

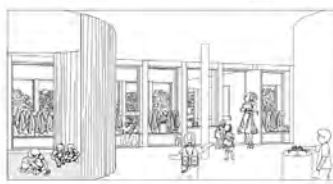
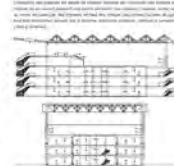
FACADE EST 1:200

Seppure gli obiettivi previsti da quest'ultimo piano sono più modesti, il governo ha deciso di avviare una riforma del sistema di governo che si realizzi entro il 2000. Questa riforma si realizzerà in tre fasi: la prima riguarderà la riforma del Parlamento, la seconda la riforma del governo e la terza la riforma del sistema di governo. La riforma del Parlamento prevede la riduzione del numero dei deputati da 630 a 450 e la creazione di una commissione di studio per la riforma del Senato. La riforma del governo prevede la creazione di un Consiglio superiore della magistratura e la riforma del sistema di governo. La riforma del sistema di governo prevede la creazione di un Consiglio superiore della magistratura e la riforma del sistema di governo.

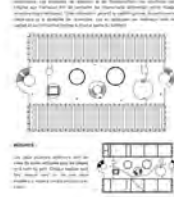
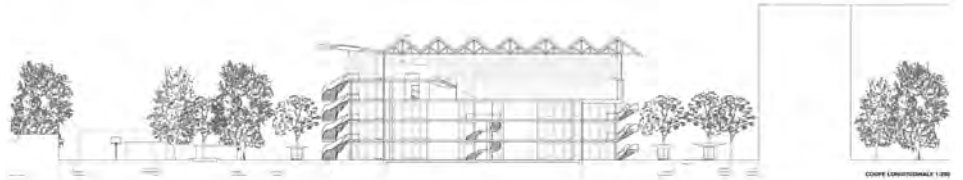
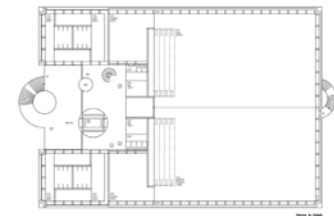
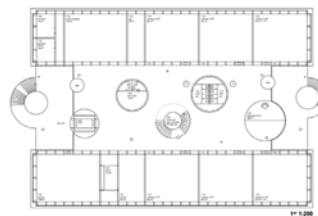
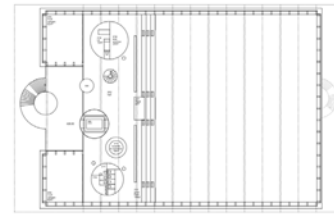
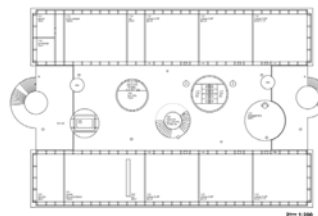
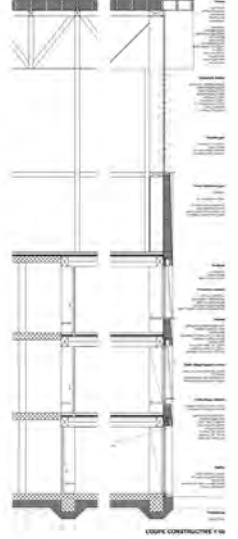
The arrangement continues generally as in Cases 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839,

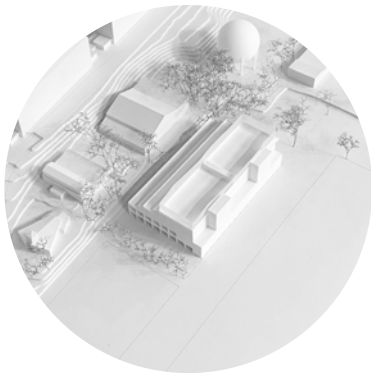


Le premier objectif est de définir, pour chaque cas, les 500 mots les plus fréquents de la documentation. Ceci est naturellement le cas d'un dictionnaire de vocabulaire, à la suite de la lecture de la référence. Cependant, les mots de ce type (c'est-à-dire, les mots de la langue d'origine) sont souvent des mots de la langue d'origine, et sont donc souvent des mots de la langue d'origine. Les mots de la langue d'origine sont donc souvent des mots de la langue d'origine. Les mots de la langue d'origine sont donc souvent des mots de la langue d'origine.

[illegible]

1,2-Ether-linked bisoxazones are known to be better biodegradable polymers [2]. As noted previously, in earlier reports, bisoxazones were obtained by condensation of oxidized bis-oxamides with oxidized bis-oxamides [10]. However, the authors presented the following reaction [10]:

[illegible][illegible]



projet n°28

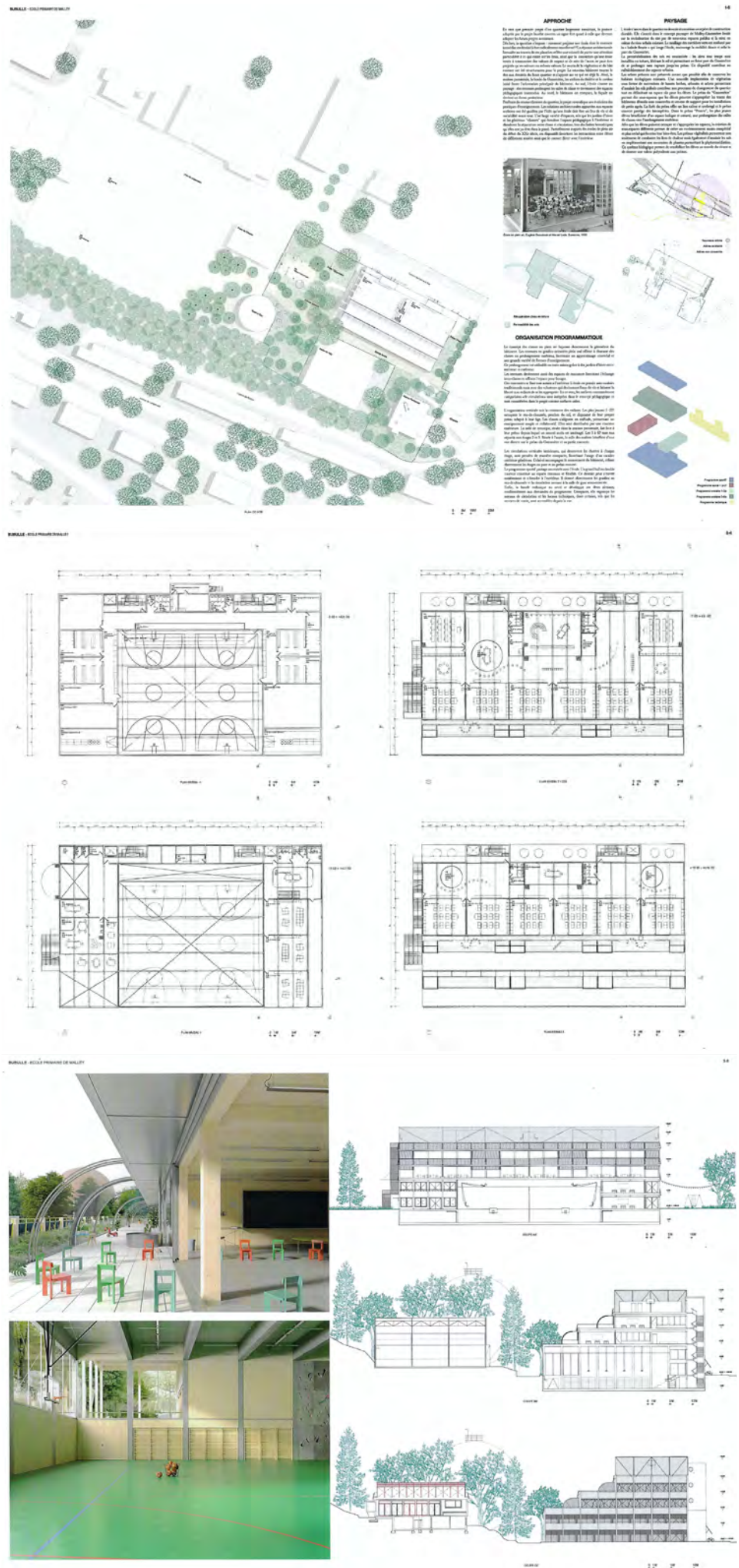
BUBULLE

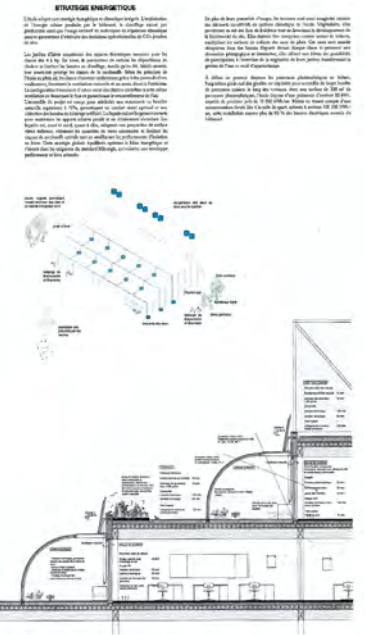
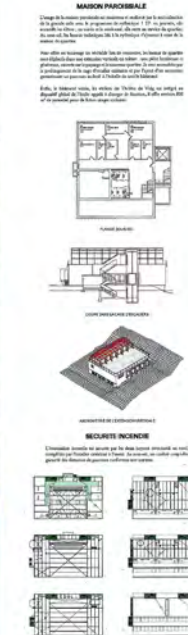
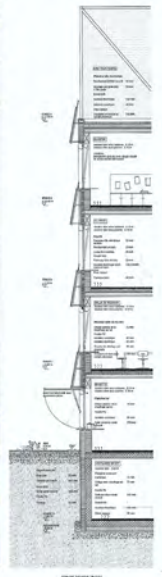
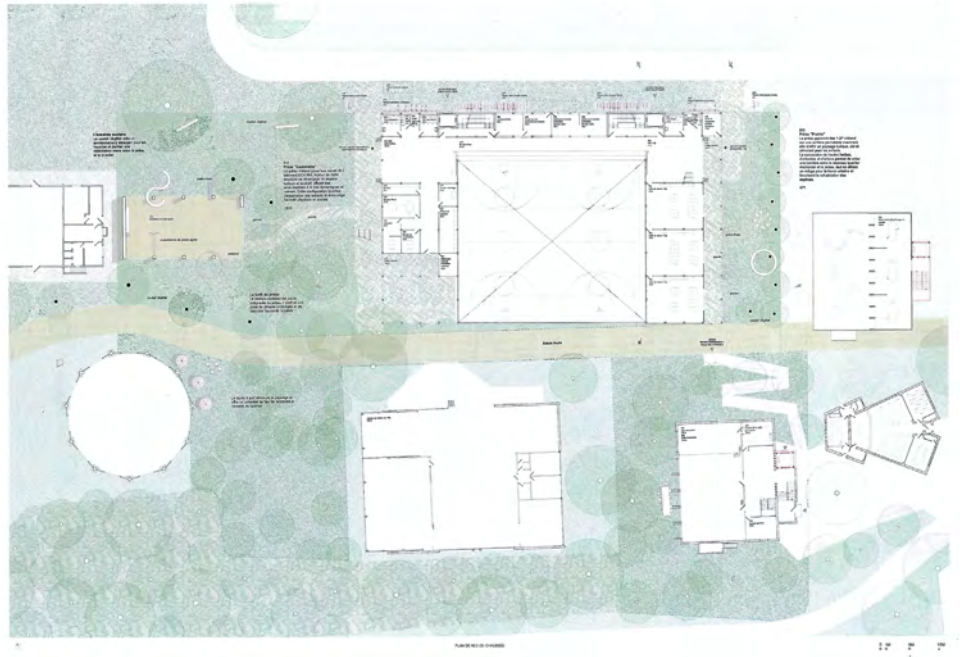
Architecte
Colin Stauffer
Neuchâtel

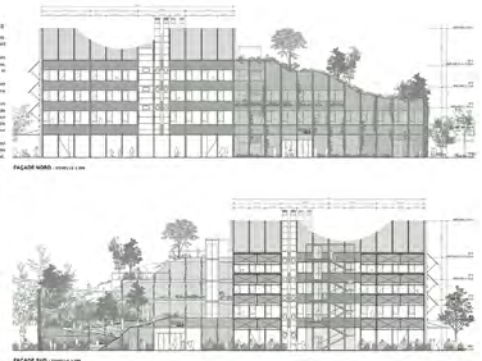
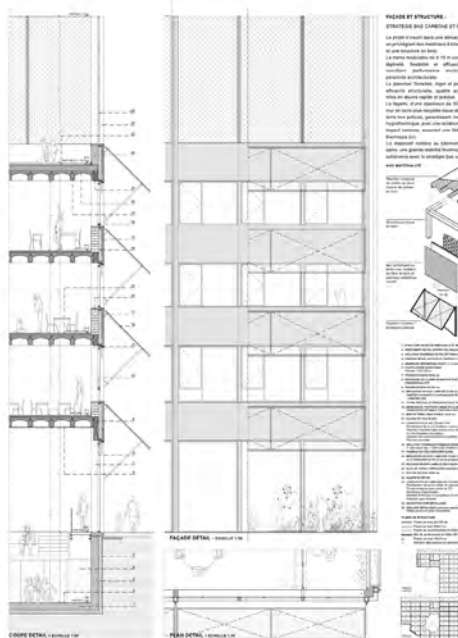
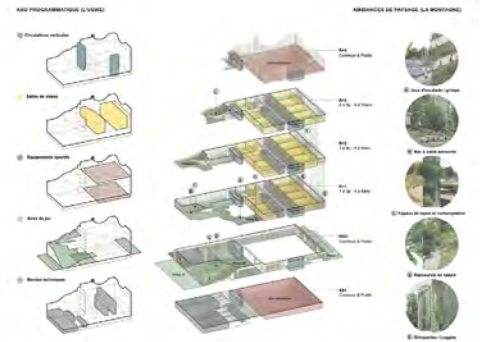
Stauffer Colin
Ornstein Léo
Tukuabo Yonas

Architecte paysagiste
Chen Bertha
Zürich

Consultant·e·s
Kozel Loïc









projet n°30

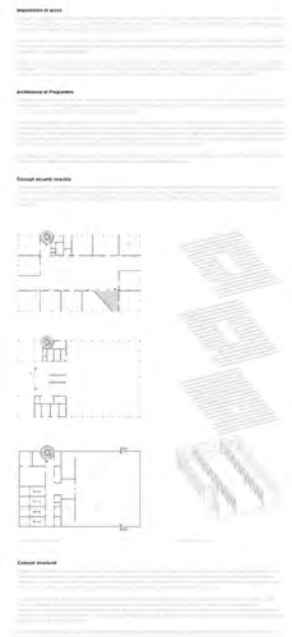
NID URBAIN

Architecte
STUDIO4 Sàrl
Lausanne

Maddalena Gian Marco
Mignosa Sebastiano
Hartmann Orlando
Blanchaert Elena
Pinho Mariana

Architecte paysagiste
DUO Architectes paysagistes
Landschaftsarchitekten SARL
Lausanne
Barral Aurélie

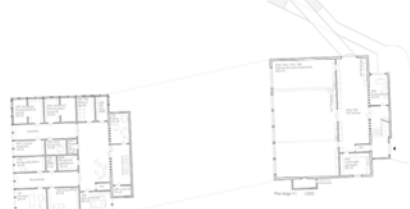




Plan étage 1 - 1/200



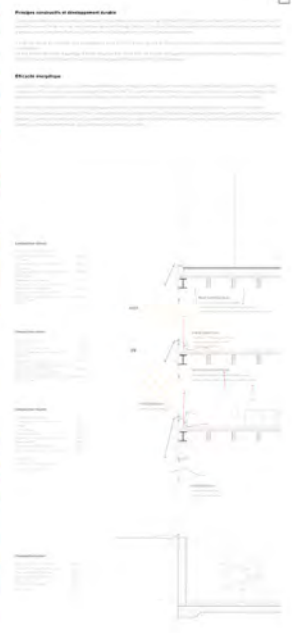
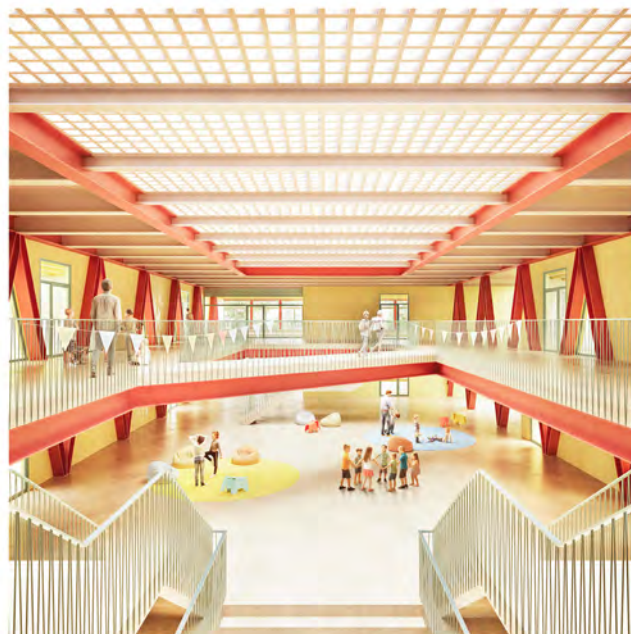
Plan étage 2 - 1/200



Plan étage 3 - 1/200



Plan étage 4 - 1/200





projet n°31

Malleylélé

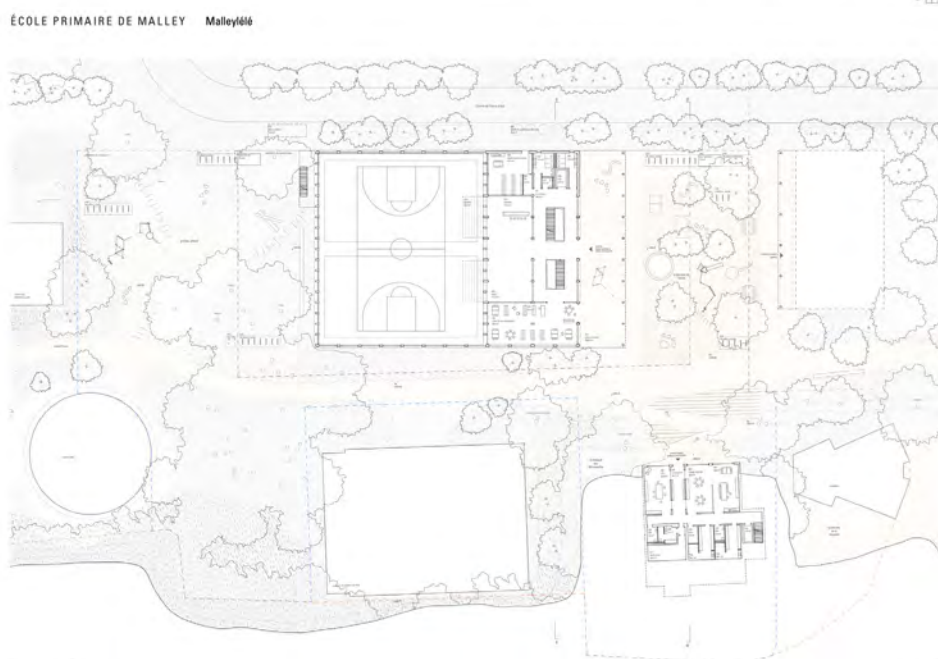
Architecte
farra zouboulakis & associés
Lausanne

Farra Bassel
Zouboulakis Christina
Colomb Emmanuel
Bayram Elmas
Bianchi Fiorenza
Kramer Grégory
Lebet Oscar
Léone Inès

Architecte paysagiste
L'Atelier du Paysage Sàrl
Lausanne

Solé Raventos Laia
Issakhanian Eléonore
Udriot Raphaël

Consultant·e·s
Timbatec ingénieurs bois SA
Vuillemier Simon



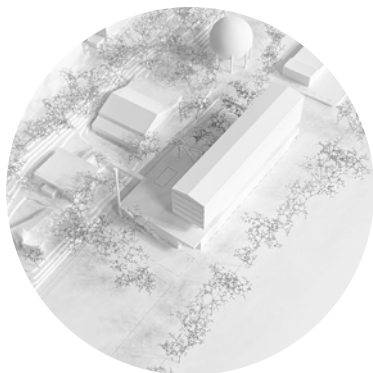
[illegible][illegible]

La structure présentée au graphique ci-dessus est une structure simple et efficace. La structure présentée au graphique ci-dessus est une structure simple et efficace.

Deux autres questions surgissent
L'absence de projet à des moments décisifs pour l'application économique a-t-elle joué le rôle de projet ? L'investissement décisif de capital a-t-il la certitude que le rendement sera meilleur, au moins au court terme, que celui des alternatives ou qu'il sera au moins égal ?

Enfin, pour ce qui concerne les modalités de mise en œuvre, les entreprises ont répondu de manière assez triviale en disant qu'elles ne cherchaient pas à influencer les autres sociétés de leur secteur mais qu'elles agissaient plutôt de la manière qui leur paraissait la plus pertinente afin d'atteindre leurs objectifs. Les entreprises ont donc répondu de manière assez triviale à la question de savoir si elles cherchaient à influencer les autres sociétés de leur secteur.





projet n°32

L'ÉCOLE DU CLIMAT

Architecte
Kunik de Morsier Architectes
+ Parc Architectes
Lausanne / Paris

Kunik Valentin
Lambert Émeric
Barrère Alexandre
Pezzetta Chiara
Haenni-Haddad Hugo
Varvier Gabrielle

ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY - L'ÉCOLE DU CLIMAT



L'École du climat

Ainsi que s'annonce un réchauffement climatique de +1°C l'été la fin de siècle, enseignons dès aujourd'hui à nos enfants à vivre +4°C plus frais que nos habitudes actuelles. Mais chaud en hiver pour nous assurer moins et moins chaud en été grâce à la ventilation pour rester sains.

À l'école du climat, on apprend à vivre avec +4°C de moins en toute saison. On se met à l'ombre des arbres en été et on ventile. On se couvre en hiver et on s'active. Quand il fait frais, on est plus léger et on apprend mieux.

Dans un bâtiment passif, les fenêtres redonnent outils. Ils revoient les saisons, ouvrent les fenêtres et tirent les rideaux. Ils reprennent en main le climat du futur avec joie et plaisir. Ils s'apprennent plus le pour du froid ou du trop chaud à l'agilité nous a habillé la climatisation. Ils profitent pleinement du grand air des montagnes.

Ferdinand Ramus imaginait en 1922 dans un des premiers romans d'anticipation climatique un réchauffement accéléré avec la Terre qui, déchaînée de son orbite, plongerait vers le soleil. S'en suit

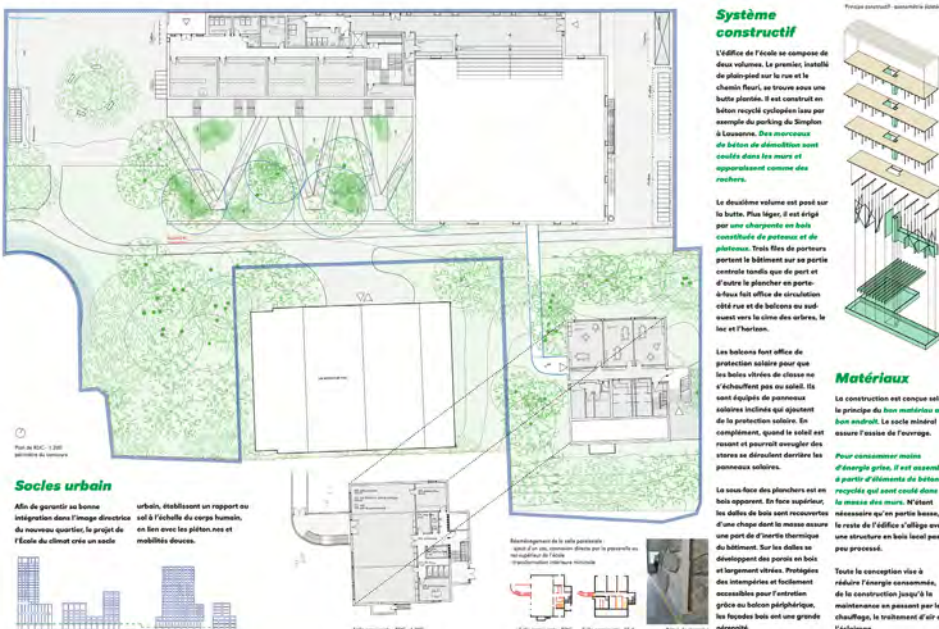
un dérèglement social de fin du monde à Lausanne où chacun se met à lutter pour sa propre survie. Le réchauffement climatique ne s'installe, sans délai et avec responsabilité, c'est à nous d'enseigner aux plus jeunes à s'y adapter.

Pour apprendre facilement, il faut expérimenter par soi-même les propriétés physiques et thermiques des éléments et des matériaux. De vent, de la pluie, du soleil, du bois ou du verre. Jouer avec la brume, avec l'ombre avec l'effet du soleil. Sentir la respiration des arbres. Voir les saisons et les polliniseurs voler.

Le Parc de géométrie offre un lieu de fraîcheur s'inscrivant dans le réseau éducatif des jardins de Malley, de Renens et de l'ouest lausannois. Il offre un lieu de rencontre pour tous afin de profiter en toute saison de la végétation urbaine et des équipements de l'école installés dans le jardin.

Bien au-delà d'un équipement scolaire, le projet propose une condition urbaine, sociale, pédagogique et expérimentale. Souhaitons que le Parc de géométrie s'inscrive dans les habitudes de nos habitants, des plus petits à nos plus grands.

ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY - L'ÉCOLE DU CLIMAT



Système constructif

L'édifice de l'école se compose de deux volumes. Le premier, installé de plein pied sur la rue et le chemin fleur, se trouve sous une toiture plate. Il est construit en béton recyclé cyclopéen sans par exemple du parking du Simphon à Lausanne. Des morceaux de béton de démolition sont collés dans les murs et apparaissent comme des rochers.

Le deuxième volume est posé sur la toiture. Plus léger, il est érigé par une charpente en bois constituée de poteaux et de planches. Trois files de poteaux portent le bâtiment sur sa partie centrale tandis que de part et d'autre le plancher en porte-à-faux fait office de circulation côté rue et de balcon ou surplomb vers la zone des ornières, le lac et l'école.

Les balcons font office de protection solaire pour que les baies vitrées de classe ne s'échauffent pas au soleil. Ils sont équipés de panneaux solaires isolants qui agissent de la protection solaire. En complément, quand le soleil est rasant et pourrait envahir des vitres se déroulent derrière les panneaux solaires.

La sous-face des planchers est en bois apparent. En face supérieur, les dalles de bois sont recouvertes d'une charge dans la masse sous une partie de l'inertie thermique du bâtiment. Sur les dalles se développent des parcs en bois et largement ouverts. Profitez des intempéries et facilement accessibles pour l'entretien grâce au balcon pédagogique. Les façades bois ont une grande porosité.

Toute la conception vise à réduire l'énergie consommée, de la construction jusqu'à la maintenance en passant par le chauffage, le traitement d'air et l'éclairage.

Matériaux

La construction est conçue selon la philosophie de leur matériau ou leur esprit. Le socle minéral assure l'axe de l'ouvrage.

Pour consommer moins d'énergie grise, il est assemblé à partir d'éléments de béton recyclés qui sont collés dans la masse des murs. N'étant nécessaire qu'en partie basse, le reste de l'édifice s'élève avec une structure en bois local peu / peu pressé.

Toute la conception vise à réduire l'énergie consommée, de la construction jusqu'à la maintenance en passant par le chauffage, le traitement d'air et l'éclairage.

ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY - L'ÉCOLE DU CLIMAT



Le Parc est ponctué de pavillons expérimentiels et éducatifs

L'École du climat est un outil pédagogique pour découvrir et ressentir

La classe dehors pour une école augmentée à tout le parc

Le parc est aménagé par des profils expérimentels et éducatifs. On y retrouve une salle de classe hors les murs avec ses rendus, une estrade et un tableau sous les arbres pour profiter de l'enseignement de la photosynthèse. Les élèves peuvent ainsi sentir la respiration des plantes à l'ombre des feuilles. Un grand tipi offre de l'ombre et une légère brise circulant entre la base et le sommet pour se rafraîchir grâce à la convection du vent. Un long couloir reçoit une grande table à l'air de la pluie et du soleil pour des activités extérieures ou des pique-niques entre amis. Le Parc de géométrie est plongé dans une brume fraîche pour expérimenter le phénomène d'évaporation. Une serre au pied de l'école offre un préau tempéré de l'automne au printemps et peut servir à cultiver des plantes avec les enfants. Sous l'école, les salles de sports sont tempérées par l'importante inertie de leurs murs en béton de réchauffement. Une chambre à vent vient recueillir les mouvements d'air pour sentir naturellement les terrains de sport. On y respire comme l'air extérieur comme si l'on était dehors. Les terrasses d'apert extérieures sont installées dans le parc.

Un édifice comme outil pédagogique

« Il n'y a plus de saisons ». Bien souvent les nouvelles saisons commencent par le même jour le temps qu'il fait est partagé par tout le monde. Or ce n'est pas qu'il n'y a plus de saisons, c'est qu'elles varient avec plus de turbulences, d'intensité et de contrastes. Les semaines de canicules suivent celles de pluie et les coups de froid perturbent les repères de saisons. Il faut s'adapter au jour le jour, apprendre une enfance à s'habituer en fonction et à son corps de mieux avec les bâtiments. Tout cela se découvre et s'apprend, et l'école est l'endroit idéal pour cela. Pour se réconcilier avec les saisons, on fait sentir l'école de nos murs pour que le Parc de Géométrie devienne un lieu d'expériences climatiques.

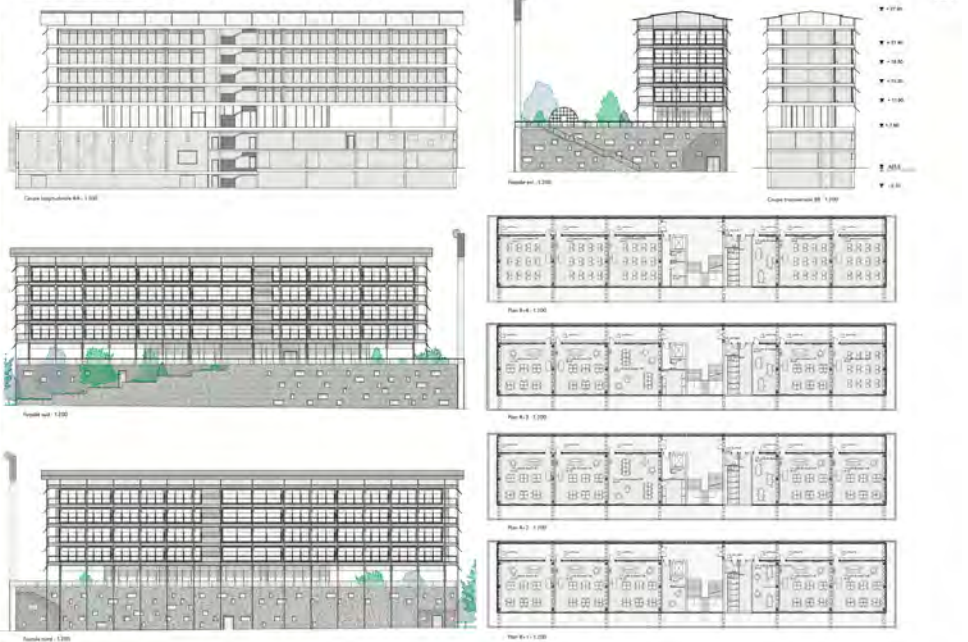
La salle de classe devient un lieu d'apprentissage convivial et sensoriel

ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY - L'ÉCOLE DU CLIMAT

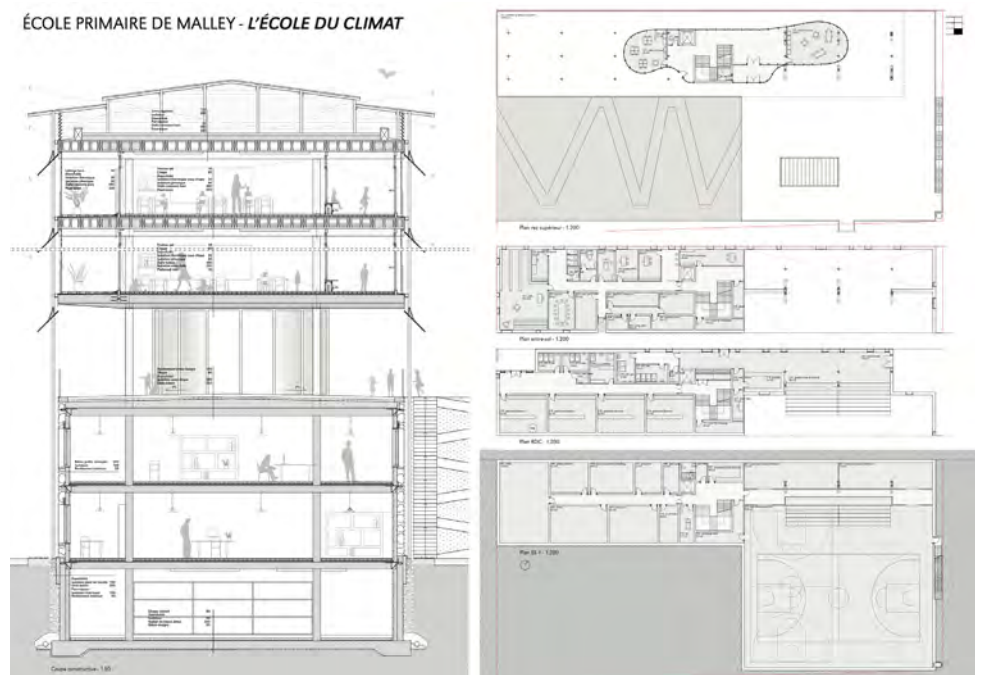
*Les écoliers prennent
le climat en main
avec joie et plaisir !*



ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY - L'ÉCOLE DU CLIMAT



ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY - L'ÉCOLE DU CLIMAT





projet n°35

TRANSITION

Architecte
CP3 Architecture SA
Lausanne

Cittolin Stefano
Müller Moriya Antoine
Santarelli Maria
Magnin Emilie
Polli Patrick
Polli Nicolas

TRANSITION

ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY



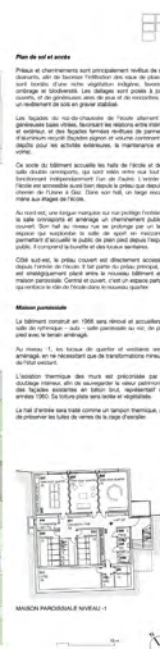
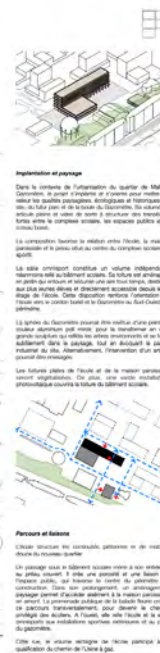
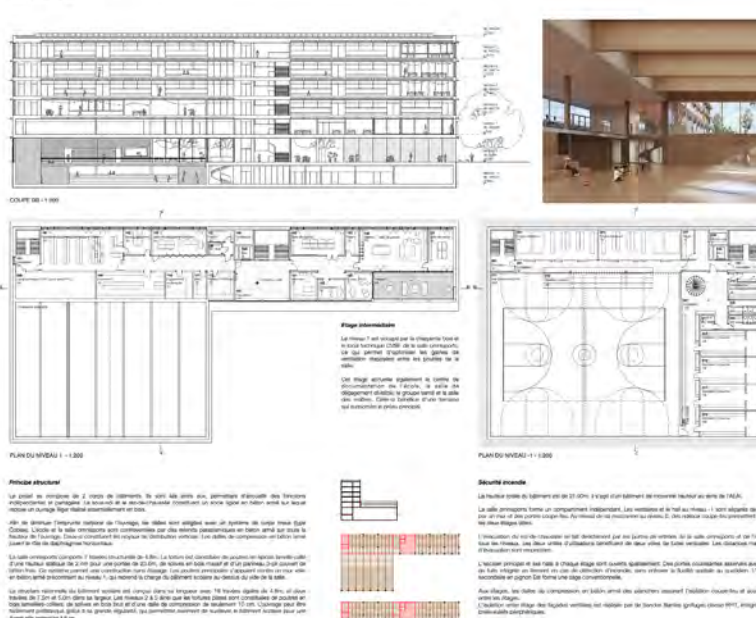
TRANSITION

ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY



TRANSITION

ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY



TRANSITION

TOULOUSE RENOUVÉ



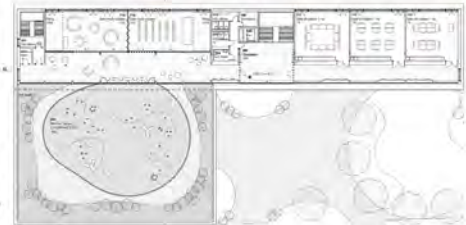
ELEVATION OUEST - 1/200



PLAN DE NIVEAU 0 - 1/200



PLAN DE NIVEAU 1 - 1/200



PLAN DE NIVEAU 2 - 1/200

Organisation spatiale et aménagement

Le projet de la ville envisage une transition dans le tissu urbain. Il se situe en un point stratégique et central, au cœur du quartier, à l'intersection de la rue de la République et de la rue de la Liberté.

Le projet de la ville envisage une transition dans le tissu urbain. Il se situe en un point stratégique et central, au cœur du quartier, à l'intersection de la rue de la République et de la rue de la Liberté.

Le projet de la ville envisage une transition dans le tissu urbain. Il se situe en un point stratégique et central, au cœur du quartier, à l'intersection de la rue de la République et de la rue de la Liberté.

Le projet de la ville envisage une transition dans le tissu urbain. Il se situe en un point stratégique et central, au cœur du quartier, à l'intersection de la rue de la République et de la rue de la Liberté.

Le projet de la ville envisage une transition dans le tissu urbain. Il se situe en un point stratégique et central, au cœur du quartier, à l'intersection de la rue de la République et de la rue de la Liberté.

Le projet de la ville envisage une transition dans le tissu urbain. Il se situe en un point stratégique et central, au cœur du quartier, à l'intersection de la rue de la République et de la rue de la Liberté.

Organisation spatiale et aménagement

Le projet de la ville envisage une transition dans le tissu urbain. Il se situe en un point stratégique et central, au cœur du quartier, à l'intersection de la rue de la République et de la rue de la Liberté.

Le projet de la ville envisage une transition dans le tissu urbain. Il se situe en un point stratégique et central, au cœur du quartier, à l'intersection de la rue de la République et de la rue de la Liberté.

Le projet de la ville envisage une transition dans le tissu urbain. Il se situe en un point stratégique et central, au cœur du quartier, à l'intersection de la rue de la République et de la rue de la Liberté.

TRANSITION

TOULOUSE RENOUVÉ

Matériau et façade

Le projet envisage une transition dans le tissu urbain. Il se situe en un point stratégique et central, au cœur du quartier, à l'intersection de la rue de la République et de la rue de la Liberté.

Le projet envisage une transition dans le tissu urbain. Il se situe en un point stratégique et central, au cœur du quartier, à l'intersection de la rue de la République et de la rue de la Liberté.

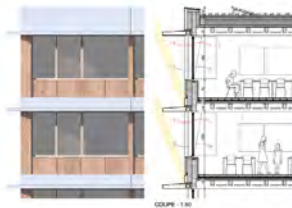
Le projet envisage une transition dans le tissu urbain. Il se situe en un point stratégique et central, au cœur du quartier, à l'intersection de la rue de la République et de la rue de la Liberté.

Concept technique et durable

Le projet envisage une transition dans le tissu urbain. Il se situe en un point stratégique et central, au cœur du quartier, à l'intersection de la rue de la République et de la rue de la Liberté.

Le projet envisage une transition dans le tissu urbain. Il se situe en un point stratégique et central, au cœur du quartier, à l'intersection de la rue de la République et de la rue de la Liberté.

Le projet envisage une transition dans le tissu urbain. Il se situe en un point stratégique et central, au cœur du quartier, à l'intersection de la rue de la République et de la rue de la Liberté.



COURP - 1/20



COURP - 1/200



ELEVATION NORD-OUEST - 1/200



projet n°36

TOTORO

Architecte
emixi architectes sàrl
Lausanne

Chassot Laurent
Raddat Philippine
Aublé Marie
Caloz Louis
Grandgirard Stéphane
Masoni Romain
Mignon Agathe
Saunders-Nazareth Kemmet

Consultant·e·s
élément 6 ingénieurs conseils
Gamerro Julien
Bloch Ivan



TOTORO
"ÉCOLE PRIMAIRE DE VALLEY"

MAQUETTE - QUARTIER DE PROJET
Le quartier de projet est situé dans le quartier de Valley, à Lausanne. Il est composé de plusieurs bâtiments, dont l'école primaire TOTORO. Le quartier est caractérisé par une architecture moderne et une intégration avec l'environnement urbain.

PROJET
Le projet consiste en la construction d'une école primaire moderne, dotée de nombreux espaces verts et d'installations sportives. L'objectif est de créer un environnement éducatif et récréatif de qualité pour les enfants du quartier.

PROJET
Le projet consiste en la construction d'une école primaire moderne, dotée de nombreux espaces verts et d'installations sportives. L'objectif est de créer un environnement éducatif et récréatif de qualité pour les enfants du quartier.



TOTORO
"ÉCOLE PRIMAIRE DE VALLEY"

PROJET
Le projet consiste en la construction d'une école primaire moderne, dotée de nombreux espaces verts et d'installations sportives. L'objectif est de créer un environnement éducatif et récréatif de qualité pour les enfants du quartier.

PROJET
Le projet consiste en la construction d'une école primaire moderne, dotée de nombreux espaces verts et d'installations sportives. L'objectif est de créer un environnement éducatif et récréatif de qualité pour les enfants du quartier.

PROJET
Le projet consiste en la construction d'une école primaire moderne, dotée de nombreux espaces verts et d'installations sportives. L'objectif est de créer un environnement éducatif et récréatif de qualité pour les enfants du quartier.

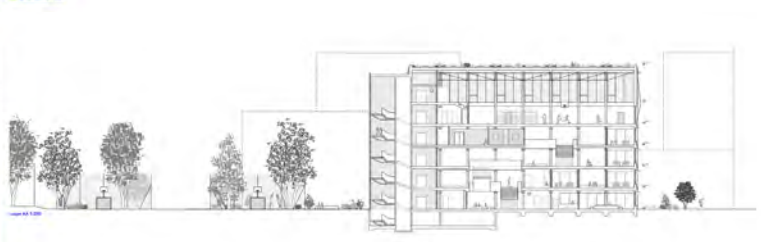


TOTORO
"ÉCOLE PRIMAIRE DE VALLEY"

PROJET
Le projet consiste en la construction d'une école primaire moderne, dotée de nombreux espaces verts et d'installations sportives. L'objectif est de créer un environnement éducatif et récréatif de qualité pour les enfants du quartier.

PROJET
Le projet consiste en la construction d'une école primaire moderne, dotée de nombreux espaces verts et d'installations sportives. L'objectif est de créer un environnement éducatif et récréatif de qualité pour les enfants du quartier.

PROJET
Le projet consiste en la construction d'une école primaire moderne, dotée de nombreux espaces verts et d'installations sportives. L'objectif est de créer un environnement éducatif et récréatif de qualité pour les enfants du quartier.





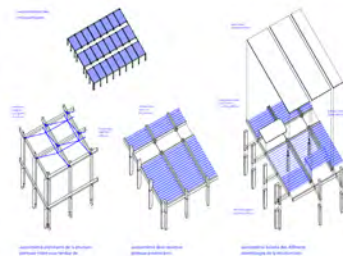
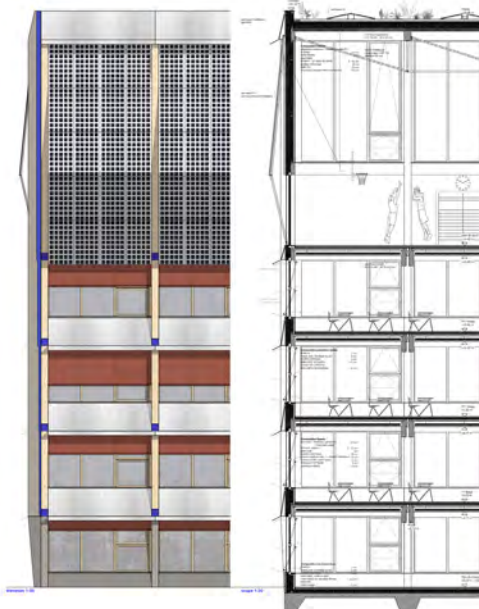
LE PROJET
L'école primaire de Valley est un projet d'architecture qui vise à créer un espace éducatif moderne et durable. Le bâtiment est conçu pour accueillir les élèves de la maternelle à la sixième. Il est situé dans un quartier résidentiel et est entouré de verdure. Le projet a été réalisé par l'architecte TOTORO.

LES PRINCIPES
Le projet est basé sur les principes de l'architecture durable et de l'écologie. Le bâtiment est conçu pour être économe en énergie et en ressources. Il utilise des matériaux locaux et durables. Le projet vise à créer un environnement éducatif sain et agréable pour les élèves.

LES CARACTÉRISTIQUES
Le bâtiment est caractérisé par sa forme courbe et ses grandes fenêtres. Il dispose d'un toit végétalisé et d'un jardin scolaire. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins de l'école.



LES PRINCIPES
Le projet est basé sur les principes de l'architecture durable et de l'écologie. Le bâtiment est conçu pour être économe en énergie et en ressources. Il utilise des matériaux locaux et durables. Le projet vise à créer un environnement éducatif sain et agréable pour les élèves.



LES PRINCIPES
Le projet est basé sur les principes de l'architecture durable et de l'écologie. Le bâtiment est conçu pour être économe en énergie et en ressources. Il utilise des matériaux locaux et durables. Le projet vise à créer un environnement éducatif sain et agréable pour les élèves.





projet n°38

BOB MALLEY 1

Architecte
8-) + Taller.3000
Genève

Schellenberger Kilian
Tolosa Tejedor Carlos
Mancera Sebastian
Rodriguez Roberto
de Mitri Alessandra
Rizzi Olivia
Ostuni Alessandro

MALLEY



À Genève, dans les années 1980, Robert Koolhaas et les jeunes architectes ont créé un quartier d'habitat social, le quartier de la Malley. Ce quartier a été conçu pour répondre aux besoins de la population locale, en particulier pour les familles à faible revenu. Le quartier a été conçu pour être un lieu de vie, un lieu de rencontre, un lieu de travail, un lieu d'apprentissage, un lieu de jeu, un lieu de détente, un lieu de culture, un lieu de sport, un lieu de commerce, un lieu de service, un lieu de transport, un lieu de communication, un lieu de participation, un lieu de responsabilité, un lieu de confiance, un lieu de respect, un lieu de dignité, un lieu de liberté, un lieu de justice, un lieu de paix, un lieu d'amour, un lieu de vie.



GUIDE ÉPIQUE D'ORDREMENT INTERDISCIPLINAIRE DE MALLEY

MALLEY



longue longitudinal BB



GUIDE ÉPIQUE D'ORDREMENT INTERDISCIPLINAIRE DE MALLEY

MALLEY



Le projet d'habitat social
Le projet d'habitat social a été conçu pour répondre aux besoins de la population locale, en particulier pour les familles à faible revenu. Le quartier a été conçu pour être un lieu de vie, un lieu de rencontre, un lieu de travail, un lieu d'apprentissage, un lieu de jeu, un lieu de détente, un lieu de culture, un lieu de sport, un lieu de commerce, un lieu de service, un lieu de transport, un lieu de communication, un lieu de participation, un lieu de responsabilité, un lieu de confiance, un lieu de respect, un lieu de dignité, un lieu de liberté, un lieu de justice, un lieu de paix, un lieu d'amour, un lieu de vie.

Le projet d'habitat social
Le projet d'habitat social a été conçu pour répondre aux besoins de la population locale, en particulier pour les familles à faible revenu. Le quartier a été conçu pour être un lieu de vie, un lieu de rencontre, un lieu de travail, un lieu d'apprentissage, un lieu de jeu, un lieu de détente, un lieu de culture, un lieu de sport, un lieu de commerce, un lieu de service, un lieu de transport, un lieu de communication, un lieu de participation, un lieu de responsabilité, un lieu de confiance, un lieu de respect, un lieu de dignité, un lieu de liberté, un lieu de justice, un lieu de paix, un lieu d'amour, un lieu de vie.



longue transversale avec section partielle AA



Facade Sud côté forêt



plan de la section transversale



GUIDE ÉPIQUE D'ORDREMENT INTERDISCIPLINAIRE DE MALLEY

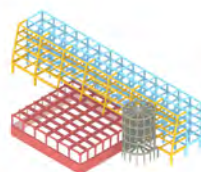
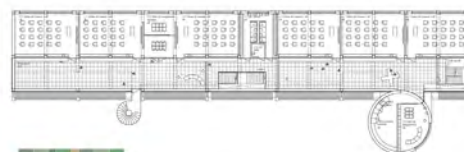
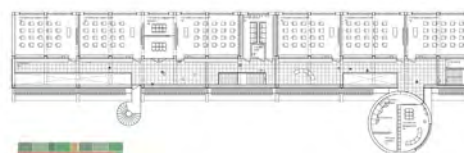
SPORT



Organisation interne
Un large atelier à l'angle nord-ouest guide les élèves vers l'étude des monnaies antiques et partage avec les classes. Des expositions s'ouvrent sur des zones de rencontres modulables.

À l'intérieur, une zone dédiée au personnel accueille selon des enseignants, selon des réunions et ateliers. Le sol au gré des événements s'écroule, est accessible et utilise comme outil de réorientation.

Les salles de classe sont organisées en cellules distinctes. Une salle de classe et une salle de groupe forment une unité de classe. Les enseignants sont placés de manière stratégique de l'extérieur. Chaque espace bénéficie d'une zone de rencontre, d'ateliers, d'ateliers et de personnalités.



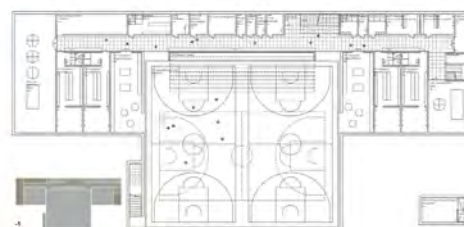
Structure
La structure repose sur une structure poteaux-poutres en bois, comportant une dalle rigide. Des dalles nervurées préfabriquées (PT) assurant les planchers. Le comportement est assuré par les tirants standards et un volume cylindrique, garantissant la stabilité face aux efforts horizontaux.
La structure apparaît comme la lecture architecturale, la structure visible devant le cœur actif du projet, la forme de classe technique, simple, et moderne.

[illegible]

Nappe et distribution
 Un réseau central relie tous les étages et distribue homogénéusement l'eau froide et le chauffage. Les vases sanitaires sont alimentés séparément des locaux techniques et peuvent également être alimentés par une dérivation directe de la distribution. La structure de plomberie permet une détection efficace de fuites internes.

Chauffage
 Le système est conçu pour assurer le chauffage à distance et les radiateurs, les vases sanitaires, un pontif hydraulique capable d'




[illegible]



projet n°39

O_Prés_O

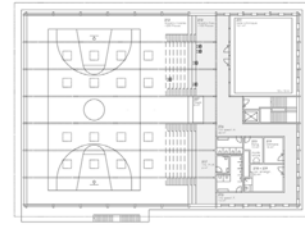
Architecte
ARK. Architectes Sàrl
Lausanne

Kazan Ziad
Kazan Susan
Di Teodoro Marco
Sauvageat Lionel
Bianci Irene
Magnin Kornelia





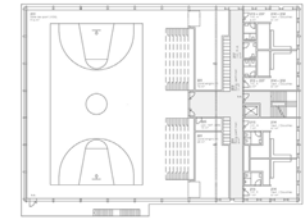
Page 01 - Niveau 01



Page 02 - Niveau 02



Page 03 - Niveau 03



Page 04 - Niveau 04



Page 05 - Elevation



Page 06 - Elevation



Page 07 - Elevation



Page 08 - Elevation



Page 09 - Elevation



Page 10 - Elevation



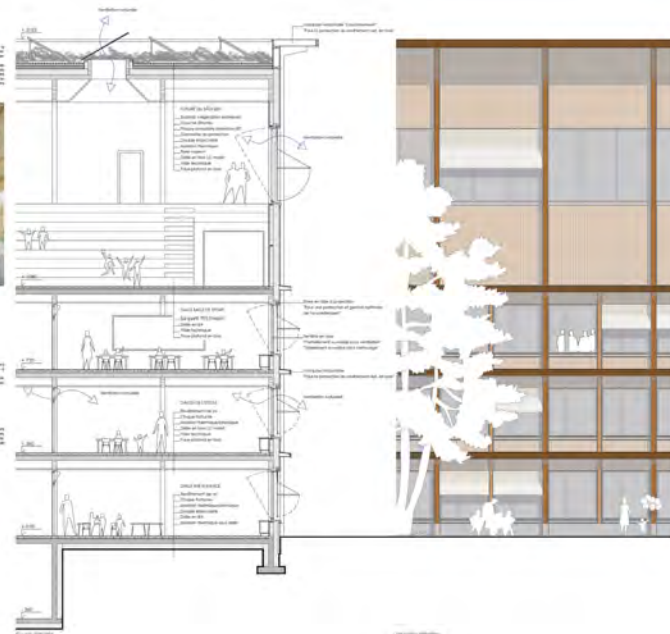
Page 11 - Photo



Page 12 - Section



Page 13 - Section



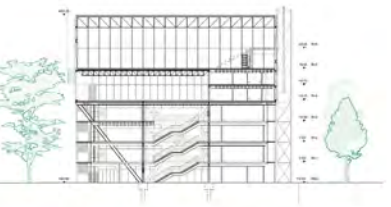
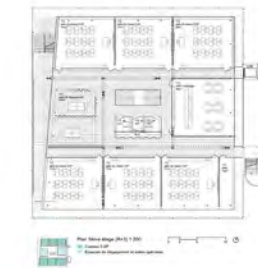
Page 14 - Section



Article dans le grilleau depuis le pari du Gazomètre



Scenarios of utilization stages type "classes"



Coupe A-A 1,200

Coupe B-B 1/200



Continuité des espaces extérieurs de récréation et de



References atmosphériques des aménagements extérieurs

Végétation de la façade ouest

Intégration subordonnée.

Collage en carton de récupération



Les tables de dégroupement sont modulaires et appropriables autant pour les formés d'enseignement hors classe que pour les parents.

// 11



10

[illegible][illegible]

Received 7 October 2019; accepted 12 November 2019

Shapiro (1984, p. 100)

A simple line drawing of a horizontal beam with a central support and a weight hanging from it.

Le simulateur teste à l'EPFL, en 2023 (fixe) et la répartition a été distribuée aux équipes.

1999

er de reconstruction dans la région : le
gare de Lausanne, pour lequel les CF



projet n°41

PHARE OUEST

Architecte
artgtech sa architectes
Lausanne

Giacometti Fabrizio
Piard Léa
Gomez Daniel
Gay Achille







projet n°42

Le manteau de soleil

Architecte
Guy Barreto architectes Sàrl
Lausanne

Guy Bastien
Barreto Eliana
Laurendeau Hervé
Thill Aurélie
Bitto Mélissa

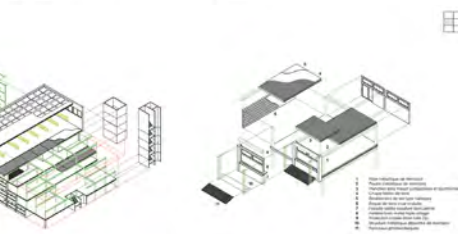
Architecte paysagiste
MG associés sàrl
Vuissens

Gabbay Pablo
Jungo Floraine

Consultant·e·s
CSD
Amadio Christine

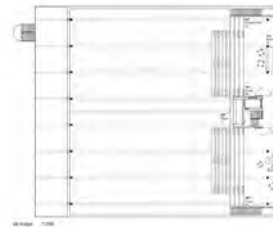
CB CONSEILS
Buchelin Christophe

MERY & BUFFO
Mazabrard Yannick



ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLER
Le manteau de soleil

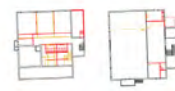
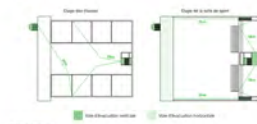
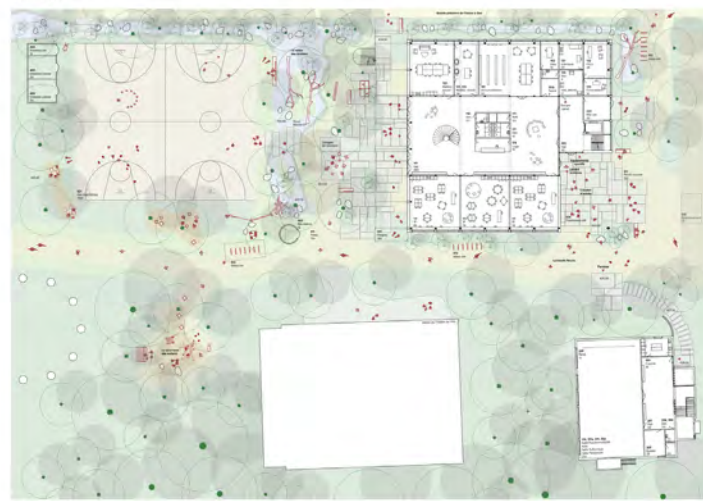
Le manteau de soirée

[illegible][illegible]

Des grevistes au bout
 Depuis son départ, les regards empressés à le voir des activistes socialistes au premier plan. Chaque jour, les défilés défilent, les manifestations se succèdent. Les slogans sont nombreux, les revendications sont claires. Les grevistes ont une grande fierté, une grande confiance en eux. Ils ont une grande confiance en eux. Ils ont une grande confiance en eux.

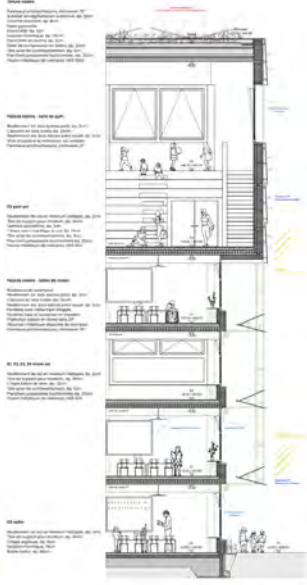
ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLET
(Le marteau de soleil)

ÉCOLE PRIMAIRE DE
Le manteau de soleil

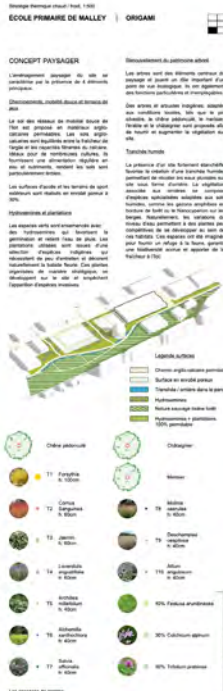


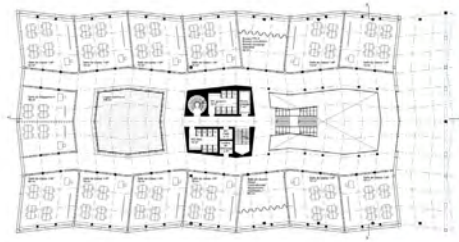
ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLER
Le manitou du soleil

ÉCOLE PRIMAIRE DE
Le manteau de soleil

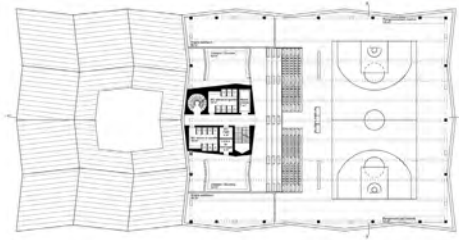


Ribeiro Ferreira Nunes João António
Zojilo Inaki

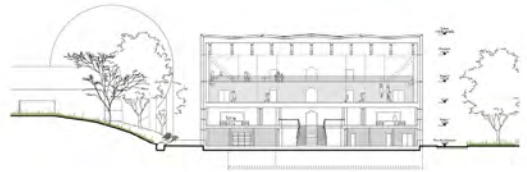




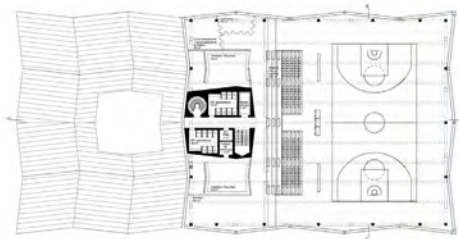
Plan étage 1, 1/200



Plan étage 2, 1/200



Coupe 0-0', 1/200



Plan étage 3, 1/200



Coupe A-A', 1/200



Figure 1/200



CONCEPT DE CONSTRUCTION

Avec une surface brute de plancher de 1740 m², l'école primaire de Malley est conçue pour accueillir environ 150 élèves. Le bâtiment est organisé en trois ailes principales, chacune avec ses propres entrées et espaces communs. Les ailes sont reliées par des passages couverts, permettant une circulation fluide et sécurisée. Les espaces extérieurs sont conçus pour favoriser les activités physiques et sociales des élèves.

La toiture est conçue pour être une extension de l'espace de vie des élèves. Elle est dotée de panneaux solaires photovoltaïques, contribuant à l'écologie de l'école. Les espaces de détente sont aménagés avec des bancs et des tables, offrant un lieu propice à la lecture et à la réflexion.

Les salles de classe sont conçues pour être flexibles, permettant d'adapter l'espace aux besoins pédagogiques. Les espaces communs sont équipés de mobilier moderne et fonctionnel, favorisant l'apprentissage collaboratif.

Le projet a été réalisé en collaboration avec les parents d'élèves et les enseignants, garantissant que l'école réponde aux besoins réels de la communauté.

Le bâtiment est conçu pour être durable et économe en énergie. Les matériaux utilisés sont de qualité et respectueux de l'environnement.

Coupe B-B', 1/200

Pour les parties extérieures, nous avons choisi des matériaux durables et faciles d'entretien. Les revêtements de sol sont conçus pour résister aux usages intensifs. Les espaces extérieurs sont aménagés avec des plantes résistantes au climat local.

EFFICACITÉ ET CONFORT MAXIMAL

Une attention particulière a été portée sur l'efficacité énergétique du bâtiment. Les fenêtres sont équipées de double vitrage, et les portes sont isolées. Les systèmes de chauffage et de refroidissement sont optimisés pour réduire la consommation d'énergie.

Le confort des élèves est une priorité. Les espaces sont bien ventilés, et la température est maintenue à un niveau optimal. Les espaces de détente sont conçus pour offrir un environnement calme et propice à l'apprentissage.

Les espaces communs sont conçus pour favoriser les interactions sociales. Les bancs et les tables sont disposés de manière à encourager le travail de groupe et la collaboration.

Le bâtiment est conçu pour être accessible à tous les élèves, y compris ceux à mobilité réduite. Les rampes et les ascenseurs sont installés conformément aux normes d'accessibilité.

Le projet a été réalisé en collaboration avec les parents d'élèves et les enseignants, garantissant que l'école réponde aux besoins réels de la communauté.

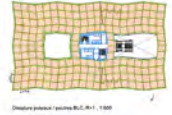
- Legende construction standard
- Matériau de revêtement de sol (MRS)
- Matériau de revêtement de sol (MRS)
- Plancher en béton B.C.
- Plancher en béton B.C.
- Plancher en béton B.C.
- Plancher en béton B.C.
- Plancher en béton B.C.
- Plancher en béton B.C.



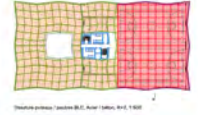
Coupe C-C', 1/200



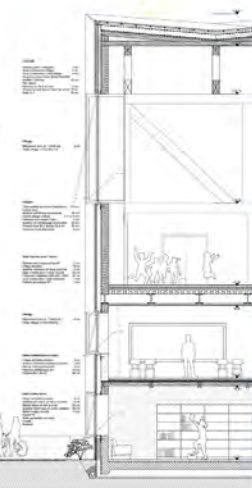
Coupe D-D', 1/200



Coupe E-E', 1/200



Coupe F-F', 1/200



Coupe G-G', 1/200



Figure 1/200



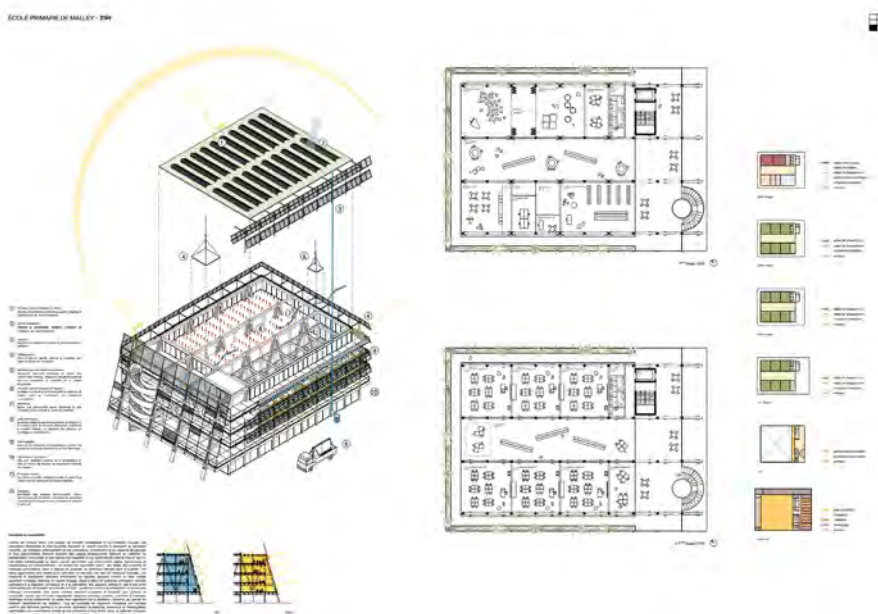
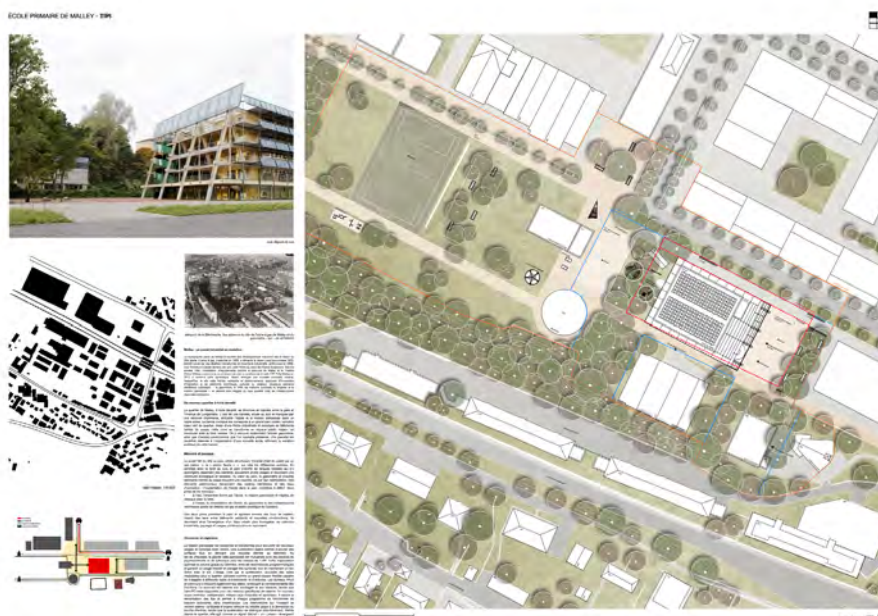
projet n°44

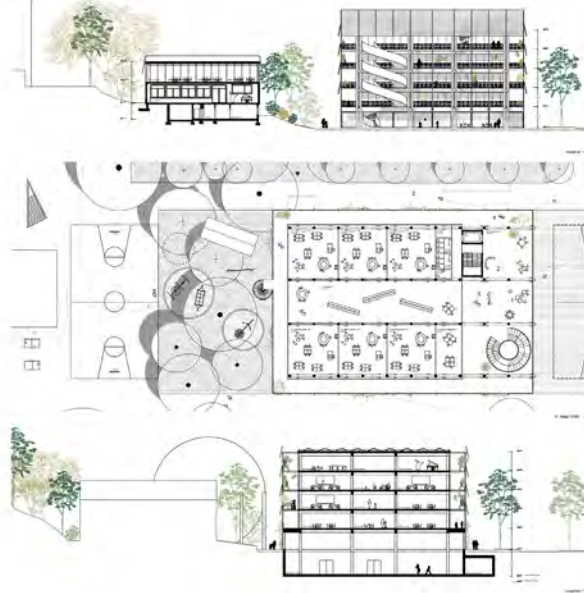
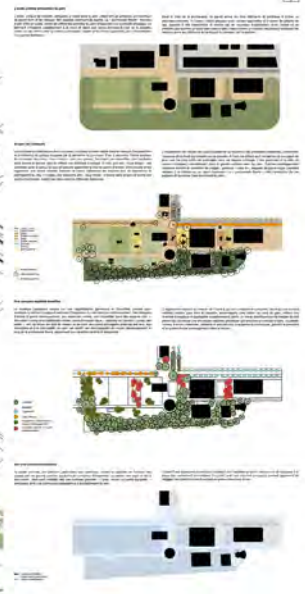
TIPI

Architecte
GNWA - Gonzalo Neri & Weck
 Architekten GmbH
 Zürich

Gonzalo Nogues Cristina
 Neri Marco
 Weck Markus
 Gustuti Anita
 Chapuy Anthony
 Lastrico Nicolo

Consultant·e·s
WaltGalmarini AG
 Meleshko Gregorij





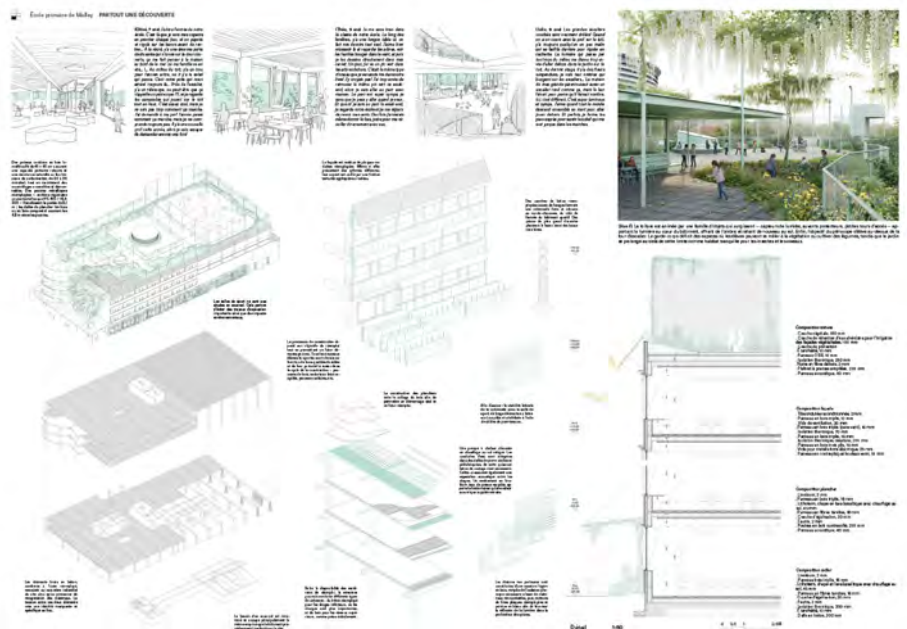
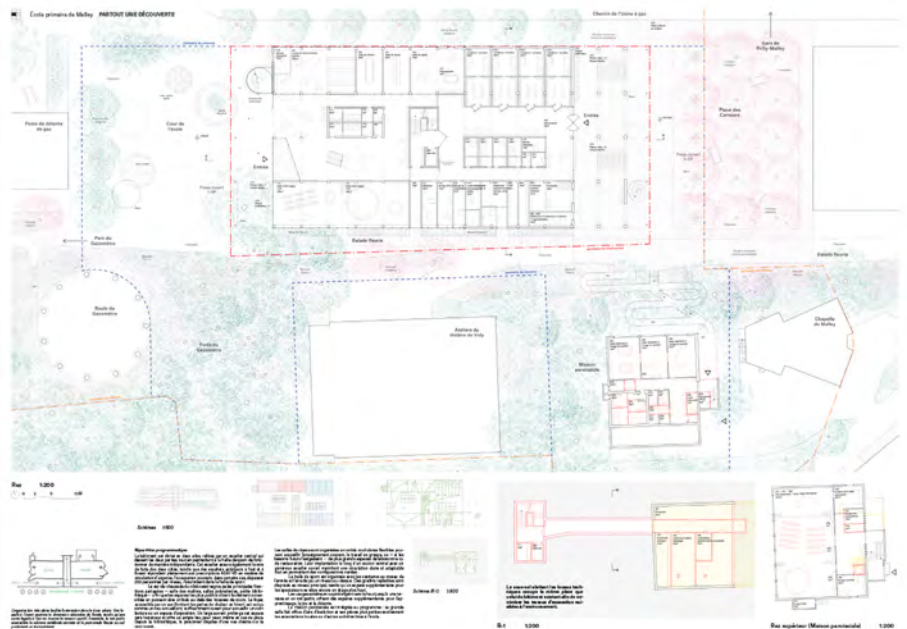


projet n°46

PARTOUT UNE DÉCOUVERTE

Architecte
Atelier Amont GmbH +
Arkitekt Jonas Løland AS
 Basel

Allen Logan
 Amont Logan
 Løland Jonas
 Roszkowski Dawid





projet n°47

COLLINE

Architecte
STUDIO IANNONE
Zürich

Iannone Gaëtan

Architecte paysagiste
Uniola AG
Genève

Posset Pascal
Scharnofske Mirjam

Consultant·e·s
Rossini AG
Zug
Lorenzo Rossini

PLANAIR
Yverdon-les-Bains
Regennass Paul

Gartenmann Engineering AG
Allorant Orianne

ISI - Ingénierie et Sécurité Incendie Sàrl
Lausanne
Memie Taib

Colline

Une école comme terrain, une topographie habillée.

Le bâtiment n'est pas un objet architectural, mais un déplacement du paysage. Un déplacement. Une descente continue qui permet de laisser respirer tout autour. Le choix de la composition n'est pas seulement formel ou fonctionnel : il est en fait un choix stratégique. Mettre d'emblée le site, et plus d'ailleurs, en évidence, plus de part pour les enfants, moins de béton en fondation. La structure est en bois, facile, naturelle, légère mais vivante. Les circulations sont ponctuellement extérieures, droites, couvertes sur le quartier.

Le programme est structuré comme une colline : le nez accueille le foyer, les classes pour les plus jeunes, les bureaux, ainsi que des espaces de rangement et de stockage. Puis viennent deux niveaux d'enseignement, chacun dédié à un type d'élève (travaux par la famille, les clubs, les associations horizontales et verticales). En toiture, une salle de sport surplombe l'ensemble - comme une place publique suspendue. Elle offre une vue panoramique, tout en laissant le pays pour d'autres usages. Sur son toit, une aire de sport tout temps protège le paysage avec l'air et dans le vent. Les terrasses du toit sont abritées par des cellules photovoltaïques semi-transparentes qui non seulement produisent de l'électricité mais décorent les façades.

Le projet est traversé par un parcours extérieur qui grimpe le long de la façade nord, une promenade éducative, sensible, partagée. Cette faïence devient une place ouverte, un espace à part entière. Chaque étage est protégé d'une manière générale et d'un point de vue du Parc du Gazon.

L'école "Colline" propose un autre récit : celui d'une architecture qui part du sol, qui se laisse habiter. Elle offre aux enfants ainsi qu'au quartier un terrain centre ouvert à tous, à partir, à regarder, à se recueillir - un paysage d'apprentissage.



Plan de situation 1:500



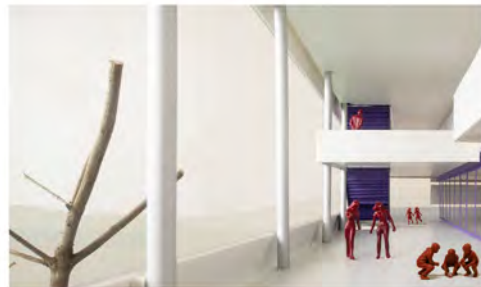
ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY



Plan du site 1:200

ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY

Colline



Ouvertures glorieuses sur le Parc du Gazon

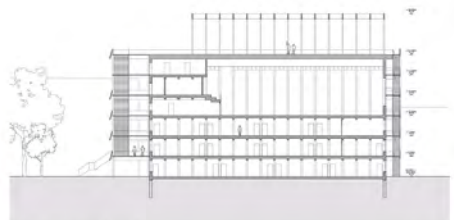


Vue depuis les gradins vers la salle de sport double



Coupe A-A 1:200

ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY



Coupe B-B 1:200

Colline

École primaire de Malley - Emma

Antécédents : Les écoles malloises ont toujours été des lieux de vie, des lieux de rencontre, des lieux de partage. Elles ont toujours été des lieux de vie, des lieux de rencontre, des lieux de partage. Elles ont toujours été des lieux de vie, des lieux de rencontre, des lieux de partage.

Aménagement extérieur : Le terrain de jeu est un espace de vie, un espace de rencontre, un espace de partage. Il est un espace de vie, un espace de rencontre, un espace de partage. Il est un espace de vie, un espace de rencontre, un espace de partage.



Structure intérieure : La structure intérieure est conçue pour être un espace de vie, un espace de rencontre, un espace de partage. Elle est un espace de vie, un espace de rencontre, un espace de partage. Elle est un espace de vie, un espace de rencontre, un espace de partage.

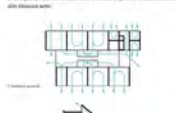
Structure extérieure : La structure extérieure est conçue pour être un espace de vie, un espace de rencontre, un espace de partage. Elle est un espace de vie, un espace de rencontre, un espace de partage. Elle est un espace de vie, un espace de rencontre, un espace de partage.



Objectifs éducatifs : Les objectifs éducatifs sont de permettre à tous les enfants d'apprendre, de se développer, de se réaliser. Ils sont des objectifs éducatifs, des objectifs éducatifs, des objectifs éducatifs. Ils sont des objectifs éducatifs, des objectifs éducatifs, des objectifs éducatifs.



Objectifs éducatifs : Les objectifs éducatifs sont de permettre à tous les enfants d'apprendre, de se développer, de se réaliser. Ils sont des objectifs éducatifs, des objectifs éducatifs, des objectifs éducatifs. Ils sont des objectifs éducatifs, des objectifs éducatifs, des objectifs éducatifs.



Objectifs éducatifs : Les objectifs éducatifs sont de permettre à tous les enfants d'apprendre, de se développer, de se réaliser. Ils sont des objectifs éducatifs, des objectifs éducatifs, des objectifs éducatifs. Ils sont des objectifs éducatifs, des objectifs éducatifs, des objectifs éducatifs.



École primaire de Malley - Emma

École primaire de Malley - Emma

Composants de la section	Surface
Section 1	100 m ²
Section 2	100 m ²
Section 3	100 m ²
Section 4	100 m ²
Section 5	100 m ²
Section 6	100 m ²
Section 7	100 m ²
Section 8	100 m ²
Section 9	100 m ²
Section 10	100 m ²
Section 11	100 m ²
Section 12	100 m ²
Section 13	100 m ²
Section 14	100 m ²
Section 15	100 m ²
Section 16	100 m ²
Section 17	100 m ²
Section 18	100 m ²
Section 19	100 m ²
Section 20	100 m ²
Section 21	100 m ²
Section 22	100 m ²
Section 23	100 m ²
Section 24	100 m ²
Section 25	100 m ²
Section 26	100 m ²
Section 27	100 m ²
Section 28	100 m ²
Section 29	100 m ²
Section 30	100 m ²
Section 31	100 m ²
Section 32	100 m ²
Section 33	100 m ²
Section 34	100 m ²
Section 35	100 m ²
Section 36	100 m ²
Section 37	100 m ²
Section 38	100 m ²
Section 39	100 m ²
Section 40	100 m ²
Section 41	100 m ²
Section 42	100 m ²
Section 43	100 m ²
Section 44	100 m ²
Section 45	100 m ²
Section 46	100 m ²
Section 47	100 m ²
Section 48	100 m ²
Section 49	100 m ²
Section 50	100 m ²
Section 51	100 m ²
Section 52	100 m ²
Section 53	100 m ²
Section 54	100 m ²
Section 55	100 m ²
Section 56	100 m ²
Section 57	100 m ²
Section 58	100 m ²
Section 59	100 m ²
Section 60	100 m ²
Section 61	100 m ²
Section 62	100 m ²
Section 63	100 m ²
Section 64	100 m ²
Section 65	100 m ²
Section 66	100 m ²
Section 67	100 m ²
Section 68	100 m ²
Section 69	100 m ²
Section 70	100 m ²
Section 71	100 m ²
Section 72	100 m ²
Section 73	100 m ²
Section 74	100 m ²
Section 75	100 m ²
Section 76	100 m ²
Section 77	100 m ²
Section 78	100 m ²
Section 79	100 m ²
Section 80	100 m ²
Section 81	100 m ²
Section 82	100 m ²
Section 83	100 m ²
Section 84	100 m ²
Section 85	100 m ²
Section 86	100 m ²
Section 87	100 m ²
Section 88	100 m ²
Section 89	100 m ²
Section 90	100 m ²
Section 91	100 m ²
Section 92	100 m ²
Section 93	100 m ²
Section 94	100 m ²
Section 95	100 m ²
Section 96	100 m ²
Section 97	100 m ²
Section 98	100 m ²
Section 99	100 m ²
Section 100	100 m ²

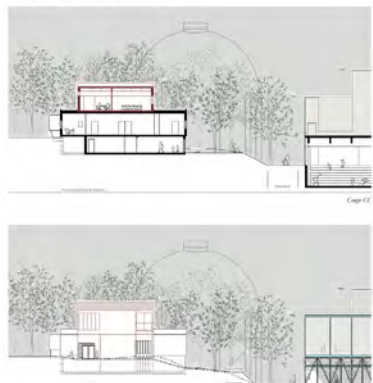


École primaire de Malley - Emma



École primaire de Malley - Emma

École primaire de Malley - Emma



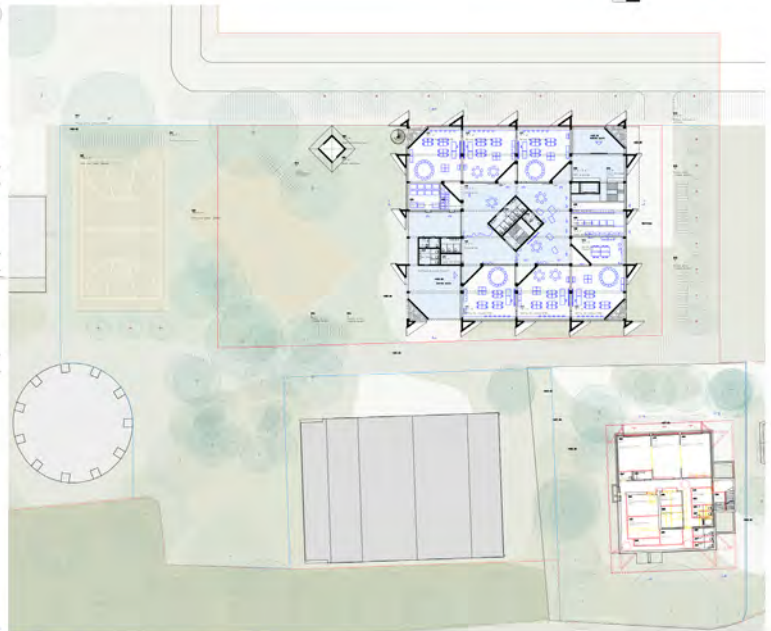
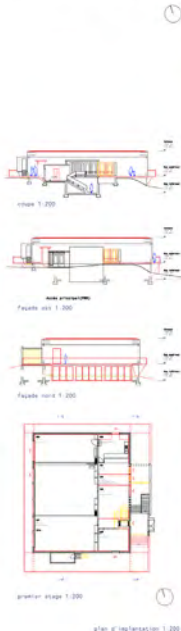
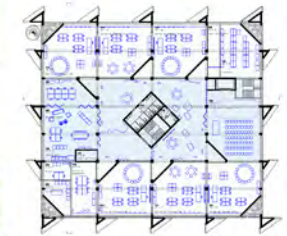
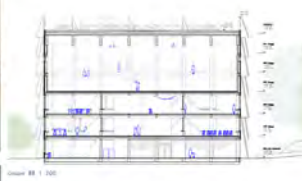
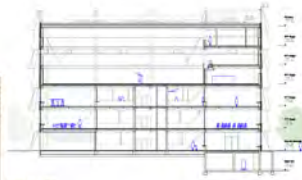
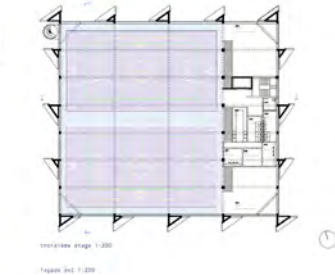
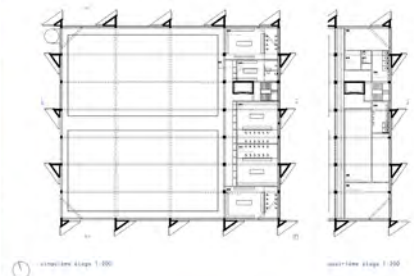
École primaire de Malley - Emma



École primaire de Malley - Emma



École primaire de Malley - Emma





projet n°50

PLUS

Architecte
Cabinet Fanny Noël et Diogo
Lopes Architectes Sàrl
Genève

Lopes Diogo
Noël Fanny
Ahuja Varun
Pirabakaran Dilaxshan

Architecte paysagiste
Studio Céline Baumann
Basel

Céline Baumann
Smoter Magdalena



PLUS ECOLE PRIMAIRE DE MALLEY

RETENIR ET ACTIVER UN POTENTIEL LATENT
Le projet de l'école primaire de Malley a été initié par le conseil d'un groupe privé immobilier. L'objectif principal est de créer un espace éducatif et récréatif qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant. Le site est caractérisé par une topographie variée, des arbres matures et une proximité avec des zones résidentielles. Les architectes ont cherché à maximiser ces atouts tout en répondant aux besoins fonctionnels d'une école primaire.

1. Préserver le potentiel latent et maximiser la surface végétale
Le projet de l'école primaire de Malley a été initié par le conseil d'un groupe privé immobilier. L'objectif principal est de créer un espace éducatif et récréatif qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant. Le site est caractérisé par une topographie variée, des arbres matures et une proximité avec des zones résidentielles. Les architectes ont cherché à maximiser ces atouts tout en répondant aux besoins fonctionnels d'une école primaire.

2. Créer le lien entre le site et le quartier
Le projet de l'école primaire de Malley a été initié par le conseil d'un groupe privé immobilier. L'objectif principal est de créer un espace éducatif et récréatif qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant. Le site est caractérisé par une topographie variée, des arbres matures et une proximité avec des zones résidentielles. Les architectes ont cherché à maximiser ces atouts tout en répondant aux besoins fonctionnels d'une école primaire.



PLUS ECOLE PRIMAIRE DE MALLEY

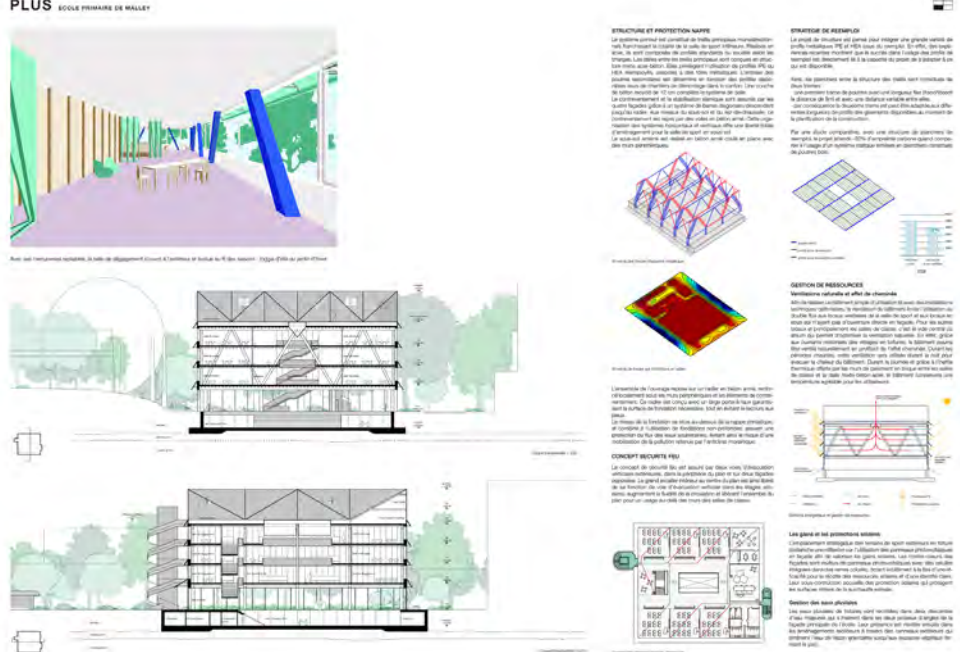
CONCEPT PRINCIPAL
L'objectif principal du projet est de créer un espace éducatif et récréatif qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant. Le site est caractérisé par une topographie variée, des arbres matures et une proximité avec des zones résidentielles. Les architectes ont cherché à maximiser ces atouts tout en répondant aux besoins fonctionnels d'une école primaire.

3. Créer le lien entre le site et le quartier
Le projet de l'école primaire de Malley a été initié par le conseil d'un groupe privé immobilier. L'objectif principal est de créer un espace éducatif et récréatif qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant. Le site est caractérisé par une topographie variée, des arbres matures et une proximité avec des zones résidentielles. Les architectes ont cherché à maximiser ces atouts tout en répondant aux besoins fonctionnels d'une école primaire.



PLUS ECOLE PRIMAIRE DE MALLEY

CONCEPT PRINCIPAL
L'objectif principal du projet est de créer un espace éducatif et récréatif qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant. Le site est caractérisé par une topographie variée, des arbres matures et une proximité avec des zones résidentielles. Les architectes ont cherché à maximiser ces atouts tout en répondant aux besoins fonctionnels d'une école primaire.



PLUS ECOLE PRIMAIRE DE MALLEY

CONCEPT PRINCIPAL
L'objectif principal du projet est de créer un espace éducatif et récréatif qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant. Le site est caractérisé par une topographie variée, des arbres matures et une proximité avec des zones résidentielles. Les architectes ont cherché à maximiser ces atouts tout en répondant aux besoins fonctionnels d'une école primaire.



Le projet scolaire d'aujourd'hui est une véritable synthèse de la tradition et de l'innovation. La tradition est une référence à la fois à l'architecture et à l'urbanisme. L'innovation est une référence à la fois à l'architecture et à l'urbanisme. Le projet scolaire d'aujourd'hui est une véritable synthèse de la tradition et de l'innovation.

DESIGNER DE COULEURS D'AVANCE
Plus qu'un simple bâtiment scolaire, la nouvelle construction est un véritable espace de vie. Elle est conçue pour être un lieu de rencontre, de partage et de découverte. Elle est conçue pour être un lieu de vie.

DESIGNER DE COULEURS D'AVANCE
Plus qu'un simple bâtiment scolaire, la nouvelle construction est un véritable espace de vie. Elle est conçue pour être un lieu de rencontre, de partage et de découverte. Elle est conçue pour être un lieu de vie.

DESIGNER DE COULEURS D'AVANCE
Plus qu'un simple bâtiment scolaire, la nouvelle construction est un véritable espace de vie. Elle est conçue pour être un lieu de rencontre, de partage et de découverte. Elle est conçue pour être un lieu de vie.



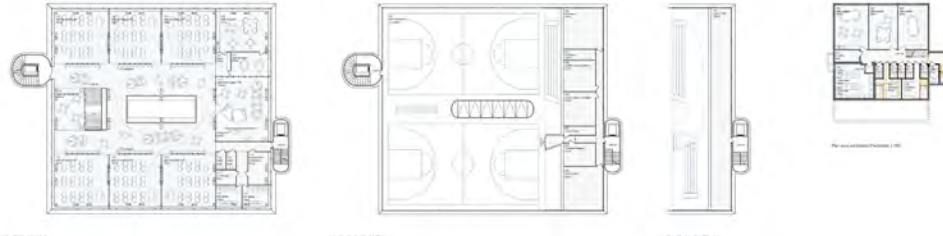
Vue aérienne de l'école primaire de Malley.



Intérieur de l'école primaire de Malley.



Intérieur de l'école primaire de Malley.



Plan de l'école primaire de Malley.



Section de l'école primaire de Malley.



Section de l'école primaire de Malley.

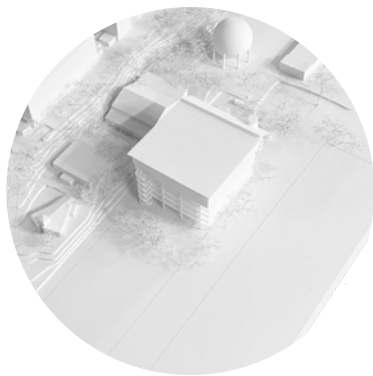


Section de l'école primaire de Malley.



Section de l'école primaire de Malley.

HÉTÉROGÉNÉITÉ CONSTRUCTIVE	
Le projet de l'école primaire de Malley est une véritable synthèse de la tradition et de l'innovation. La tradition est une référence à la fois à l'architecture et à l'urbanisme. L'innovation est une référence à la fois à l'architecture et à l'urbanisme.	
PLANCHER TOUTE ACCESSIBLE	
épaisseur du plancher	20 cm
épaisseur du revêtement	20 cm
épaisseur du revêtement	20 cm
épaisseur du revêtement	20 cm
épaisseur du revêtement	20 cm
épaisseur du revêtement	20 cm
épaisseur du revêtement	20 cm
épaisseur du revêtement	20 cm
épaisseur du revêtement	20 cm
épaisseur du revêtement	20 cm
PLANCHER ENGES	
épaisseur du plancher	20 cm
épaisseur du revêtement	20 cm
épaisseur du revêtement	20 cm
épaisseur du revêtement	20 cm
épaisseur du revêtement	20 cm
épaisseur du revêtement	20 cm
épaisseur du revêtement	20 cm
épaisseur du revêtement	20 cm
épaisseur du revêtement	20 cm
épaisseur du revêtement	20 cm
PLANCHER ENGES	
épaisseur du plancher	20 cm
épaisseur du revêtement	20 cm
épaisseur du revêtement	20 cm
épaisseur du revêtement	20 cm
épaisseur du revêtement	20 cm
épaisseur du revêtement	20 cm
épaisseur du revêtement	20 cm
épaisseur du revêtement	20 cm
épaisseur du revêtement	20 cm
épaisseur du revêtement	20 cm



projet n°51

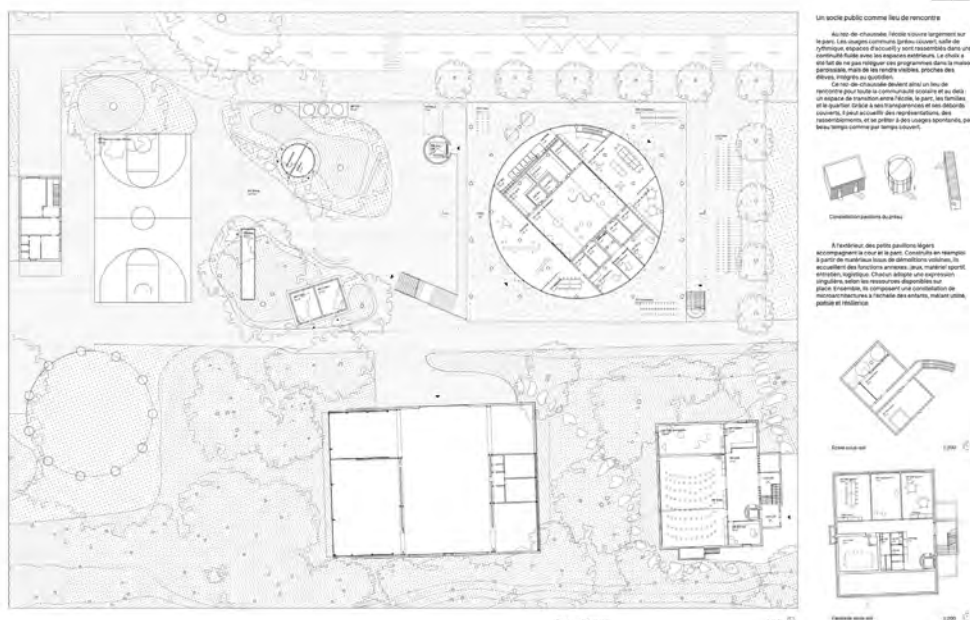
CONTRETYPE

Architecte
Alejandra Alonso Esteve
Matthieu Brasebin El
Elisabeth Terrisse de Botton
Joan Massagué Sánchez
Genève

ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY CONTRETYPE



ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY CONTRETYPE



ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY CONTRETYPE



Un climat pour apprendre

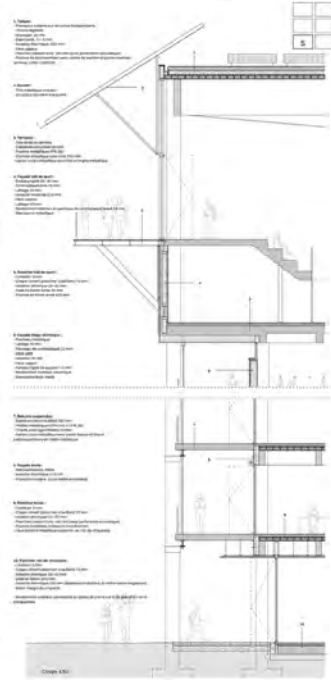
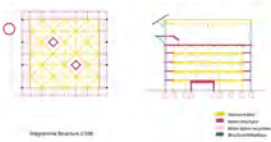
Plus que d'être un lieu d'apprentissage, l'école doit être un lieu de vie. Elle doit être un lieu où les enfants peuvent apprendre à vivre ensemble, à respecter les autres, à respecter l'environnement. Elle doit être un lieu où les enfants peuvent apprendre à vivre ensemble, à respecter les autres, à respecter l'environnement.

Deux structures en cohabitation

Le bâtiment est conçu pour être accessible à tous. Le bâtiment est conçu pour être accessible à tous. Le bâtiment est conçu pour être accessible à tous. Le bâtiment est conçu pour être accessible à tous. Le bâtiment est conçu pour être accessible à tous.

Un hôpital technique

Le bâtiment est conçu pour être accessible à tous. Le bâtiment est conçu pour être accessible à tous. Le bâtiment est conçu pour être accessible à tous. Le bâtiment est conçu pour être accessible à tous. Le bâtiment est conçu pour être accessible à tous.



Contretype

NOM PROJET

1. Cliché négatif inversé.

2. Reproduction obtenue à partir du type.



Contretype n'est pas une école comme les autres. C'est une proposition qui s'appuie sur les typologies existantes pour en proposer une lecture à l'envers, une version renversée, pensée à partir du site, du climat, et des usages contemporains. Dans ce projet, deux genres principaux innovent cette inversion. D'abord, les circulations ne sont plus un noyau central, mais deviennent un anneau extérieur, en relation directe avec le paysage.

Ensuite, la salle de sport, traditionnellement semi-enterrée, est ici placée au sommet du bâtiment, en belvédère, comme un couronnement actif de l'école.

Ces choix typologiques forts donnent naissance à un bâtiment vertical, compact et fiable, qui dialogue avec les éléments emblématiques du site : la forêt, les cèdres, le parc, et la silhouette du Gasomètre.

Un volume compact, enraciné et perméable

Implantée au pied d'un bâtiment existant, l'école se tient en belvédère et de la forêt. Ce positionnement offre un espace d'observation et de dialogue avec le paysage existant. Les volumes sont conçus pour être ouverts et perméables, permettant une circulation fluide et une relation directe avec le site.

Un site riche d'espaces partagés

Au-delà du bâtiment, le projet s'inscrit dans une lecture fine du territoire. L'école devient une entité comme un autre, s'inscrivant dans le tissu urbain existant. Les espaces partagés sont conçus pour être ouverts et perméables, permettant une circulation fluide et une relation directe avec le site.



Une école ouverte, visible et connectée

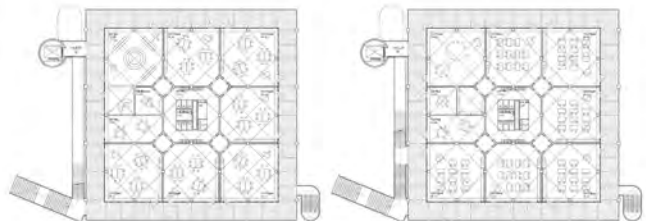
Plutôt qu'un cloisonnement, le projet propose une structure ouverte, transparente et visible. Les volumes sont conçus pour être ouverts et perméables, permettant une circulation fluide et une relation directe avec le site.

Une structure ouverte et visible



Un plan clair, structuré et évolutif

L'école se dépose selon un principe de grille régulière à mailles carrées, inspirée du Modul 5. Ce plan simple mais précis permet au bâtiment de s'adapter à l'évolution des besoins, à l'expansion du site et à la croissance de la population. Le plan est conçu pour être évolutif et adaptable.

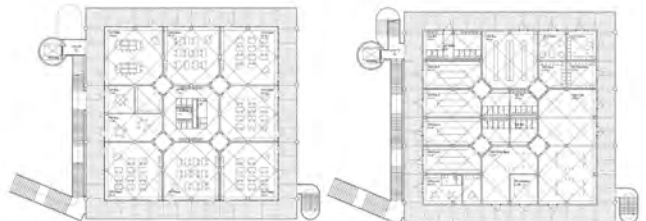


Plan Niveau 0

1:200

Plan Niveau 1

1:200



Plan Niveau 2

1:200

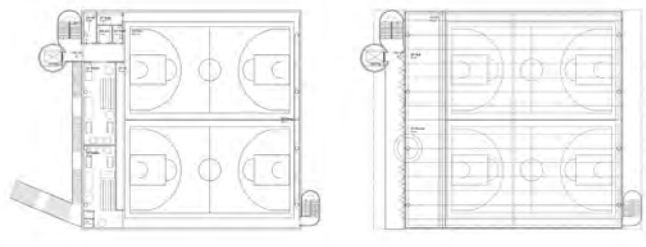
Plan Niveau 3

1:200



Une couronne sportive en dialogue avec le paysage

Tout en haut du bâtiment, la salle de sport est pensée comme un belvédère et dépasse la couronne sportive. Cette position permet une vue d'ensemble sur le site et une relation directe avec le paysage existant. Les volumes sont conçus pour être ouverts et perméables, permettant une circulation fluide et une relation directe avec le site.

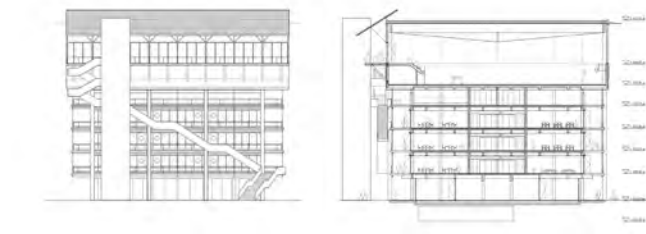


Plan Niveau 4

1:200

Plan Niveau 5

1:200

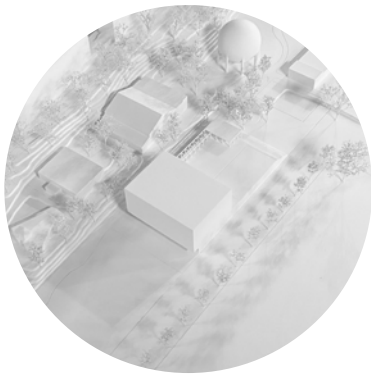


Plan Niveau 6

1:200

Plan Niveau 7

1:200



projet n°53

cosmo

Architecte
Aalai Studio GmbH
Zürich

Mojdeh Aalai

ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY cosmo



Dessiné architectural

Dans le cadre d'un projet d'investissement, la nouvelle école d'élémentaire sera construite à Malley, quartier résidentiel existant, au sud-est de la ville de Lausanne. Le site est situé dans la zone d'habitat collectif et est entouré par un tissu urbain dense. Le projet vise à créer un espace éducatif moderne et accueillant, adapté aux besoins de la communauté locale.

Le projet s'inscrit dans une démarche d'architecture durable, visant à réduire l'impact environnemental de l'édifice. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur qualité et leur durabilité, et les systèmes de chauffage et de refroidissement sont conçus pour optimiser l'efficacité énergétique.

Le projet s'inscrit également dans une démarche sociale, visant à créer un espace éducatif ouvert à la communauté. Des espaces communs et des zones de rencontre sont prévus pour favoriser les interactions entre les élèves et les habitants du quartier.

Le projet s'inscrit enfin dans une démarche culturelle, visant à créer un espace éducatif qui reflète la diversité de la communauté. Des espaces dédiés à l'art et à la culture sont prévus pour encourager l'expression créative des élèves.

Le projet s'inscrit également dans une démarche technique, visant à créer un espace éducatif qui soit sûr et durable. Des normes strictes de construction sont appliquées pour garantir la qualité et la longévité de l'édifice.

Dessiné organisationnel et fonctionnel

L'organisation spatiale de l'école est conçue pour répondre aux besoins fonctionnels de l'enseignement primaire. Les espaces sont agencés de manière à favoriser la circulation des élèves et des enseignants, tout en offrant des zones de repos et de détente.

Le projet s'inscrit également dans une démarche organisationnelle, visant à créer un espace éducatif qui soit flexible et adaptable. Des espaces modulables sont prévus pour permettre d'adapter l'organisation de l'enseignement aux besoins de la communauté.

Le projet s'inscrit enfin dans une démarche technique, visant à créer un espace éducatif qui soit sûr et durable. Des normes strictes de construction sont appliquées pour garantir la qualité et la longévité de l'édifice.

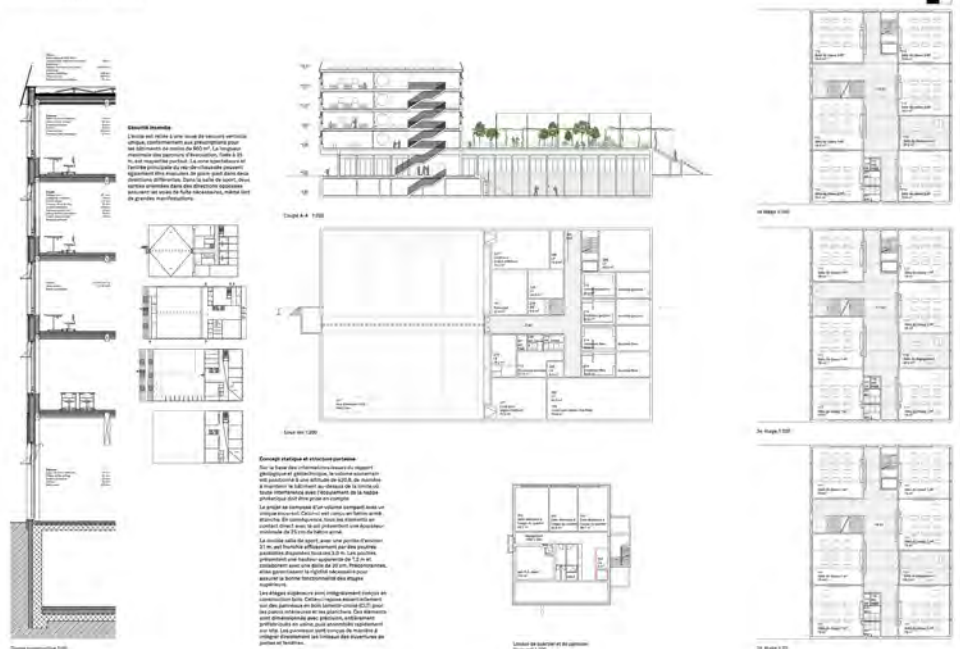
Le même schéma d'organisation représente également les autres écoles de Malley, montrant la cohérence de l'ensemble du quartier.



ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY cosmo



ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY cosmo



Identique : une circulation spectreuse, éblouie sur trois états, traverse toutes les salles de classe. Ces espaces, étrangement proportionnés et saturés d'un double éclairage, couvrent également les vestiaires, des lieux de séjour et des salles, et offrent une grande flexibilité d'usage.

Le concept de sécurité incendie, représenté sur une carte d'escalier indépendante, permet de libérer l'usage des couloirs et de l'ascenseur principal, qui peuvent ainsi être aménagés et appropriés par les élèves.

Les sillons de TP à GP sont regroupés dans les deux premiers stades ectaires, tandis que les plus légers de GP-GP occupent le dernier coteau. Les sillons de débagement sont répartis par les trois niveaux ectaires, et une seule division se trouve à l'étage en relation directe avec la tarrière.

Équipement sportivité

La salle de sport double peut être dessinée, lors de grandes manifestations, par le vaste hall d'entrée où se trouvent également la buvette et les vestiaires, mais aussi distinctement depuis l'extérieur, au niveau du rez-de-chaussée, à proximité immédiate des gradins fixes et mobiles. Cette double accessibilité permet une adaptation claire des différents usages.

Les vestiaires et les salles de sport disposent également d'un accès indépendant, menant directement une utilisation autonome par les scolaires sportifs, en dehors du fonctionnement scolaire. Dans le même esprit, la salle de rythmique peut fonctionner de manière indépendante avec ses propres vestiaires et locaux de stockage, ou être connectée directement au hall d'entrée.

Tous les usages sont reliés par un itinéraire unique, également utilisable par les personnes en situation de handicap. En cas d'occupation de la salle par plus de 100 personnes, deux issues de secours distinctes permettant une évacuation directe vers l'extérieur ; de plus, la zone spectateurs bénéficie de deux sorties de plein pied. Les installations sportives antérieures complètent l'offre, au service des élèves. Des associations apportent et des habitants du quartier.

Levance de quartier et de paroisse
Par suite de durabilité, les interventions dans la maison paroissiale se limitent au strict nécessaire. Les structures existantes sont préservées et valorisées, seuls un ascenseur et des sanitaires accessoires (WC, PMS) sont ajoutés, et l'ensemble est adapté pour être sans souci.

Aménagement extérieur

L'espace extérieur compris dans le périmètre de réflexion et de concours possible, grâce à son riche couvert arboré, à sa topographie et à la présence de la géométrie, une identité propre et singulière qu'il s'agit de préserver et de renforcer. Cette ambition se traduit par l'implémentation prioritaire du nouveau bâtiment scolaire, afin d'inscrire dans l'avenir

La terrasse, par son large encadrement et ses gradins irréguliers – tous de hauteur et de largeur – établit une transition entre la nature spontanée à l'ouest et l'urbanité grandissante à l'est. On y trouve à la fois des éléments végétalisés, grilles grimpantes sur pergolas, arbutus, arbres en bûche et des composantes urbaines intégrées dans le parc : aire jeux temps, aires de jeux et de sport, aires qui

• un terrain tous temps et un préau couvert par-dessus

- un grand parterre arboré et ombragé, avec des allées, des arcs de jeu et une aire jeux tamisée adossée à l'escalier monumental,
- un réseau de cheminements organiques reliant les différents espaces sportifs, de détente et le nouveau jardin pédagogique, avec des connexions récurrentes à la Grande Tour.

L'aire engazonnée se situe au cœur de la vaste pelouse du parc du Baumain, jouant visuellement le rôle de sprint.

Dans une logique de durabilité, la perméabilité, des sols est privilégiée. Hormis l'aire tous temps, toutes les surfaces seront drainantes. Les allées et parvis seront réalisés en revêtement stabilisé. Sur la fondation, le présoil pourra être équipé de pavés drainants, capables de retenir et restituer l'eau, favorisant ainsi l'engazonnement selon le principe du la ville éponge.

Chaque action s'inscrit dans une vision globale, équilibrée.

chaque année bénéficiaires d'une couverture végétale permettant l'infiltration de l'eau et réduisant sa circulation. Seules des essences locales, à fort indice de bio-diversité, seront plantées. Tous les arbres existants sont préservés et enrichis par des plantations complémentaires d'arbres climatiques.

Structure, construction et expression architecturale
Le nouveau bâtiment est conçu comme une construction bois, à l'exception des fondations et des noyaux porteurs assurant le confortement. À l'intérieur, une trame structurelle régulière de poutres isométriques permet une grande liberté d'aménagement et une adaptabilité maximale des espaces dans le temps.

La façade ventilée en bois utilise des assemblages locaux de matériaux, ce qui permet de réduire l'empreinte écologique du bâtiment.

La protection solaire extérieure, assurée par des stores à projection, filtre la lumière tout en préservant les vues sur l'extérieur. Jusqu'alors en rôle actif dans le confort lumineux et thermique des espaces intérieurs.

Médecine

L'occupation dans le plan d'affectation permet de libérer la quasi-totalité des espaces extérieurs occupés de toute circulation automobile. Seule la chaussée de l'avenue à gabarit normal est à une jonction avec la route, l'autoroute adjacente de la chaussée par un trottoir.

Le parvis et l'ensemble des espaces extérieurs sont entièrement dépourvus de encombrements avec le trafic individuel motorisé. La seule exception concerne la desserte de l'édifice du théâtre via

Au-delà des formalités, la foliole fleurie est exclusivement réservée aux pilonniers et à la mobilité florale.

Les déplacements verticaux et latéraux sont donc stationnaires et prépondérants des accords. ■

organiques et provient de l'ensemble des efforts de l'entreprise principale et de l'ensemble des efforts de la filiale. La seule part dédiée aux organes et aux personnes est dédiée à l'entreprise principale, directement ou indirectement.



100 Images 1.jpg



February 1998



Palawan Queen Noddy



Example 3.1.10



Keywords: child sexual abuse; disclosure; self-blame



projet n°54

Bob Malley 2

Architecte
PONT12 architectes SA
Chavannes-près-Renens

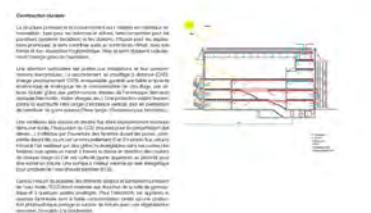
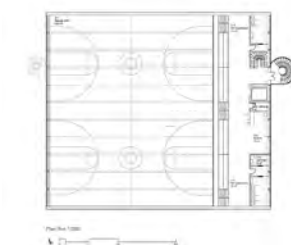
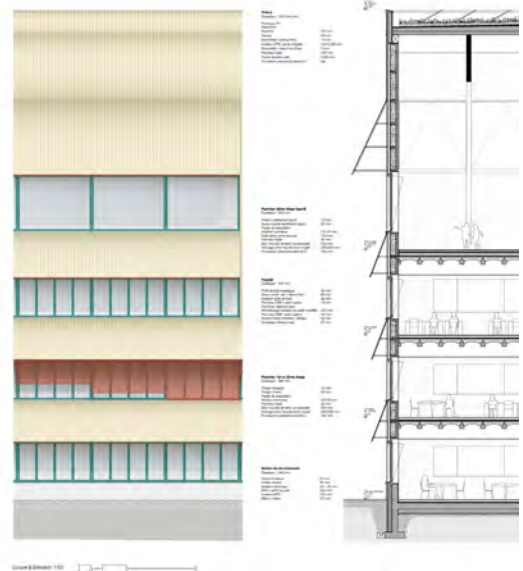
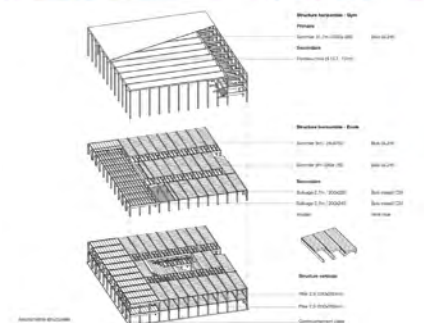
Hahne Antoine
Gujja Serayu
Baquay Alexandre
Bishop William
Sebastian Yoann
Zakharova Mariia

Architecte paysagiste
Interval Paysage
Chavannes-près-Renens

Caviale Agathe
Riethmann Judith

Consultant·e·s
Timbatec
Lips Laura Marie
Maître Johann







Plan Rez +1, 1/200



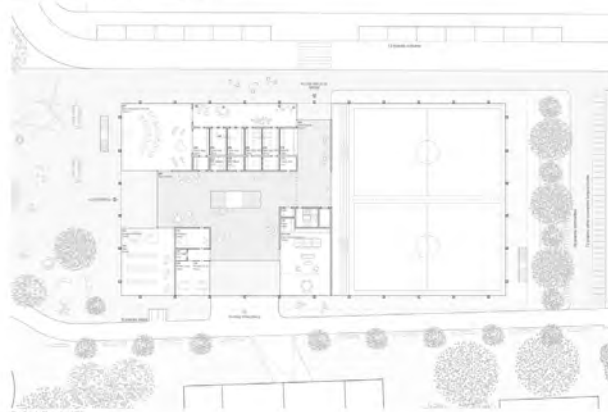
coupe transversale, 1/200



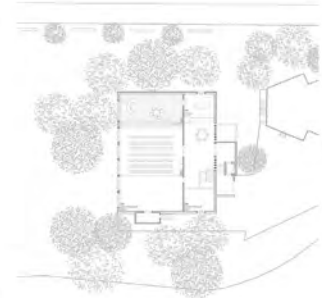
Plan Rez +1, 1/200



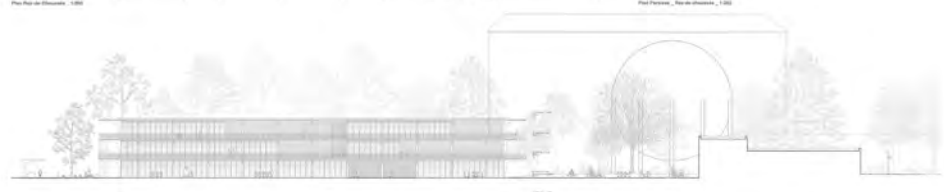
coupe longitudinale, 1/200



Plan Rez de Chaussée, 1/500



Plan Terrasse, Rez de Chaussée, 1/500



élévation sud, 1/200



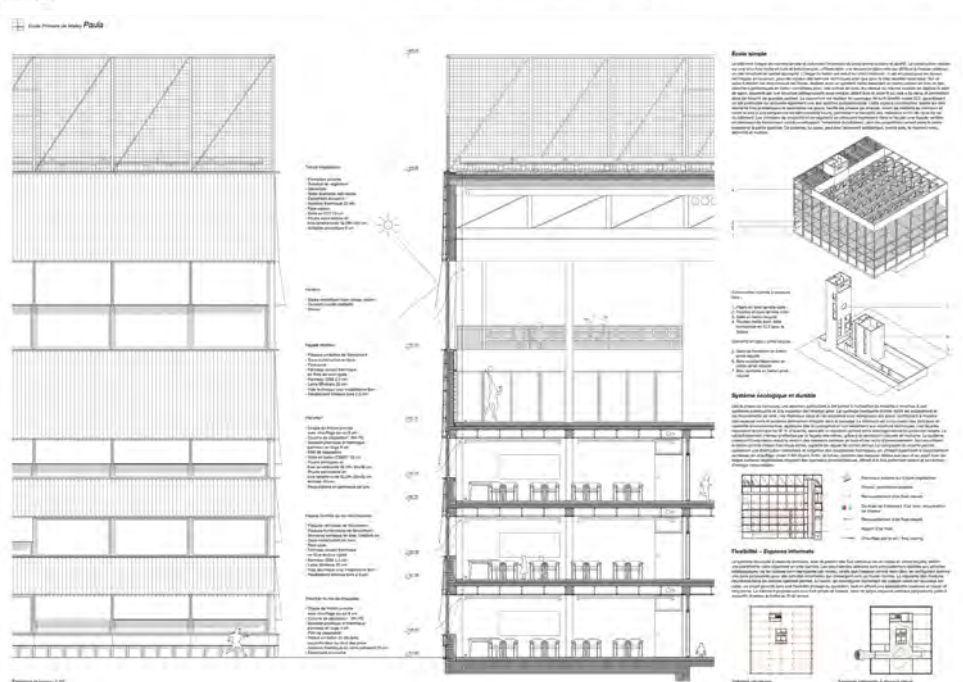
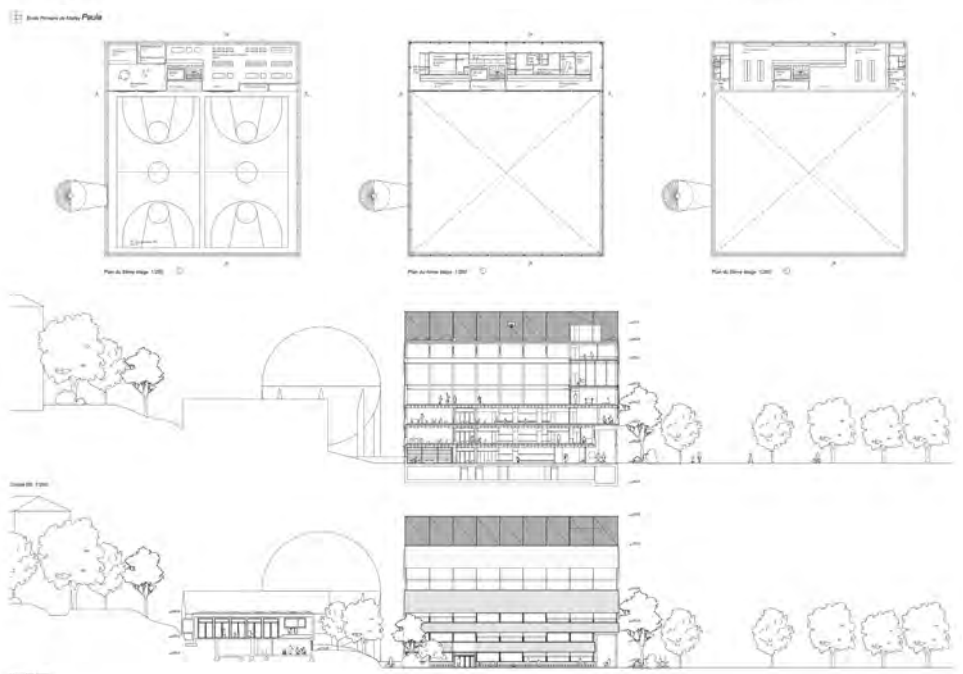
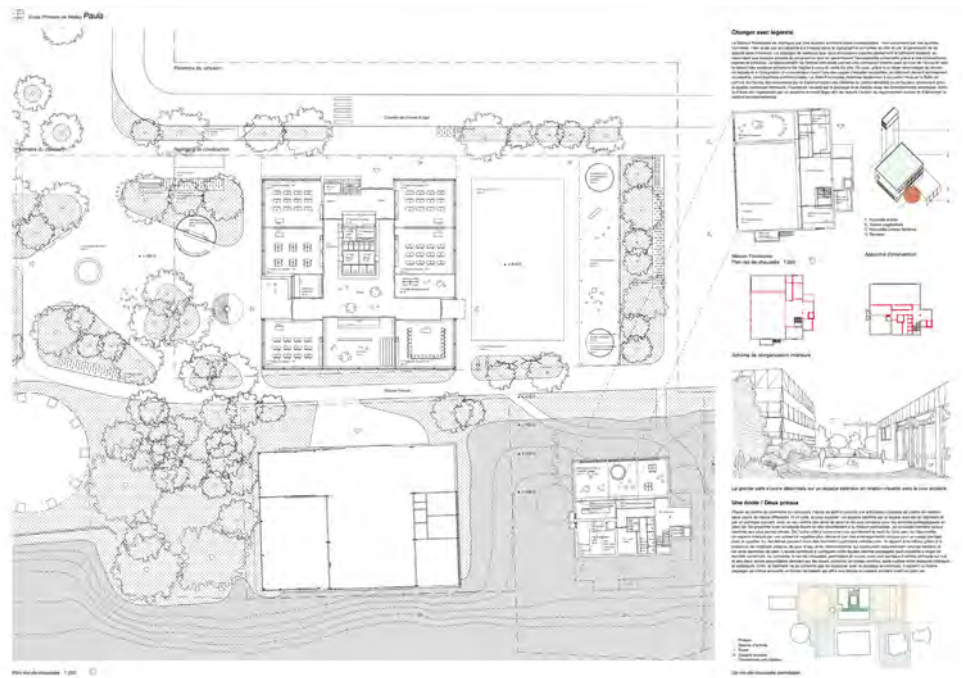
Plan sous sol, 1/200



Plan sous sol, 1/200



coupe longitudinale, 1/200





projet n°57

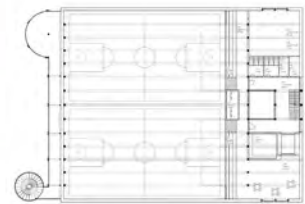
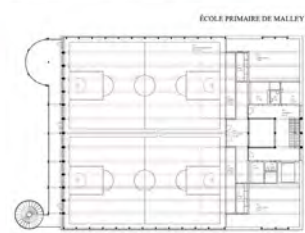
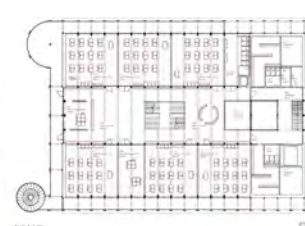
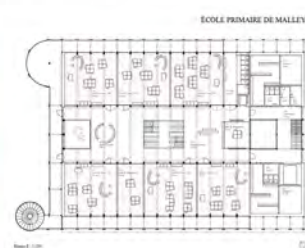
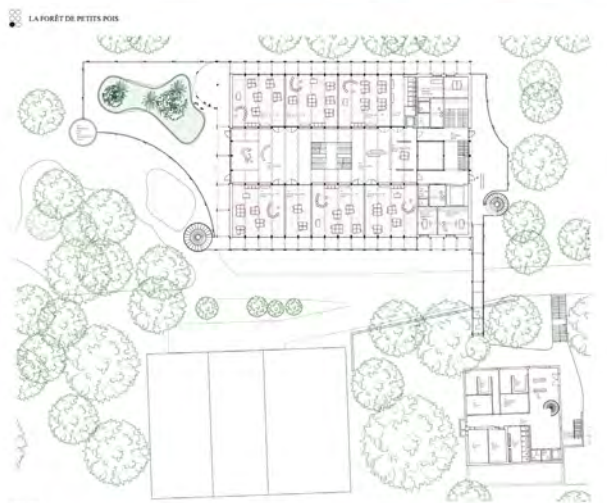
LA FORÊT DE PETITS POIS

Architecte
MHPM Architectes
Fribourg

Huck Marie
Mencacci Pierre
Collomb Maud
Crevoisier Pierre
Gobet Juliette
Paolucci Massimo
Schaller Martial

Architecte paysagiste
Pascal Heyraud sàrl
Neuchâtel
Heyraud Pascal

Consultant·e·s
Dorthe Jacques





Site plan



Elevation



Photographie de la nuit



Section



Section

Direction des études de paysage - Marseille

Les études de paysage ont été réalisées par l'agence d'architecture et de paysage de Marseille, en collaboration avec l'architecte. Elles ont permis de définir le cadre paysager du projet, en tenant compte des caractéristiques du site et des enjeux de développement durable.



Section



Intérieur



Section



Section

Zone urbaine - Marseille et Baux

Le projet s'inscrit dans le cadre d'un développement urbain durable, en tenant compte des enjeux de développement durable et des caractéristiques du site. Le projet vise à créer un environnement de qualité, en favorisant la mixité sociale et la mixité d'usage.



Site plan



Section



Section



Section



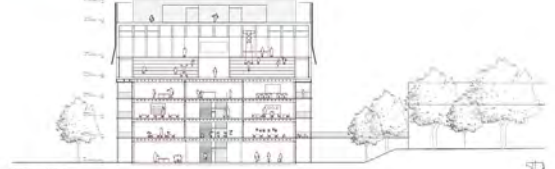
Section



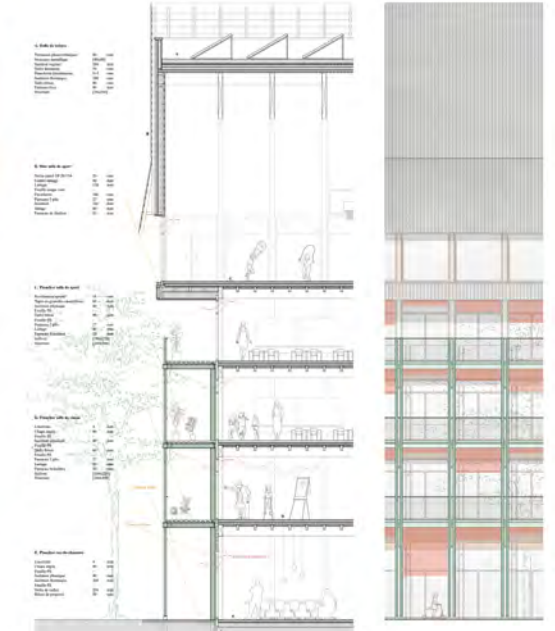
Elevation



Elevation



Elevation



Section



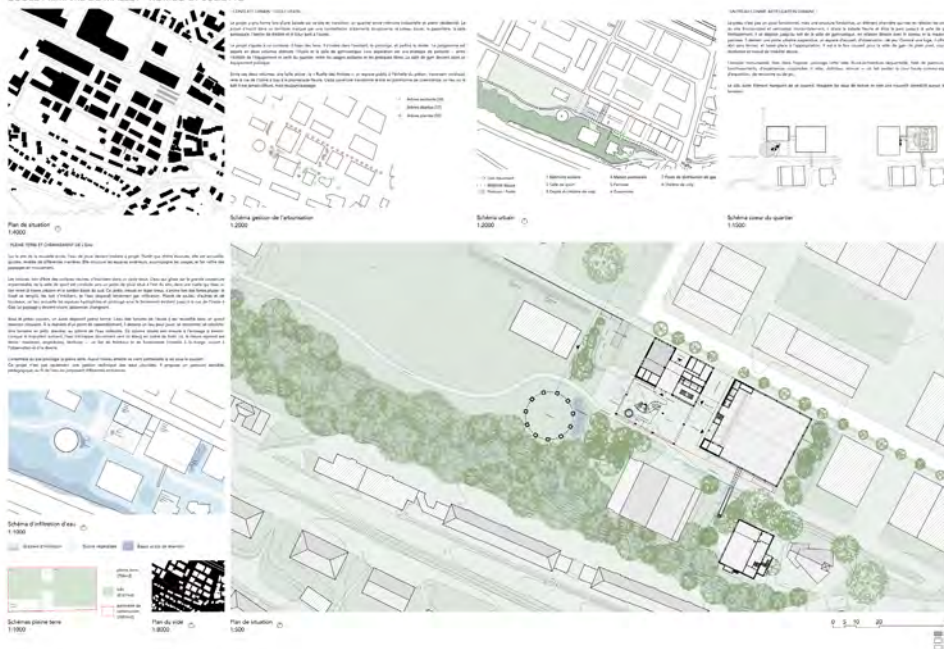
projet n°58

ROMEO ET JULIETTE

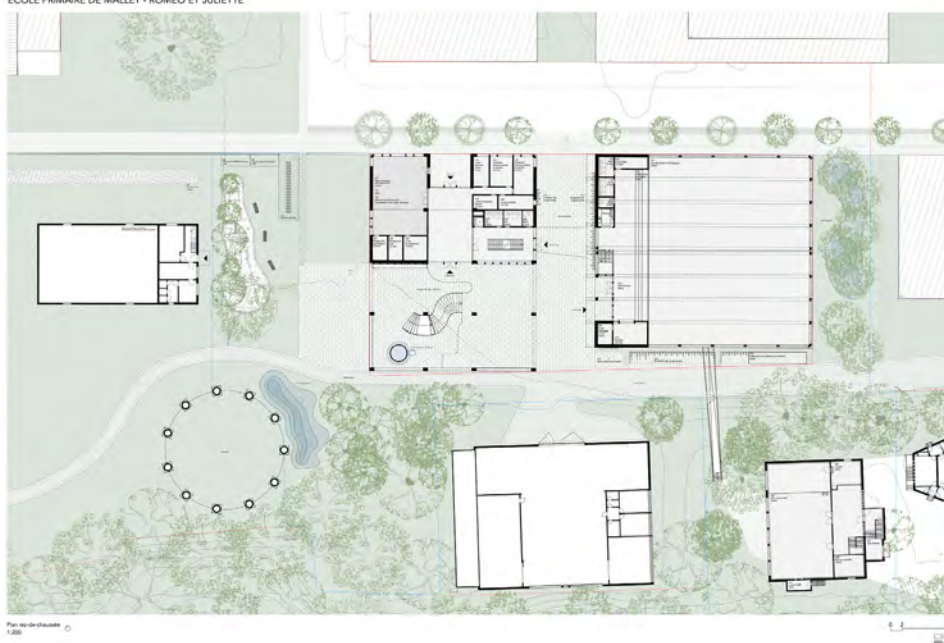
Architecte
Le Roy architectes Sàrl
Nyon

Le Roy Philippe
Rey Valentin
Lütjens Oliver
Grünauer Nicolas

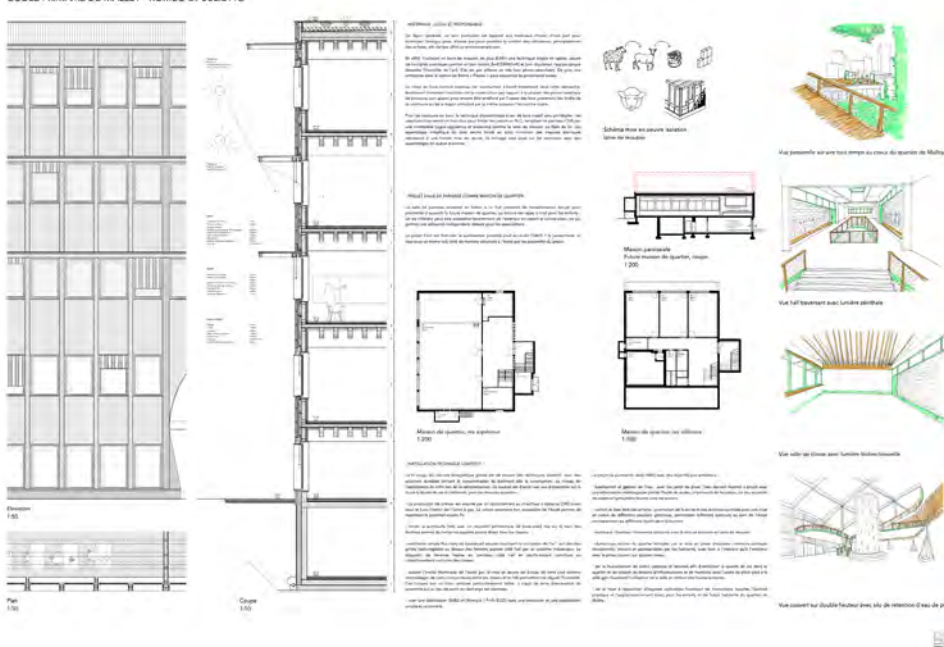
ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY - ROMEO ET JULIETTE

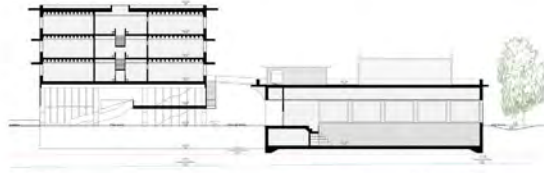


ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY - ROMEO ET JULIETTE



ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY - ROMEO ET JULIETTE





0.3_____



2



ECOLE PRIMAIRE DE MARLET - FORMES ET SOCIÉTÉ

Le projet a été financé par le ministère, qui a en outre pu bénéficier d'allocations de l'État et de la région. Les travaux ont été réalisés par le service technique de l'entreprise, qui a été financé par le ministère, qui a en outre pu bénéficier d'allocations de l'État et de la région.



Examina el perfil de los miembros
a: 11300



Ученый секретарь:
Т. В. Козлов



0 2 10



3—

[illegible]

File in 3rd page
100

0 1 _____

En tant que directeur adjoint, j'ai pu constater que les équipes de travail souffraient d'un manque de communication. Les membres des équipes n'étaient pas au courant de ce qui se passait dans les autres équipes. J'ai donc organisé des réunions hebdomadaires pour que les membres des équipes puissent échanger sur leur travail et sur les problèmes qu'ils rencontrent. Cela a permis d'améliorer la communication et de résoudre plus rapidement les problèmes.

in which the second term is proportional to the distance from the origin, together with the constant term, the resulting expression (1) is the definition of the *distance* of the point $\mathbf{x}$ from the origin, in the sense of the metric d . The distance of the point $\mathbf{x}$ from the origin, in the sense of the metric d , is denoted by $d(\mathbf{x}, \mathbf{0})$. The distance of the point $\mathbf{x}$ from the origin, in the sense of the metric d , is denoted by $d(\mathbf{x}, \mathbf{0})$. The distance of the point $\mathbf{x}$ from the origin, in the sense of the metric d , is denoted by $d(\mathbf{x}, \mathbf{0})$.

est également de nature de faire partager aux membres du conseil local, une réflexion morale de l'ensemble, le projet est peut-être aussi le moyen d'ouvrir l'espace d'analyse des enjeux face à une norme ou à une réalité sociale ou économique. Le conseil local est donc un lieu de médiation et de dialogue entre les différents acteurs sociaux, culturels, politiques, économiques, etc. et les différents enjeux de la société. Il est un espace de médiation et de dialogue entre les différents acteurs sociaux, culturels, politiques, économiques, etc. et les différents enjeux de la société. Il est un espace de médiation et de dialogue entre les différents acteurs sociaux, culturels, politiques, économiques, etc. et les différents enjeux de la société.

[illegible]Cage transients
1-200



projet n°59

LES HEURES CLAIRES

Architecte
Atelier Mora Millan
+ Atelier Identità Sàrl
 Genève

Mora Gomez Dionisio
 Millan Rodriguez Laura
 Perret Julien

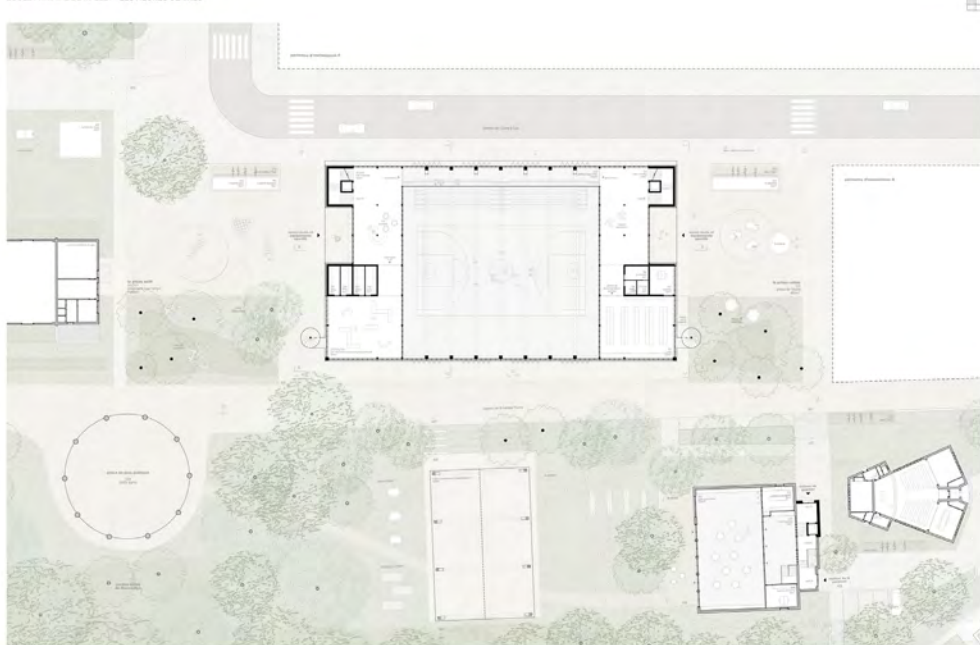
Architecte paysagiste
Pleineterre paysage et
communication Sàrl
 Genève
 Hoffmeyer Valérie

Consultant·e·s
Société 2410 ingénieurs civils
 Joly Guillaume

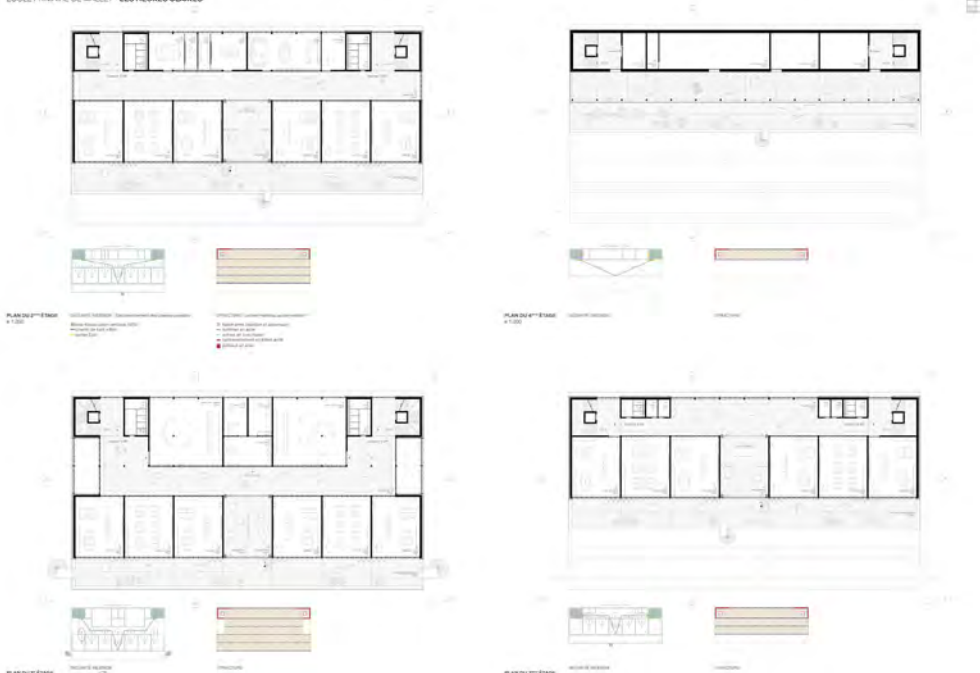
ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY - LES HEURES CLAIRES



PLAN DE SITUATION
 ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY - LES HEURES CLAIRES



PLAN DU SITE DE CHAUFFAGE
 ÉCOLE PRIMAIRE DE MALLEY - LES HEURES CLAIRES





projet n°60

PLEIN AIR

Architecte
Ruffieux-Chehab
Architectes SA
+ Tekhne SA
 Fribourg / Lausanne

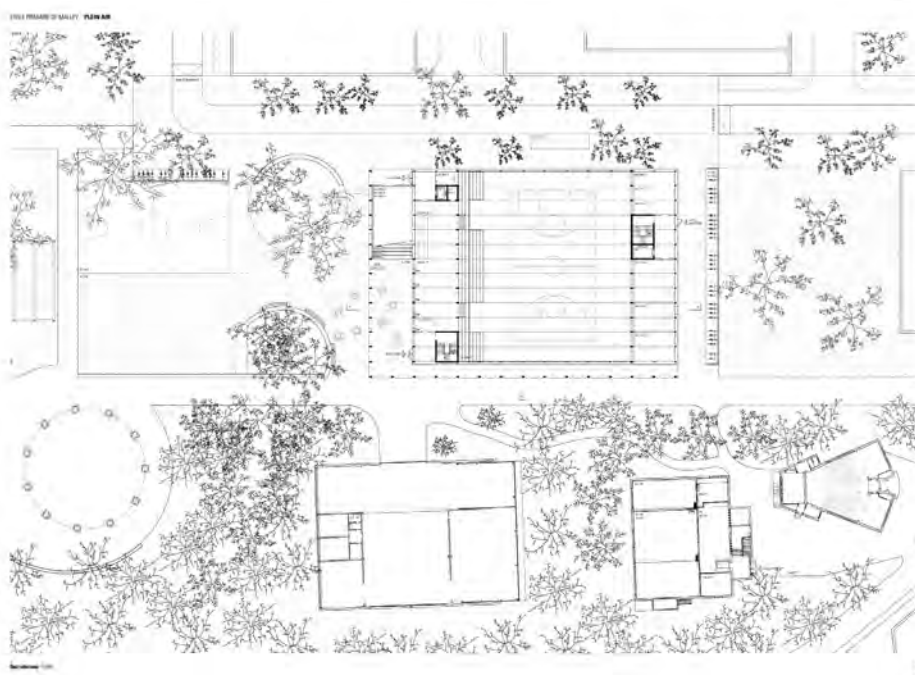
Christen Yann
 Vuagniaux Fanny
 Hunsperger Jérémie
 Rizzoli Aurélie
 Gatambara Joella
 Muheim Gabriela
 Naef Pierre
 Albert Cédric

Architecte paysagiste
Urbaplan SA
 Lausanne

Guinaudeau Daphné
 Riedo Elise

Consultant·e·s
Re-akt Sàrl
 Lausanne
 Farine Mathieu

T-ingénierie SA
 Lausanne
 Pierret Verena





Le projet de l'école est basé sur un principe simple mais novateur. Il s'agit de créer un espace d'apprentissage qui soit à la fois un lieu de vie et un lieu de travail. L'architecture est conçue pour encourager l'interaction et la collaboration entre les élèves et les enseignants.



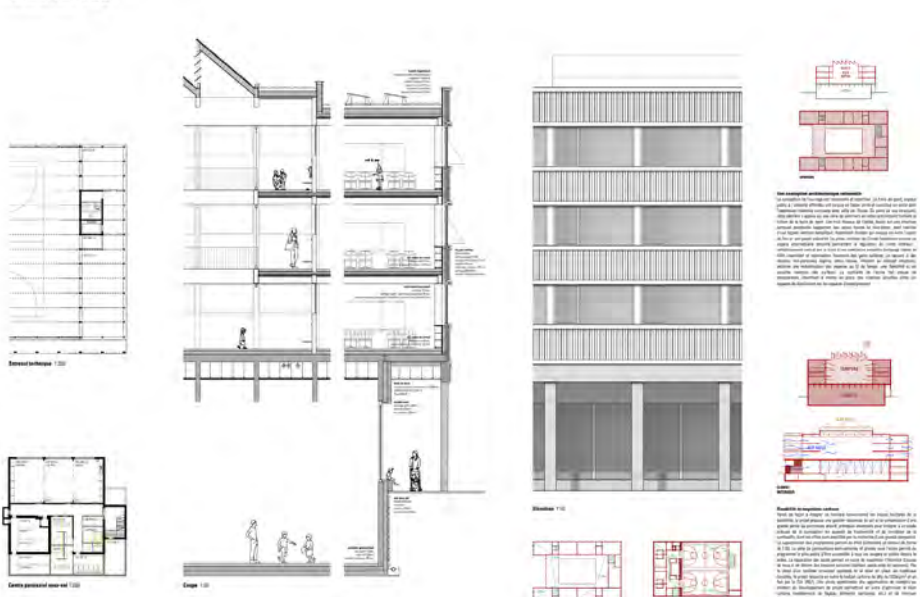
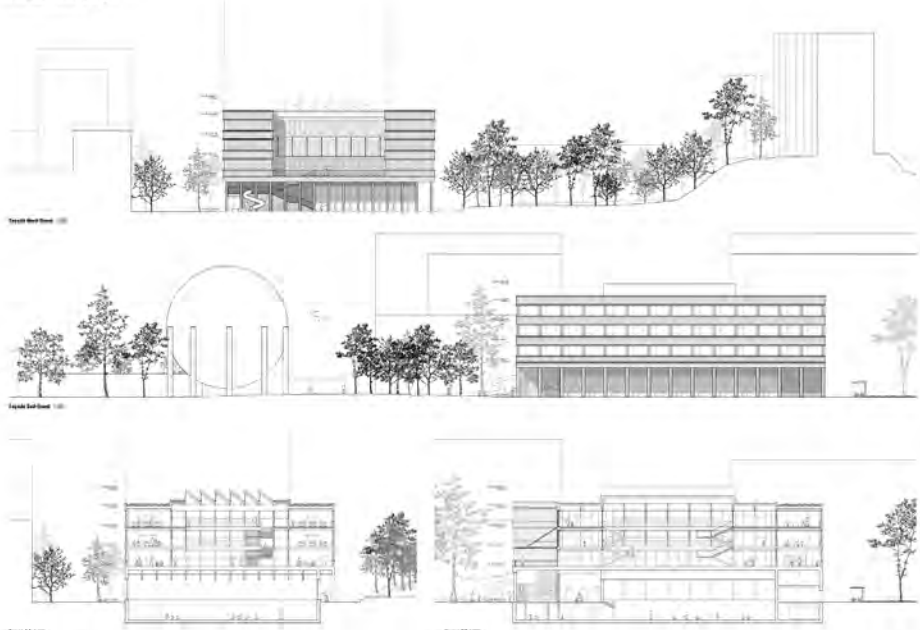
Le projet de l'école est basé sur un principe simple mais novateur. Il s'agit de créer un espace d'apprentissage qui soit à la fois un lieu de vie et un lieu de travail. L'architecture est conçue pour encourager l'interaction et la collaboration entre les élèves et les enseignants.



Le projet de l'école est basé sur un principe simple mais novateur. Il s'agit de créer un espace d'apprentissage qui soit à la fois un lieu de vie et un lieu de travail. L'architecture est conçue pour encourager l'interaction et la collaboration entre les élèves et les enseignants.



Le projet de l'école est basé sur un principe simple mais novateur. Il s'agit de créer un espace d'apprentissage qui soit à la fois un lieu de vie et un lieu de travail. L'architecture est conçue pour encourager l'interaction et la collaboration entre les élèves et les enseignants.



**LE PARC DU GAZOMÈTRE
UN PAYSAGE FORESTIER ET INDUSTRIEL RÉINVENTÉ**

projet n°61

LISIÈRE

Architecte
Lino Lebet
Basel

Lino Marcela
Lebet Alexandre

Consultant·e·s
actéon
Neuchâtel

co-struct SA
Lausanne

LE PRÉAU
POROSITÉ ET DIVERSITÉ POUR UN QUARTIER EN TRANSITION



LE SOL CONTINU

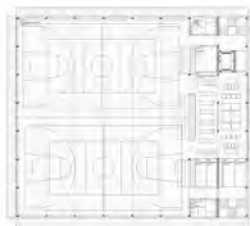
[illegible]

LE GRAND HALL

[illegible]

LES SALLES DE CLASSES

Las 2000-30 000 personas que afirman no creer en los tratamientos por la falta de evidencia científica, dicen creer en ellos por el efecto placebo. Estas personas no están interesadas en la ciencia, sino en la salud. Los médicos deben tener en cuenta que el efecto placebo puede ser muy poderoso y que a veces puede ser el único tratamiento que funciona. Por lo tanto, los médicos deben tener en cuenta el efecto placebo al tratar a los pacientes.



STRUCTURE RATIONALITÉ ET FLEXIBILITÉ

[illegible]PRINCIPES CONSTRUCTIFS
REMPLOYÉ ET RÉEMPLOYABLE

La communication est toujours restée une affaire complexe et c'est la force de rétroplanification de l'interlocuteur qui permet de l'ajuster. La culture, sans comparaison, l'écrit permet de dépasser les limites du verbal et de dépasser les limites de l'écrit. La culture, sans comparaison, l'écrit permet de dépasser les limites du verbal et de dépasser les limites de l'écrit.

DURABILITÉ
UNE VISION GLOBALE ET INCLUSIVE

Le projet repose sur un conseil gestion de données, intégré dans une architecture à microservices, ouverte et extensible, en mesure de répondre à l'évolution de la loi SMIC Garantie. Points clés de la partie technique et juridique :

Données :

- Réaliser l'acquisition en temps réel d'informations financières ;
- Intégration d'algorithmes pour les données ;
- Sécurisation des données (cryptage, sauvegarde, accès contrôlés) ;

Environnement :

- Choisir une plateforme durable, évolutive et sécurisée ;
- Implémenter les protocoles de sécurité ;
- Intégrer d'autres bases de données ;
- Prévoir une architecture modulaire ;
- Mettre en place des outils de test ;

Évaluation :

- Déterminer l'impact financier et le volume de données traitées ;
- Évaluer les coûts d'acquisition et de gestion ;
- Analyser les avantages et les inconvénients de la solution ;
- Déterminer les risques et les solutions possibles ;

École primaire intercommunale de Malley

Concours de projets d'architecture à un degré en procédure ouverte selon le règlement SIA 142

ORGANISATEUR DE LA PROCÉDURE

Fabrique de Malley
BAMO : xy-ar.ch

Maîtrise d'ouvrage :
Ville de Renens

IMPRESSUM

Fabrique de Malley
xy-ar.ch

Impression : PCL Presses Centrales SA, Renens
Tirages : 150 exemplaires

